

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME



RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC : DÉMOGRAPHIE

P.L.U. arrêté le : 28 mars 2007

Approuvé le : 19 décembre 2007

Modifié le :

Mis en compatibilité le :

Mis en révision le :

Dernière mise à jour le :

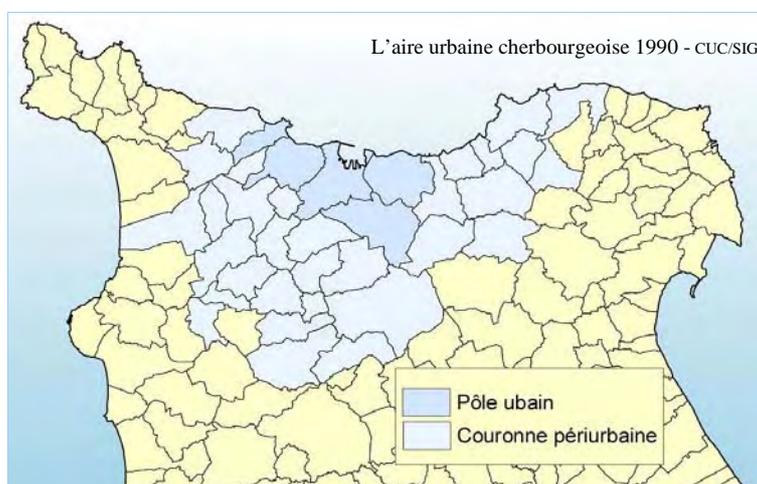
Modification simplifiée le :

Avant propos

Le P.L.U. est un document qui projette le devenir de l'agglomération dans un horizon de 5 à 10 ans.

Il semble, dans cette perspective, opportun de dresser un bilan de la décennie passée, marquée par l'après grands chantiers nucléaires de la *Cogéma* et de la *centrale électrique de Flamanville*, et les difficultés de l'*Arsenal*. Par ailleurs l'approche des évolutions marquantes de l'agglomération nécessite de changer de focale en situant la réflexion à plusieurs échelles territoriales allant de la ville centre (Cherbourg-Octeville) à la plus étendue : l'aire urbaine largement influencée par l'agglomération, voire au-delà : le périmètre du schéma directeur de la région de Cherbourg ou encore le pays du Cotentin. Quelques indicateurs des dynamiques d'ensemble observées sur des échelles territoriales plus vastes comme la région et la France métropolitaine fourniront quelques repères supplémentaires sur le positionnement de l'agglomération et les projections tendanciennes concernant le redéploiement de son territoire pour les années à venir .

L'INSEE a défini une géographie socio-économique d'observation de l'urbanisation dans l'aire d'influence de l'agglomération cherbourgeoise également utile à l'exercice prospectif du plan local d'urbanisme organisée en trois entités : un pôle urbain, une couronne périurbaine, et une aire urbaine.



-Un *pôle urbain* est une agglomération de communes offrant 5 000 emplois ou plus. La communauté urbaine de Cherbourg, composée de 5 communes, constitue ainsi l'un des 361 pôles urbains de la France métropolitaine. La ville-centre de ce pôle urbain est Cherbourg-Octeville.

-Une *couronne périurbaine* est constituée par des communes rurales ou unités urbaines (l'unité urbaine est un ensemble qui doit abriter au moins 2 000 habitants, aucune habitation ne devant être séparée de la plus proche de plus de 200 mètres) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci. La couronne périurbaine de Cherbourg comprend ainsi 31 communes.

-Une *aire urbaine* est l'ensemble des communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et une couronne périurbaine. L'aire urbaine cherbourgeoise est composée de 36 communes.

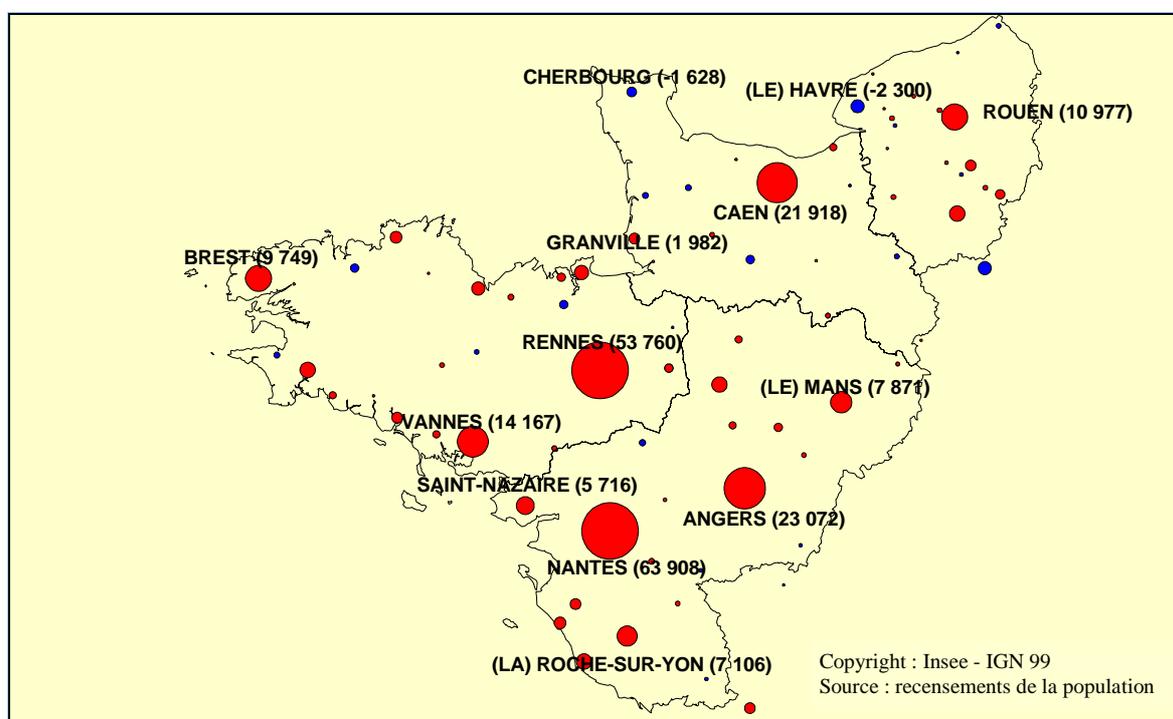
Démographie : beaucoup de jeunes mais aussi beaucoup de départs.....	4
1 - Le contexte régional	4
1.1 - Une croissance démographique inégale	4
1.2 - ... ralentie par une baisse de la natalité et une attraction moins forte.....	4
2 - La communauté urbaine de Cherbourg.....	6
2.1 - Un solde migratoire négatif	6
2.2 - Un des soldes naturels les plus importants de la région.....	8
2.3 - Une redistribution de la population au sein de la CUC.....	11
2.4 - L'agglomération poursuit son développement à sa périphérie.....	13
3 - Les prévisions	15

Démographie : beaucoup de jeunes mais aussi beaucoup de départs

1. Le contexte régional

1.1 - Une croissance démographique inégale

En 1999, la Basse-Normandie compte 1 422 193 habitants soit 30 875 de plus qu'en 1990. Ce gain de population se concentre essentiellement dans le département du Calvados et l'agglomération caennaise ; le département de la Manche voit sa population se stabiliser et l'Orne enregistre à nouveau une perte de population.



Carte 1 : Évolution de la population des aires urbaines 1990/1999

1.2 - ... ralentie par une baisse de la natalité et une attraction moins forte....

Cependant, la croissance démographique bas-normande s'est nettement ralentie entre 1990 et 1999. Ce ralentissement est à mettre au compte de la baisse de la natalité (baisse de la fécondité plus accentuée qu'en France) et d'un nombre de départs vers les autres régions plus important que le nombre d'arrivées. Certes, ce nombre de départs est sensiblement le même que la décennie précédente (environ 8000 départs) mais les arrivées ne sont pas aussi importantes.

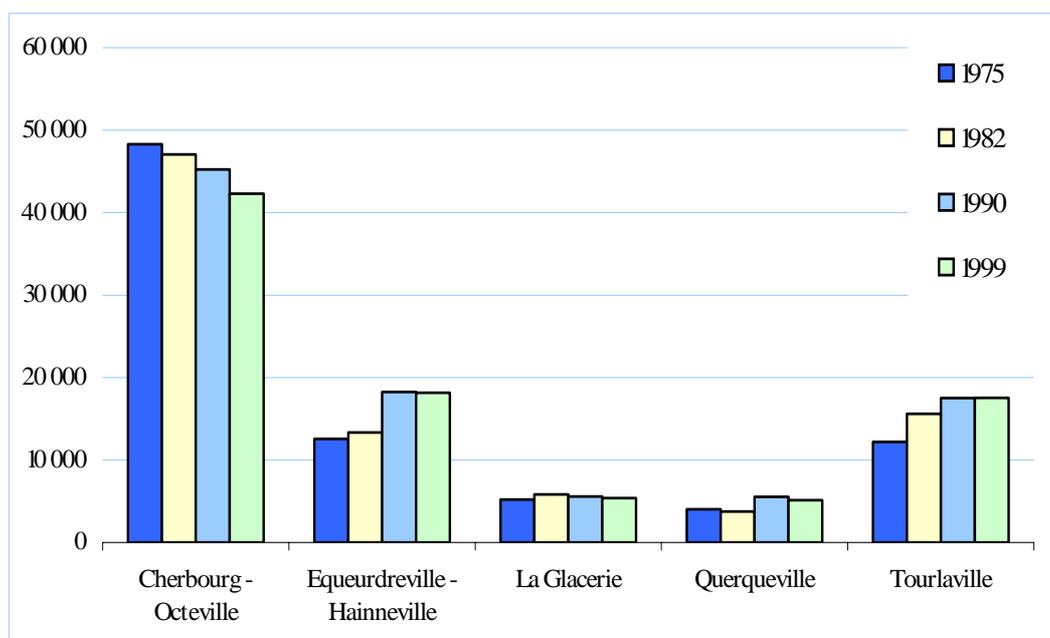
Tableau 1 : Évolution de la population selon le territoire

	Population		Variation absolue		solde naturel		Solde migratoire	
	1999	1990	90-99	82-90	90-99	82-90	90-99	82-90
Région Basse-Normandie	1 422 193	1 391 318	30 875	40 339	39 065	49 845	-8 190	-9 506
Département de la Manche	481 471	479 636	1 835	13 688	10 401	14 600	-8 566	-912
Pays du Cotentin	203 319	203 479	-160	16 999	9 677	11 608	-9 837	5 391
Aire du schéma directeur de Cherbourg	131 140	133 176	-2 036	14 715	9 862	10 218	-10 498	4 487
Aire urbaine 1990	113 052	114 680	-1 628	11 459	7 853	8 880	-9 481	2 579
Agglomération cherbourgeoise	88 586	92 020	-3 434	6 442	6 514	7 796	-9 971	-1 236
Communes périurbaines	24 466	22 660	1 806	5 017	1 339	1 084	490	3 815
Cherbourg-Octeville	42 318	45 241	-2 923	-1 814	3 215	3 871	-6 138	-5 623
Equeurdreville-Hainneville	18 173	18 256	-83	4 918	1 649	1 470	-1 732	3 454
La Glacerie	5 401	5 576	-175	-249	348	633	-523	-868
Querqueville	5 143	5 431	-288	1 666	405	399	-716	1 298
Tourlaville	17 551	17 516	35	1 921	897	1 423	-862	503

2 -. La communauté urbaine de Cherbourg

Pour l'agglomération cherbourgeoise, la baisse de population constitue un phénomène nouveau qui s'explique essentiellement par un solde migratoire nettement défavorable. Ainsi, la communauté urbaine de Cherbourg a perdu 3 434 habitants en 10 ans. La perte de population ne constitue pas un phénomène isolé à l'agglomération malgré la progression majoritaire des villes du Grand-Ouest, en particulier la métropole régionale Caen qui enregistre une croissance de près de 22 000 habitants.

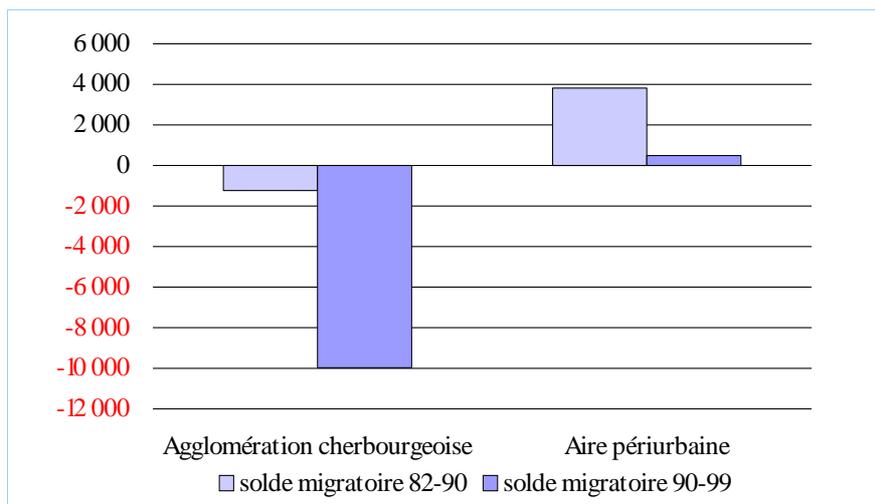
Par ailleurs une partie des départs s'assimile à une extension de l'agglomération à sa périphérie dans la continuité des mouvements de population identifiés au cours des recensements antérieurs entre la ville centre et les communes limitrophes de la communauté urbaine.



Graphique 1: Évolution de la population municipale des communes de la CUC - Source : Insee

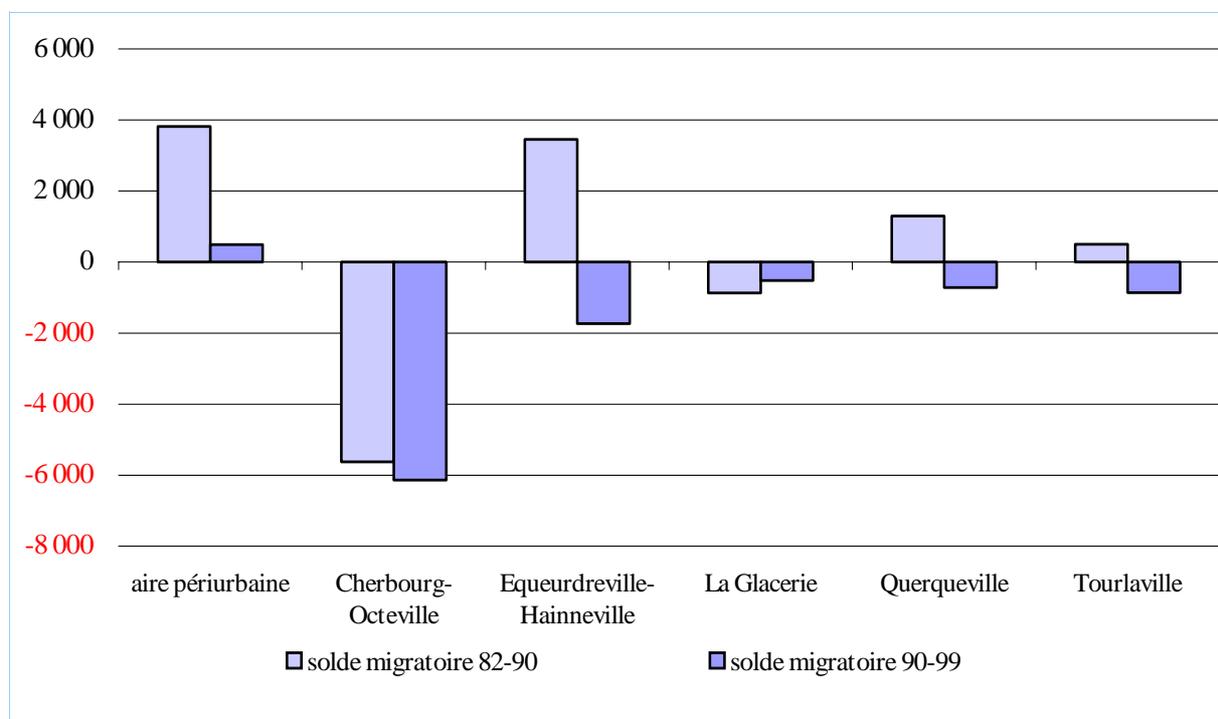
2.1 - Un solde migratoire négatif :

9 971 personnes ont quitté la communauté urbaine de Cherbourg entre 1990 et 1999 soit une personne sur 10 recensées en 1990. Le solde migratoire s'établit à -1,21 contre -0,19 pour l'ensemble du département de la Manche. Dans le même temps la couronne périurbaine continue à accueillir de nouveaux habitants.



Graphique 2 : Évolution du solde migratoire de l'agglomération et de la couronne périurbaine

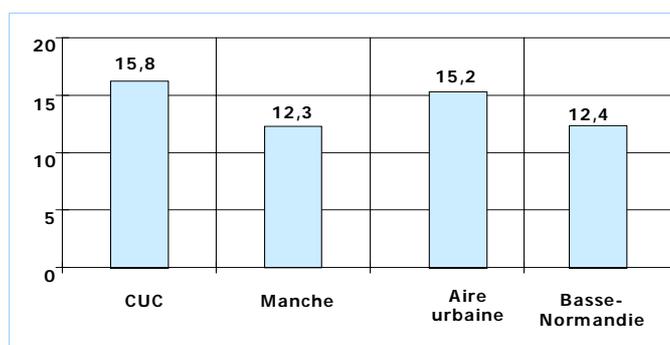
Ces flux migratoires ne sont pas nouveaux pour les communes de Cherbourg-Octeville et de La Glacerie qui avaient déjà connu ce phénomène entre 82 et 90. Ils le sont par contre pour Equeurdreville-Hainneville, Querqueville et Tourlaville.



Graphique 3 : Solde migratoire détaillé de l'aire urbaine de Cherbourg

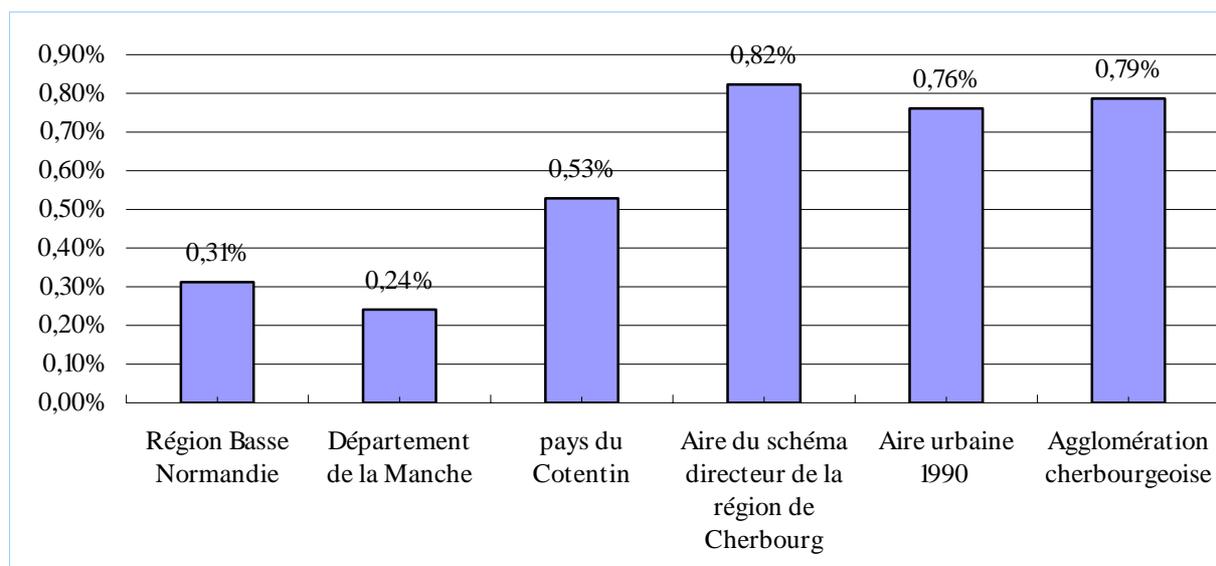
2.2 - Un des soldes naturels les plus importants de la région.

La fin des grands chantiers et les difficultés de l'Arsenal ont donc stoppé net la croissance démographique. Toutefois, les migrations des années 80 ont considérablement rajeuni la population, témoin le nombre important de naissances enregistrées entre 1990 et 1999.



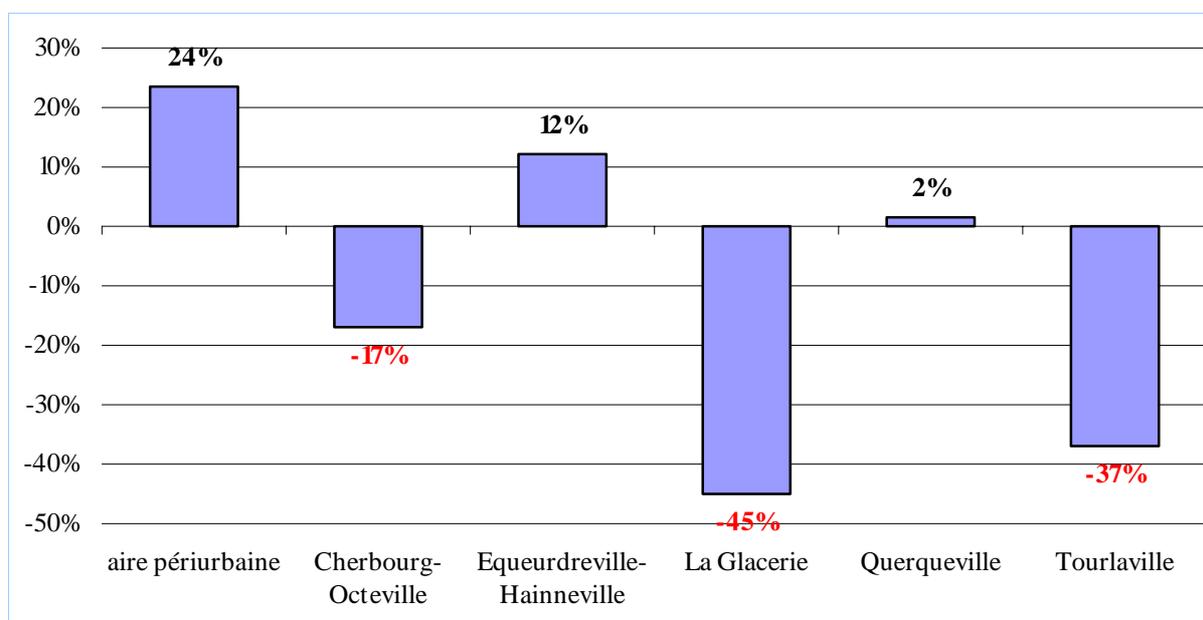
Graphique 4 : Taux de natalité période 1990-1999
nombre de naissances pour 10 000 habitants

Aussi, le solde naturel moyen de la communauté urbaine de Cherbourg est positif avec +0,79 contre +0,24 en moyenne pour le département de la Manche. C'est l'un des soldes naturels les plus importants de Basse-Normandie avec celui de l'aire urbaine et du territoire du schéma directeur de la région de Cherbourg.



Graphique 5 : Solde naturel moyen annuel régional, micro-régional et local

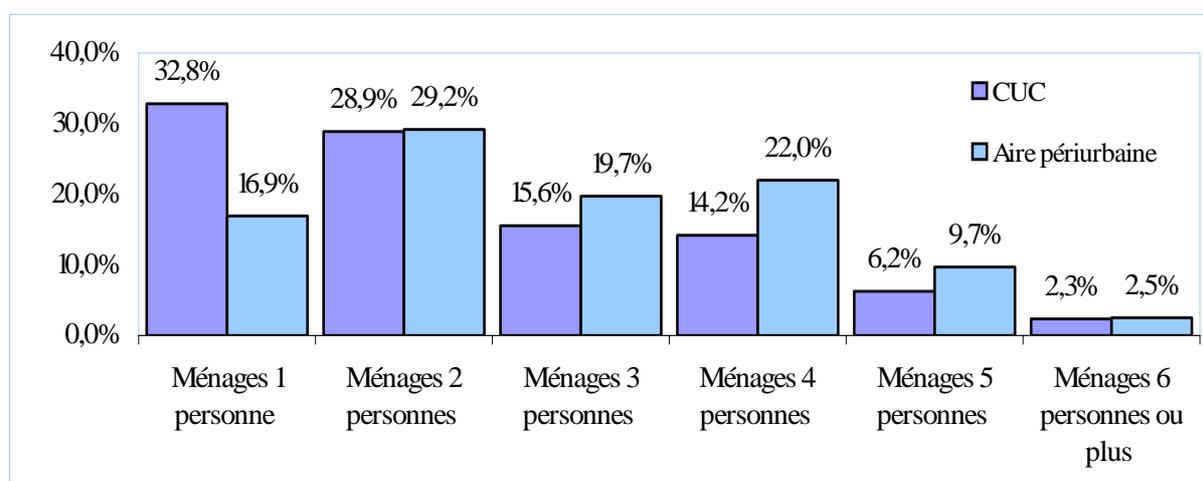
Tendanciellement ralenti dans sa progression par rapport à la période précédente (82-90), il enregistre un développement inégal à l'intérieur de l'agglomération où il continue à progresser essentiellement à Equeurdreville-Hainneville (+12 %) . Cette progression est plus sensible dans les communes périurbaines où elle signale l'arrivée de nouveaux jeunes ménages (+ 24 %).



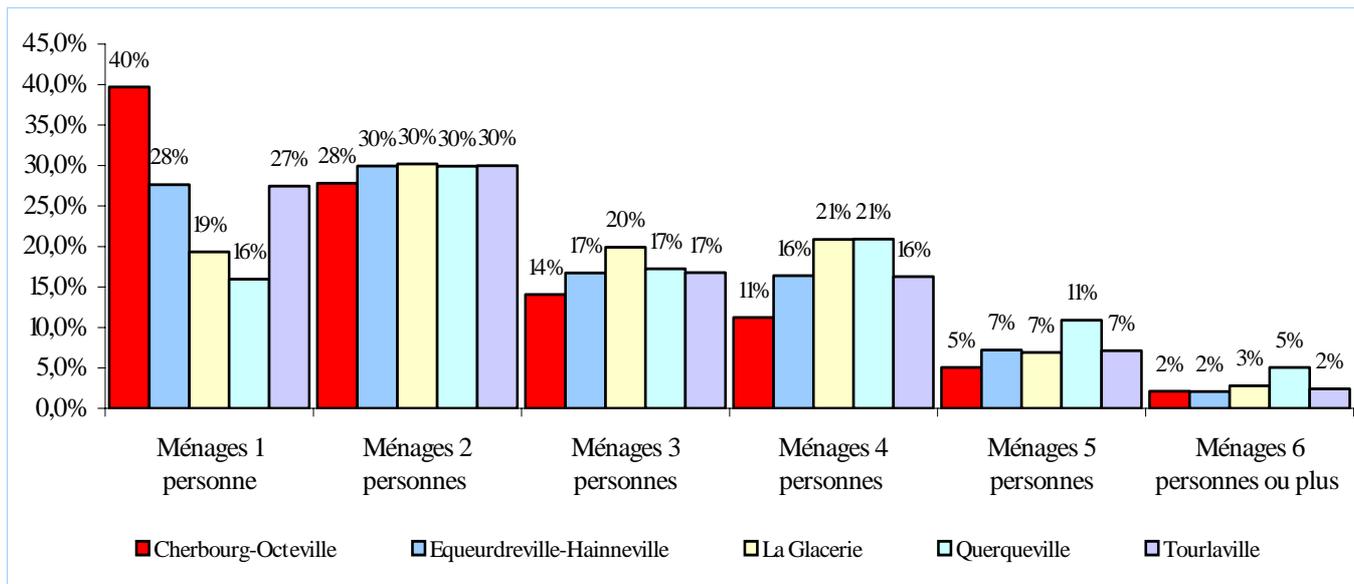
Graphique 6 : Taux de variation des soldes naturels 90-99 /82-90

Cette tendance est corroborée d'une part :

- o par la composition des ménages dont la taille moyenne est supérieure à la périphérie : 2,87 personnes dans les communes périurbaines contre 2,40 dans l'agglomération (allant de 2,22 à Cherbourg-Octeville à 2,98 à Querqueville) ; la moyenne départementale étant de 2,42 personnes ;

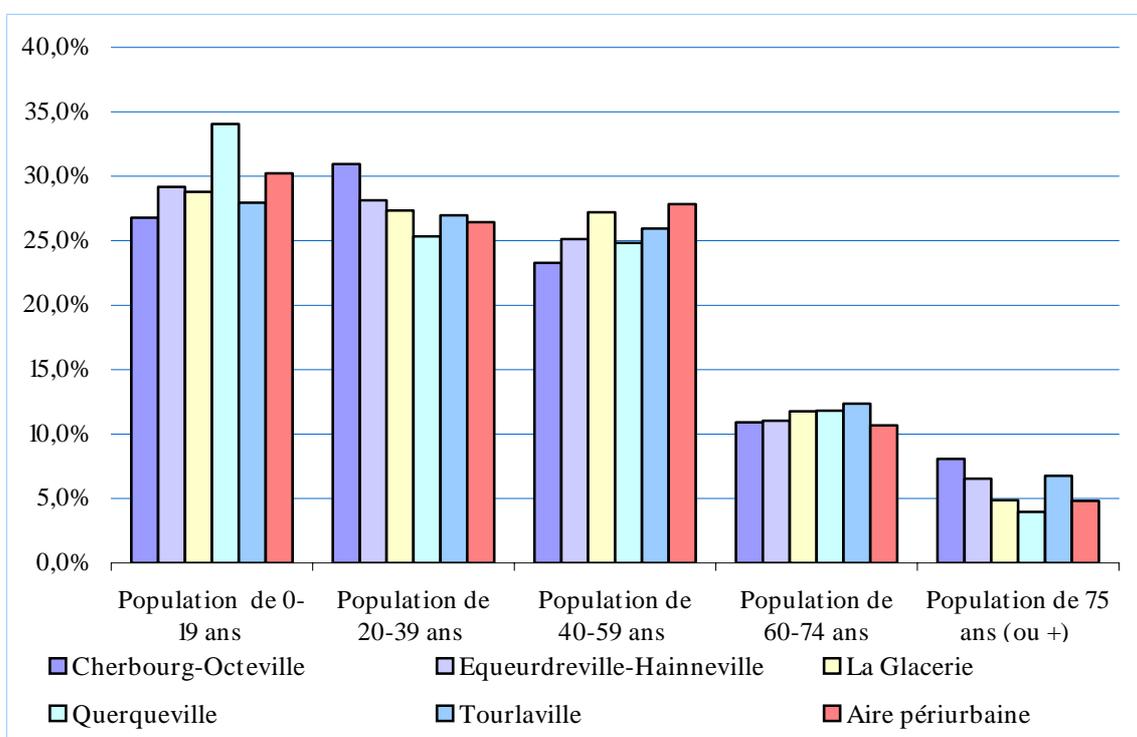


Graphique 7 : Composition des ménages de la CUC et des communes périurbaines



Graphique 8 : Composition des ménages de la CUC

o d'autre part par la répartition des classes d'âges à l'intérieur de l'agglomération où Cherbourg-Octeville est relativement déficitaire dans la tranche d'âge de 0 à 19 ans. (26,8 %) et de 40 à 59 ans (23,3 %) à l'inverse du périurbain qui est majoritaire dans ces deux tranches d'âge avec respectivement 30,2 % et 27,8 % de la population.



Graphique 9 : Les classes d'âge de la population

2.3 - Une redistribution de la population au sein de la CUC

Les différents recensements de population font apparaître des évolutions démographiques différentes au sein de l'agglomération, avec une ville-centre qui perd régulièrement des habitants depuis 1975 au profit des autres communes de la communauté urbaine de Cherbourg (notamment Equeurdreville-Hainneville et Tourlaville). Ainsi, Equeurdreville-Hainneville regroupe aujourd'hui 20,5% de la population de la CUC contre 15,4% en 1975 et Tourlaville 19,8% de la population de la CUC contre 14,9% en 1975.

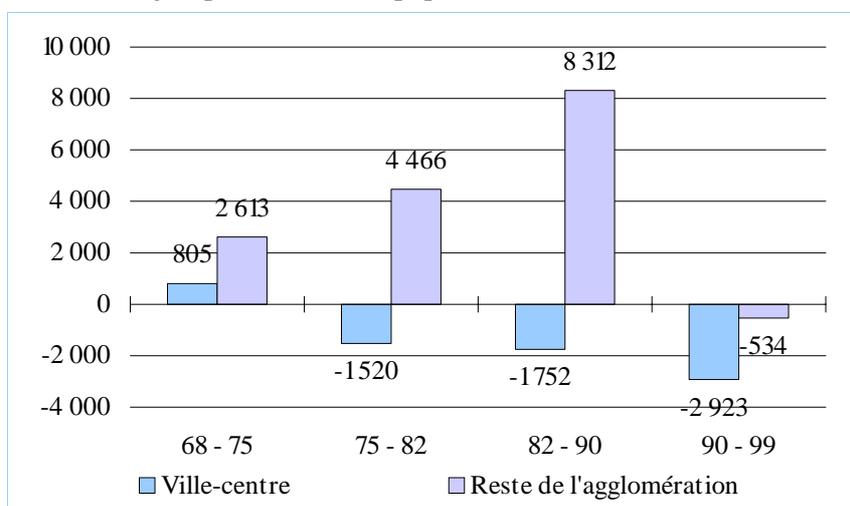
Une première analyse de l'évolution démographique des communes de la CUC donne les enseignements suivants :

-Cherbourg-Octeville

Cherbourg-Octeville enregistre une baisse de population notable. On recense 42 318 habitants sur cette commune, soit 2923 personnes de moins qu'en 1990. Durant ces 10 dernières années, 6104 habitants ont quitté la ville, soit 13,5% des habitants recensés en 1990. Ce solde migratoire négatif est compensé en partie par un solde naturel nettement supérieur à celui constaté dans le département de la Manche. Cherbourg-Octeville regroupe 47,8% de la population de la communauté urbaine, et 37,5% de l'aire urbaine cherbourgeoise.

-Equeurdreville-Hainneville

Equeurdreville-Hainneville, avec un taux de variation annuel légèrement négatif, enregistre une quasi-stabilité de sa population par rapport à 1990. Cette commune compte 18 173 habitants en 1999 soit 83 de moins par rapport à 1990. L'excédent de naissance sur les décès n'a pu enrayer le nombre de départs enregistrés entre 1990 et 1999 : 9 % des habitants recensés en 1990 ont quitté la commune durant cette période. Equeurdreville-Hainneville regroupe 20,5 % de la population de la communauté urbaine.



Graphique 10 : Redistribution de la population de la CUC – Source : Insee

-La Glacerie

La Glacerie a de nouveau perdu des habitants entre 1990 et 1999. 5401 habitants ont été recensés sur cette commune en 1999 soit 175 de moins qu'en 1990. Cette évolution s'explique comme en 1990 par un solde migratoire défavorable. Entre 90 et 99, près de 9% de la population recensée en 1990 a quitté la commune. La Glacerie regroupe 6,1 % de la population de l'agglomération.

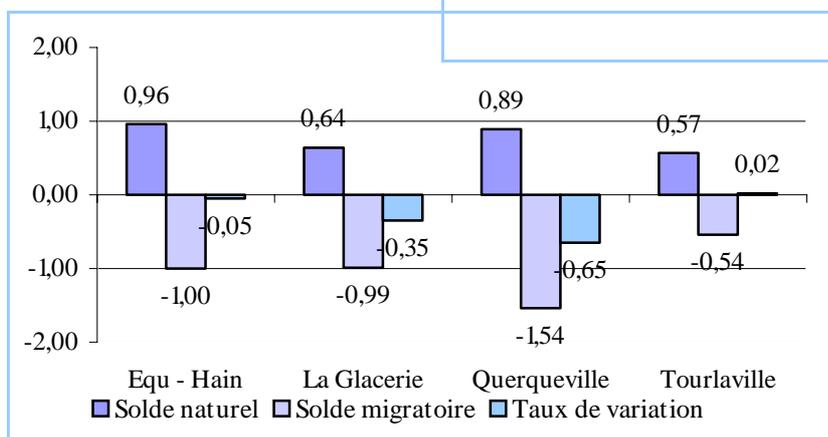
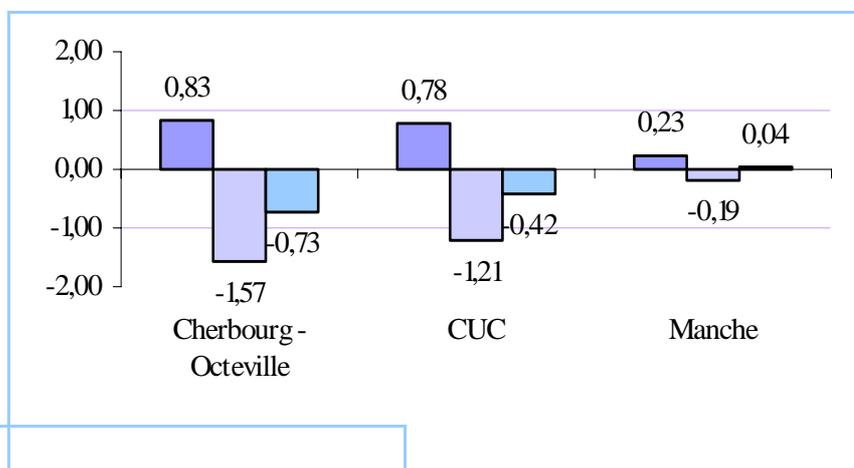
-Querqueville

Comme pour les autres communes de l'agglomération, le solde migratoire n'est pas favorable à la croissance démographique de Querqueville entre 1990 et 1999 : 736 personnes ont quitté la commune entre 1990 et 1999 (13,5% de la population). En 1999, 5145 personnes ont été recensées sur la commune de Querqueville soit 311 personnes de moins qu'en 1990. Querqueville regroupe 5,8% de la population de la communauté urbaine.

-Tourlaville

Tourlaville est la seule commune de la communauté urbaine de Cherbourg à enregistrer un gain de population. Cependant, cette augmentation reste faible avec un taux de variation moyen annuelle de + 0,02%. La commune compte désormais 17 551 habitants soit 35 habitants de plus qu'en 1990. Tourlaville regroupe 19,8 % de la population de la communauté urbaine.

Graphique 11 : Soldes naturel et migratoire – Source : Insee

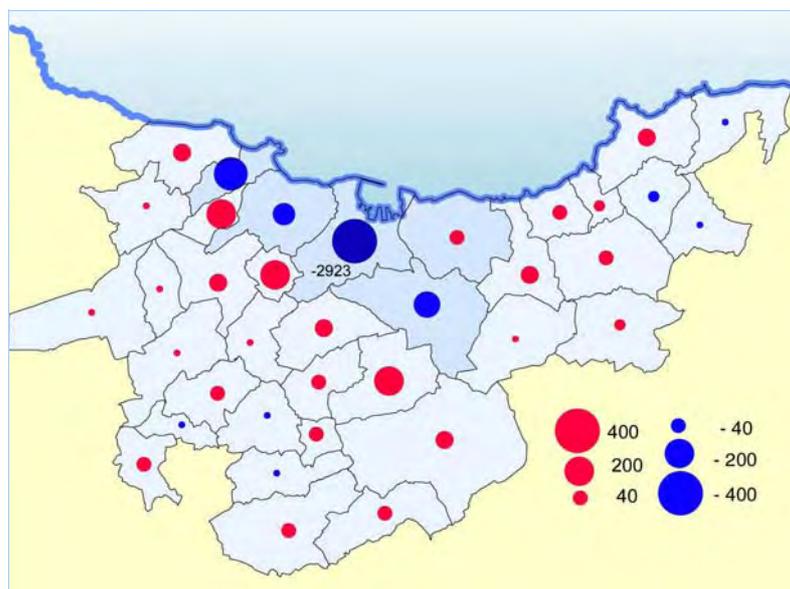


2.4 - L'agglomération poursuit son développement à sa périphérie

Si l'agglomération cherbourgeoise a perdu des habitants entre 1990 et 1999, la couronne périurbaine a quant à elle continué de gagner des habitants.

Cette dernière a en effet gagné 1 800 habitants et progresse de 8% par rapport à 1990. Malgré le contexte économique défavorable, la couronne périurbaine continue donc d'attirer de nouveaux habitants, notamment les communes en bordure du pôle urbain.

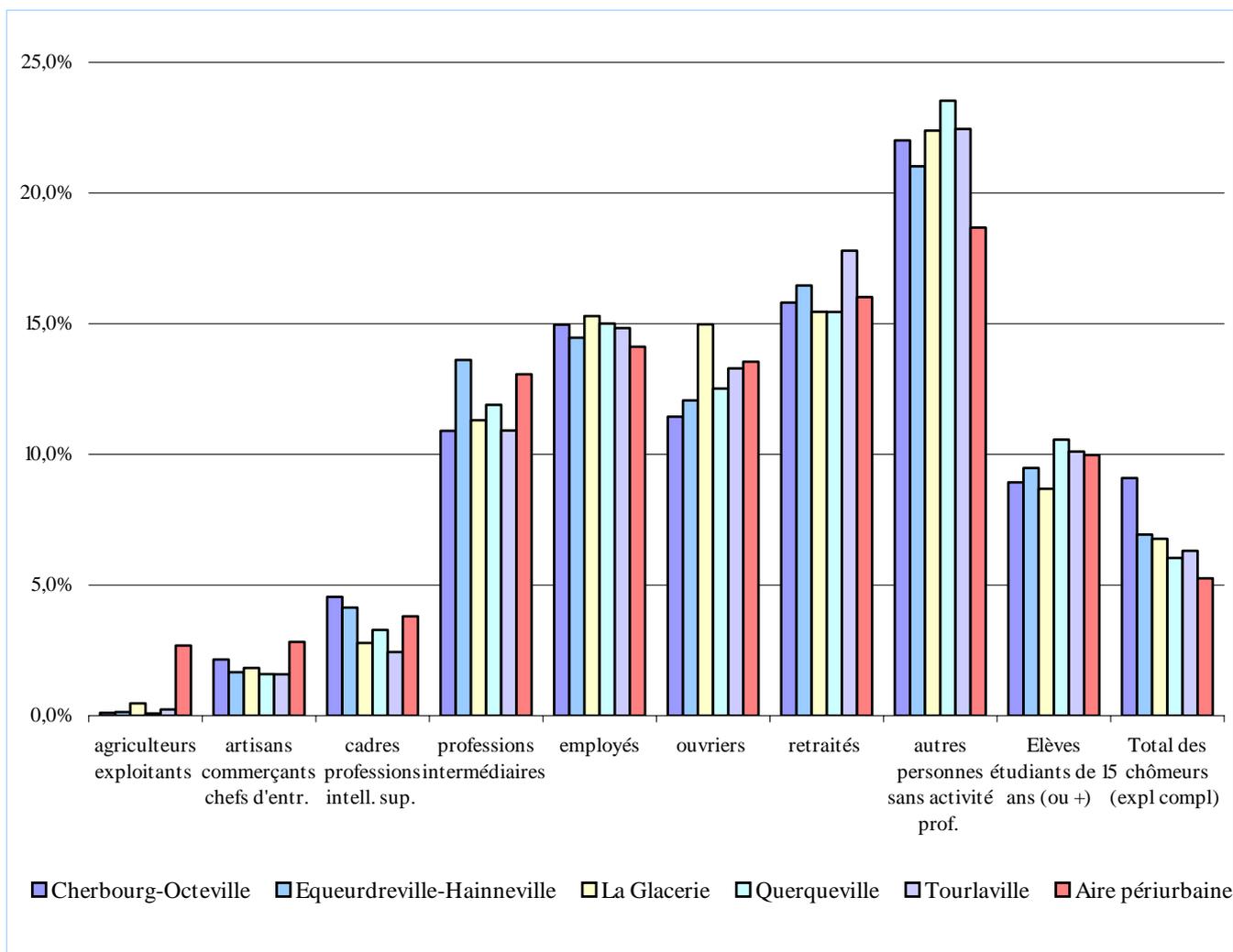
Ces divers éléments font apparaître une tendance démographique nouvelle pour la communauté urbaine de Cherbourg, qui voit sa population gagner la couronne périurbaine ou quitter le Nord-Cotentin.



Carte 2: Évolution de la population sur l'aire urbaine entre 1990 et 1999 – Source : Insee

La répartition des catégories socioprofessionnelles relativement homogène dans les communes de l'agglomération et les communes périurbaines confirme cette tendance.

Graphique 12: Répartition des catégories socioprofessionnelles dans les communes de l'agglomération et périurbaines



Les prévisions

L'INSEE a réalisé ces nouvelles projections de population à l'aide du modèle "Omphale" rénové sur la base du recensement général de la population 1999. Le principe consiste à calculer la population par sexe et âge d'une année en fonction des effectifs de l'année précédente, en les faisant vieillir, mourir ou migrer et en intégrant de nouvelles naissances sur la base des tendances observées ces dernières années.

L'hypothèse de projection se base sur un maintien de la fécondité actuelle, une poursuite de la baisse de la mortalité selon les tendances observées depuis trente ans et des migrations équivalentes à celles de la période 1982–1999.

Il en résulte une diminution de population à l'horizon 2030 pour l'agglomération et une augmentation importante dans les communes périurbaines, ainsi qu'un vieillissement de l'ensemble de la population qui concerne l'ensemble du bassin d'emploi.

	1999	2030	Evolution 1990—2030	
			Nombre	%
Bassin d'emploi	198 705	210 513	11 808	+ 5,94%
<i>Dont communauté urbaine de Cherbourg</i>	88 470	81 166	-7 304	- 8,26%
<i>Dont couronne périurbaine</i>	29 250	45 442	16 192	+ 55,36%
<i>Dont reste du bassin</i>	80 985	83 905	2 920	+ 3,61%

Tableau 2: Évolution de la population 1999-2030 dans le bassin d'emploi de Cherbourg

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME



RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC : HABITAT

P.L.U. arrêté le : 28 mars 2007

Approuvé le : 19 décembre 2007

Modifié le :

Mis en compatibilité le :

Mis en révision le :

Dernière mise à jour le :

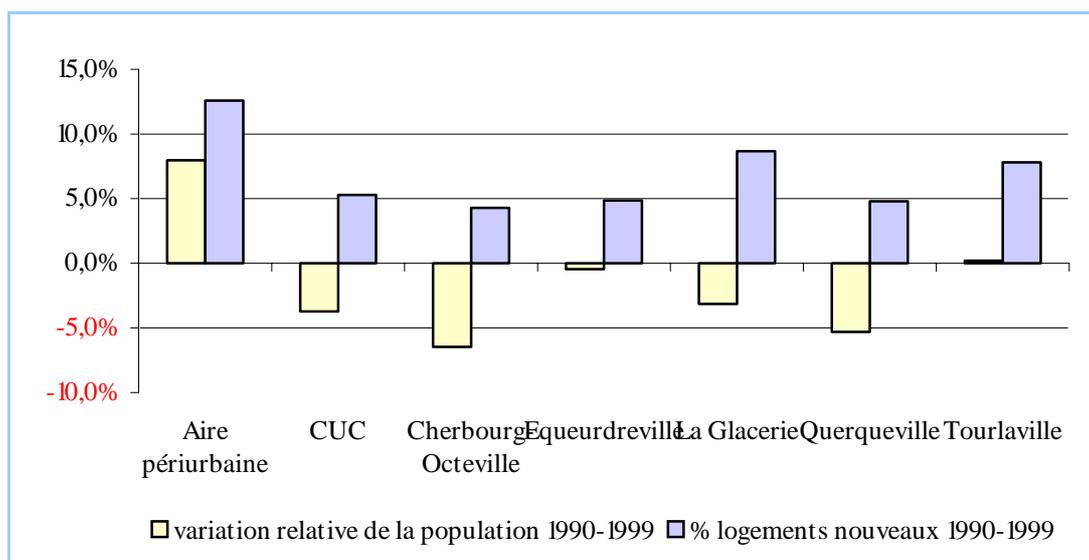
Modification simplifiée le :

Habitat

Sommaire Habitat	16
1 - La structure du parc de logements	17
1.1 L'habitat collectif est dominant dans la ville centre.....	17
1.2 Un nombre important de logements vacants dans la ville centre	18
1.3 Un statut d'occupation spécifique.....	18
1.4 Une typologie proportionnelle à la demande	19
2 - L'évolution de la construction	21
2.1 Un rythme de construction en baisse.....	21
2.2 Une forte régression de l'habitat collectif privé entre 1995 et 1999.....	22
3 - L'amélioration du parc ancien	24
4 - Le parc HLM	24
5 - L'accueil des gens du voyage	30
6 - Les prévisions	32
6.1 Etat de la demande en logements sur le territoire communautaire	32
6.2 L'offre	33
6.3 Vers une nouvelle politique de l'habitat.....	34

Habitat

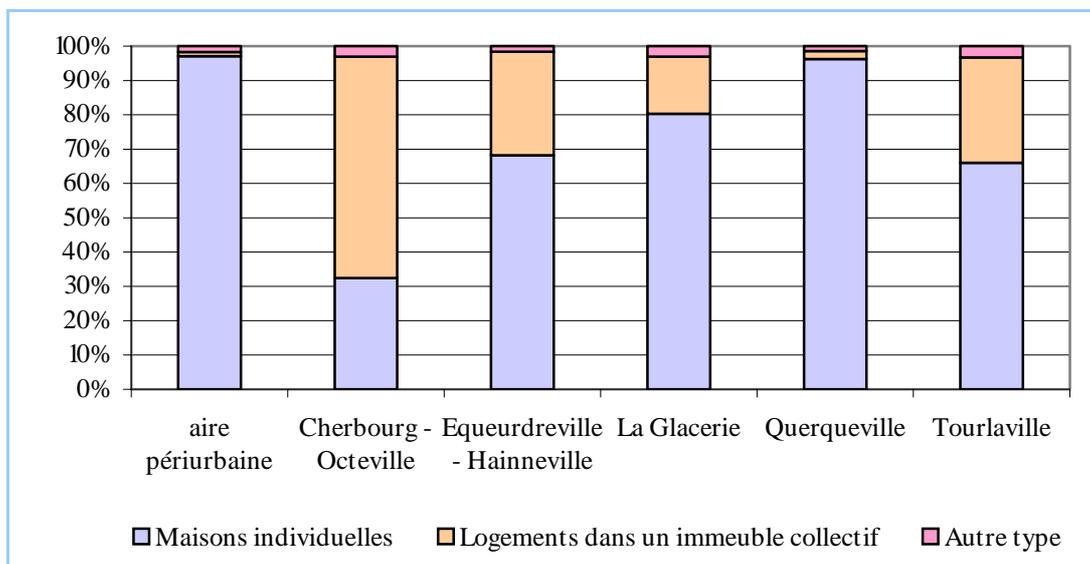
En 1999, la communauté urbaine de Cherbourg totalise 39 639 logements, soit 5,3 % (2094 logements) de plus qu'en 1990. Les communes périurbaines qui enregistrent pour la même période une augmentation de 12,6 % de leur parc (1 277 logements) totalisent 10 150 logements recensés en 1999. Cette progression différentielle profite davantage aux communes périurbaines qui ont accueilli des populations nouvelles en provenance de l'agglomération qui concentre près de 80% de l'ensemble du parc de logements.



Graphique 1 : Variation de la population et logements nouveaux

1 - La structure du parc de logements

1.1 - L'habitat collectif est dominant dans la ville centre

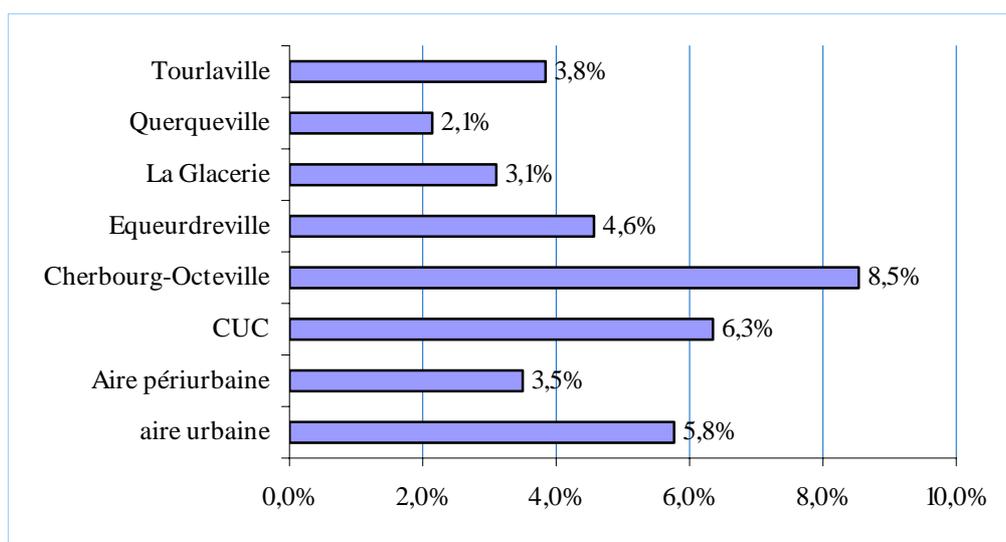


Graphique 2 : Résidences principales ; répartition en pourcentage - source Insee

La ville-centre concentre plus du double des logements du pôle urbain, avec en particulier un pourcentage important de résidences principales en collectifs (65 %). Au pourtour, l'habitat individuel conforte sa position dominante en zones excentriques avec respectivement 68 % et 66 % de logements individuels à Equeurdreville-Hainneville et Tourlaville puis 80 % 96 % à La Glacerie et Querqueville, et enfin 97 % dans le périurbain.

1.2 - Un nombre important de logements vacants dans la ville centre

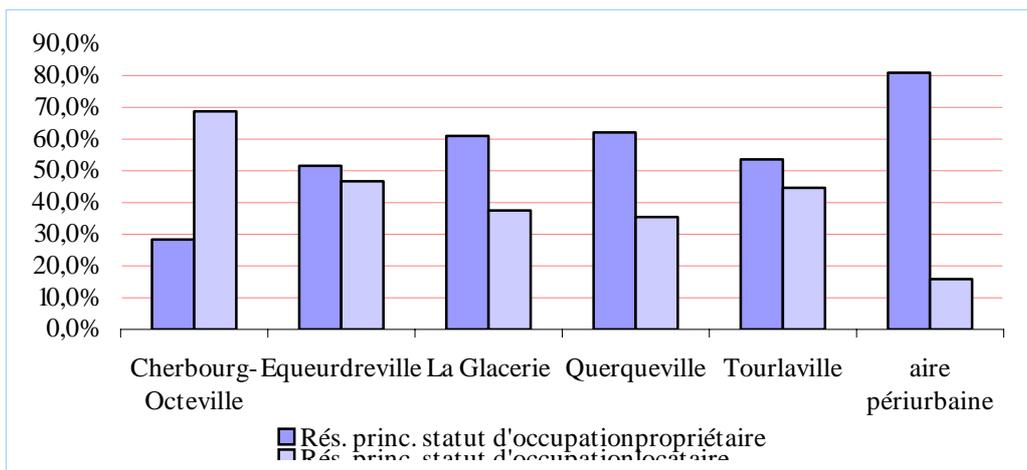
La vacance des logements sur la communauté urbaine de Cherbourg (6,3 %) est restée stable pendant ces dix dernières années et au même niveau que celle du département de la Manche (6,1 %). Elle affecte principalement Cherbourg-Octeville (1790 logements 8,5 % du parc) et diminue progressivement à l'écart de la ville centre. Elle pose notamment à cette dernière le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'habitat aussi bien dans le parc HLM que dans le parc privé. L'attrait pour le logement individuel et le départ des familles vers les communes périphériques influent inévitablement.



Graphique 3 : Logements vacants

1.3 - Un statut d'occupation spécifique

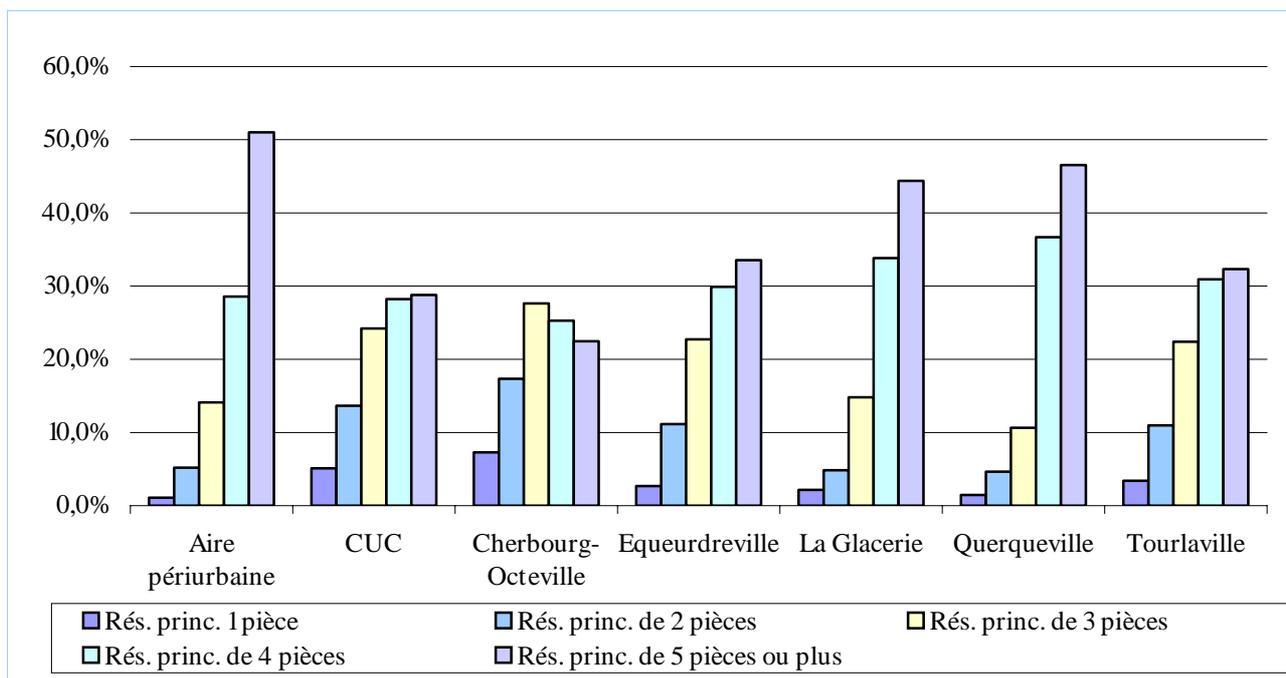
Avec 57% de personnes locataires contre 41% propriétaires, la communauté urbaine de Cherbourg se positionne dans une répartition inverse de celle observée sur le département de la Manche (57% de personnes propriétaires) et en France. Les locataires se concentrent sur le logement collectif, principalement dans la ville centre où ce type d'habitat domine. Ils forment le groupe le plus important (69 %). Inversement, ils représentent à peine 16 % des occupants dans le périurbain.



Graphique 4 : Statuts d'occupation par commune - Source : INSEE

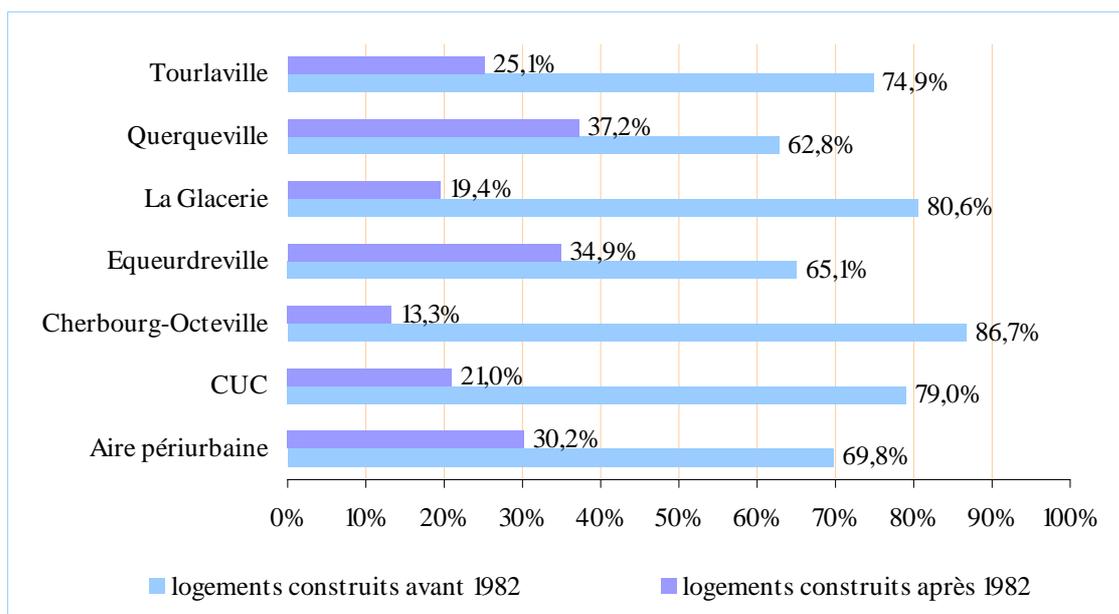
1.4 - Une typologie proportionnelle à la demande

La taille des logements est inversement proportionnelle à celle des communes. Les logements les plus grands sont localisés sur les communes les moins peuplées où la pression foncière est moins forte.



Graphique 5 : Typologie des résidences principales

On se trouve en présence d'un parc relativement récent lié au grand chantier de la Hague à l'intérieur de l'agglomération où l'essentiel des constructions de logements ont été réalisées dans les ZAC communautaires avec des programmes locatifs importants.



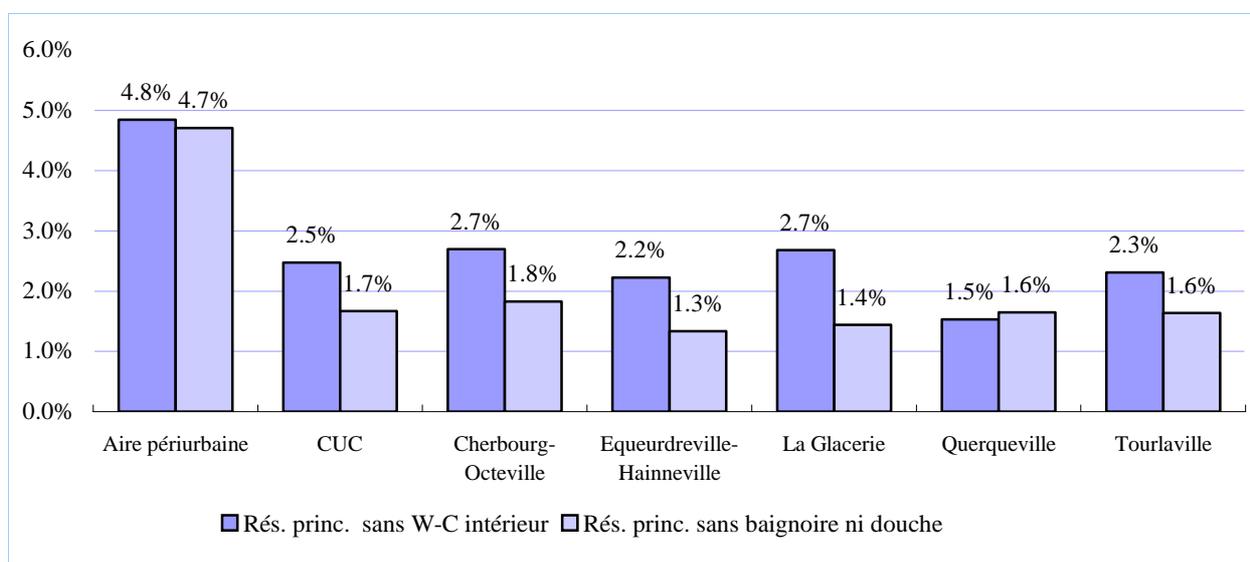
Graphique 6 : Age de construction des logements

De 1982 à 1999, 8 317 logements ont été réalisés dans l'agglomération dont :

- o 6 223 logements de 1982 à 1989 dont 3216 en HLM (soit 52 % du parc) ;
- o 2 094 logements de 1990 à 1999 dont 459 en HLM (soit 22 % du parc).

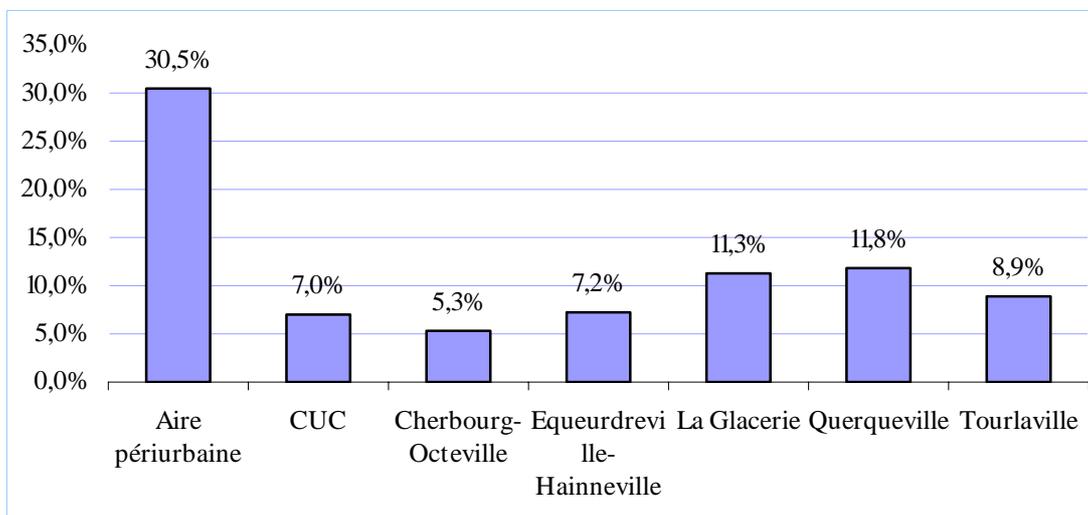
De 1982 à 1999 les communes périurbaines ont augmenté leur parc de 3 037 logements de manière plus équilibrée à raison de 1 790 logements entre 1982 et 1990 et 1 277 logements entre 1990 et 1999.

L'Etat de confort des logements de l'agglomération est supérieur à celui du département où 4 % des logements sont dépourvus de sanitaires (W-C intérieurs et salle d'eau) et 21 % de chauffage central ou individuel ; les logements des communes périurbaines sont moins équipés surtout en moyens de chauffage.



Graphique 7 : Logements dépourvus de confort sanitaire

Depuis 1979, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat conduites par la CUC ont fortement contribué à l'amélioration du confort des logements à l'intérieur de l'agglomération.

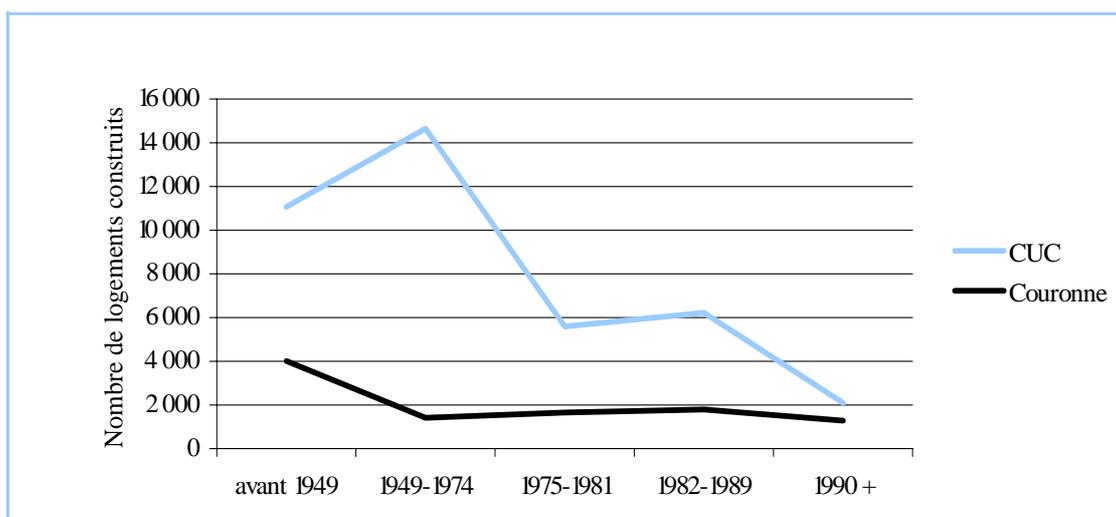


Graphique 8 : Logements sans chauffage

2 - L'évolution de la construction

2.1 - Un rythme de construction en baisse

La construction de logements sur la communauté urbaine est en baisse constante depuis le milieu des années 1980, phénomène que l'on observe de façon moins marquée sur la couronne périurbaine.



Graphique 9 : Évolution de la construction de logements sur l'aire urbaine depuis 1950 - Source : Insee

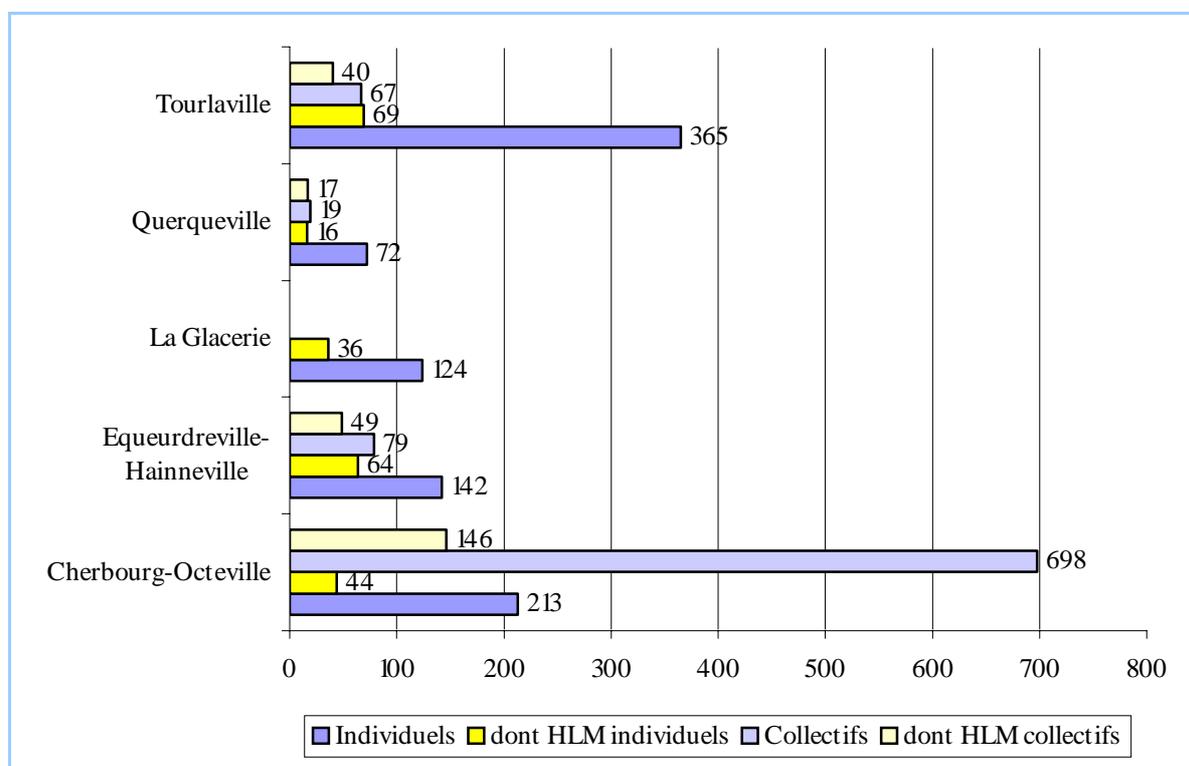
Ce phénomène s'explique à travers les départs de population, qui ont ralenti de moitié le rythme de construction des années quatre-vingt, et les mouvements de périurbanisation, à l'origine d'un accroissement du parc des résidences principales vers la couronne, au détriment du pôle urbain. Certaines communes de la couronne (Nouainville, Tonneville,...) ont en effet réalisé des programmes de construction assez importants, attirant notamment des jeunes familles dans ces nouveaux logements.

Bien que la population ait diminué de 3 434 habitants (-3,7 %) au cours de la dernière décennie, le nombre de logements a augmenté de 2094 (+5,3 %) dans l'agglomération.

2.2 - Une forte régression de l'habitat collectif privé entre 1995 et 1999

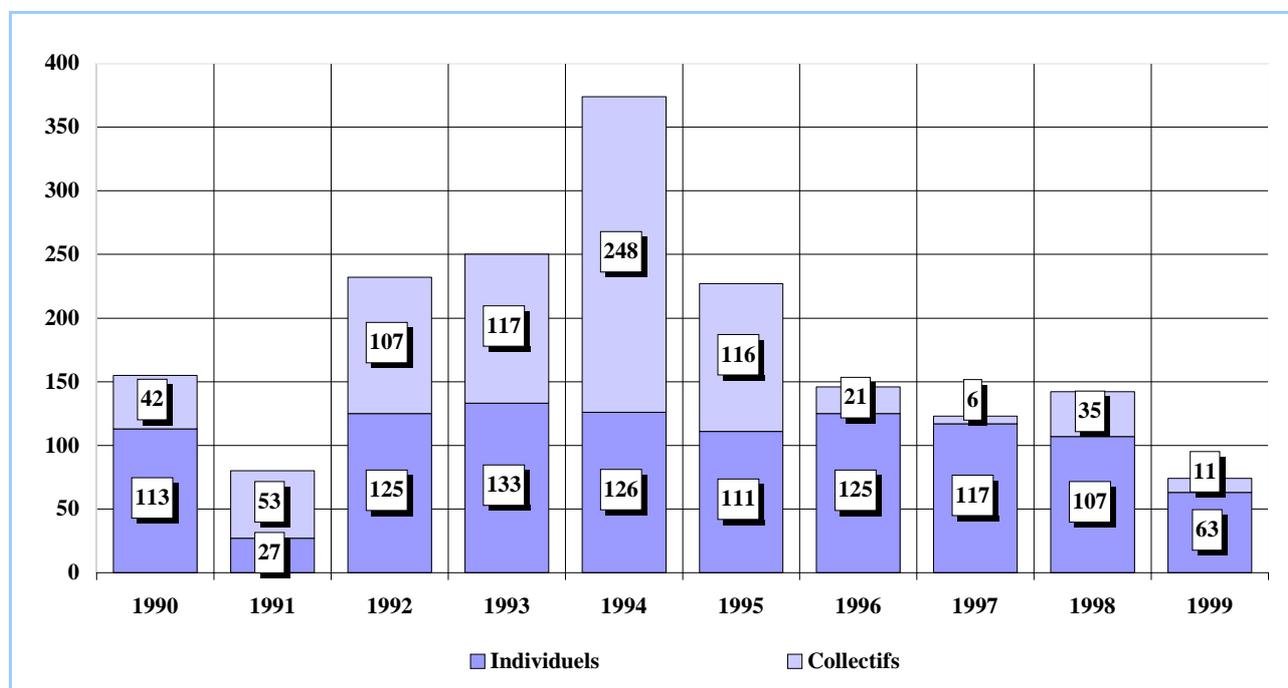
Cet accroissement s'est opéré de manière inégale spatialement et dans le temps :

- o Les programmes de constructions en collectif s'implantent majoritairement dans la ville centre avec plus de 50 % de logements réalisés dans l'agglomération ;
- o La construction individuelle se développe principalement à Tourlaville à l'intérieur de lotissements privés où à la faveur de permis groupés;
- o Le parc social se rééquilibre à l'intérieur de l'agglomération, il représente 21 % des logements construits à Cherbourg-Octeville et concentre 39,50 % des HLM nouveaux au cours de la même période.



Graphique 10 : Logements commencés dont HLM - Source : DDE Sítadel et CUC HLM

Plus de 60% des logements sont autorisés entre 1990 et 1994. La promotion immobilière marque le pas, les programmes de logements en collectif régressent de manière sensible dans le courant de la deuxième partie de la décennie.



Graphique 11 : Logements autorisés en individuel et en collectif - Source DDE 50

L'habitat collectif HLM connaît un redéploiement entre 1995 et 1999 .

Cette accroissement du parc qui s'est effectué par à coups a subi plusieurs influences :

- o L'achèvement des ZAC communautaires destinées à l'habitat (en locatif social et en accession sociale) d'Equedreville et d'Octeville (1575 logements) clôturées en 1992 et 1994 du quartier nouveau de la Brèche du Bois (387 logements sociaux dont 31 réalisés en 1996) ;
- o Le recentrage de l'action publique sur le segment de la construction de logements sociaux et une politique de réhabilitation du parc privé dans le cadre d'opération programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- o Un investissement immobilier de courte durée sur le logement étudiant en petits collectifs lié au développement du site universitaire et à la politique d'aide au logement (loi Méhaignerie) dont l'essentiel des programmes ont été réalisés à Octeville en 1994 ;
- o Une offre essentiellement privée de terrains à bâtir destinée à l'accession à la propriété en individuel sur des parcelles d'une taille moyenne de 650 m² limitant l'accession sociale à la propriété avec pour corollaire le départ de familles sur les communes périphériques marqué par la sous-consommation des » prêts à taux zéro » à l'intérieur de l'agglomération par rapport aux communes périurbaines et au département.

3 – L'amélioration du parc ancien

Entre 1991 et 2000, les procédures d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat conduite dans le cadre du programme local de l'habitat avec le concours de l'Etat et de l'agence nationale à l'amélioration de l'habitat ont permis la réhabilitation de 1433 logements sur un objectif de 1 093. 33% des logements réhabilités étaient déclarés vacants avant travaux.

	Période	Objectifs en logements	Logements réhabilités Total	Propr. occu.	Propr. bailleurs	Dont Logts vacants
OPAH et PIG - Cherbourg	1991-1996	425	382	33	349	234
OPAH d'Equeurdreville-Hainneville	1992-1994	163	97	48	49	23
OPAH de Tourlaville	1993-1995	125	133	71	62	18
OPAH de Cherbourg	1997-1999	240	420	60	360	144
PIG d'agglomération	1997-2000	300	401	244	157	55
Bilan des Réhabilitations	1991-2000	1 093	1 433	456	977	474

Tableau 1 : Bilan des opérations communautaires d'amélioration de l'habitat privé

Ces opérations ont permis d'engager le curetage d'îlot insalubres dans le cadre d'action d'accompagnement îlot Boël Meslin à Cherbourg ainsi que des requalifications d'espaces publics dans les communes concernées octroi de Tourlaville, rue Gambetta de la Paix à Equeurdreville-Hainneville.

Cette politique se poursuit actuellement dans le cadre d'une nouvelle OPAH d'agglomération actuellement en cours et prévue jusqu'en 2004.

4 – Le parc HLM

Le parc social de l'agglomération regroupe 14 345 logements et représente près 39,6 % des résidences principales de l'agglomération.

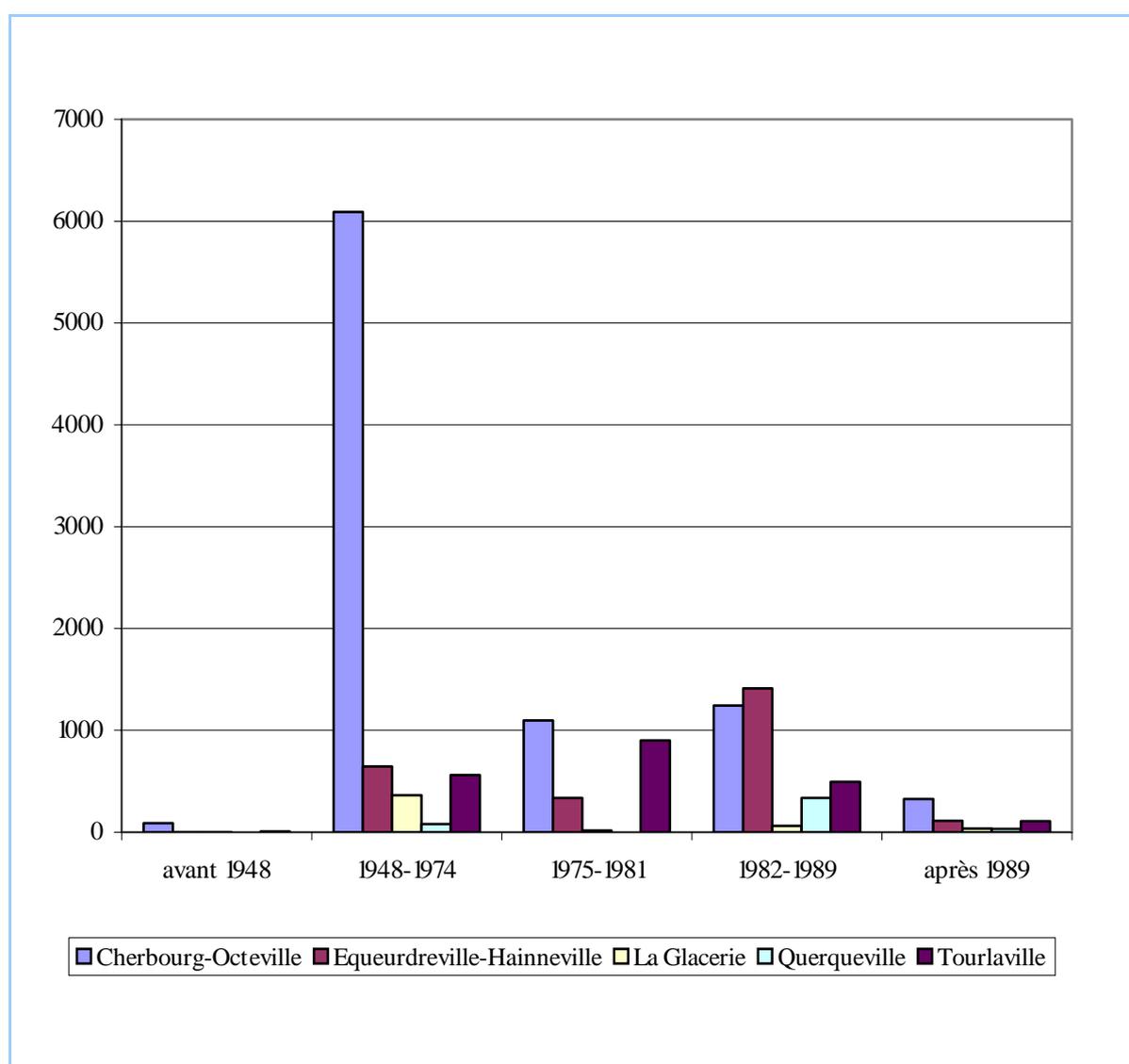
Bien qu'inégalement réparti, à l'intérieur du territoire communautaire où il représente :

- o 47,3 % des résidences principales à Cherbourg-Octeville,
- o 35,3% des résidences principales à Equeurdreville-Hainneville,
- o 30,3 % des résidences principales à Tourlaville,
- o 26,4 % des résidences principales à Querqueville
- o 24,5 % des résidences principales à La Glacerie

Sa distribution géographique reste largement en cohérence avec les orientations de la loi SRU qui fixe un objectif de 20 % de logements sociaux par commune.

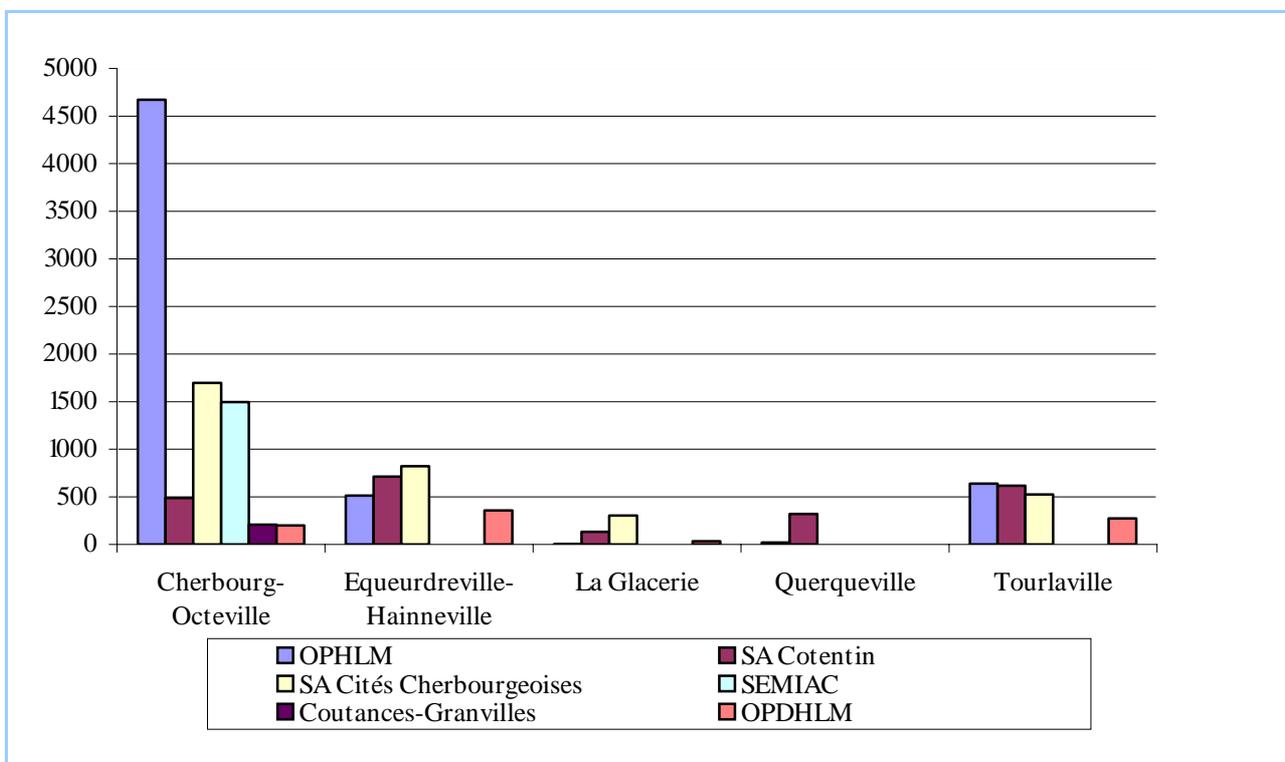
Il est dominé par l'habitat en collectif (82,5% du parc) principalement dans la ville centre qui regroupe à elle seule près de 62 % du parc.

Il est caractérisé par un développement important à partir de la deuxième moitié des années 50 jusqu'en 1974 (environ 55 % du parc) essentiellement sur la ville centre, puis dans un deuxième temps par la période 1975-1989 qui encadre celle du grand chantier de l'usine la Hague dans les années 80 (environ 41 % du parc) réalisé notamment dans les ZAC de Pontmarais à Tourlaville, de Brécourt à Equeurdreville, des Rockettes à Octeville ainsi que des opérations de constructions en lotissement de nouveaux quartiers à la Brèche du Bois à Cherbourg et dans le secteur de l'avenue d'Allmendingen à Querqueville.

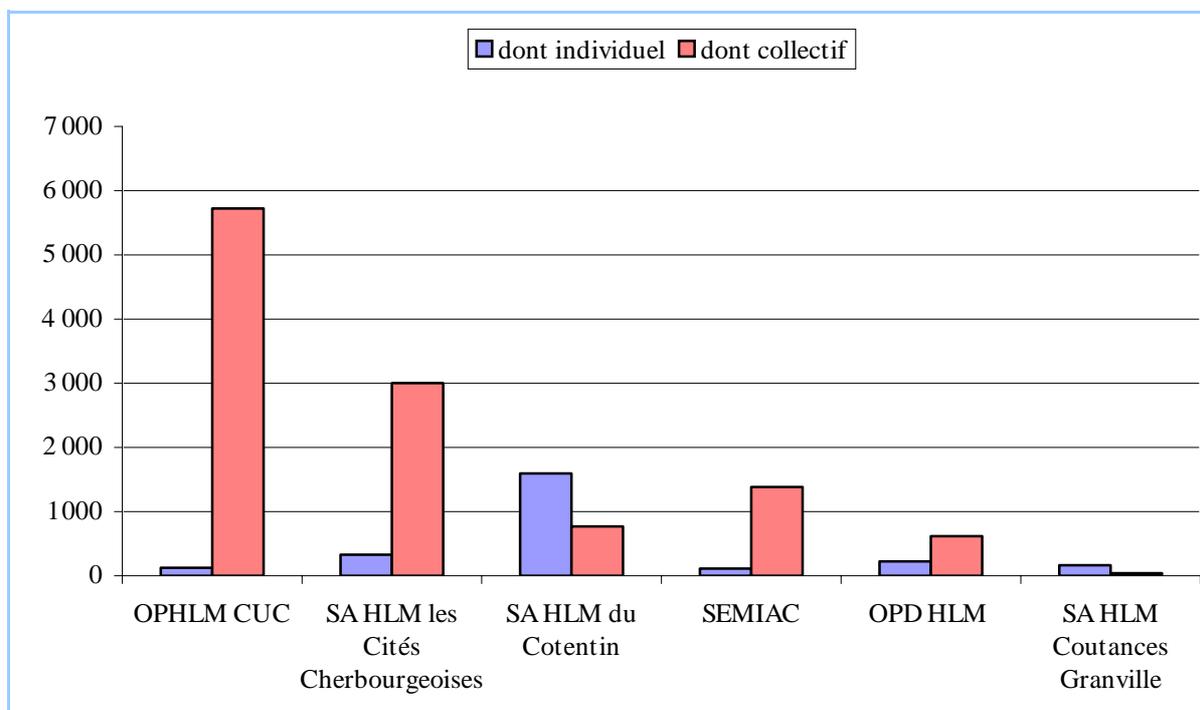


Graphique 13 : Parc social par commune selon la période de construction

L'office public d'HLM de la communauté urbaine est le principal bailleur de l'agglomération (environ 42 % du parc), c'est aussi l'organisme le plus doté en logements collectifs.



Graphique 14 : Distribution du parc HLM dans l'agglomération par commune et par organisme



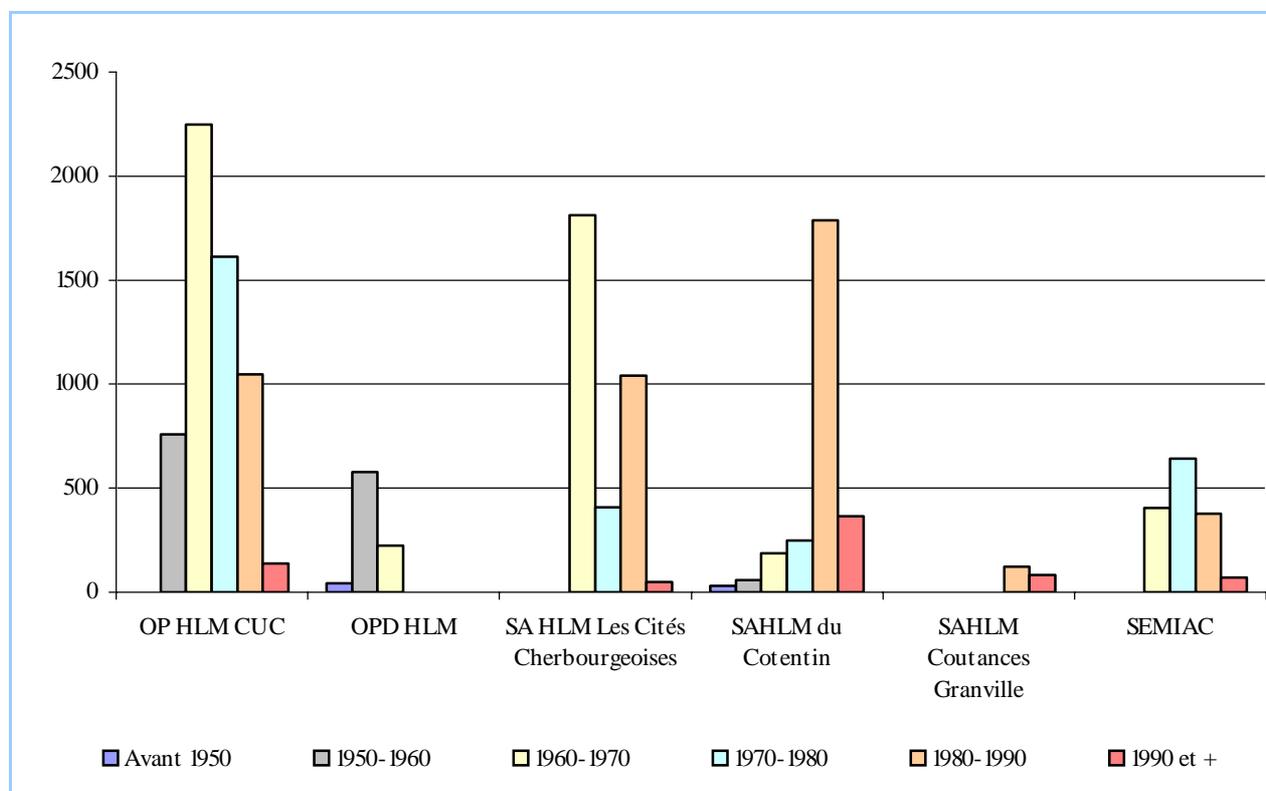
Graphique 15 : Répartition du parc social en individuel et collectif entre les principaux organismes HLM de l'agglomération

La répartition entre les principaux bailleurs sociaux permet de constater que :

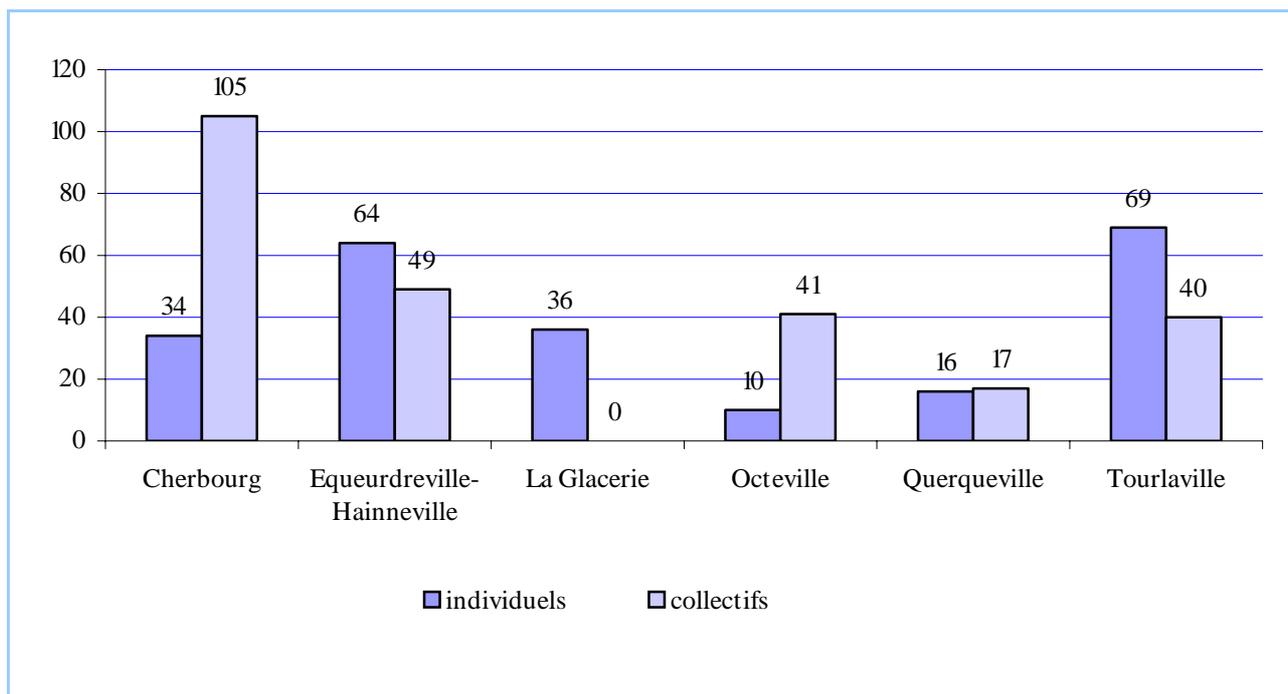
- o l'Office public HLM de la communauté urbaine dispose d'un parc relativement ancien avec 80 % de son parc (4 618 logements) construit avant 1980 ;
- o la SA HLM du Cotentin dispose du parc le plus jeune de l'agglomération avec 80 % de son parc construit après 1980 ;
- o l'Office Public départemental de HLM (842 logements) a cessé de construire dans l'agglomération depuis 1970 ;
- o l'émergence d'un nouvel organisme, la SA Coutances-Granville dès le début des années 80 (206 logements).

La dernière décennie est marquée par :

- o un ralentissement sensible de la construction ;
- o un rééquilibrage individuel collectif en individuel et en petit collectif.

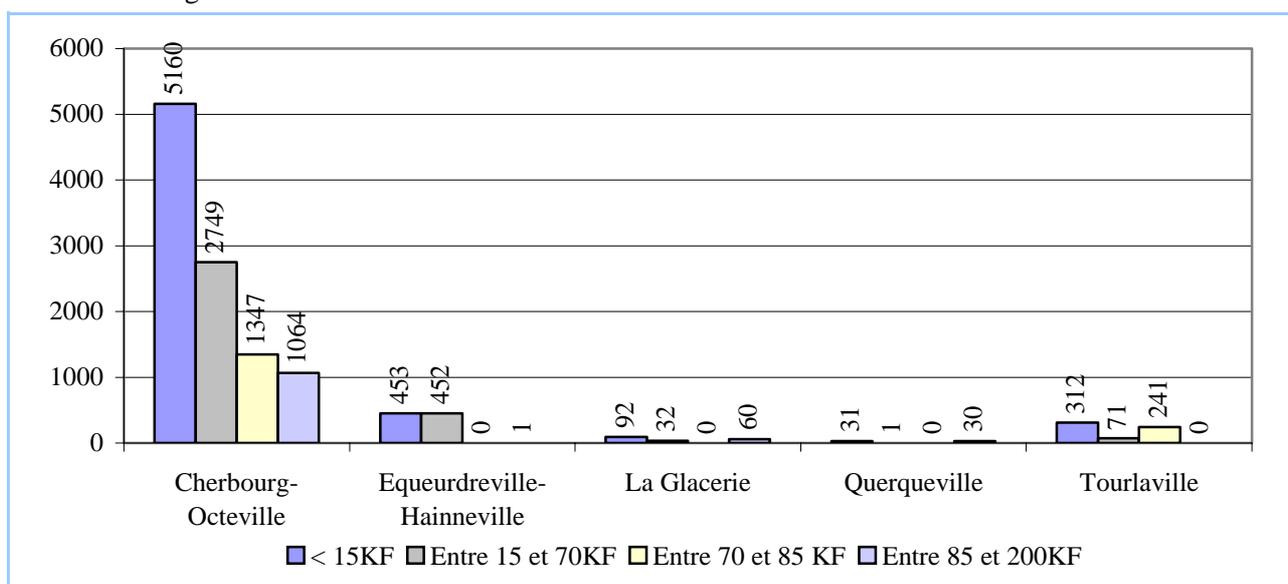


Graphique 16 : Parc social par propriétaire et par âge - source : DRE Basse-Normandie



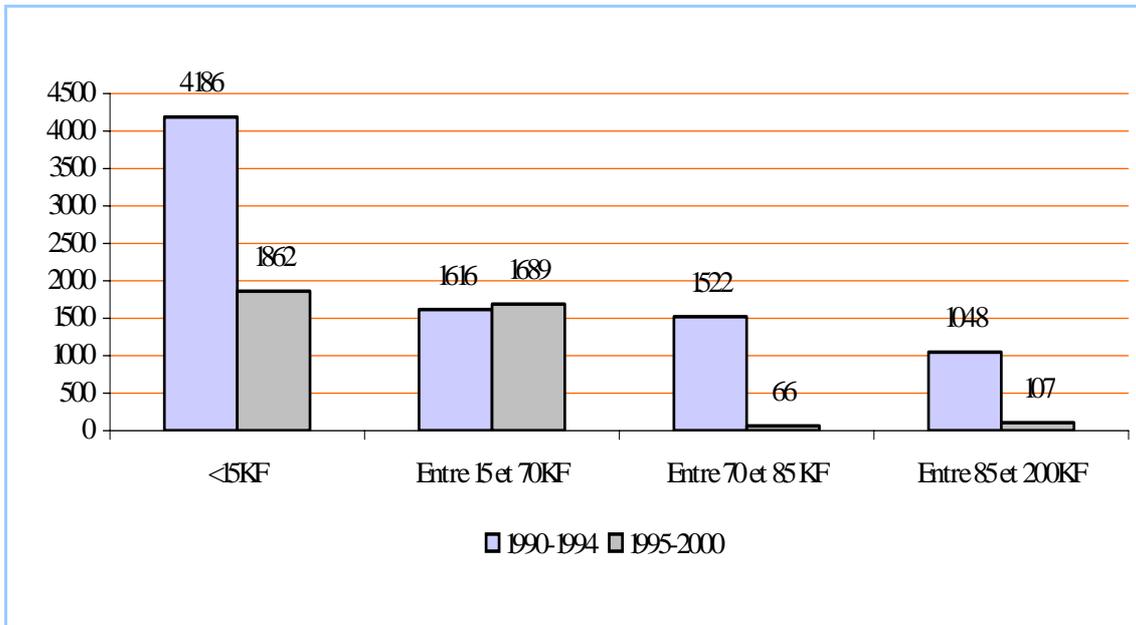
Graphique 17 : Logements HLM livrés entre 1990 et 1999 - Source habitat CUC

D'important efforts consentis par les bailleurs sociaux dans des programmes de réhabilitation aidés par l'État (PALULOS) et les collectivités (CUC, communes) notamment dans le cadre de l'opération de développement social du quartier des Provinces à Cherbourg-Octeville (1989-1995) au cours de laquelle 4 186 logements ont été réhabilités, 21 % d'entre eux ont bénéficié de financements dérogatoires dans le cadre notamment d'opérations de diversification d'usage dont la plus importante et la plus emblématique reste celle du H 100 qui accueille la maison de l'emploi et de la formation et dont une partie des logements a été restructurée en logements étudiants.



Graphique 18 : PALULOS par commune et par strate de coût de travaux

La poursuite de la réhabilitation quantitativement moins importante dans le cadre du contrat de ville durant la période 1996-2000 avec 1862 logements réhabilités et seulement 6 % environ de financements dérogatoires ce ralentissement a également été pour partie tributaire de la mise en place de quotas à hauteur de 30 % de l'enveloppe annuelle fongible consacrée au logement social dans le département.



Graphique 19 : PALULOS par période

5 – L'accueil des gens du voyage

Deux terrains sont actuellement dédiés à l'accueil des gens du voyage dans l'agglomération, il s'agit des terrains communaux de Bréquecal à Tourlaville et des Ragotins à Cherbourg-Octeville.

Ces terrains qui ne bénéficient pas de structure de gestion ont subi des détériorations importantes et connaissent malgré tout une fréquentation relativement importante à certaines époques de l'année. Une fois réaménagés, dans leur superficie actuelle ils permettront de satisfaire aux besoins.

Trois catégories de familles se distinguent essentiellement par la durée et la fréquence de leur séjour sur la communauté urbaine notamment en période hivernale :

- des familles « semi-sédentarisées » présentes à Cherbourg entre 6 et 10 mois par an représentant 34 caravanes environ ;
- des familles présentes régulièrement 2 à 4 mois l'hiver et ayant des circuits de circulation entre l'Ille et Vilaine et la Manche, représentant 15 caravanes environ ;
- des familles ayant des déplacements exclusivement infra-départementaux et ayant actuellement de grosses difficultés à trouver des espaces sur lesquels stationner l'hiver, représentant environ 5 à 10 caravanes organisées par groupes de 5 caravanes.

En période estivale, la présence de familles aux activités économiques en partie liées à la présence touristique (activités de forains sur les foires et marchés, entretien et travaux sur les pavillons et résidences secondaires) rétives à toute forme d'accueil organisé séjournent le plus souvent en bordure du littoral. A cette occupation s'ajoute celle des rassemblements liés à des missions évangéliques qui ont donné lieu à des occupations illégales de terrains communautaires ou communaux et dont le nombre (entre 50 à 200 caravanes) confère au « grand passage » plutôt qu'au « grand rassemblement » (plusieurs milliers de caravanes).

Pour répondre aux besoins le schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé conjointement par l'Etat et le département le 5 décembre 2002 prévoit :

- la rénovation complète des aires existantes avec la création de 15 places de caravanes à Tourlaville (aire de Bréquecal), et 30 places de caravanes à Cherbourg-Octeville (aire des Ragotins) ;
- la création d'une aire nouvelle d'une quinzaine de places de caravanes sur l'agglomération cherbourgeoise à l'horizon 2005 en fonction des besoins identifiés par le schéma ;
- la création d'une à deux parcelles familiales avec habitat adapté pour répondre aux besoins des familles sédentarisées.

Concernant « le grand passage », d'une durée moyenne d'environ 2 semaines, le schéma départemental préconise notamment la recherche de terrains naturels disposant d'une portance appropriée, d'accès routiers suffisants pour permettre notamment l'approche des moyens de secours, des aménagements relativement sommaires (alimentation en eau potable par citernes, dispositifs de collecte et d'enlèvement des eaux usées et des W-C chimiques et des ordures ménagères mobiles), pour éviter de pérenniser le stationnement et permettre l'enlèvement des principales installations dès que l'utilisation des terrains prend fin.

6 – Les prévisions

6.1 - Etat de la demande en logements sur le territoire communautaire

L'approche de la demande relative à l'habitat peut s'appréhender :

- o d'une part par les prévisions du recensement de population qui marquent une tendance à la diminution de la taille des ménages, une tendance au déplacement des familles à la périphérie ;
- o d'autre part pour ce qui concerne l'habitat social par les résultats de la demande en HLM enregistrés par fichier central du logement et caractérisée par :

- 2893 demandeurs dont 54 % sont locataires en HLM ;
- environ 56 % ont entre 25 et 44 ans ;
- un souhait relativement équilibré entre habitat individuel et collectif qui ne reflète pas l'état du parc où l'habitat collectif est dominant ;
- 46 % des demandeurs sont originaires du parc social ;
- une paupérisation tendancielle de la demande : 72 % des demandeurs ont des ressources inférieures ou égales à 60% des plafonds des ressources HLM (soit pour une personne isolée des ressources inférieures ou égales à 868€mois au cours de l'année 2000) ;
- enfin par l'augmentation du nombre de ménages consécutive de la diminution de la taille des ménages qui progresse de 3,6 % (+ 1245 ménages) dans l'agglomération malgré une baisse de population de 2,3 % (- 2122 hab.) entre 1990 et 1999 et qui se traduit notamment par un maintien de la pression foncière à l'intérieur de l'agglomération (cf. infra l'offre).

	1982	1990	1999
Cherbourg	2,5	2,2	2,1
Octeville	3,0	2,7	2,4
Equeurdreville-Hainneville	2,8	2,7	2,5
La Glacerie	3,5	3,0	2,8
Querqueville	3,5	3,3	3,0
Tourlaville	2,9	2,7	2,5

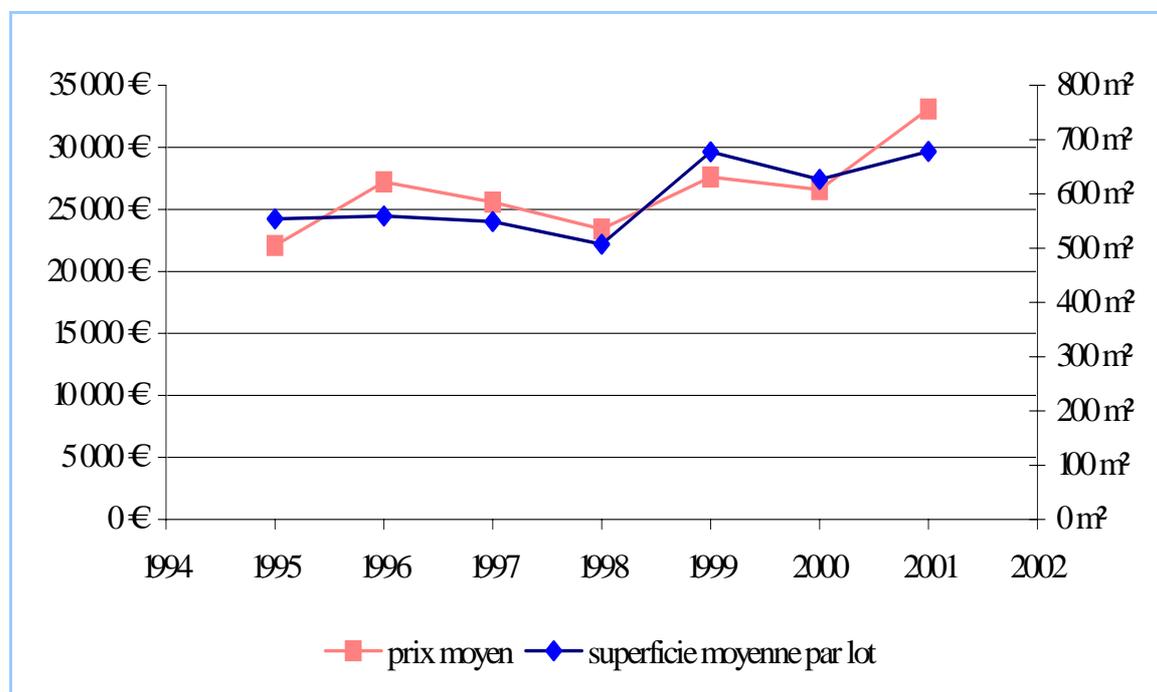
Tableau 2 : Taille des ménages - Source : INSEE- RGP 1999

La diminution de la taille des ménages qui résulte principalement, selon une récente analyse de l'INSEE ¹, du vieillissement de la population est également sensible aux changements de comportements tels que mises en couples plus tardives des jeunes, unions plus fragiles, remise en couple moins fréquente après une rupture.

6.2 l'offre

L'offre est caractérisée par :

- l'existence d'un parc locatif privé représentant 46 % du parc des logements privés (hors parc HLM qui représente 40 % du parc des logements de l'agglomération) ;
- un marché de l'accession à la propriété en individuel pavillonnaire relativement tendu et peu diversifié et caractérisé par une augmentation moyenne du prix de 50 % entre 1995 et 2001 et une augmentation de la surface moyenne des lots de 22% durant cette même période avec une forte augmentation en 2001 (+ 24% par rapport à 2000) ;



Graphique 20 : Marché du terrain à bâtir en lotissement période 1995 2001 - Source urbanisme CUC

¹ - INSEE PREMIERE n° 875 déc. 2002

- un marché dans des maisons d'occasion caractérisé par une hausse du prix moyen de 7,2 % entre 2000 et 2001 lié à une forte augmentation du volume des ventes et une relative détente sur le marché de l'appartement ancien - 4 % excepté les grands appartements de la ville centre selon la chambre régionale des notaires
- en ce qui concerne le parc social :
 - les programmes de réhabilitation du parc ralentissent de manière sensible,
 - les organismes HLM aux prévisions limitées le plus généralement au court terme, semblent dans l'expectative de la nouvelle donne politique de l'Etat en matière de logement ;
 - une réflexion importante dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Cherbourg-Octeville sur la mise en œuvre de programmes de démolition d'immeubles dans les secteurs de l'Amont Quentin (304 logements) et des Vosges (348 logements) dont l'état de confort apparaît progressivement inadapté à la demande, laquelle présente une solvabilité moins assurée, préoccupante pour les bailleurs sociaux.

6.3 - Vers une nouvelle politique de l'habitat

Le programme local de l'habitat de l'agglomération cherbourgeoise ⁽²⁾ est arrivé à échéance en 2002. Ce document définit, pour une durée au moins égale à 5 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale dans le cadre d'une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les communes ainsi que les quartiers d'une même commune, va faire l'objet d'un renouvellement prenant en compte les nouvelles problématiques locales et la nouvelle donne de l'Etat en matière d'habitat.

Parmi les actions menées dans le cadre du PLH il y a lieu de citer :

- les interventions communautaires en faveur du logement social qui se sont structurées (garanties d'emprunt, pré-programmation HLM et aides au logement social) ;
- les procédures d'amélioration de l'habitat ancien qui concernent l'ensemble du territoire de l'agglomération (OPAH) ;
- l'accueil des étudiants qui s'effectue selon des modalités similaires à celle du CROUS ;
- la mise en place d'outils de gestion et de suivi qui s'est réalisée (fichier central, numéro unique,

2- approuvé en 1996 et prorogé en 1999 jusqu'en 2002 est le seul PLH conventionné du département de Manche, c'est à dire un document sur lequel l'Etat s'est engagé sur une programmation minimum de logements sociaux selon la demande des bailleurs sociaux.

observatoire) ;

- la conférence intercommunale du logement de l'agglomération cherbourgeoise ;
- les projets de renouvellement urbain identifiés pour la période 2003-2006 et déclinés dans l'opération de renouvellement urbain de Cherbourg-Octeville et les programmes de renouvellement urbain des autres communes de l'agglomération.

L'adoption d'un nouveau PLH pour les cinq prochaines années a été requise par la communauté urbaine qui a déjà identifié des problématiques telles que l'accession sociale à la propriété, le développement des logements vacants, le devenir du parc HLM collectif vieillissant dans le cadre de l'élaboration du contrat d'agglomération.

La prise en compte des besoins actuels et futurs en accueil et en habitat des gens du voyage, identifiés par le schéma départemental ⁽³⁾ d'accueil des gens du voyage, et partiellement spatialisés dans le PLU figurera également dans ce document communautaire.

3- Cf. : 5 supra

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME

An aerial photograph of Cherbourg, France, showing a dense urban area with many buildings and streets. The image is in grayscale and has a rounded top edge.

RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC : ACTIVITÉS ET EMPLOIS

P.L.U. arrêté le : 28 mars 2007

Approuvé le : 19 décembre 2007

Modifié le :

Mis en compatibilité le :

Mis en révision le :

Dernière mise à jour le :

Modification simplifiée le :

Activités et emplois

1. Le tissu économique	37
2. Population active et emploi.....	38
3. L'activité portuaire	43
3.1 - Le port de commerce	45
3.1.1 - Le port de commerce à la recherche de nouvelles activités	47
3.1.2 - Les activités connexes au port	49
3.1.3 - Le projet <i>Fastship</i>	49
3.1.4 - La spatialisation des activités portuaires et leur redéploiement à l'horizon 2008-2010.....	51
3.1.5 - Les évolutions du port militaire.....	55
3.2 - La plaisance	62
4. Le commerce.....	63
5. Le tourisme	71
6. L'agriculture	75

Activités et emplois

1 . Le tissu économique

Caractérisé par une présence industrielle importante, le bassin d'emploi de Cherbourg est, après Caen, le deuxième pôle industriel de Basse-Normandie, avec plus de 9 000 entreprises, dont 45 % sont situées dans l'agglomération cherbourgeoise. Le pôle industriel s'est développé historiquement autour de l'arsenal, des activités de construction navale et plates-formes offshore, puis grâce à la construction navale militaire et aux deux grands chantiers nucléaires.

Il regroupe 41 % de la population active du département et offre environ 62 000 emplois (63 200 en 1990).

Le dernier recensement INSEE dénombre près de 39 000 emplois dans l'aire urbaine cherbourgeoise qui accuse une perte de 1 600 emplois par rapport à 1990.

L'industrie occupe une place primordiale parce-qu'elle regroupe plus de 7 000 emplois représentant 35 % de l'emploi salarié privé (ou assimilé si l'on tient compte des 3 400 emplois publics de la direction des constructions navales) de l'aire urbaine de Cherbourg.

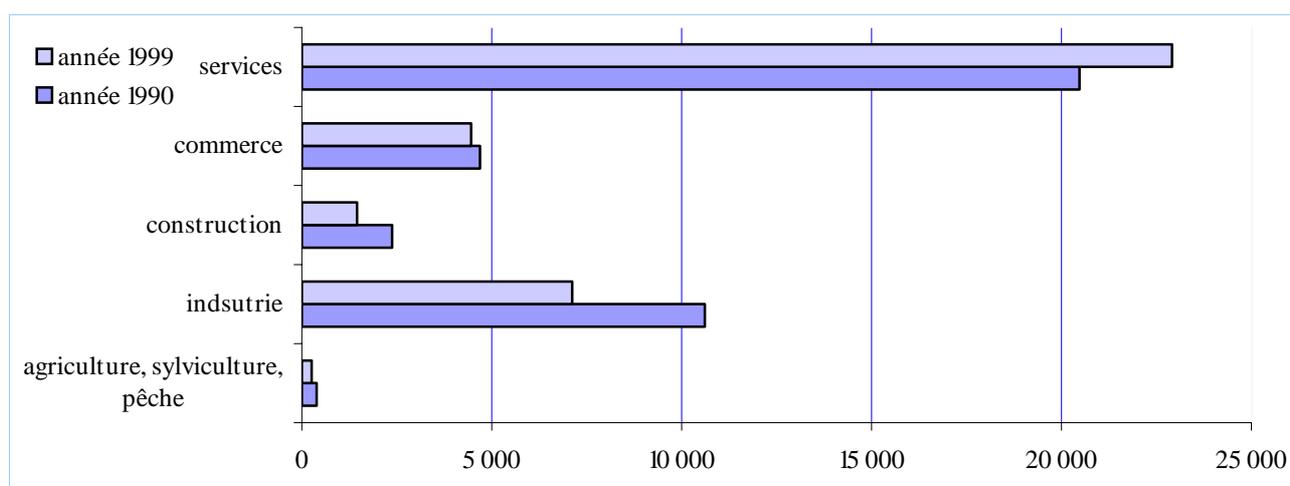
Le secteur industriel est dominé par la présence de grands établissements (DCN, ALCATEL CIT, Constructions Mécaniques de Normandie, Maîtres Laitiers du Cotentin ...). A ces 7 000 emplois industriels, il faut ajouter ceux du secteur industriel à la périphérie de l'aire urbaine (CNPE Flamanville 1200 emplois, COGEMA 3250 emplois).

Il présente trois caractéristiques essentielles :

- établissements de grande taille (15 établissements de plus de 50 salariés sur l'aire urbaine ; soit 5600 des 7000 emplois industriels) ;
- importance de l'activité sous dépendance des grands donneurs d'ordre ;
- importance de la sous-traitance.

Les activités sont inégalement réparties à l'intérieur de l'aire : 60 % de l'emploi total et la moitié des salariés du secteur privé sont concentrés dans la ville centre qui perd 13 % de ses emplois.

Les quatre communes de l'agglomération connaissent une augmentation des emplois qui compense les pertes de la ville centre. Cette augmentation profite essentiellement au secteur tertiaire particulièrement au couple commerce services qui concentre 70 % des salariés du privé contre 49 % à la ville centre.



Graphique 1: Évolution des emplois dans l'aire urbaine de Cherbourg 1990 –1999

2. Population active et emploi

Les premiers résultats du recensement font apparaître une diminution globale du nombre d'actifs ayant un emploi sur le département de la Manche (-2,2% par rapport à 1990). Ces pertes d'emplois s'expliquent par le déclin des activités indépendantes et notamment de l'agriculture : l'emploi non-salarié a ainsi diminué de 31%.

A l'inverse, l'emploi salarié a progressé de 7,4%. On remarque cependant que l'arrondissement de Cherbourg ne connaît dans ce domaine qu'une augmentation de 2,1% (difficultés économiques du Nord-Cotentin).

	1990	1999	Evolution
Département de la Manche	187 497	183 464	-2,2%
Arrondissement de Cherbourg	72 192	70 299	-2,6%
Aire urbaine de Cherbourg	44 220	42 159	-4,7%

Tableau 1 : Nombre d'actifs ayant un emploi - Source : Insee – recensements de la population 1990 et 1999

	Population active ayant un		Chômeurs		Population active	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cherbourg-Octeville	14 971	79,9%	3 700	19,8%	18 733	100,0%
Equeurdreville-Hainneville	9 791	84,9%	1 186	14,8%	8 003	100,0%
La Glacerie	2 080	86,1%	331	13,7%	2 417	100,0%
Querqueville	1 701	85,2%	288	14,4%	1 997	100,0%
Tourlaville	6 443	84,4%	1 099	14,4%	7 630	100,0%
CUC	31 986	82,5%	6 604	17,0%	38 780	100,0%
France	23 055 202	86,8%	3 401 611	12,8%	26 542 481	100,0%

Tableau 2 : Population active de l'agglomération recensée en 1999 - Source INSEE exploitation : Observatoire de la ville

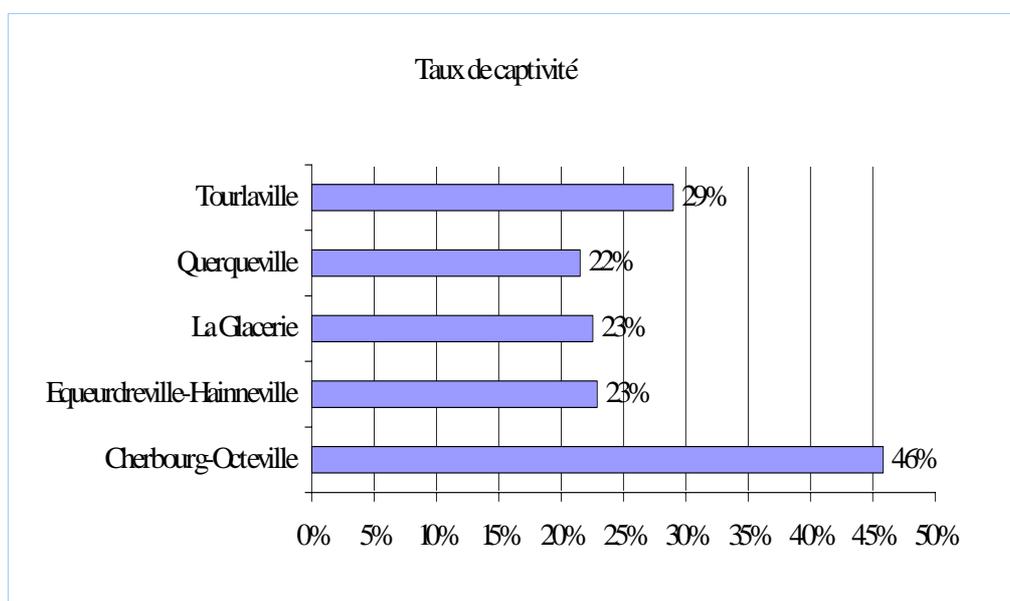
Activité économique	Population active ayant un emploi 1990	Population active ayant un emploi 1999	Taux d'évolution de la population active occupé
Agriculture	344	252	-26,74%
Construction	2 608	1 413	-45,82%
Industrie	11 084	7 591	-31,51%
Tertiaire	21 648	22 578	4,30%
Total	35 684	31 834	-10,79%

Tableau 3 : Population active par secteurs d'activité - Source INSEE exploitation : Observatoire de la Ville

La part de la population active ayant un emploi est sensiblement inférieur à la moyenne nationale et se concentre essentiellement dans les services (63%), dans l'industrie (20%), dans le commerce (12%) et dans une moindre mesure dans la construction (4%) et l'agriculture et la pêche (1%).

L'agglomération capte 78 % des actifs en résidence indépendamment dans les cinq communes. Les communes le plus à l'ouest : Querqueville (71%), Equeurdreville-Hainneville (75,9 %), ainsi que l'ancienne commune d'Octeville (75,6%), géographiquement plus proches des pôles de CO-GEMA et de la centrale nucléaire de Flamanville sont moins captives.

La ville-centre principal pôle d'emploi de l'agglomération capte un nombre relativement important de ses actifs (46 % dont 62 % à Cherbourg et 21 % à Octeville).



Graphique 2: Taux de captivité par l'agglomération des actifs ayant un emploi par commune

-La demande d'emploi

En 2002, le taux de chômage sur le bassin d'emploi de Cherbourg est de 10% malgré une baisse de près de 3 points par rapport à 1998.

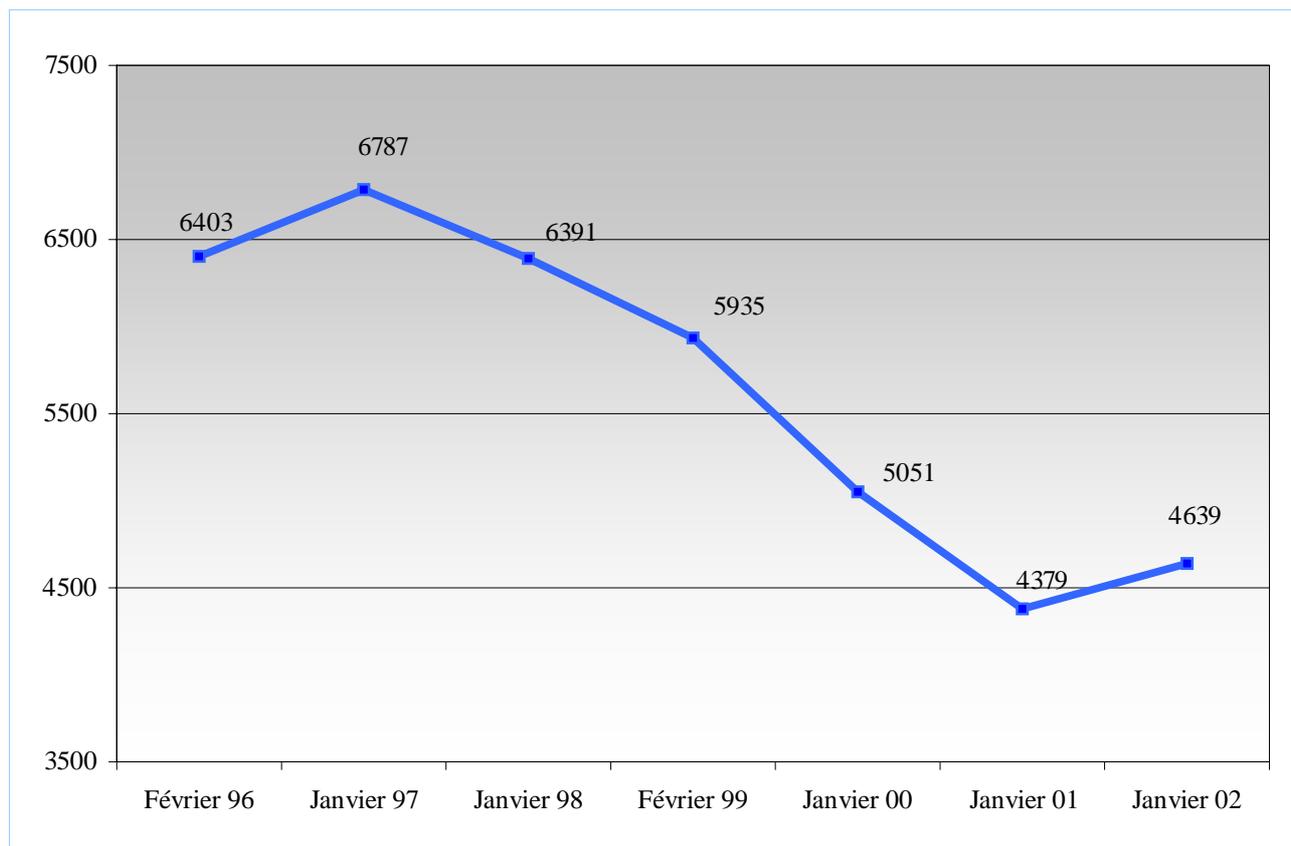
Décembre	Bassin d'emploi de Cherbourg	Manche	Région	France
1994	13,5	10,8	11,6	12,6
1995	12,3	9,9	10,8	11,7
1996	14,1	11,5	12,3	12,7
1997	14,0	11,5	12	12,2
1998	13,0	10,5	11,1	11,5
1999	11,3	9,2	9,8	10,6
2001	10,6	8,4	8,9	9,0
2002	10,0	8,1	8,8	9,1

Tableau 4. : Taux de chômage - Source : Plan d'action local Nord Cotentin-DDTEFP

Au cours des années 1990, le chômage s'est accru à Cherbourg de 23%, principalement au détriment des jeunes de moins de 25 ans. En 2002, 23% des chômeurs sont des jeunes de moins de 25 ans (20% en moyenne sur les aires urbaines comparables) et 12% sont âgés de plus de 50 ans.

Depuis 1997, l'agglomération cherbourgeoise connaît une baisse du chômage. Notons que cette baisse du taux de chômage est « dopée » par les départs de population (baisse de la population active) et qu'il existe un noyau dur de chômage qui connaîtra des difficultés pour réintégrer le marché du travail.

Sur la période 1996-2001, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de près d'un tiers. Cette baisse concerne essentiellement les jeunes demandeurs d'emploi. Le « noyau dur » (personnes de plus de 50 ans et chômeurs de plus d'un an) commence lui aussi à tendre à la baisse. En 2002, le chômage augmente à nouveau pour toutes les catégories et surtout pour les chômeurs de plus de 50 ans.



Graphique : Les demandeurs d'emploi sur la CUC - Source : Observatoire de la ville

Situation au	Février 96	Janvier 97	Janvier 98	Février 99	Janvier 00	Janvier 01	Janvier 02
Cherbourg	2 216	2 353	2 231	2 096	1 892	2 513	2 554
Octeville	1 379	1 467	1 432	1 336	1 097		
Equeurdreville-Hainneville	1 144	1 188	1 117	986	818	712	804
La Glacerie	323	315	281	267	211	205	227
Querqueville	303	328	291	249	221	203	211
Tourlaville	1 038	1 136	1 039	1 001	812	746	843

Tableau 6 : Les demandeurs d'emploi sur la CUC - Source : Observatoire de la ville

3. L'activité portuaire

Dotée d'une des plus grande rade artificielle du monde, Cherbourg héberge quatre ports :

le port militaire s'étend sur 160 hectares soit un tiers de la superficie de la ville. Construit pour l'essentiel au cours du XIXe siècle et modernisé au cours des années 80, le port militaire de Cherbourg a recentré ses activités depuis dix ans autour de trois missions principales :

- le service public en Manche et mer du Nord ;
- la mise en service et le démantèlement des sous-marins nucléaires construits par la Direction des Constructions Navales ;
- le soutien logistique des forces navales françaises et étrangères de passage.

Commandé par une passe d'entrée de 64 mètres de large, le port militaire occupe la partie Ouest de la rade. Il possède trois bassins : l'avant-port dit Port Napoléon, le bassin Charles X et le bassin Napoléon III utilisés par la DCN Cherbourg.

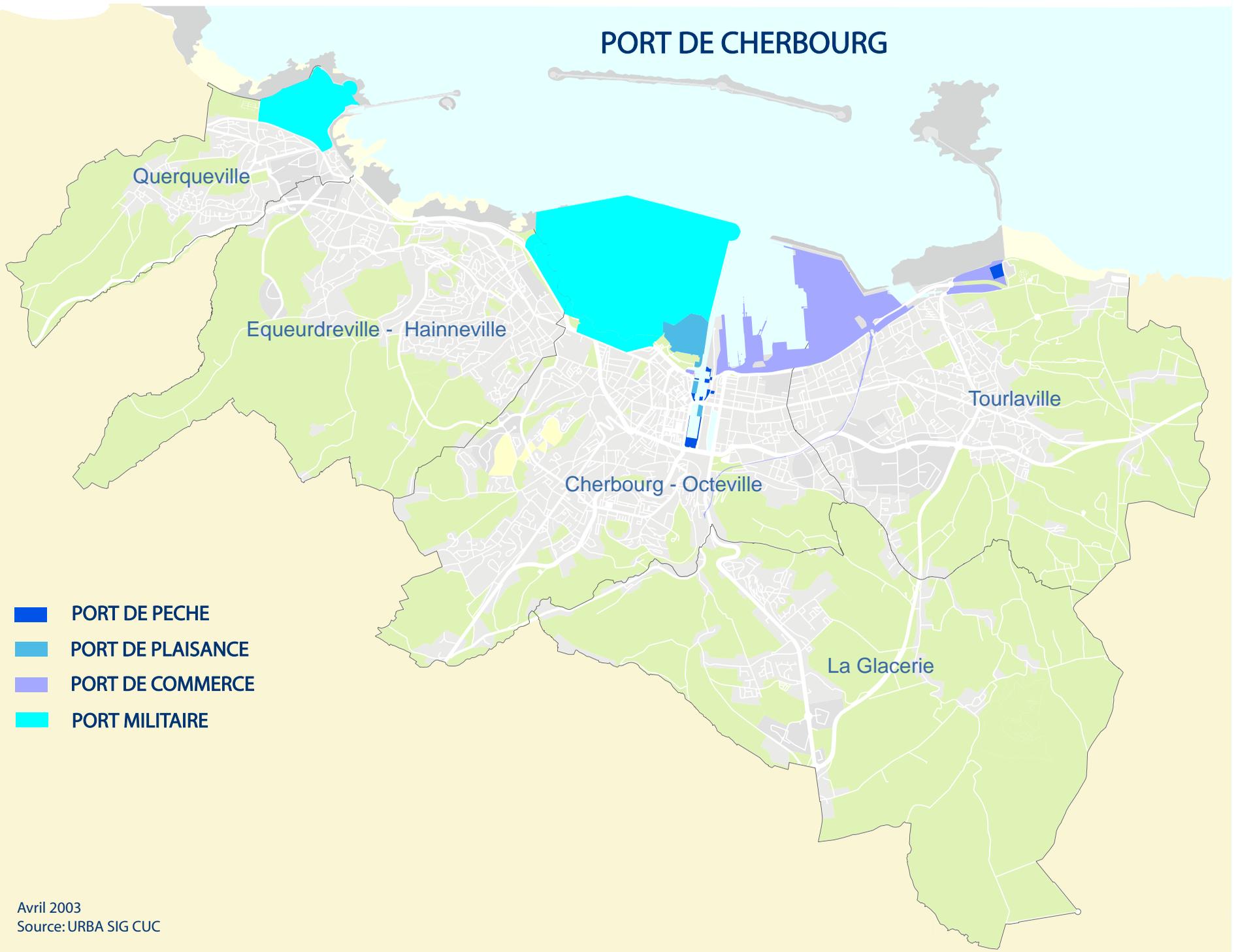
Le port de pêche, au cœur du quartier des Bassins et au centre de l'agglomération, est équipé d'un centre de marées rassemblant l'ensemble des prestations liées à la vente (tri, pesage, vente et livraison) et figure parmi les 10 premières criées françaises ;

Le port de commerce, aux qualités nautiques exceptionnelles, ce port en eau profonde, toujours accessible, est composé de trois grandes zones avec chacune leur affectation : le port transmanche, les terre-pleins des Mielles et des Flamands, auxquelles il convient d'ajouter les zones de mareyage et de transformation des produits de la mer *Produimer*. Cherbourg est le deuxième port transmanche avec plus de 1,5 millions de passagers et représente un trafic fret de plus de 3,5 millions de tonnes.

Le port de plaisance, d'une capacité de 1200 anneaux, à Chantereyne et dans l'avant-port, s'intègre parfaitement au cœur de la ville et contribue à doter l'agglomération d'un cadre de vie exceptionnel. Les diverses manifestations (Salons de la Grande plaisance, Solitaire du Figaro...) témoignent de la volonté de la ville centre et de la Communauté Urbaine de Cherbourg d'affirmer la vocation maritime de Cherbourg et de son agglomération.

Le projet d'aménagement des espaces public portuaires de la ville de Cherbourg-Octeville prévoit une extension d'environ 400 anneaux des installations du port de plaisance ainsi que l'aménagement d'un port à sec sur des terrains cédés par la Marine nationale libres d'affectation.

PORT DE CHERBOURG



3.1 - Le port de commerce

L'impact du port sur l'économie locale est estimé à 1260 emplois directs en 1999 (contre 1680 en 1990) ainsi qu'une contribution à hauteur de 7 à 8 % aux ressources de taxe professionnelle de l'agglomération cherbourgeoise. Cependant, l'économie locale est quant à elle peu tournée vers le port. Cette faible interaction est essentiellement due à la faiblesse de l'hinterland proche et du tissu industriel portuaire.

Le développement de la place portuaire à Cherbourg est un enjeu d'autant plus important que les villes portuaires apparaissent comme des lieux privilégiés de branchement sur les flux de la mondialisation qui peuvent générer des plus-values et des emplois à conditions de les capter.

L'activité de l'équipement portuaire tourne essentiellement autour du trafic transmanche, de l'activité du port de commerce ainsi que de l'accueil de paquebots de croisières.

L'activité portuaire s'organise autour de trois zones principales :

- la darse transatlantique où se concentrent les activités liées au transmanche ;
- le terre plein des Flamands pour les marchandises hors transmanche ;
- à l'est, une réserve de terrains.

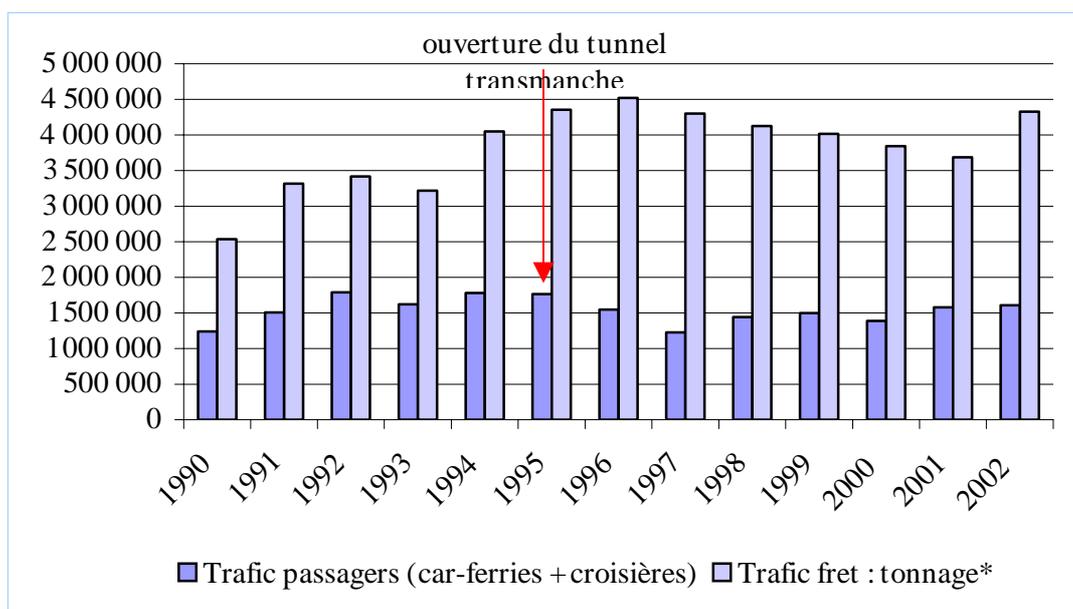


Photo 1 : Ports de commerce et de plaisance

Le service transmanche reste la principale activité du port

Deuxième port transmanche, par son activité à destination de l'Angleterre et de l'Irlande, le port de Cherbourg semble devoir être en mesure de faire face à la concurrence du « Shuttle » qui ne capte plus la part de croissance entre la France et l'Angleterre.

De 200 000 passagers en 1965, le trafic transmanche est passé à 1 800 000 passagers en 1995 (date d'ouverture du tunnel sous la Manche) et de 500 000 tonnes en 1975 à 4 500 000 tonnes de fret en 1995.



Graphique 3 : Trafic transmanche - Source : CCI de Cherbourg- Octeville

Si l'ouverture du tunnel semble avoir dans un premier temps freiné le développement du trafic, il apparaît bien que le port de Cherbourg puisse tirer avantage de sa position géographique pour se positionner sur le marché transmanche qui connaît une croissance générale des échanges.

L'ouverture du tunnel a d'abord eu un effet néfaste sur le nombre de passagers mais cet effet est apparu transitoire, le temps pour les compagnies d'opérer un redéploiement de leur offre en fonction des nouvelles données. Ce redéploiement des compagnies sur les ports transmanche a été bénéfique pour Cherbourg.

Concernant le trafic fret transmanche, l'aire d'influence du tunnel est limitée par le fait que 90% des trafics en tonnage proviennent ou sont destinés aux régions situées à l'ouest d'une ligne Caen – Le Mans – Tours – Toulouse – Narbonne. Cependant, l'arbitrage des transporteurs entre le temps de parcours, le rapport distance-temps et distance-coût, fait que le trafic fret est plus sensible à la concurrence de l'eurotunnel que le trafic passager.

Villes portuaires	Nombre de passagers
Calais	17 099 853
Cherbourg	1 478 589
Caen	965 814
Le Havre	849 004
Boulogne sur Mer	659 943
Roscoff	633 386
Saint-Malo	616 839
Dieppe	303 376

Tableau 7 : Trafic en manche Est et Ouest en 1999 - Source : Atlas transmanche, mars 2000

Le trafic passager transmanche est d'abord un trafic des britanniques faisant l'aller-retour sur le continent. Durant la dernière décennie, 80 % des passagers sur la Manche étaient des ressortissants britanniques, 17 % des français et les 3 % restants sont pour l'essentiel des continentaux européens.

Les services ferries sont assurés par Truckline Brittany Ferries, P&O et Irish Ferries à destination de l'Irlande (Rosslare), de Poole et de Portsmouth où des liaisons rapides sont mises en place en saison. Cherbourg est le premier port passager vers l'Irlande.

De plus ce trafic est appelé à connaître de nouveaux développements à destination de l'Irlande avec la création d'une nouvelle ligne à destination de Dublin qui permettra à Cherbourg de conforter sa position de leader sur le marché irlandais avec plus de 50 % du trafic en passagers et 95 % en camion en 2002.

3.1.1 - Le port de commerce à la recherche de nouvelles activités.

Classé port d'intérêt national, Cherbourg est le premier port certifié ISO 9002. Ce qui témoigne de la qualité des services rendus.

Port en eau profonde et plus vaste rade d'Europe, le port de commerce dispose d'une longueur de quais acostables de 2500 m pouvant accueillir des bateaux d'une longueur de 360 m et d'un tirant d'eau de 13 m.

L'activité du port de commerce a longtemps été marquée par l'importation de voitures neuves de marque japonaise pour leur distribution en France et en Suisse. Cependant cette activité a chuté brutalement en 2000. Toyota, suite à la suppression des limites de vente, a réorganisé sa logistique pour s'installer sur le Port de Zeebrugge. Ainsi, le trafic voitures neuves de Cherbourg va connaître une chute brutale de 90 000 à 10 000 voitures par an consécutivement au départ de Toyota à la fin de l'année 2000.

Cette perte d'activité qui occupait environ une dizaine d'hectares de terres-pleins au nord de la zone des Mielles, a eu pour conséquence directe de fragiliser le dispositif portuaire dans ses trois activités principales : le remorquage, le pilotage, et la manutention, dont les capacités doivent être maintenues pour pouvoir capter de nouveaux trafics. Elle a mis en évidence deux points essentiels :

- la faible diversification des trafics ;
- la nécessaire modernisation de l'outillage portuaire.

Concernant le trafic conventionnel (granit, sable, graviers, enrochements, matières nucléaires et dangereuses), le port connaît des difficultés. Avec 3 670 764 tonnes, l'activité ferry a représenté 99,5 % du tonnage global de Cherbourg en 2001. Les trafics conventionnels se limitent à 16 860 tonnes (contre 122 486 en 2000) mais vont connaître un accroissement grâce à l'activité générée pour les travaux Port 2000 au Havre.

Afin d'attirer de nouveaux trafics, la CCI-CC ainsi que différents partenaires s'engagent dans la modernisation de l'outil portuaire.

Ce programme s'échelonne de 2001 à 2005 avec 3 tranches de modernisation de l'outillage (2001 – 2002 – 2005) par l'acquisition de grues et la réalisation d'un hangar frigorifique et un hangar sec.

Ce programme d'équipement s'oriente vers l'accompagnement de l'essor du marché transmanche, la diversification de l'activité et le développement de l'activité croisière et réparation navale. Il intègre ainsi le remblais de la darse des Mielles (2,5 ha), l'allongement à 345 m du quai des Flamands (investissement dans le cadre du projet *FASTSHIP*) ainsi que l'aménagement de la gare transatlantique pour l'accueil des paquebots.

3.1.2 - Les activités connexes au port

○ -la fonction industrielle :

Le tissu industriel du port est assez peu développé et peu d'entreprises locales utilisent l'outil portuaire et ne génèrent qu'un très faible trafic (CMN ; COGEMA).

○ -la fonction entretien et réparation navale :

Cette fonction est appelée à se développer. En effet, Cherbourg combine savoir-faire (DCN, CMN, JMV) et équipement avec l'élévateur-transbordeur destiné à sortir de l'eau des navires de 90 m de long, 32 m de large, 4,5 m de tirant d'eau et d'un déplacement de 4 500 tonnes pour une base de maintenance de navires rapides. Cet outil est exploité et commercialisé par un GIE rassemblant 11 entreprises : le pôle maintenance Cherbourg-naval.

○ -la fonction logistique :

Cette fonction se localise sur le site portuaire de la zone industrielle des Mielles de Cherbourg. Suite au départ de Toyota (réduction des moyens consacrés à la logistique), la fonction logistique (ainsi que la partie transport combiné) est liée à l'évolution attendue du projet Fastship et à la capacité à développer le trafic fret. En matière de transports combinés, une liaison de feroutage a été expérimentée deux ans de 1996 à 1998 entre Cherbourg et Novare (Italie). La plate-forme portuaire de feroutage de Cherbourg est opérationnelle depuis 1998. Située au quai des Mielles, elle comprend, autour de l'embranchement ferroviaire une vaste zone de chargement/déchargement des remorques routières sur wagons.

Aujourd'hui, la question d'une plate forme logistique et multimodale (transport combiné) dépendra fortement de l'évolution du dossier Fastship.

3.1.3- Le projet *Fastship*

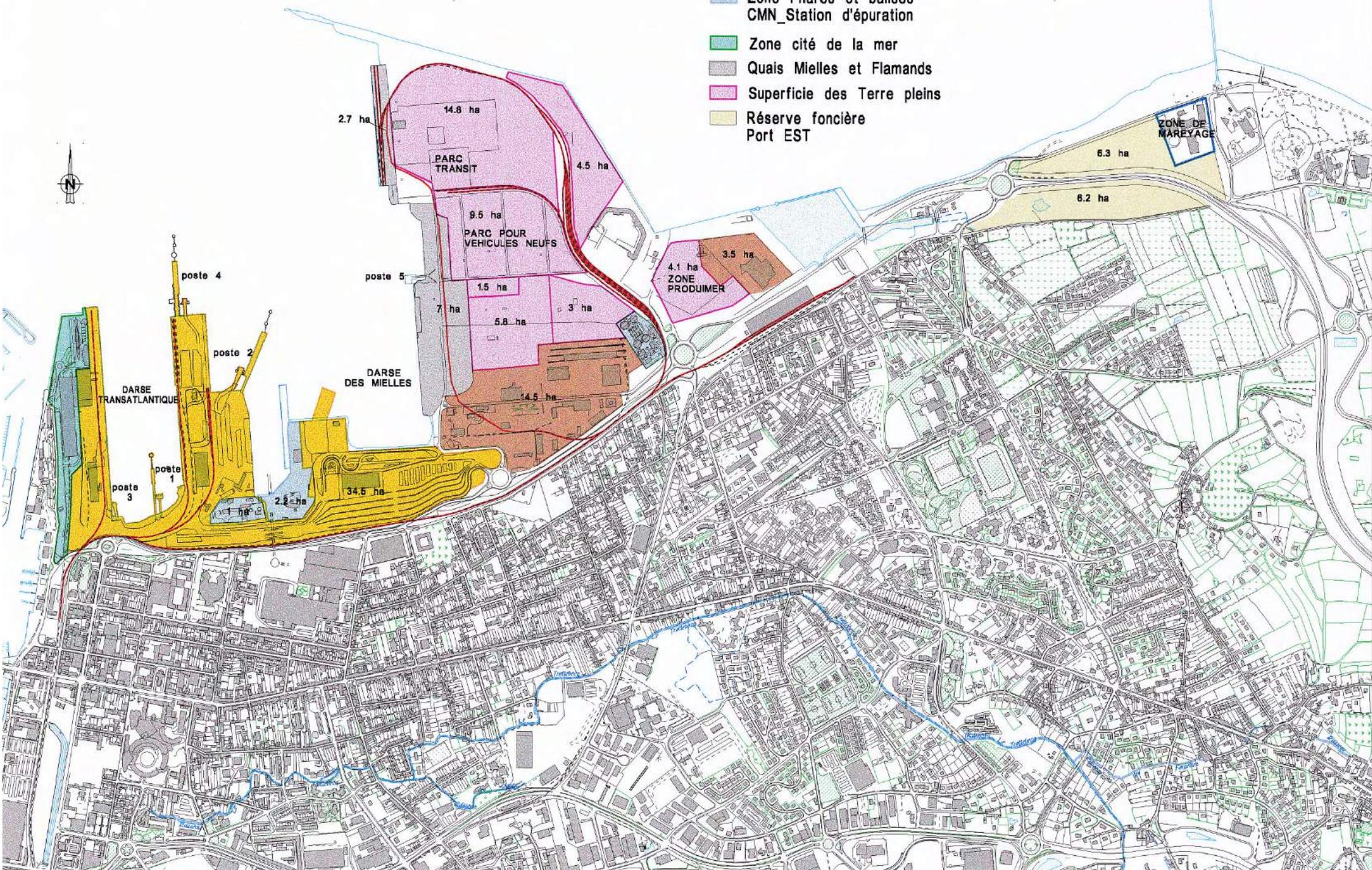
Le projet Fastship prévoyait à l'horizon 2005-2006, la mise en place d'un service maritime entre les Etats-Unis et l'Europe assuré par des navires rapides porte conteneurs, de 260 m de long, capables de traverser l'Atlantique et de relier le port de Philadelphie à celui de Cherbourg à la vitesse de 38 nœuds en trois jours et demi avec un chargement de 1 432 conteneurs E.V.P(Equivalent Vingt Pieds). Ce qui garantirait un acheminement de marchandises de porte à porte en sept jours entre les Etats-Unis et l'Europe.

PORT DE COMMERCE AFFECTATIONS ACTUELLES

L:\PortCommerce\retraitre\courbe\Actual\HbActual

ECH: 1/10000

- Zone terminal Transmanche
- Zone industrialo-Portuaire des Mielles et Zone Produimer
- Zone Phares et balises CMN_Station d'épuration
- Zone cité de la mer
- Quais Mielles et Flamands
- Superficie des Terre pleins
- Réserve foncière Port EST



Côté français, le projet prévoit l'aménagement d'un Terminal pour navires porte-conteneurs rapides dans le port de Cherbourg comprenant une zone d'accostage, une zone de manutention des conteneurs doté d'un système de transfert rapide des marchandises *CP Trains* et d'une zone de soutage.

Ce projet a fait l'objet d'une prise en considération par le ministère de l'Équipement le 30 septembre 1999. Ce qui a permis d'engager les procédures administratives liées à son autorisation. Les POS de Cherbourg et de Tourlaville ont été modifiés à la fin de l'année 2000 aux fins de permettre une spatialisation convenable pour ce projet et la redistribution des autres activités portuaires, conduisant à l'extension d'environ 8 ha du zonage industrialo-portuaire et la possibilité d'aménagement des fonds marins à l'intérieur du périmètre du port. A l'horizon 2006, la création de la voie de contournement est de l'agglomération cherbourgeoise, la mise en site propre de la desserte ferroviaire du port et l'aménagement d'un terminal portuaire adapté, créent les conditions d'un véritable redéploiement des activités du port d'intérêt national de Cherbourg.

3.1.4 - La spatialisation des activités portuaires et leur redéploiement à l'horizon 2008-2010

La mise en œuvre du schéma directeur de développement du port de Cherbourg établi par la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg-Cotentin en 1992 devrait s'achever en 2006 pour ce qui concerne le trafic transmanche avec la mise à double pont de la passerelle n° 1 et la création d'un terre-plein de 1,4 ha.

Ce schéma prévoyait :

- l'adaptation des 4 passerelles affectées au trafic transmanche avec mise à double pont des postes 2 (réalisé en 1991-92) et 4 (réalisé en 1993-94), la passerelle 3 dédiée aux liaisons rapides a été aménagée en 1999 ;
- la construction d'un nouveau terminal pour passagers dédié au trafic transmanche réalisé en 1994 avec la construction de la nouvelle gare maritime et une réorganisation des circuits ;
- l'aménagement du port Ouest zone industrialo-portuaire des Mielles et des quais des Flamands (réalisé de 1992 à 1994) ;
- la création d'un port Est sur le site de l'ancienne décharge de la mare de Tourlaville et la réalisation d'une voie portuaire de liaison directe entre le *Port Est* et le *Port Ouest* ;

- la réalisation de la voie routière portuaire vers le centre-ville et la modification du faisceau SNCF effectuée en 1992-1993.

Les autres travaux de modernisation du port ont connu des développements plus aléatoires liés à la fluctuation des activités et aux difficultés de financement. Les principales réalisations intéressant le port concernent l'aménagement de la zone *Produimer* en 1994, la mise en service d'un élévateur transbordeur de bateaux en 2001, l'aménagement de la zone industrielle des Mielles comprenant la construction de hangars (1993-94), l'aménagement d'une plate-forme de ferroutage en 1998.

L'ensemble des aménagements portuaires ont représenté un investissement de 315 MF, les aménagements concernant le trafic transmanche avec 172 MF ont mobilisé près de 55 % de l'ensemble des investissements portuaires. La mise en service du barreau des Flamands en 2002 dans le cadre du raccordement de Cherbourg au réseau routier national intervient dans ce contexte.

Les principaux développements et installations attendus à court terme comprennent :

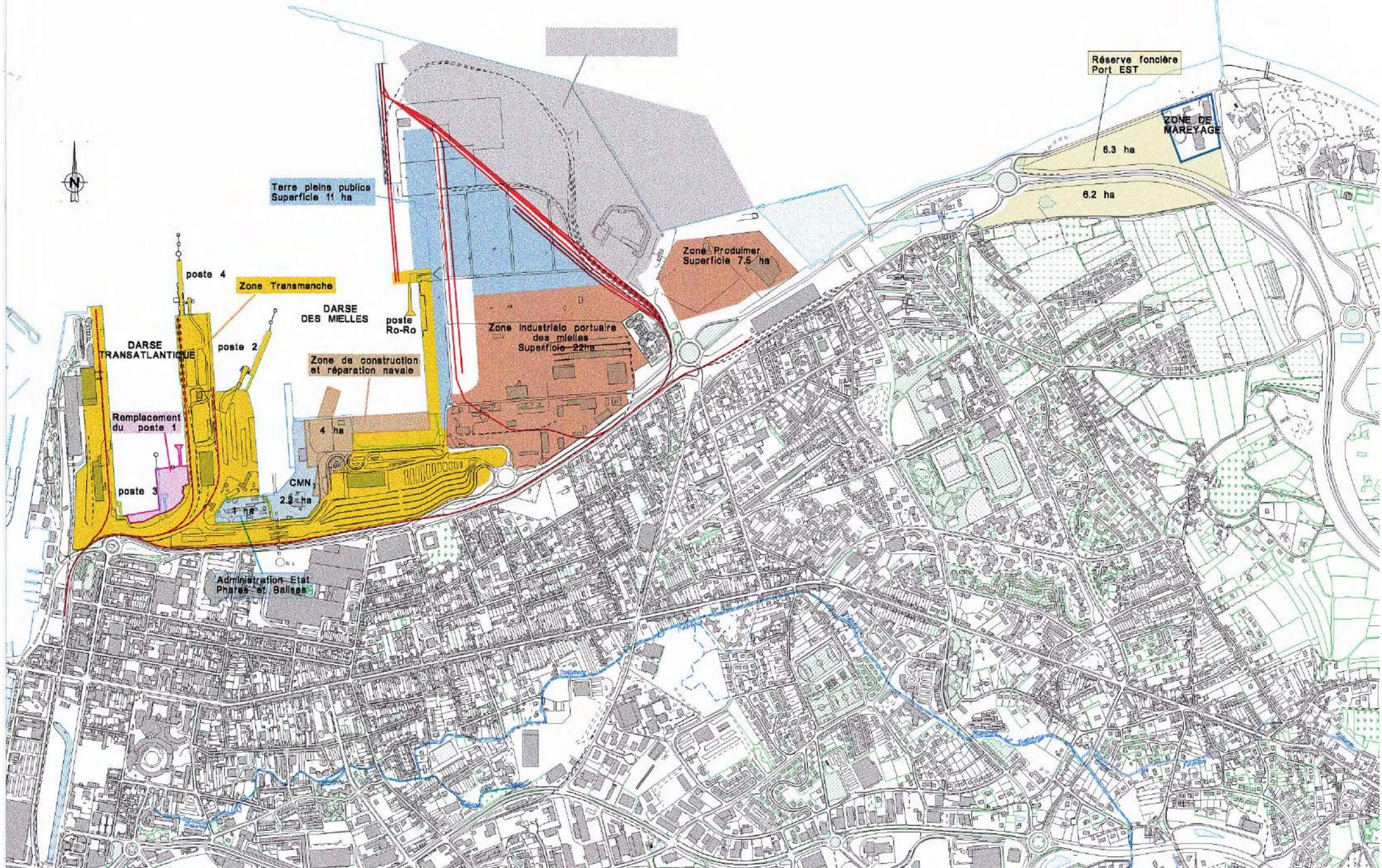
- l'électrification de la voie ferroviaire de desserte portuaire et la modification du faisceau sur les terres-pleins, prévue à l'horizon 2006 ;
- l'aménagement d'une première tranche de 120 m de quais des Flamands prévu prolongé à 345 m dans la cadre du projet Fastship ;
- l'implantation d'une seconde grue mobile de 40 tonnes et d'un hangar frigorifique en 2003 ;
- le comblement de la darse des Mielles 2,5 ha de terres-pleins ;
- l'aménagement d'un poste de transport roulier (RORO) quai des Mielles.

Ces aménagements offrent une nouvelle configuration des espaces portuaires organisée d'ouest en est par :

- la cité de la Mer occupant 7 ha, concession du port de commerce suite à son transfert de gestion la communauté urbaine de Cherbourg;
- le terminal transmanche déployé sur 36 ha ;
- une zone occupée par les services portuaires de phares et balises sur 1 ha environ ;
- une zone de construction et de réparation navale raccordée aux établissements CMN sur plus de 2 ha ;
- la zone industrialo-portuaire des Mielles sur 22 ha dont environ 10 ha de disponibles ;
- une zone de terres-pleins publics d'11 ha, dédiée au fret au nord de la zone industrialo-portuaire des Mielles;

PORT DE COMMERCE AFFECTATIONS PROJETEES

ECH: 1/10000



- une zone de 43 ha de terres-pleins dont 13 ha à aménager sur la mer, mis en réserve pour le projet Fastship;

- au sud du fort des Flamands la zone *Produimer* de 7,5 ha occupée par des constructions partiellement vacantes (ex Salmona puis Saetremyr) spécialisée dans les produits dérivés de la mer ;

- à l'Est l'ancienne décharge de la Mare traversée par la voie routière de desserte portuaire séparant la réserve foncière de la Mare en deux unités de 5 ha au nord et 6 ha au sud à proximité la zone de mareyage de la Mare de Turlaville de 2,2 ha et disposant d'environ 0,7 ha de terrains équipés disponibles. Les terrains de la Mare font partie d'un ensemble plus important affecté à la zone d'activité du Cotentin d'une capacité d'environ 60 ha (dont 30 prévus en terre-plein sur mer) inscrite dans la première phase de réalisation du schéma directeur de la région de Cherbourg.

3.1.5 - Les évolutions du port militaire et la construction navale civile et militaire.

Le port militaire occupe la partie ouest de la rade sur environ 160 ha. Il est desservi par une voie ferrée. Ce site regroupe actuellement les activités de construction navale (3 300 salariés), de la Marine Nationale et de la délégation générale à l'armement (3 050 personnels dont 1 500 militaires, 750 civils permanents et 800 stagiaires). Il est appelé à connaître des modifications liées à la mise en œuvre du *schéma directeur 2005* établi par le Marine Nationale en janvier 2002. Ce schéma prévoit la partition de l'arsenal en deux sites distincts, le premier au sud regrouperait sur environ 70 ha les activités de construction navale et serait réservé à la nouvelle société « DCN », le second au nord regrouperait les activités de la DGA et de la Marine Nationale et serait notamment affecté au démantèlement des sous-marins (5 SNLE et 6 SNA prévus à l'horizon 2015-2020).

Aucun terrain ne serait libéré dans la perspective de leur attribution à des chantiers civils de réparation et de construction navale. Par contre comme c'est actuellement le cas pour la réparation du « Cheyenne », la forme 5 resterait affectée à DCN et pourrait être mise à disposition de chantiers civils de réparations navales.

○ **Direction des Constructions Navales**

La DCN Cherbourg avec 3 300 salariés est l'une des grandes entreprises de Basse-Normandie. Elle constitue le principal établissement industriel français du sous-marin en qualité de maître d'œuvre de l'ensemble du programme des sous-marins lanceurs d'engins de la nouvelle génération (SNLE-NG) et développe des compétences de haute technologie, grâce à un outil industriel unique et à des personnes au savoir-faire reconnu.

La DCN possède une expérience unique en matière de sous-marin à propulsion classique et nucléaire.

Elle assure une maîtrise globale de la conception à la réalisation. Dans cette perspective, elle conçoit et fabrique des produits uniques au monde (acier à haute limite d'élasticité soudable 100 HLES ou des structures en composite verre-résine de grande dimension).

Pour assurer ses missions, la DCN s'est dotée de multiples compétences : chaudronnerie lourde (découpage, formage, soudage), mécanique, électromécanique, management des programmes, étude construction, essais, entretien et suivi navals (installation d'énergie hydraulique et aéraulique, de vie en milieu confiné, technologies navales -électricité propulsion, commande centralisée...), menuiserie bois métal, élaboration de structures composites, électricité, intégration de systèmes électroniques, métrologie, essais d'appareils sous pression, élaboration de circuits pneumatiques et hydrauliques, logistique industrielle et portuaire, informatique scientifique, équilibrage de machines tournantes, intégration et essais en électronique (compatibilité EM, sonar...), protection de surface...

De même elle possède des outils hors du commun :

- presse de formage de 12 000 tonnes ;
- machine d'usinage de grande capacité ;
- système de transfert de charges lourdes.

L'Etablissement DCN est engagé dans une double démarche qui vise d'une part à optimiser et rationaliser son outil et ses méthodes de production, et d'autre part à diversifier ses programmes notamment par des contrats à l'exportation que ce soit avec le Pakistan (programme Agosta) ou le Chili et la Malaisie (programme Scorpène).

Toutefois, si la Force Océanique Stratégique demeure l'une des composantes majeures de la dissuasion nucléaire, depuis les années 1990 et la chute du « mur de Berlin », la DCN a été confrontée à la réduction des programmes d'armement.

Le plan de charge de la DCN a ainsi connu une diminution sensible :

	Plan de Charge (Millions d'heures)	Dont FOST (Millions d'heures)
1992	4,619	3,596
1994	3,841	3,085
1999	2,835	1,831

Tableau 8 : Plan de charge de la DCN 1992 - 1999

Entraînant une réduction des effectifs matriculaires :

		Cadres	Total
31/12/1990	4 573	489	5 062
31/12/1992	4 419	479	4 898
31/12/1997	3 316	430	3 746
31/12/1998	3 043	416	3 459
31/12/1999	2 836	409	3 245

Tableau 9 : Effectifs et qualifications des personnels de la DCN Cherbourg, période 1990 - 1999

La DCN Cherbourg se trouve confrontée à des évolutions de son environnement :

- réduction globale des programmes d'armement ;
- cheminement vers un système intégré de défense européen ;
- exigence de compétitivité pour conquérir des marchés à l'exportation ;
- nécessité de nouer des alliances industrielles.

Elle possède de nombreux atouts :

- des compétences technologiques ;
- un outil industriel hors du commun ;
- des savoir-faire humains.

Elle est ainsi confrontés à des défis :

- la transmission et le maintien des compétences humaines et technologiques (notion de seuil critique) ;
- la rationalisation de son outil de production ;
- la modernisation de ses procédures contractuelles (modes de passation des marchés...) ;
- l'acquisition ou le maintien de compétences pour une intégration dans une stratégie de filière (ingenierie-conception, fabrication, maintenance, démantèlement.) ;
- la réussite de ses programmes à l'exportation (Agosta, Scorpène).

La principale modification, annoncée par l'Etat en 2001 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2003, concerne la transformation de DCN en entreprise nationale régie par le code de commerce et dont le capital serait détenu à 100% par l'Etat. L'application de cette décision devrait vraisemblablement intervenir dans le courant de l'année 2003.

○ **Constructions Mécaniques de Normandie**

Le chantier des CMN principalement implanté en limite Est de la commune de Cherbourg-Octeville, s'étend sur plus de 12 ha dont 2 ha sont pris sur le domaine public portuaire au nord du boulevard Félix Amiot.

Les CMN se sont d'abord illustrées dans la construction de navires de guerre mais le contexte difficile (baisse des commandes d'armements et volonté de la clientèle de construire elle-même par transfert technologique) fait évoluer l'entreprise progressivement vers la construction civile :

- ravitailleurs pour plate-forme pétrolières ;
- grande plaisance (la division Yachts représente 40% de l'activité).

Les CMN restent les leaders mondiaux dans la production de patrouilleurs et vedettes rapides lance-missile.

Les compétences de la CMN sont larges :

- conception et construction de bateaux ;
- transformation de bateaux ;
- carénage ;
- formation des équipages et des équipes de maintenance.

Pour étendre leur rayonnement sur le marché international, les CMN assurent également des transferts de technologies couvrant aussi bien la réalisation sous licence de produits CMN que la réparation et l'entretien de navires militaires et marchands

-JMV Industrie

Installée dans des locaux modernes nouvellement construits sur le terre-plein des Mielles, JMV Industries est spécialisée dans la construction de coques en matériaux composites et GRP. La société construit des coques spécifiques, à l'unité, que ce soit pour des yachts ou d'autres types de navires nécessitant une haute technologie comme les grands voiliers de compétition, en partenariat avec CMN dans le cadre d'une société commune CMN-JMV Industries. Cette société fabrique également des composants et des structures utilisées dans l'industrie et l'architecture.

Les principales compétences de l'entreprise Jean-Marie Vaur Industrie reposent sur :

- la construction de monocoques et multicoques dont certains se sont distingués lors de courses prestigieuses (BOC Challenge 1995 et 1997 course en solitaire autour du monde, record de traversée de l'Atlantique avec *Géodis*) ;
- le marché de la voile-croisière (les nouvelles technologies utilisées il y a 5 ans servant aujourd'hui pour la construction classique) ;
- la création d'une filiale spécialisée dans la construction de gréements.

JMV Industrie possède des équipements uniques au monde (étuve autoclave la plus longue du monde : 50 m pour 1 m 80 de diamètre).

De plus, il existe tout un réseau d'entreprises sous-traitantes qui ont acquis des compétences spécifiques dans différents domaines de conseil et d'ingénierie ou dans des domaines comme la soudure, la chaudronnerie fine, tuyauterie...

La pêche

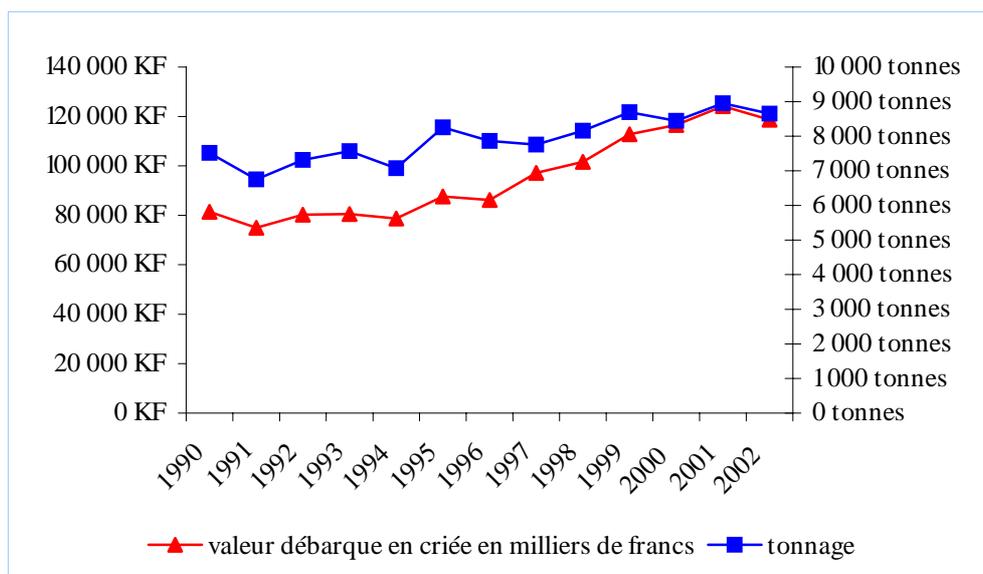
Tout comme le port de commerce, le port de pêche de Cherbourg bénéficie d'atouts importants :

- la proximité des lieux de pêche en Manche Ouest et Manche Est;
- la proximité des côtes sud de la Grande-Bretagne et des îles anglo-normandes;
- un site portuaire privilégié : port en eau profonde, accessible à tout moment et protégé.

Port de pêche artisanale comme l'ensemble des ports bas-normands, avec environ 65 bateaux de pêche côtière et 13 unités hauturières, Cherbourg concentre la flottille la plus importante du département et dispose de navires récents et performants dont l'âge moyen est inférieur à 15 ans.

Au cours de la dernière décennie, la flottille hauturière a connu un renouvellement important.

En 2002, la production locale est évaluée à environ 10 100 tonnes : 8 563 tonnes commercialisées sous criée. Le secteur d'activité de la pêche en mer est relayé par de nombreux emplois à terre à raison d'un emploi en mer pour quatre à terre. Il représente environ 1000 emplois.



Graphique 4 : Bilan de la débarque du centre de Marée de Cherbourg de 1990 à 1992

En 2001, le centre de marée de Cherbourg-Cotentin figure au septième rang des criées françaises.

	Apports (tonnes)	Variation (%)	Valeur (milliers de francs)	Variation	Prix moyen	Variation
1 CCI de Cornouaille	65 466	2.7	1 250 622	6.4	19.1	3.7
2 Boulogne	54 019	-2.6	630 053	1.3	11.66	4
3 Lorient	31 028	-2.2	460 297	-2.5	14.83	-0.3
4 La Turballe	14 064	-0.6	177 671	-2.3	12.63	-1.8
5 Granville	16 754	8.5	158 829	6.8	9.48	-1.6
6 Les Sables	6 113	-3	155 524	1	25.73	4
7 Cherbourg-Cotentin	10 298	2.9	146 962	4.9	14.3	2
8 Saint-Quay Portrieux	10 240	15	127 374	22	12.46	6
9 La Cotinière	3 998	0.1	125 461	6	31.38	6
10 Erquy	8 381	12	123 999	13	14.82	1
11 Port-en-Bessin	8 139	-5.4	114 925	-2.7	14.12	3
12 Saint-Gilles	11 470	-0.3	112 609	-8.3	9.82	-8.1
13 Saint-Jean-de-Luz	7 427	2.8	106 920	13.4	14.4	10.3
14 Le Croisic	3 018	-0.5	95 217	7.1	31.55	7.6
15 Noirmoutier	2 127	-6.7	86 220	2.1	40.54	9.5
16 Arcachon	2 180	-1	79 549	6	36.49	7
17 Sète	3 646	8	77 485	24	21.25	15
18 Dieppe	4 372	15.4	75 878	16.4	17.35	0.8
19 La Rochelle	3 895	14.7	75 440	9.5	20.88	-4.1
20 Fécamp	9 399	32.9	72 191	4.41	7.68	-21

Tableau 10 : Les 20 premières criées françaises en 2001 - Source : Le Marin 08/02/2002

Alors que les côtes Est Cotentin (des Veys à Barfleur) et Ouest Cotentin (de Portbail au Couësnon) sont spécialisées dans le coquillage, le poisson représente entre 75 et 80 % de la production cherbourgeoise. Cherbourg est le premier port français pour les diverses espèces de petits requins. Les céphalopodes : seiches, calmars ou encornet représente 1 400 tonnes. C'est ce que la CCICC, concessionnaire du port, appelle la triptyque : « seiche -calmars-petits requins »

A terre, la Criée, créée par arrêté municipal du 5 mars 1952 et installée dans les bâtiments au sud du bassin du commerce en 1961, bénéficie depuis 1993 d'un marché informatisé au cadran et d'installations totalement rénovées (18 MF d'investissement) dans le cadre d'une mise aux normes européennes comprenant l'isolation de la halle de 2000 m² et sa réfrigération qui fait de cet équipement un outil de qualité très apprécié des professionnels .

Contrairement à d'autres villes comme La Rochelle, St-Quay-Portrieux, Frontignan, qui ont déplacé l'activité pêche dans de nouvelles infrastructures portuaires construites en dehors du cœur de la cité, Cherbourg a fait le choix maintenir la pêche sur son site d'origine.

Ces aménagements ont été complétés par la construction d'une tour à glace (1998) et le déplacement des magasins d'armement, « mur de la honte » du quai de l'Entrepôt depuis 1976, au sud de la halle à marée en bordure de l'avenue Jean-François Millet également en 1998 . La même année la criée devient un centre de marée qui bénéficiera d'une certification ISO 9002 sur l'ensemble des prestations portant sur le traitement du produit. La production vendue sous criée aux enchères est commercialisée par 28 mareyeurs locaux et régionaux dont plusieurs acheteurs à distance. Grâce aux nouvelles technologies, les achats à distances représentent près d'un quart du tonnage et 20% du chiffre d'affaire transactions. De même, le large éventail des prestations réalisées (ramassage des produits de la mer sur la côte) permet d'élargir la zone d'attraction du centre des marées vers un marché Cotentinois de la Côte ouest jusqu'à Portbail à la Côte est jusqu'à St-Vaast-La-Hougue.

Les infrastructures et équipements du port et du centre des marées :

- Bassin à flot de 150 m de quais avec un avant port accessible en permanence;
- Halle réfrigérée de 2 000 m² ;
- 13 magasins de marée ;
- 14 magasins d'armements ;
- 2 zones d'activités de mareyage avec alimentation en eau de mer (Collignon, Produimer).

Bénéficiant d'installations modernes fonctionnellement adaptées à ses besoins, cette activité n'est pas appelée à connaître de nouveaux déploiements ou changements de localisation importants dans les prochaines années.

La principale exigence du moment concerne le dévasement de l'Avant-Port, demandé par les usagers du port de pêche depuis le milieu des années 90.

3.2 La plaisance

Créé au début des années 70 le port de plaisance, dispose de 1159 anneaux en 2001 pour l'amarrage des bateaux de plaisance à Chantereyne et dans l'avant port. Il figure comme le premier port de passage français avec 21 000 unités annuelles (devant Cannes).

Sur les 1159 résidents, 54 sont étrangers. La répartition des 1105 autres résidents est de l'ordre de :

- 85,9% du département de la Manche;
- 5,2% de franciliens;
- 2,5% du département du Calvados;
- 6,4% d'autres départements.

La proximité du port de plaisance a fait l'objet d'aménagements (plage verte, parking...) notamment pour assurer une continuité avec le centre ville et affirmer ainsi le caractère maritime de l'agglomération.

Le port de plaisance et les manifestations liées à la grande plaisance sont porteurs pour l'agglomération en terme de notoriété.

L'accessibilité permanente de la rade de Cherbourg et la proximité des îles britanniques et anglo-normandes sont un atout majeur pour son développement.

Outre les nombreux emplois générés directement par la plaisance, le port contribue aussi, en raison de sa proximité avec le centre ville, à l'activité économique du commerce cherbourgeois.

L'inscription de Cherbourg dans les grandes courses Solitaire du Figaro, Tour de France à la Voile, Tour des Ports de la Manche et les grands événements de la plaisance est confortée par l'ouverture de la cité de la mer et son hall d'exposition utilisé pour les foires et autres grandes manifestations, Congrès de la Grande Plaisance (1999, 2001).

4. Le commerce

En 2001, la Communauté Urbaine de Cherbourg compte 1607 cellules commerciales, dont 1407 en activité, ce qui correspond à un taux de mitage moyen de 12,4 % pour une moyenne nationale de l'ordre de 12 à 12,5%.

Concernant la densité de cellules commerciales par habitant, le ratio d'une cellule pour 55 habitants sur l'agglomération correspond à un niveau moyen pour une agglomération de cette taille, voire un peu faible. De plus, on note des disparités importantes en fonction des communes. Cherbourg présente un nombre important de cellules commerciales mais un taux de mitage important alors que Tourlaville ou la Glacerie sont dans la moyenne mais avec des surfaces moyennes beaucoup plus importantes.

	2001			1994			Evolution 1994-2001	
	Nbre de cellules commerciales	Nbre de cellules vacantes ou assimilées	Taux de mitage	Nbre de cellules commerciales	Nbre de cellules vacantes ou assimilées	Taux de mitage	Nbre de cellules commerciales	Taux de mitage
Cherbourg	986	154	15.60%	994	123	12.40%	-8	26.20%
Octeville	88	5	5.70%	85	5	5.90%	3	-3.40%
Equeurdreville-H.	163	15	9.20%	163	13	8%	0	15.40%
La Glacerie	114	7	6.10%	114	13	11.40%	0	-46.20%
Tourlaville	220	17	7.70%	214	18	8.40%	6	-8.10%
Querqueville	36	2	5.60%	34	4	11.80%	2	-52.80%

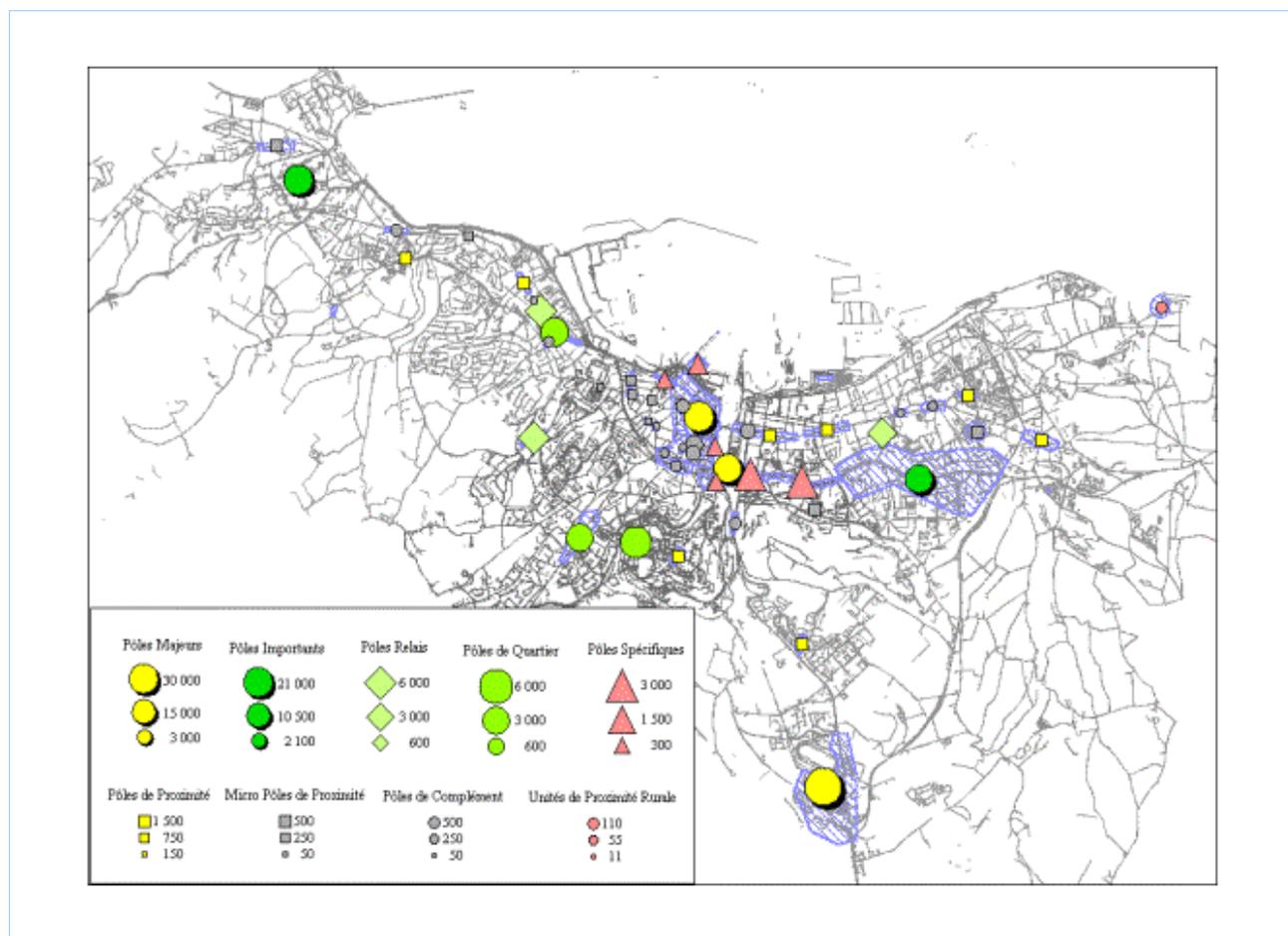
Tableau 11 : Evolution du nombre de cellules commerciales - Source : étude PIVADIS SM Conseil

Globalement, sur la période 1994 à 2001, le nombre de cellules commerciales est stable mais le nombre de locaux vacants ne cesse de progresser.

La répartition de l'offre commerciale est assez proche de la « moyenne » nationale avec une forte présence proportionnelle du commerce alimentaire spécialisé malgré une perte importante. L'alimentaire non spécialisé (bazar, hard discount, super et hyper marché...) est en augmentation. De même, on peut noter que les services (banques, agences de voyages et immobilières...) progressent nettement.

	2001				1994		Comparatif base 60000 France
	2001	%	dont centre d'aggl.	%	1994	%	
Alimentaire	199	14%	47	10%	246	17%	12%
Non spécialisés	32	2%	7	1%	23	2%	2%
Eqpt personne	162	12%	98	20%	187	13%	12%
Eqpt maison	110	8%	27	6%	116	8%	10%
Hygiène santé beauté	163	12%	51	10%	160	11%	12%
Culture loisirs	187	13%	81	17%	177	12%	11%
Cycles Autos	127	9%	8	2%	123	9%	10%
Cafés Hôtels Restaurants	275	20%	124	26%	291	20%	20%
Services	152	11%	43	9%	103	7%	11%
TOTAL	1407		486		1426		

Tableau 12 : Répartition de l'offre commerciale communautaire - Source : Étude PIVADIS SM Conseil

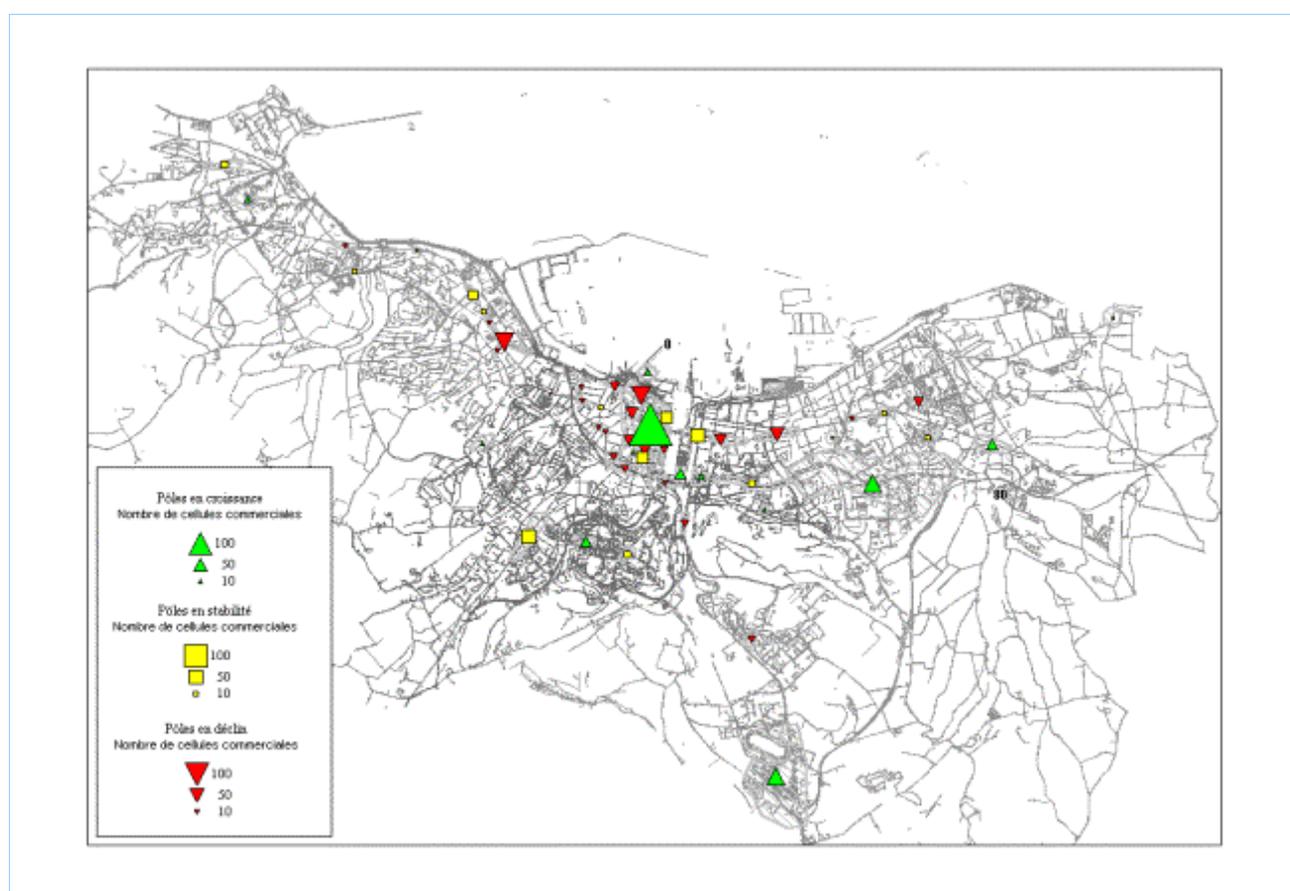


Carte 5 : Les pôles commerciaux de l'agglomération - Source : Étude PIVADIS Conseil 2001

On constate que le centre *Leclerc* de Querqueville connaît une tendance vers un pôle majeur, que le centre commercial du quai de l'entrepôt (enseigne et galerie marchande) passe d'un pôle important à un pôle majeur et que le centre commercial Cotentin conforte sa place de leader. Enfin le centre d'agglomération connaît une petite croissance grâce aux enseignes.

Si on regarde l'évolution des pôles sur la période 1997-2001, 12 pôles sont en croissance, 17 sont stables tandis que 24 pôles sont en déclin (surtout des pôles de proximité).

On constate une évolution des pôles majeurs combinée avec des difficultés pour les pôles de proximité.



Carte 6 : Évolution des pôles commerciaux 1997 - 2001 - source : Étude PIVADIS Conseil 2001

Selon les résultats de l'enquête l'institut français du libre service (IFLS), la densité commerciale globale de l'agglomération des commerces de plus de 400 m², portant sur quatre rayons multiples (hyper et supermarchés, grands magasins, magasins populaires), et huit commerces spécialisés (meuble – décoration, équipement de la personne, électroménager, bricolage, jardinerie, centres-autos, sports, culture-loisirs) serait passé du 24^{ème} rang (sur 26 agglomérations comprises entre 70 000 et 110 000 habitants) en 1993 au 20^{ème} rang en 2000 (sur 29 agglomérations comprises entre 70 000 et 115 000 habitants).

Cette progression de la densité commerciale de l'agglomération au cours de la dernière décennie est liée à l'implantation d'enseignes nationales de grandes surfaces (hyper et supermarchés) et commerces spécialisés caractérisée par une polarisation des implantations à l'est, au centre et au sud de l'agglomération, régulée par les autorisations de la commission départementale d'équipement commercial. Celle-ci a notamment opposé 11 refus sur 14 demandes d'implantation de grandes enseignes de bricolage sur les communes de La Glacerie et Tourlaville entre 1990 et 2000. Elle n'a pas pour autant malgré l'abaissement des seuils de surfaces ⁽⁴⁾ décidés par la loi du 5 juillet 1996 ralenti les implantations.

Ainsi, 76 % des autorisations, représentant 49 % de la surface de vente autorisée, ont été délivrées dans le département de la Manche au cours des quatre dernières années de la dernière décennie (période 1997 à 2000). Ce ratio est respectivement de 43 % des dossiers pour 34 % de la surface autorisée dans l'aire urbaine de Cherbourg et de 47 % des dossiers pour 44 % de la surface autorisée dans l'agglomération.

Le département de la Manche ne vit pas une situation isolée, les CDEC ont eu un comportement moins restrictif après la loi Raffarin. Selon un rapport établi par le secrétariat d'état aux PME en 1998, « 68 % des projets soumis aux CDEC ont fait l'objet de décisions favorable en 1997 contre 65 % en 1994 »⁽⁵⁾. Dans le département le taux de décision favorables qui était de 31 % en 1994 passe à 65 % en 1997 pour atteindre 85 % en 1999 (source CDEC exploitation CUC).

Dans ce nouveau contexte institutionnel, l'agglomération de Cherbourg a opté pour une distribution spatiale relativement équilibrée des grandes surfaces notamment par un refus d'implantation spécialisées trop important autour du pôle commercial du Cotentin (communes de La Glacerie et de Tollevast).

	Cherbourg-Octeville		Equeurdreville-Hainneville		La Glacerie		Querqueville		Tourlaville	
	nbre	surface	nbre	surface	nbre	surface	nbre	surface	nbre	surface
Hyper							1	4 717 m ²		
Super	0	0 m ²	1	1 980 m ²	1	445 m ²			1	2 000 m ²
Grands magasins										
Bricolage									2	9 480 m ²
Electroménager	1	3 472 m ²								
Meubles décoration	2	5 767 m ²							3	2 821 m ²
Equipement de la personne					1	1 674 m ²				
Divers solderies matériel de bureau					1	850 m ²				
Sports culture	1	800 m ²								
Centres auto							1	197 m ²		
Jardinerie					1	4 198 m ²				
Hôtels										
Ensemble	4	10 039 m ²	1	1 980 m ²	4	7 167 m ²	2	4 914 m ²	6	14 301 m ²
moyenne		2 510 m²		1 980 m²		1 792 m²		2 457 m²		2 384 m²

Tableau 13 : Dossiers autorisés par la CDEC et la CNEC période 1990-2000,

Source: CDEC 50 exploitation urbanisme CUC

4. la réglementation issue la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 déc. 1973 (dite loi Royer) modifiée par la loi Raffarin du 5 juillet 1996 a modifié substantiellement le champ d'application des autorisations d'exploitation commerciale :

- jusqu'au 12 avril 1996, étaient soumises à autorisation les constructions nouvelles entraînant la création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors oeuvre supérieure à 2.000 m² ou d'une surface de vente supérieure à 1.000 m² dans les communes dont la population est inférieure à 40.000 habitations;
- du 12 avril au 13 octobre 1996, les créations de grandes surfaces par constructions nouvelles ou transformation d'immeubles existants en magasins de commerce de détail ont été gelées ;
- à compter du 27 novembre 1996 entrée en vigueur de la loi Raffarin du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat sont soumises à autorisation de la CDEC :
 1. toute création de surface commerciale supérieure à 300 m² ;
 2. les changements de secteur d'activité d'une surface supérieure à 2 000 m² sont soumis à autorisation, ce seuil est ramené à 300 m² dans le cas de commerces alimentaires ;
 3. l'extension de la surface de vente d'un commerce de détail ayant déjà atteint 300 m² ou devant le dépasser (cette disposition a entraîné la suppression de la franchise de 200 m² en cas d'extension de la surface de vente des magasins) ;
 4. la création ou l'extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 300 m² ou devant dépasser ce seuil ;
 5. la création ou l'extension de toute installation de carburants quelque soit la surface de vente annexée à un commerce de détail ;
 6. la réouverture de magasins de commerce de détail non exploités depuis 2 ans ;
 7. la création, l'extension ou la transformation d'immeubles existants entraînant la constitution d'établissements hôteliers de plus de 30 chambres ;
 8. la création ou l'extension les complexes cinématographiques exploités depuis moins de 5 ans et d'une capacité supérieure à 1 500 places ou 2000 places en cas d'extension d'un complexe cinématographique exploité depuis plus de 5 ans.

5. rapport cité par le Moniteur des Travaux publics n° 4969 du 19 fév. 1999 p. 49.

Le bilan des dossiers soumis à la CDEC au cours de la période 1990-2000 (11 ans) permettent de tirer les observations suivantes en prenant en compte trois niveaux géographiques, le département, l'aire urbaine selon la définition de l'INSEE comprenant la communauté urbaine et 31 communes périurbaines et où seule la commune de Tollevast est concernée, l'agglomération :

- 231 607 m² de surface de vente ont été autorisés dans le département de la Manche ;
- 53 539 m² de surface de vente ont été autorisés dans l'aire urbaine de Cherbourg représentant 23 % des surfaces autorisées dans le département ;
- 38 401 m² de surface de vente ont été autorisés dans l'agglomération représentant 17 % des surfaces autorisées dans le département ;
- la surface moyenne autorisée est de 1 466m² dans le département, 2 549 m² dans l'aire urbaine et 2259 m² dans l'agglomération ;
- 64 % des dossiers déposés dans le département de la Manche ont bénéficié d'une autorisation (162 autorisés pour 254 dossiers déposés), ce ratio passe 50 % pour l'aire urbaine (21 dossiers autorisés pour 42 présentés) et 46 % pour l'agglomération (17 dossiers autorisés pour 37 dossiers présentés) ;
- 11 dossiers représentant 39 730 m² ont fait l'objet d'un refus d'autorisation après mise en œuvre de la procédure d'appel auprès de la CNEC parmi ces dossiers 2 concernaient l'agglomération (transfert et extension d'Intermarché à Tournaville, 10 419 m² en 1991, création de Castorama 6 200 m² en 1998) ;
- 13 dossiers représentant 11 376m² ont fait l'objet d'une autorisation après mise en œuvre de la procédure d'appel auprès de la CNEC ; un dossier concernait l'agglomération (la Halles aux Vêtements commune de La Glacière 1 674 m² en 1995) ;
- les autorisations les plus importantes concernent par leur nombre les supermarchés et les centres-auto et stations services de carburants, par leur surface les jardineries et les enseignes de bricolage .

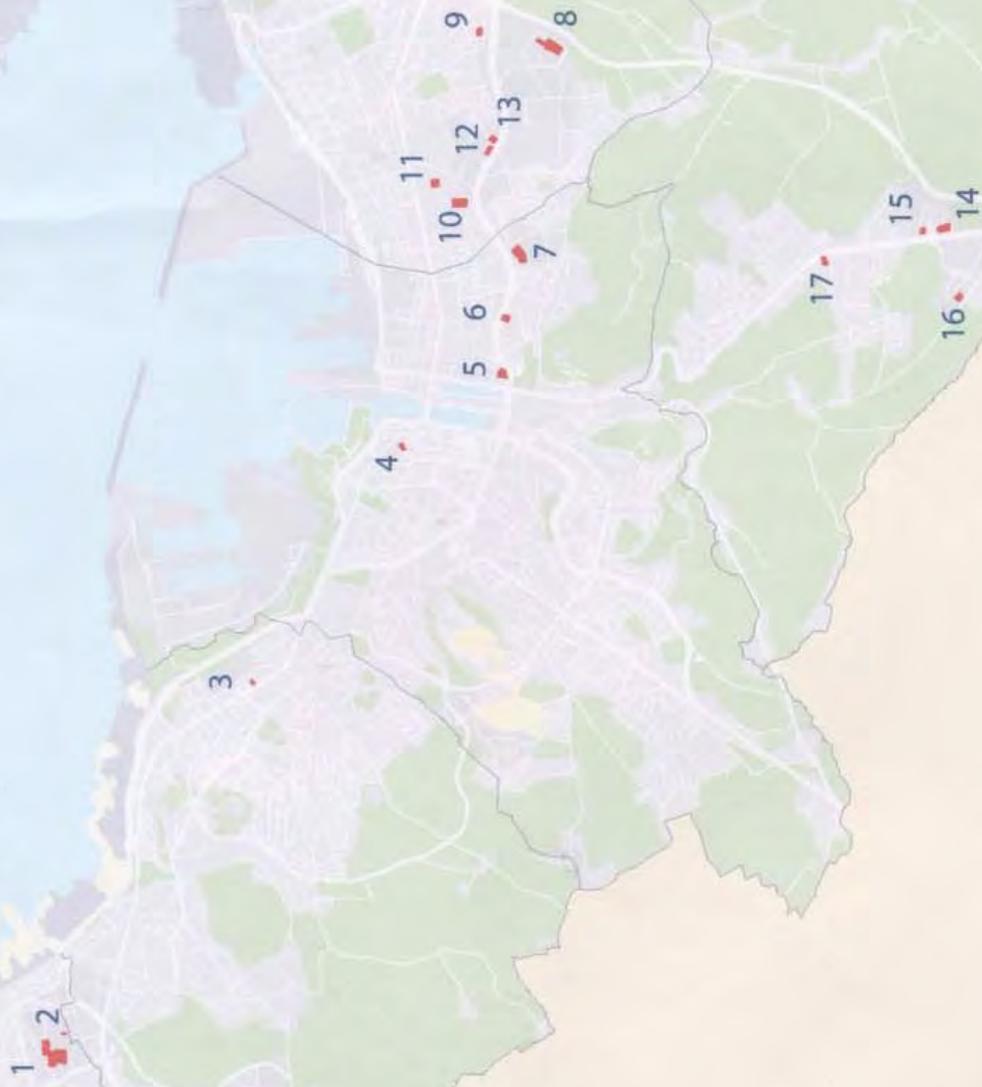
	Département		dont aire urbaine		dont CUC	
	nbre	surface	nbre	surface	nbre	surface
hyper	6	20 800 m ²	1	4 717 m ²	1	4 717 m ²
super	35	33 666 m ²	3	4 425 m ²	3	4 425 m ²
grands magasins	2	1 777 m ²				
bricolage	17	41 808 m ²	4	15 440 m ²	2	9 480 m ²
électroménager	4	9 960 m ²	1	3 472 m ²	1	3 472 m ²
meubles décoration	23	26 961 m ²	6	11 588 m ²	5	8 588 m ²
équipement de la personne	9	6 423 m ²	1	1 674 m ²	1	1 674 m ²
divers solderies matériel de bureau	9	15 259 m ²	1	850 m ²	1	850 m ²
sports culture	6	6 192 m ²	1	800 m ²	1	800 m ²
centres auto	30	15 855 m ²	1	197 m ²	1	197 m ²
jardinierie	17	52 907 m ²	2	10 376 m ²	1	4 198 m ²
hôtels	4	181 chbres				
ensemble	162	231 607 m ²	21	53 539 m ²	17	38 401 m ²
moyenne		1 466 m ²		2 549 m ²		2 259 m ²

Tableau 14 : Dossiers autorisés par la CDEC et la CNEC entre 1990 et 2000

Les nouvelles orientations en matière d'implantations de surfaces commerciales devraient pencher en faveur d'une poursuite d'un développement équilibré de la diversité commerciale et des pôles commerciaux prenant notamment en compte la poursuite de la restructuration du centre commercial du quai de l'Entrepôt et d'éventuelles implantations nouvelles à l'ouest de l'agglomération ainsi que l'apport nouveau de la clientèle touristique de la *Cité de la Mer*.

L'autorisation d'un complexe cinématographique de 2556 places en novembre 1999 à l'intérieur de la ville centre participe de cette logique.

Commerces supérieures à 300 m² autorisés en CDEC de 1990 à 2000



- 1 Hypermarché
- 2 Centre Auto
- 3 Supermarché
- 4 Culture loisirs
- 5 Décoration
- 6 Electroménager
- 7 Meubles
- 8 Bricolage
- 9 Meubles
- 10 Bricolage
- 11 Supermarché
- 12 Meubles
- 13 Meubles
- 14 Jardinerie
- 15 Surgelé
- 16 Equipement de la personne
- 17 Matériel de bureau

5. Le tourisme

L'agglomération cherbourgeoise, proche du bassin parisien et deuxième port transmanche, est à proximité d'une clientèle potentielle nombreuse. La clientèle touristique de la Manche est majoritairement française et vient de régions proches pour des séjours généralement courts. Les étrangers sont d'abord britanniques puis néerlandais et belges.

Au centre de flux touristiques qui transitent par le Mont-Saint-Michel et l'Angleterre, l'enjeu pour Cherbourg est de réussir à capter ces flux. Rappelons que la France est, sur le plan mondial, le premier pays touristique et la Normandie quatrième région française.

Cherbourg et sa région disposent d'atouts importants en terme d'espaces naturels mais aussi à travers son patrimoine (grande rade, gare maritime, Châteaux...) et son nouvel équipement phare : la Cité de la Mer (307 000 de visiteurs en 2002) qui le deuxième site le plus visité du département après le Mont-Saint-Michel (1 million visiteurs en 2002).



Avec la Cité de la Mer, Ludiver, à Flottemanville-Hague La Ferme du Tourp à Omonville et l'île de Tatihou dans le Val de Saire, le Nord Cotentin dispose maintenant d'équipements de tout premier plan qui consacre le tourisme comme secteur d'activité à part entière.

Un tourisme d'agglomération aux multiples facettes se développe :

- tourisme culturel architectural, maritime et botanique : Théâtre, visites historiques, promenades en mer, Basilique de la Trinité, Abbaye du vœu, Château des Ravalet, Musées, Cité de la Mer, parc Emmanuel Liais, parc botanique de la Fauconnière...
- tourisme industriel : marine Nationale, COGEMA, EDF Flamanville...

- tourisme ludique et sportif : bases nautiques de Cherbourg et de Collignon dans l'agglomération, activités liées au vent avec leur nouvelle structure d'accueil pour le haut Cotentin « station-voile » installée dans l'ancienne Vigie du Homet à Cherbourg, équitation, golf du village des Roches à La Glacerie ;

- tourisme événementiel : manifestations diverses (scène ouverte, Cinétoile...), accueil d'événements de renommée nationale et internationale (Tour de France à la Voile, Solitaire du Figaro, Coupe du Monde de concours complet de Martinvast).

	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
arrondissement d'Avranches						
Abbaye du Mont St Michel						1 000 703
Parc Zoologique	77 163	75 000	77 050	79 500	75 510	95 761
Cimetière allemand du Mont de Huisnes						88 006
Reptilium du Mont Saint-Michel						67 462
Parc de loisirs l'Ange Michel				64 000	66 000	63 000
Fonderie des Cloches	68 985	63 491	64 000	56 805	56 236	60 371
Aquarium du Roc		80 000	80 000	60 000	40 226	44 473
Cimetière Américain (site gratuit)	76 294	86 000	80 330	97 700	72 281	36 687
Village Enchanté					30 000	30 000
Atelier du Cuivre	24 365	22 283	23 444	20 611	18 626	18 414
Musée de la 2 ^{de} Guerre Mondiale		22 000		12 018	15 072	15 474
Musée Christian Dior	18 275	16 300	16 042	16 872	16 850	13 468
Musée du Vieux Granville	12 302	9 794	8 744	10 219	13 590	10 805
arrondissement de Cherbourg						
Cité de la Mer						307 000
Musée des Troupes Aéroportées	129 336	120 026	142 301	128 034	135 816	145 793
La Ferme du Tourp						138 480
Musée du Débarquement	36 930	37 449	50 493	47 387	57 565	69 441
Musée Maritime - Tour Vauban	53 904	51 900	50 765	50 308	57 308	52 088
Parc Animalier St Martin	45 000	42 000	43 000	40 000	40 375	39 759
Phare de Gatteville					30 681	33 428
Musée de la Liberté	23 247	24 208	27 500	25 313	27 000	27 360
Ludiver Observatoire				17 500	25 169	25 507
Batterie d'Azeville		4 202	4 477	8 619	11 368	15 800
arrondissement de Coutances						
Mini-train des Marais					35 000	35 000
Abbaye de Hambye	17 575	16 657	18 958	15 585	15 910	16 724
Château de Pirou	15 880	18 157	16 945	17 847	17 065	15 482
Abbaye de la Lucerne d'Outremer	15 825	15 589	15 006	20 470	22 111	13 519
Musée du Littoral et de la Chaux	10 442	13 245	13 700	12 366	14 324	12 318
arrondissement de Saint-Lô						
Espace de Découverte du PNR de Saint-Côme du Mont	11 368	13 062	16 438	20 216		
Haras National et Présentation d'Attelagæ	17 760	18 886	19 583	18 505	17 586	13 574

Tableau 15 : Fréquentation des 30 principaux sites touristiques du département

Source CDT 50 exploitation urbanisme CUC

Le secteur de l'hôtellerie, à l'exception de l'hôtellerie de plein air qui enregistre un déclin de 2% dans le département, profite du nouvel attrait du Haut Cotentin, la saison 2002 a été la 2^{ème} meilleure saison au cours des 6 dernières années dans le département et la meilleure à Cherbourg avec plus de 239 000 nuitées et une progression de 14 % par rapport à 2001 (environ 210 000 nuitées) et 43 % par rapport à 2000 (167 000 nuitées). Les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux voient également leur fréquentation augmenter.

CAPACITE D'ACCUEIL (LITS) CUC en 2002	Cherbourg-Oct.	Equeurdre-ville-H	La Glacerie	Querqueville	Tourlaville	TOTAL
Résidences Secondaires	2485	735	145	190	775	4330
Hôtels de Tourisme - sans						
1 étoiles						
2 étoiles	696	84				780
3 étoiles	312					312
4 étoiles						
TOTAL	1008	84				1092
Résidences de Tourisme						
Hôtels non classés Tourisme	24				236	260
Chambres d'Hôtes	4				6	10
Campings - sans						
1 étoile			120			120
2 étoiles		234	172			406
3 étoiles					267	267
4 étoiles						
TOTAL		234	292		267	793
Parc résidentiel de loisirs					177	177
Aires Naturelles de Camping						
Campings à la Ferme						
Meublés Gîtes de France			6		14	20
Villages de Gîtes						
Gîtes d'Etape						
Clévacances						
Gîtes d'Enfants						
Villages de Vacances						
Centres de Vacances					90	90
Auberges de Jeunesse	99					99
Maisons Familiales Vacances						
Meublés classés (Préf.)						
Meublés	28	26	4		27	85
TOTAL	3648	1079	447	190	1592	6956

Tableau 16 : Capacité d'accueil en lit de la CUC - Source CDT 50, exploitation urbanisme CUC

Les infrastructures d'accueil tendent également à se réorganiser pour répondre à la demande liée notamment au trafic transmanche ainsi qu'à un tourisme régional voire local pour tout ce qui concerne les loisirs en bord de mer. Ainsi, la commune de Tourlaville a équipé au cours des 10 dernières années l'ensemble du site de l'arrière plage de Collignon à proximité de la future voie routière de contournement Est de l'agglomération. Ce site comprend un centre nautique, une piscine, un camping caravanning municipal et un camp dédié au caravanning privé d'une capacité de 200 *mobil-home* en cours de réalisation. Il comprend également un ensemble de terrains naturels protégés et aménagés en parcours de découverte de l'environnement maritime (faune flore) autour d'une nouvelle structure d'accueil « *la Maison du Littoral et de l'Environnement* » ouverte au public en juin 2001.

Ailleurs, le maintien des campings municipaux davantage insérés dans le tissu urbain semble remis en cause. Le camping caravanning du *Clos à Froment* à La Glacière, est jugé trop éloigné des flux en provenance du trafic transmanche, pour espérer être maintenu. Celui de la Saline à Equeurdreville-Hainneville qui figure parmi les espaces du front de mer à restructurer semble également appelé à évoluer en fonction de la demande. La commune de Querqueville qui avait créé une réserve dédiée au camping caravanning dans le secteur de l'arrière plage, au POS de 1995, préfère s'orienter vers le confortement des activités de loisirs liés à la fréquentation de la plage. Enfin, la ville de Cherbourg-Octeville a réalisé un auberge de jeunesse d'une capacité d'accueil de 99 lits à proximité du complexe sportif Chantereyne et de la nouvelle structure d'accueil *Station Voile*, installée dans l'ancienne Vigie de l'Onglet (XV^{ème} XVII^{ème}).

Les principaux projets de développement touristiques concernent :

- la deuxième tranche de la Cité de la Mer ;
- l'aménagement des espaces publics portuaires de la ville Cherbourg-Octeville avec l'extension du port Chantereyne;
- l'aménagement du secteur du fort de Querqueville et de son port avec la création d'une plage et d'une arrière plage;
- l'extension du golf des Roches à La Glacière ;
- l'aménagement de voies pédestres dans la vallée du Trottebecq à La Glacière et Tourlaville (projet voies vertes du conseil général de la Manche) ;
- l'aménagement du front de mer, du site du manoir d'Hainneville et des vallées de la Bonde et du Rouland à Equeurdreville-Hainneville ;
- l'aménagement de chemins de promenades dans la vallée du Trottebecq à La Glacière et Tourlaville ;
- l'aménagement d'aires d'accueil du public au château des Ravalets à Tourlaville.

6. L'agriculture

Le vaste mouvement de restructuration de l'activité agricole qui a vu disparaître 700 exploitations par an dans le département de la Manche au cours des douze dernières années, a également touché l'espace agricole l'agglomération et ses acteurs. Le recensement agricole 2000 annonce :

- d'une part la diminution du tiers (- 30 %) des exploitations (- 45 exploitations) et de 662 ha de Surface agricole utilisée (S.A.U.) ⁽⁷⁾ à raison de 15 ha en moyenne par exploitation;
- d'autre part, la cohabitation de deux types d'agriculture qui visent des objectifs différents : une agriculture professionnelle de plus en plus performante et une agriculture de complément ⁽⁸⁾.

Les « pros », représentés par 27 exploitations, forment le quart de l'effectif. Ils se répartissent 71 % de la surface agricole, soit 1 251 ha. La taille moyenne de leur exploitation est de 47 ha ⁽⁹⁾.

Les autres comptent 79 exploitations représentant les 3/4 de l'effectif. Ils font valoir 29 % de la surface agricole, soit 515 ha. Leur exploitation ne dépasse pas en moyenne les 7 ha.

La coexistence de ces deux agricultures liée à la proximité de l'agglomération, tend à faire baisser la surface moyenne des exploitations qui progresse très légèrement de 16,2 à 16,8 ha pendant que la surface moyenne départementale progresse de 7 ha passant de 18 à 25 ha. A titre de comparaison la moyenne régionale passe de 25 à 35 ha.

Le maintien de cette deuxième agriculture contraste de ce point de vue avec les tendances départementales et régionales qui enregistrent des taux de départs légèrement supérieurs -34 % pour la région et -32 % pour le département avec des pertes moyennes de SAU par exploitation respectivement limitées à 4 et 5 ha .

7 La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères et les jardins et vergers familiaux.

8 L'exploitation est «professionnelle » quand le travail agricole qui lui est fourni est au moins équivalent à celui d'une personne occupée à au moins 3/4 de temps pendant une année (0,75 UTA) et sa dimension économique représente approximativement 12 hectares équivalent blé selon la définition d'Agreste

9 à titre de comparaison, dans le département de la Manche 19 % des exploitations se partagent 61 % des surfaces et correspondent globalement à la strate des exploitations de 50 ha et plus.

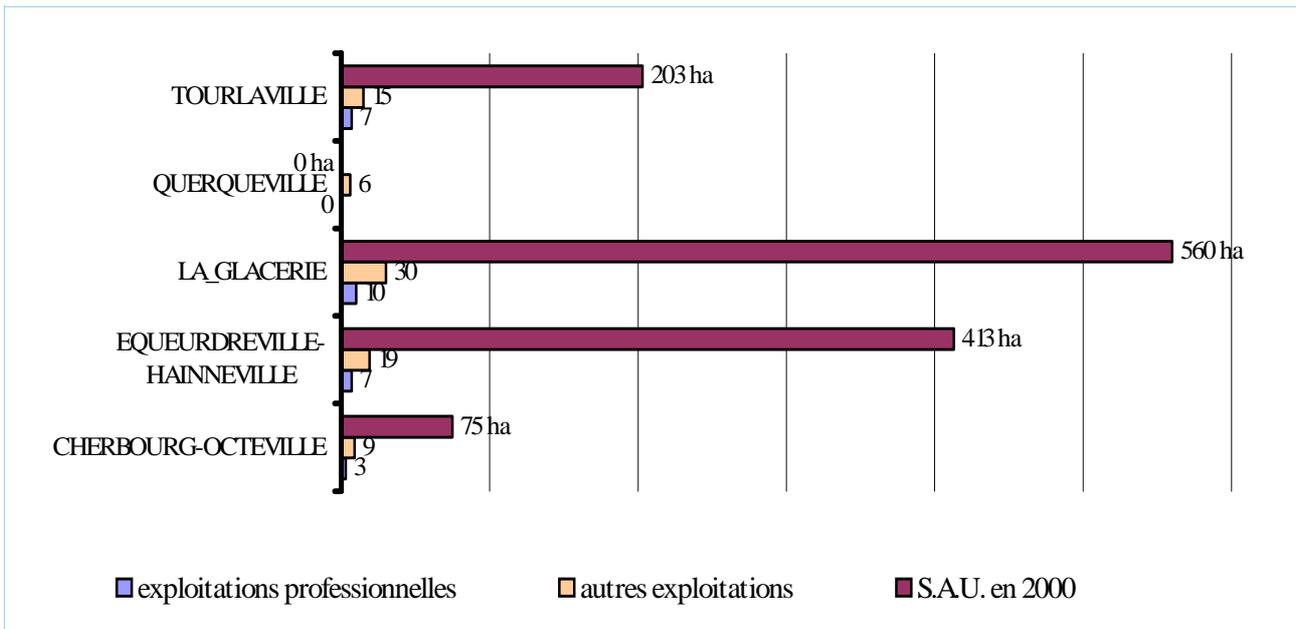
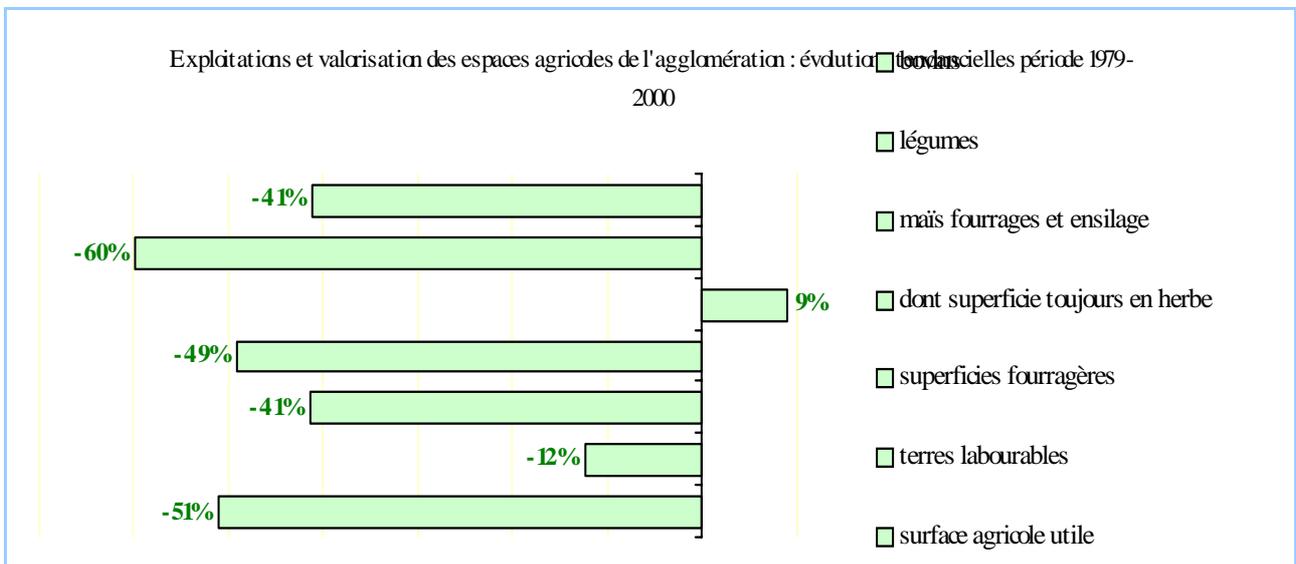


Figure 1 : Les deux agricultures de la CUC : nombre et SAU des exploitations professionnelles, nombre et SAU des exploitations en activité de complément

Ces changements socio-économiques s'opèrent de manière inégale à l'intérieur de l'agglomération dont la surface agricole utilisée a sensiblement diminué (- 27 % en 12 ans). A l'exception d'Equeurdreville-Hainneville qui voit sa SAU progresser de 42 ha, les autres communes accusent une forte diminution : - 314ha à Querqueville, -171 ha à Cherbourg-Octeville, -117 ha à La Glacerie et - 103 ha à Tourlaville où les producteurs de légumes ont abandonné 56 ha de terrains entre 1988 et 2000. La SAU de l'ensemble de l'agglomération représente 33 % des surfaces des communes en 2000, quel que soit le lieu du siège d'exploitation. En 1988, la SAU des exploitations dont le siège était localisé dans l'agglomération représentait 36 % de l'ensemble des surfaces communales, elle en représente seulement 26 % en 2000.



La perte d'activité agricole est caractérisée par une diminution importante du cheptel bovin, le recul des prairies, et la disparition annoncée du maraîchage sur la plaine littorale de Tourlaville. Inversement les terres labourables et celles affectées à la culture du maïs fourrage et ensilages progressent, elles signalent une valorisation des terres agricoles de plus en plus éloignées du siège d'exploitation par des exploitants professionnels extérieurs à la commune et parfois à l'agglomération.

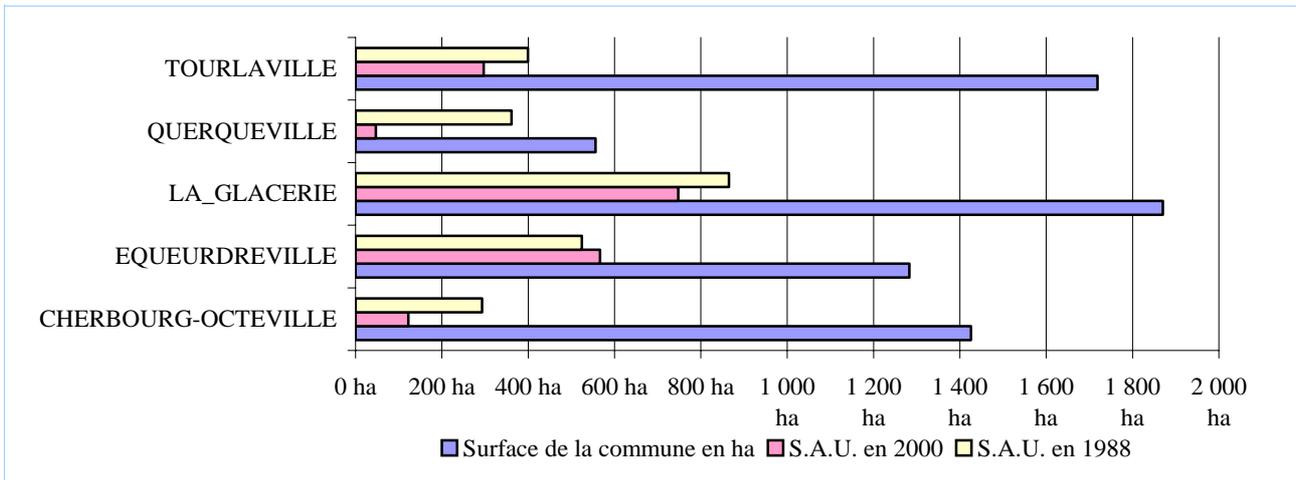


Figure 2 : Évolution de la surface agricole utilisée de 1998 à 2000

Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années si l'on tient compte de l'âge des chefs d'exploitation dont près de la moitié atteignent ou dépassent l'âge de la retraite (46 %). À titre de comparaison, 41 % des chefs d'exploitation du département et seulement 37 % de la région ont plus de 55 ans. L'agriculture professionnelle n'a plus de siège d'exploitation à Querqueville. Enfin, un chef d'exploitation sur cinq a moins de 40 ans. Au cours des 12 dernières années le département de la Manche a vu disparaître 700 exploitations par an.

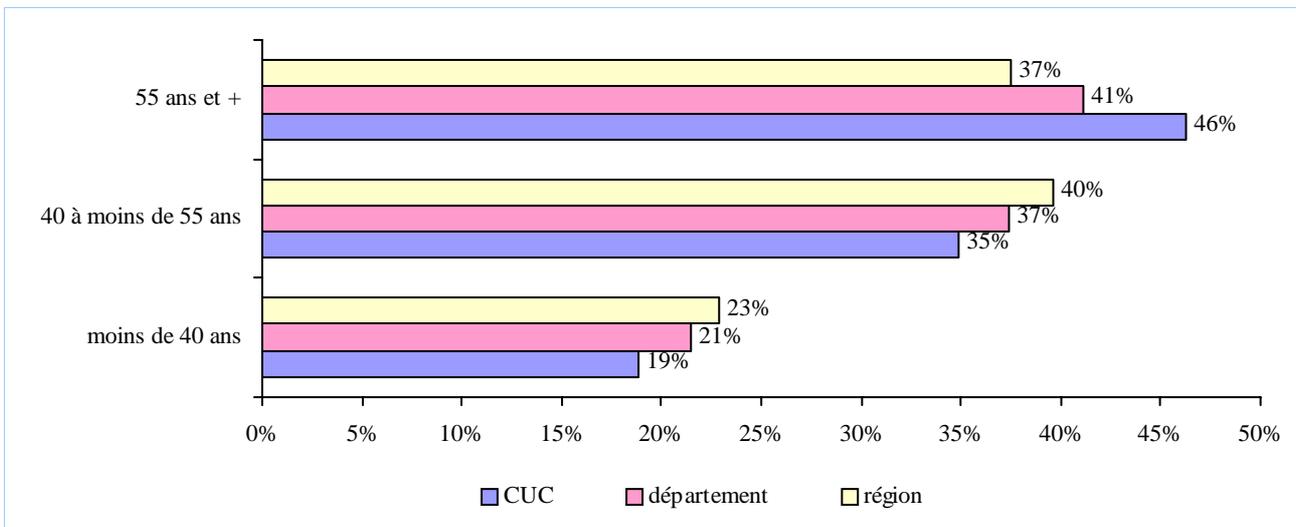


Figure 3 : Ages des chefs d'exploitation de l'agglomération, du département et de la région

Cette augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une diminution de la main d'œuvre agricole et familiale. En douze ans la population familiale agricole de l'agglomération a chuté de 32 %. En 21 ans elle a perdu plus de la moitié de ses effectifs (-56 %). La population familiale active a également diminué dans les mêmes proportions (- 30 %) tout en restant en-deçà de la perte de population départementale (- 37 %) ou régionale (-38 %). Cette diminution a été favorisée par une forte concentration des moyens de production, ainsi, le parc des tracteurs de plus de 80 chevaux DIN inexistant ou en nombre insuffisant pour permettre un traitement statistique lors des précédents recensements passe à 20 unités, celui du département a été multiplié par 4,7. Enfin, le parc départemental des tracteurs de plus de 135 CV DIN a été multiplié par 16.

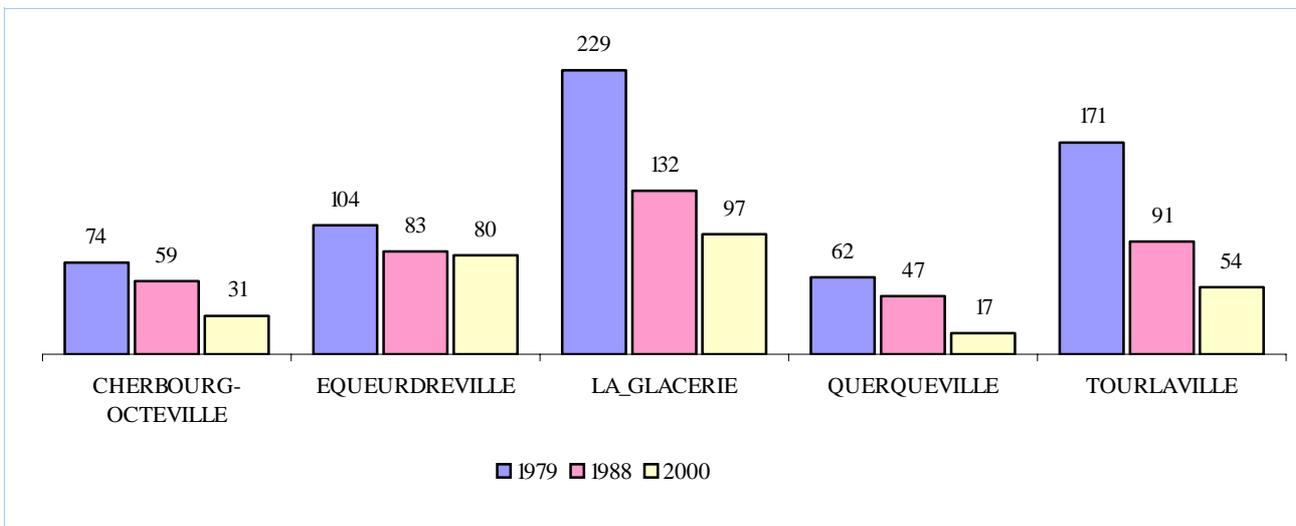


Figure 4 : Évolution de la population familiale agricole de 1979 à 2000

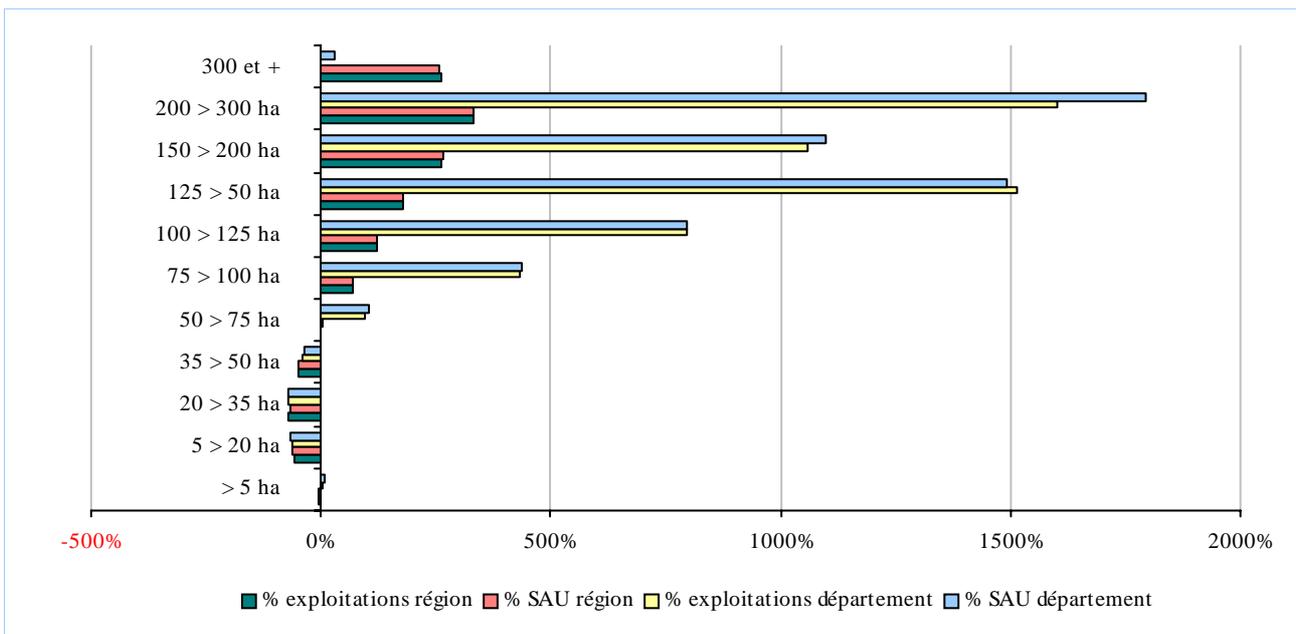


Figure 5 : Évolution relative du nombre et de la SAU des exploitations agricoles du département et de la région

La pression urbaine sur l'espace agricole ne semble pas manifestement constituer une véritable concurrence ni une menace réelle pour l'activité agricole à l'intérieur de l'agglomération, à l'exception de certains secteurs de la commune d'Equedreville-Hainneville limitrophes d'espaces urbanisés et valorisés par des agriculteurs « professionnels ». Le maintien et la poursuite de cette activité repose davantage sur les dynamiques internes à la sphère agricole qui enregistre un taux de concentration des moyens de production sans précédent avec pour corollaire l'abandon des terrains les moins favorables pour partie valorisés par des doubles actifs ou retraités. La disparition de ces agriculteurs peu productifs, pourrait poser des difficultés d'entretien de ces espaces dont les droits à produire encadrés par la réglementation agricole ont la plupart du temps disparu.

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME



RAPPORT DE PRÉSENTATION :
DIAGNOSTIC :
EQUIPEMENTS ET SERVICES
D'INFRASTRUCTURES

P.L.U. arrêté le : 28 mars 2007

Approuvé le : 19 décembre 2007

Modifié le :

Mis en compatibilité le :

Mis en révision le :

Dernière mise à jour le :

Modification simplifiée le :

Equipements et services d'infrastructures

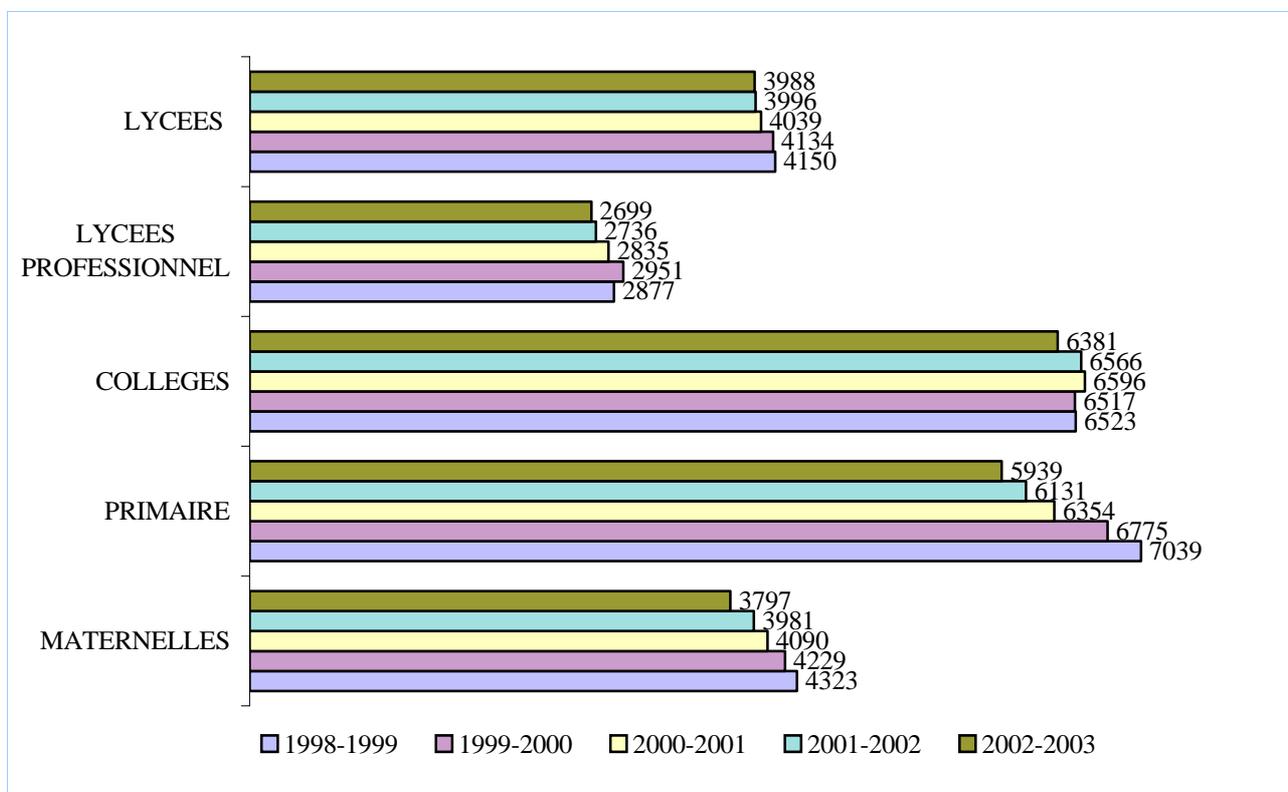
1 - L'enseignement de la maternelle au lycée	81
2 - Le développement de l'enseignement supérieur.....	84
3 - La restructuration du secteur hospitalier.....	88
4 - Des équipements sanitaires et sociaux diversifiés	88
5 - Les grands équipements culturels de sports et de loisirs.....	89
6 - Voirie déplacements et transports.....	91
6.1 - La desserte ferroviaire de Cherbourg.....	91
6.2 - Le réseau viaire et cyclable.....	91
6.3 - Les trafics.....	96
6.4 - Les transports en commun	99
6.5 - Les déplacements.....	102
6.5.1 - Les déplacements externes.....	102
6.5.2 - Les déplacements internes	104
7 - Les services d'infrastructure.....	106
7.1 - L'eau potable	106
7.2 - L'assainissement.....	109
7.2.1 - Les eaux usées	109
7.2.2 - Les eaux pluviales	110
7.2.3 - Les déchets	113
8 - Evolution des constructions autres qu'habitation	116
9 - La consommation d'espace.....	119

1- L'enseignement de la maternelle au lycée

L'agglomération est maillée par un ensemble d'établissements scolaires important accueillant près de 23 000 élèves toutes sections confondues de la maternelle au bac ou au lycée professionnel à la rentrée 2002-2003. Cet effectif a diminué en moyenne de 500 élèves par an au cours des quatre dernières années.

Nombre d'établissements	Maternelles	Primaires	Collèges	LP	Lycées	Ensemble
Cherbourg-Octeville	20	20	7	4	4	60
Equeurdreville-Hainneville	11	8	1			20
La Glacerie	3	3	1			7
Querqueville	2	2	1			5
Tourlaville	11	11	1			23
Ensemble	52	44	11	4	4	115

Tableau 1 : Nombre d'établissements par commune



Graphique 1 : Évolution des effectifs scolaires depuis 1998

Les principales évolutions constatées au cours des quatre dernières années entre 1998 et 2002 corroborent les résultats du recensement de population avec comme principaux enseignements :

- une baisse moyenne annuelle globale de plus de 500 élèves par an ;
- les groupes primaires et maternelles sont les plus touchés (y compris dans l'enseignement privé), ils perdent environ 400 élèves par an (soit 77 % des départs) particulièrement à Cherbourg-Octeville qui perd 18 % de ses effectifs -631 élèves sur un ensemble de 1 100 départs(57 %) relevé sur l'agglomération ; 12 suppressions de classes sont prévues par l'inspection d'académie pour la rentrée 2003 (9 en primaire, 3 en maternelle);
- les collèges perdent globalement des effectifs de manière très inégale, Turlaville (-188 élèves soit plus de 19 % de son effectif) et Equeurdreville (-101 élèves soit près de 13 % de son effectif) sont relativement les plus touchés;
- les effectifs des collèges de Querqueville et Cherbourg–Octeville progressent respectivement d'environ 17 % (+ 97 élèves) et 2 % (+ 67 élèves) avec le concours des deux collèges privés dont l'effectif est excédentaire de 166 élèves;
- les 6 lycées professionnels présentent également des effectifs en baisse de 6 % (-178 élèves) principalement dans l'enseignement privé en baisse de 12 % (-118 élèves);
- les 4 lycées de l'agglomération accusent eux aussi globalement une baisse d'effectif de près de 4 % (-162) ralentie par une progression sensible du secteur privé qui progresse de près de 32 % en 4 ans avec passant de 353 à 465 élèves en quatre ans.

Par ailleurs, la formation sur l'agglomération s'adapte progressivement depuis les années 80 au tissu économique afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises.

Il en va par exemple ainsi de l'offre de formation en CAP et BEP qui s'intègre, pleinement dans la logique de développement du pôle maritime. C'est notamment le cas pour les formations liées aux métiers de la pêche, des cultures marines (lycée maritime et aquacole : 140 élèves) mais aussi de la construction navale (LEP Doucet).

Tous les bacs généraux et technologiques sont représentés dans l'agglomération à travers trois établissements publics : Lycée Alexis de Tocqueville, Victor Grignard et Jean-François Millet et deux établissements privés le lycée Sainte-Chantal et le lycée technologique La Buaille. Les bacs professionnels proposés sont dans la continuité des BEP et CAP : comptabilité, logistique et transports, pilotage des systèmes de production automatisés...

NIVEAU D'ETUDE	INTITULE DE LA FORMATION	LIEU DE FORMATION
CAP	Prêt-à-porter	Lycée Tocqueville
	Employé technique de collectivité	
	Maritime de marin-pêcheur	Lycée maritime et aquacole
	Electrobobinage	Lycée professionnel Cachin
	Menuiserie-agencement	Lycée professionnel Edmont-Doucet
	Métallerie	
	Carrosserie et réparation	Lycée professionnel Sauxmarais
	Peinture en carrosserie	
vente relation clientèle		
BEP	Electronique	Lycée Tocqueville
	bio-services	
	Métiers de la mode	
	maintenance de systèmes mécaniques automatisés	
	réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	
	Maritime de conduite et d'exploitation des navires de pêche	Lycée maritime et aquacole
	Maritime de machines marines	
	Maritime de cultures marines	
	Métiers de la comptabilité	Lycée la Bucaille
	Métiers du secrétariat	
	Equipements techniques énergie	Lycée professionnel Cachin
	Construction et topographie dominante construction	
	Electrotechnique	
	Maintenance en systèmes mécaniques automatisés	Lycée Edmont Doucet
	Productique mécanique	
	Métiers de la comptabilité	
	Bois et matériaux associés	
	électrotechnique	
	réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	
	Logistiques et commercialisation	Lycée Sauxmarais
	Maintenance de véhicules automobiles	
	Carrosserie	
	Métiers du secrétariat	
	Industrie chimique et traitement des eaux	
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés		
Vente action marchande		
Logistiques et commercialisation		

Source : Presse locale

En ce qui concerne les aménagements liés au secteur scolaire, les transformations liées à la modernisation ou au renouvellement de certaines installations pédagogiques, se sont jusqu'ici opérées à l'intérieur des îlots de propriété des établissements concernés à l'exception des établissements privés du centre-ville qui ont procédé à des acquisitions rue Bondor (ancienne clinique Saint-Yves par le lycée Sainte-Chantal en projet) et rue Victor Grignard (Lycée technique privé de la Bucaille en 2000).

2 - Le développement de l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur a connu un développement important dans l'ensemble de l'agglomération au cours des deux dernières décennies dans le cadre du *plan Université 2000*. La création d'un nouveau pôle universitaire sur le site des Roquettes à Octeville a mobilisé environ près d'une dizaine d'hectares de terrains.

L'université est présente à Cherbourg à travers 4 composantes :

- l'école d'ingénieurs;
- l'institut universitaire de Cherbourg-Manche et ses quatre départements:
 - Gestion des entreprises et des administrations (possibilité d'un DU en management de la qualité);
 - Techniques de commercialisation;
 - Génie électrique et informatique industrielle;
 - Génie industriel et maintenance;
- le DEUG de l'antenne de l'UFR de sciences;
- le DEUG de langues étrangères appliquées de l'UFR de langues vivantes étrangères.

Le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) est également présent avec l'Institut national des sciences et techniques de Mer (INTECHMER) qui forme des techniciens supérieurs de la mer en 2 ans sur le site de Collignon à Tournaville.

Equipements du site universitaire			
Bâtiment	Maître d'ouvrage	surface	Date de livraison
I.U.T 1ère tranche	C.U.C	6 106 m ²	Septembre 1988
I.U.T 2ère tranche	C.U.C	4 498 m ²	Septembre 1992
I.U.T 3ère tranche	C.U.C	4 126 m ²	Septembre 1997
DEUG Sciences	C.U.C	4 042 m ²	Septembre 1993
Ecole d'ingénieurs L.U.S.A.C	Etat	3 419 m ²	Septembre 1994
Centre d'innovation technologique	C.U.C	1 476 m ²	Mai 1994
Extension C.I.T	C.U.C	1 691 m ²	Novembre 1995
Restaurant universitaire	C.U.C	1 938 m ²	Août 1995
Laboratoire LERFA	C.U.C	2 119 m ²	Juin 1994
Total		29 385 m²	
Autres équipements à l'extérieur du site universitaire			
Institut national des sciences et technique de la mer	Syndicat mixte pour la construction d'INTM	2 585 m ²	Octobre 1996
Intechmer - extension hall de biotechnologie algale	Syndicat mixte pour la construction d'INTM	338 m ²	Décembre 1993

Tableau 2 : Structures d'enseignement supérieur et de recherche - Source : service enseignement supérieur CUC

Ce dispositif est complété par de nombreuses sections de techniciens supérieurs (BTS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CGPE) littéraires et scientifiques ou des formations spécifiques.

Le pôle recherche est structuré autour du laboratoire universitaire des sciences appliquées (LUSAC), du laboratoire d'études et de recherche marines (LERM-INTECHMER), et du laboratoire de radioécologie marine (CEA/IPSN).

Etablissements d'enseignement	Effectif 1998 - 1999	Effectif 1999 - 2000	Effectif 2000 - 2001	Effectif 2001 - 2002	Effectif 2002 - 2003
Institu universitaire de technologie	571	590	623	629	570
DEUGS et Diplômes universitaires	223	191	215	181	151
Ecole d'ingénieurs	152	160	162	170	170
BTS et PREPAS diverses	543	549	521	527	507
Intechmer	88	83	99	101	94
Ecole en soins infirmiers	138	144	172	191	202
Ecole du commerce et de la distribution	8	16	11	18	17
Formations complémentaires	70	61	55	47	49
Total	1 793	1 794	1 858	1 864	1 760

Tableau 3 : Principaux effectifs étudiants période 1998 - 2002 - Source : service enseignement supérieur CUC

La création d'un restaurant universitaire et la réservation de 260 logements dans le parc HLM de l'Office public HLM de la CUC, contribuent à l'accompagnement de la vie étudiante.

Au titre de la Défense, le pôle de formation militaire s'est également fortement transformé avec l'ouverture de l'école des Fourriers sur le site du CIN de Querqueville. Après avoir connu Cherbourg à deux reprises, de 1927 à 1938, et de 1950 à 1964, l'école des fourriers de la Marine a été définitivement transférée de Rochefort à Cherbourg dans un cadre institutionnel élargi interarmées en 2002. Son installation sur le site du centre d'instruction navale de Querqueville, est devenue effective après 4 années de travaux et 33 millions d'euros. L'ensemble des installations sportives ont été rénovées et un grand amphithéâtre d'une capacité de 500 personnes a été mis en service. Il s'agit d'un centre de formation voué aux spécialités de soutien qui accueille 3 300 élèves chaque année, une moyenne quotidienne de 800 stagiaires et 300 personnels d'encadrement.

L'école des applications militaires de l'énergie atomique est maintenue avec un effectif d'une centaine d'élèves sur le site de l'arsenal.

Avec le programme « Université du Troisième Millénaire » (U3M), les objectifs fixés sont d'améliorer les conditions de vie des étudiants (y compris le logement) en confortant, organisant et coordonnant les structures existantes. Ce plan veut aussi conforter les universités en encourageant la constitution de pôles d'excellence pour une réelle compétitivité au niveau européen.

Pour répondre aux objectifs du plan la communauté urbaine et l'université de Caen ont engagé une réflexion commune portant sur un programme d'équipements destinés à l'accompagnement de la vie étudiante comprenant la construction de :

- une halle de sports de 1000 à 1200 m² prévue en 2005-2006;
- une maison de l'Étudiant de 600 à 700 m² prévue en 2005-2006;
- une bibliothèque universitaire de 1 200 m² extensible à 1800 m² prévue en 2005-2006;
- un hall technologique de 1 000 à 1 200 m² prévue en 2002-2004;
- un amphithéâtre de 250 places et des locaux communs prévue en 2005-2006.

La localisation de ces équipements est prévue autour du site universitaire des Fourches qui dispose d'une réserve foncière dizaine d'hectares à l'intérieur du périmètre de la ZAC des Fourches.

Enfin, le projet d'implantation dès 2003 - 2004 de *l'école internationale de création audiovisuelle et de réalisation* (E.I.C.A.R) sur le site de l'ancien centre hospitalier René Lebas et d'une capacité de 450 étudiants vient compléter les prévisions à l'échelle de réalisation du futur plan local d'urbanisme.

3- La restructuration du secteur hospitalier

La fin de la dernière décennie et le début du 2^{ème} millénaire sont marqués chronologiquement par de profondes restructurations du secteur hospitalier avec :

- d'une part la fermeture des cliniques de la Bucaille et Saint-Yves à Cherbourg-Octeville et leur remplacement en 1998 par une nouvelle polyclinique de 108 lits sur le site du Val l'Abbé (5 ha environ) à Equeurdreville-Hainneville avec un projet d'extension de 20 lits de soins de suite et du service d'imagerie en 2003;
- d'autre part la fermeture du centre hospitalier des armées (CHA) René Lebas le 30 juin 2002, après 133 ans de présence, avec pour corollaire le regroupement des activités du CHA sur le centre hospitalier Louis Pasteur accompagné d'une redistribution des activités de soins à l'échelle du Nord-Cotentin décidée par l'Agence régionale d'hospitalisation comprenant :
 - la suppression de la maternité de Valognes en février 2000 et son remplacement par un service soins de suite et de réadaptation;
 - la création d'une nouvelle blanchisserie sur les anciens terrains des écoles J.Jaurès avenue Louis Lumière à Cherbourg-Octeville (2 574 m² de SHON) mise en service en 2002;
 - l'extension des archives rue Vintras en 2001 (855 m² de plancher);
 - l'extension du bloc médico-technique comprenant le triplement des capacités du services des urgences de 15 000 entrées /an à 45 000 entrées / an en juin 2003 et du bâtiment d'hébergement avec 120 lits supplémentaires au printemps 2004.

Le CHLP prévoit dans le cadre de son plan directeur (2003-2007) à l'intérieur de l'îlot de propriété actuel l'extension du blockhaus avec l'installation en 2003 de l'accélérateur de particules en remplacement de la bombe à cobalt, la reconstruction du service de néonatalogie après démolition de l'actuelle maternité en 2005-2006. Ces transformations influent nécessairement sur les flux de circulation automobile et de stationnement (le CHLP sollicite la création d'un parc de 200 places nouvelles à proximité de l'hôpital).

4 - Des équipements sanitaires et sociaux diversifiés

Huit crèches (4 à Cherbourg-Octeville, 2 à Equeurdreville-Hainneville et à Tourlaville), deux haltes-garderies, dix résidences, maisons de retraite ou maison d'accueil pour les personnes âgées dépendantes MAPAD, dont deux d'une capacité de 60 et 40 lits mises en service en 1996 à Equeurdreville et Cherbourg ; mais aussi deux maisons parentales, un foyer des jeunes travailleurs, un centre médico-psychiatrique , un institut médico-professionnel, et divers centres médicaux et sociaux comme le centre de la Brèche Bois (1998) ou services ouverts au public, composent une vaste liste des équipements sanitaires et sociaux.

Parmi les prévisions, la commune de La Glacerie envisage la création d'une structure d'accueil pour personnes âgées en remplacement du camping du *Clos à Froment*.

5- Les grands équipements culturels de sports et de loisirs

Avec onze salles de cinéma, et cinq théâtres, le rayonnement culturel de l'agglomération principalement lié à la politique de la ville centre à travers sa programmation « *Scène nationale* », confortée par la réhabilitation de la salle du *Vox* (1999-2000), ainsi que son centre culturel et ses musées s'étend à l'arrondissement. Il bénéficie(ra) également des nouveaux équipements des communes périphériques comme le théâtre des Miroirs et la Maison des Arts (mis en service en 2001) ou prévus : salle Ferdinand Buisson à Tourlaville.

Le développement du cinéma pourrait annoncer des modifications dans la géographie des salles avec la construction d'un multiplex de 2556 places sur douze salles (2003) en bordure du boulevard Maritime à Cherbourg-Octeville.

Sur le plan sportif les communes de l'agglomération se sont énormément investies dans la création d'équipements :

- sportifs créations et extension de gymnases et salles de sports dans toutes les communes., Parmi les plus importants figurent les piscines de Tourlaville (1993) et Equeurdreville-Hainneville (livrée en avril 2003) véritables équipements d'agglomération, le complexe tennistique du Tôt (1994-1999), le gymnase de l'Eglantine (1996), les salles basket et d'athlétisme du stade Pierre de Coubertin à Cherbourg (1990), terrains de sports au complexe sportif André Piquenot ou encore la salle d'arts martiaux d'Hainneville;
- de loisirs avec l'aménagement de la base de loisirs de Collignon et du port du Becquet à Tourlaville, la plage et l'arrière plage de Querqueville desservie par les transports publics urbaine comprenant des aires de jeu et un poste secours aménagé, la création d'un jardin public quartier Montmartre à La Glacerie (1994-1995);
- ou l'aménagement et la valorisation de sites patrimoniaux comme le parc du château de Tourlaville (restauration de la serre), ou le manoir de la Coquerie à Querqueville.

Les efforts de valorisation d'espaces naturels et du patrimoine devraient connaître de nouveaux déploiements avec le projet de valorisation du fort de Querqueville et du front mer (plage, plaisance) par la commune, le projet de réhabilitation du manoir d'Hainneville à Equeurdreville relié par des promenades à destination du site du barrage du Rouland, la création d'aires d'accueil et parc de stationnement destinés aux visiteurs du château de Tourlaville, la poursuite de l'aménagement de l'ancienne manufacture du village de la Verrerie dans la vallée du Trottebecq et le projet départemental de voie verte reliant le Mont-Saint-Michel au port de Cherbourg, l'aménagement des espaces publics portuaires entre de la cité de la Mer et le port de plaisance par la ville de Cherbourg-Octeville. Sont également prévues une salle des fêtes à Equeurdreville-Hainneville et une salle polyvalente dédiée aux manifestations culturelles et sportives à Querqueville.

6 - Voirie déplacements et transports

6.1 - La desserte ferroviaire de Cherbourg

Après 7 années de travaux, la mise en service de la ligne Paris-Caen-Cherbourg, modernisée par électrification a été effectuée le 2 juin 1996. Elle permet de relier Paris en moins de 3 heures. Cette modernisation s'est poursuivie en 2002 avec l'aménagement de la gare SNCF. La prochaine étape concerne l'électrification de la ligne de desserte du port de Cherbourg liée au projet *Fastship* dont la mise à l'étude de l'avant-projet a été engagée dans le cadre d'une convention entre l'Etat, la Région, Réseau Ferré de France et la SNCF. Le programme d'étude porte sur la mise en site propre avec insertions urbaines de la ligne depuis la gare SNCF jusqu'au terminal *Fastship*, elle intègre les déplacements de la voie ferrée au droit de la ZAC des Bassins et entre la rue du Val de Saire et le rond point de Minerve, ainsi que le déplacement du faisceau des Flamands nécessaire à la construction du terminal *Fastship*. Les résultats de l'étude devraient être communiqués juin 2003.

6.2 - Le réseau viaire et cyclable

L'agglomération cherbourgeoise est principalement desservie par la R.N. 13 dont la mise à 2 x 2 voies dans le cadre du contrat de plan 2000-2006 permettra une desserte performante du port d'intérêt national de Cherbourg depuis le réseau national et international.

Le contournement est de l'agglomération cherbourgeoise a été déclaré d'utilité publique par décret du 30 avril 1998. Sa livraison devrait intervenir à l'horizon 2006 avec le doublement du barreau des Flamands. Long d'environ 6,2 km, le contournement Est participera à terme au dispositif routier de desserte du port de commerce par la RN 13 au giratoire André Malraux à La Glacière, jusqu'au carrefour d'extrémité ouest du barreau des Flamands avec des caractéristiques homogènes et des normes de type urbain.

Ce programme routier s'accompagne de modifications de domanialités de voirie du réseau national vers le réseau communautaire et concernent :

- la RN 13 actuelle entre le giratoire André Malraux à La Glacière et le Port;
- le RN 132 actuelle entre la RN 13 et l'axe Nord-Sud;
- la RN 232 actuelle : boulevards Manche-Cotentin.

La communauté urbaine dispose ainsi de 569 km distribués :

- 306 km en domanialité propre;
- 120 km de routes départementales;
- 6 km de routes nationales;
- 137 km de voie non classées (voies privées de lotissement, chemins ruraux, voies du domaine portuaire ou maritime...).

Des échanges de domanialité de voies sont en cours avec le département et concernent d'une part le transfert de 21,5 km de voirie de la CUC vers le département et d'autre part environ 43,6 km de voirie du département vers la CUC.

Le réseau communautaire a connu une forte structuration dans le courant des années 80-90. La réalisation des principales voies structurantes concernaient :

- l'axe est-ouest de l'agglomération, avec le doublement de la voie de dégagement ouest en bord de mer et la création de la voie nouvelle du hameau de la mer, la rocade dite "pied-de-colline" et actuel boulevard Guillaume le Conquérant, l'élargissement de l'ancienne rue Hélain pour devenir boulevard Mendès-France, l'aménagement de l'avenue Jean-François Millet jusqu'au rond-point de Thémis et la mise à 4 voies du boulevard de l'est sur Tourlaville jusqu'au boulevard de la Manche ;
- l'axe nord-sud entre la RN13 et la voie de dégagement est ;
- le boulevard de l'Atlantique entre la rue Becquerel et la rue Henri Barbusse ;

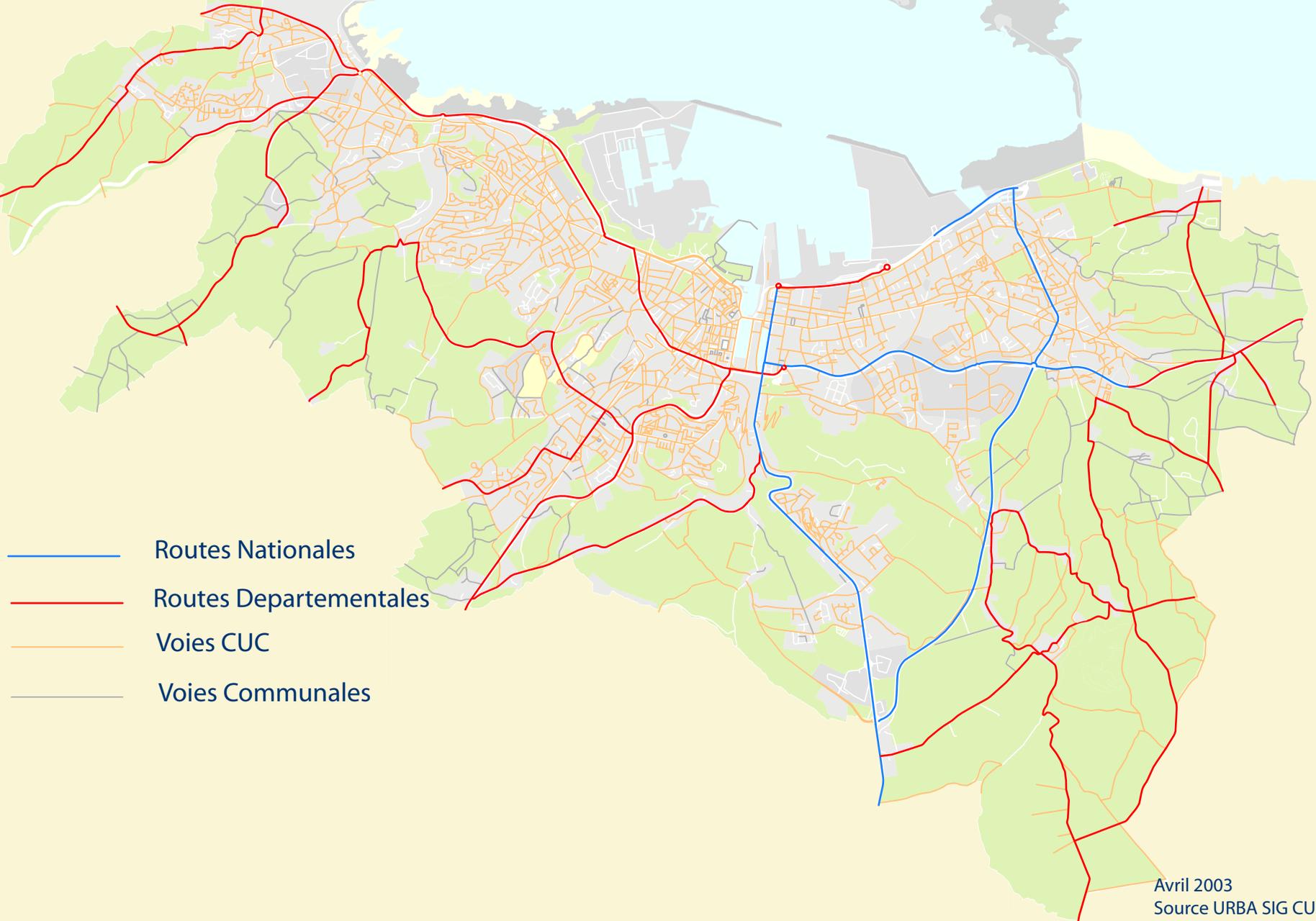
- l'avenue du Thivet (liaison rue Dubost avenue René Schmitt;

- La dernière décennie est marquée par un ralentissement des investissements centrés :
 - d'une part sur l'achèvement des programmes de voies nouvelles structurantes de desserte de la ZAC de Bénecère et du centre hospitalier Louis Pasteur au début des années 90, la réfection du boulevard Félix Amiot doublé d'une piste cyclable et la réalisation du barreau des Flamands, première tranche de la voie de contournement routière de desserte du port de Cherbourg en 2000;

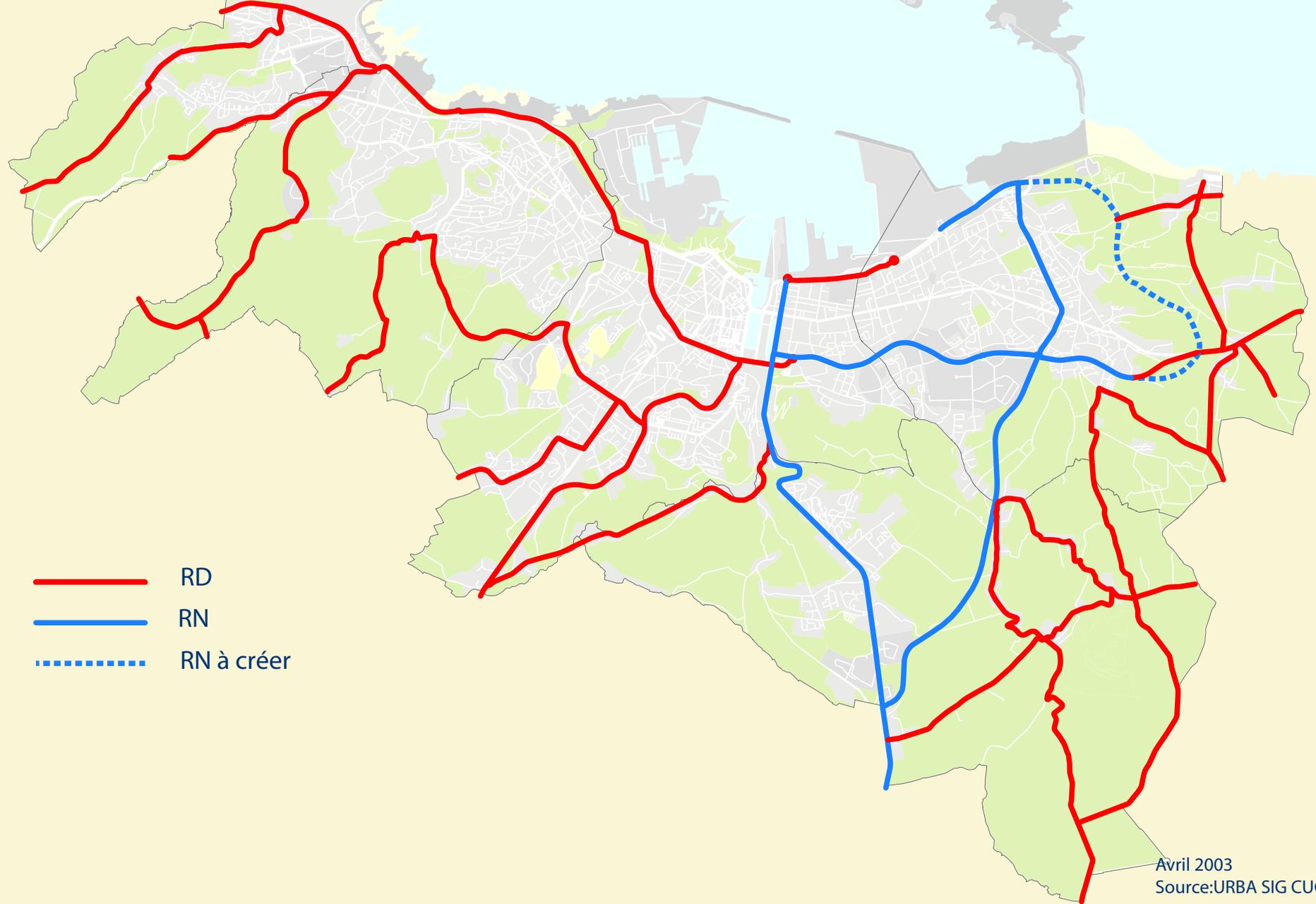
 - d'autre part sur la requalification des voies et places publiques des quartiers anciens et d'habitat social, en accompagnement de la politique de requalification urbaine menée soit au titre de l'opération de *développement social du quartier des Provinces* (création d'une passerelle piétonne, traitement des espaces publics en pieds d'immeuble requalification urbaine de l'avenue de Normandie), puis du contrat de ville (L'Eglantine à Tourlaville, les Terrasses à Equeurdreville-Hainneville, place Montmartre à La Glacerie...), soit dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat en centre ancien; (place Centrale à Cherbourg, place des Résistants à Tourlaville, axe Gambetta-Paix à Equeurdreville-Hainneville, rue Glinel à Querqueville, Rue H. Barbusse à Octeville rues au Blé et Maréchal Foch à Cherbourg;

 - enfin sur la valorisation des promenades autour des bassins (requalification des quais Alexandre III, Caligny, Entrepôt) et les entrées de ville avenue de Paris à Cherbourg-Octeville.

VOIRIES DE LA CUC PAR CATEGORIES



Transfert de Gestion de voirie CUC Département



Ces interventions, complétées par un programme local de sécurité routière, apportent des améliorations aux points noirs et conflits dans les déplacements comme l'élargissement de l'îlot central du boulevard Pierre Mendès-France à Cherbourg-Octeville ou la création d'un cheminement piéton en site propre rue Léon Blum (La Glacerie, Turlaville). La poursuite de ce programme concerne notamment la réduction des conflits liés aux traversées piétonnes des chaussées deux fois deux voies par l'élargissement des refuges centraux sur des voies de trafics intenses : avenue Lemonnier et boulevard de l'Est (24 505 véhicules/jour), du boulevard de l'Atlantique (20 373 véhicules/jour) et de la rue de l'Abbaye (19 758 véhicules/jour).

Cette période est également marquée par la création de 40 km de pistes cyclables en site propre à partir de 1994, sur le front mer de la plage de Querqueville à la plage de Collignon ainsi que sur le site de l'ancienne voie ferrée de Bagatelle et dans les secteurs résidentiels de Turlaville. La programmation pluriannuelle des pistes cyclables a pour principal objectif principal d'assurer la liaison des quartiers résidentiels aux équipements structurants (zones de loisirs, établissements scolaires ...).

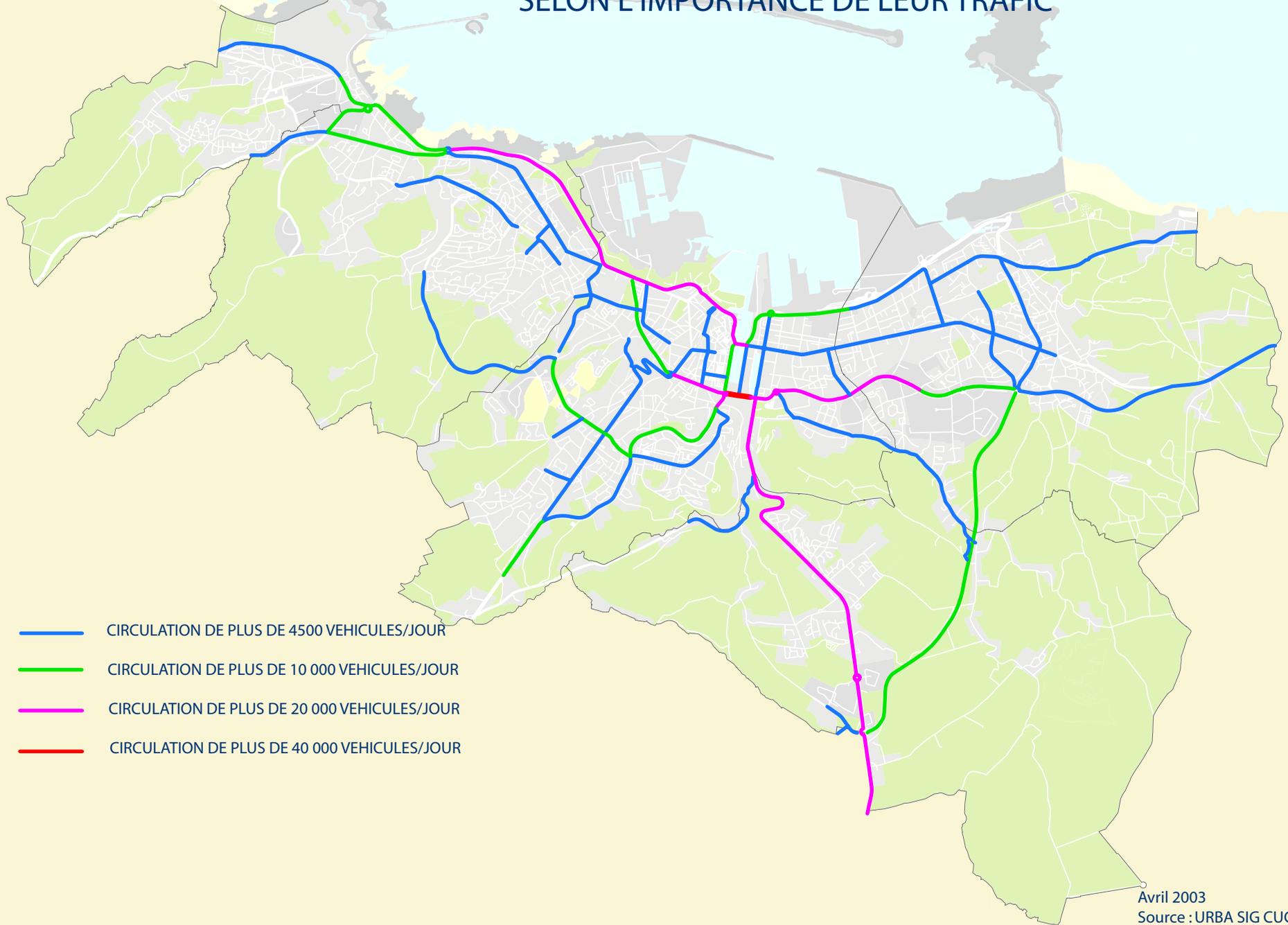
6.3 - Les trafics

Les trafics routiers les plus importants (53 000 véhicules/jour en période de pointe) sont localisés sur l'avenue Jean-François Millet à l'intersection des axes structurants de circulation formés par l'avenue de Paris (RN 2013) et la voie de liaison est-ouest . En progression constante jusqu'en 1999, ils sont en légère regression en 2001.

INTERVENTIONS STRUCTURANTES de la VOIRIE AU COURS DE LA PERIODE 1990-2000

- Opérations réalisées de 1990 à 1995
- Opérations réalisées de 1995 à 2000

LES VOIRIES ROUTIERES STRUCTURANTES DE L'AGGLOMERATION SELON L'IMPORTANCE DE LEUR TRAFIC



6.4 - Les transports en commun

Les transports en commun comprennent d'une part les transports interurbains qui relèvent de la compétence du conseil général et les transports urbains de compétence communautaire. La communauté urbaine, autorité organisatrice de transports a délégué la gestion de cette mission de service public par contrat d'affermage pour une durée de sept ans à compter du 1er janvier 2001 à la société *Compagnie des transports de Cherbourg (CTC)* filiale locale de la société KEOLIS .

La CTC a adapté ses itinéraires de transports en commun aux besoins des usagers résultant notamment de l'extension de l'urbanisation de l'agglomération. Le réseau de transports publics urbains est organisé en 8 lignes de bus principales et 4 lignes de moindre importance qui permettent une desserte correcte des secteurs résidentiels et des principaux centres d'activité (prolongement de la ligne 8 à destination de la Polyclinique du Cotentin), commerciaux et d'éducation (université, lycées collèges) ainsi que des espaces récréatifs et touristiques et portuaires (plages, cité de la Mer, gare maritime) et écarts (village du Becquet à Tourlaville, village des Verriers).

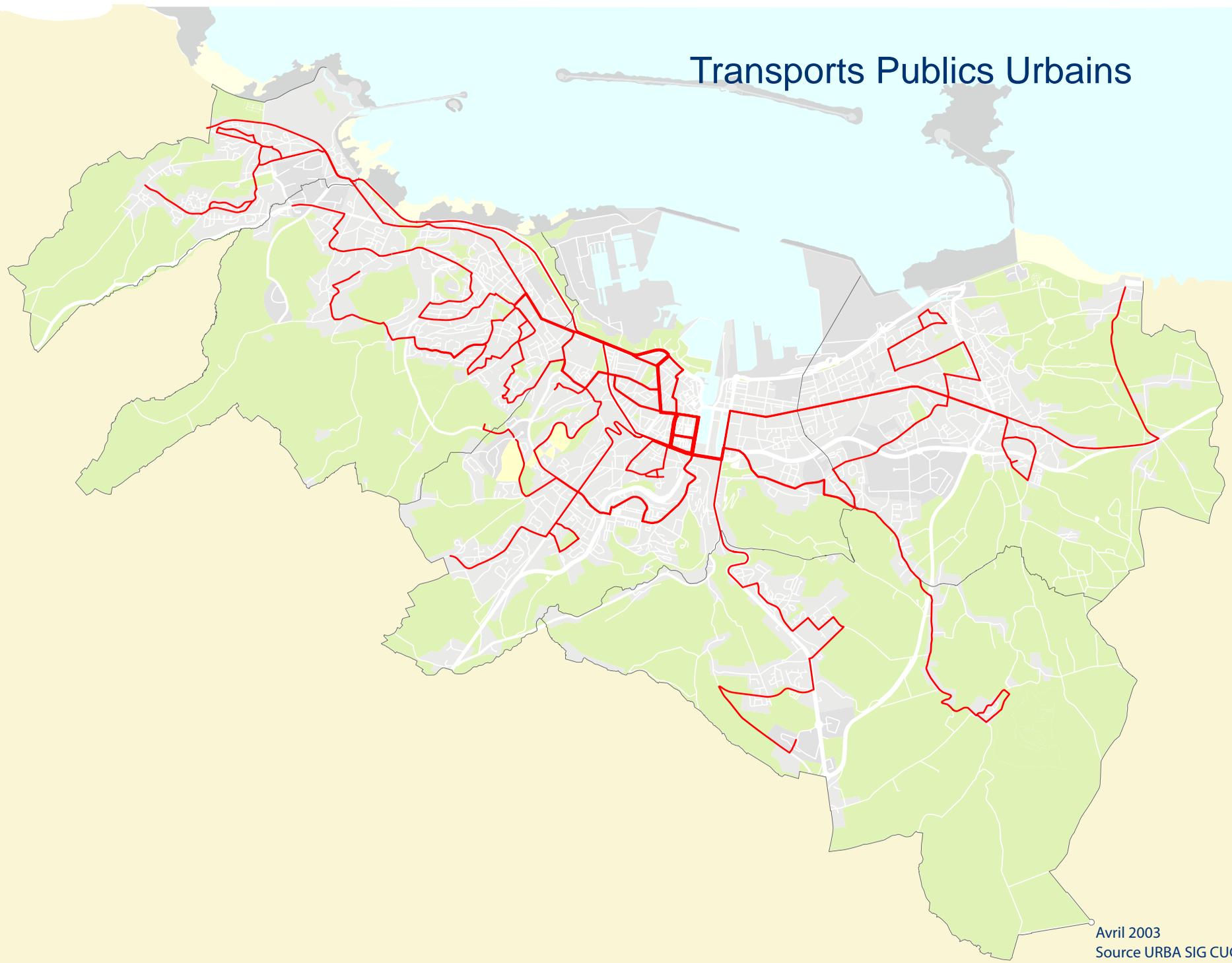
Ce service a connu une forte progression de ses activités dans la décennie précédente augmentation du nombre de voyageurs de 46 % et du nombre de kilomètres parcourus de 53 %. Au cours de la dernière décennie cette progression s'est ralentie, en enregistrant une augmentation de 5 % des kilomètres parcourus et 19 % du nombre de voyages.

Il a également diversifié ses prestations à la demande de l'autorité organisatrice de transport qui souhaitait répondre aux attentes de la population, ce qui a eu notamment pour effet d'augmenter la fréquentation du réseau avec 21 % de voyages supplémentaires.

Des nouveaux services ont ainsi été mis en place :

- service de minibus pour les personnes à mobilité réduite en 1991;
- modernisation du réseau en 1992;
- aménagement des dessertes scolaires en 1992;
- mises en service des bus plages en 1994 et bus de nuit en 1995;
- mise en service de lignes express en 1994;
- intégration de la ligne Ferry Bus en 1994 dans les lignes régulières reliant la nouvelle gare maritime au centre de Cherbourg;

Transports Publics Urbains



- mise en service de la ligne du marché en 1997;
- création du taxi Villa Rocca en 1999;
- amélioration des fréquences sur la ligne 1 en 1995 et 1998;
- prolongement de la ligne 8 vers la polyclinique d'Equedreville-Hainneville en 1998;
- prolongement des bus de nuit en 1998;
- prolongement de la ligne 3 jusqu'à Schaffner en 1999;
- développement des dessertes scolaires chaque année;
- mise en place d'un taxi bus assurant une desserte entre le village des Verriers et le centre commercial du Cotentin en 2002.

L'autre principale modification concerne la mise en place, à compter du 3 octobre 1996, d'une tarification sociale applicable aux personnes aux ressources inférieures ou égales au RMI et transformée en gratuité totale à compter du 26 mars 1998. Cette mesure qui concerne 19 % des usagers en 2001 est en constante progression (+ 24 %) depuis sa création. Elle est la principale source d'augmentation du nombre de personnes transportées entre 2000 et 2001 (+ 0,43 %).

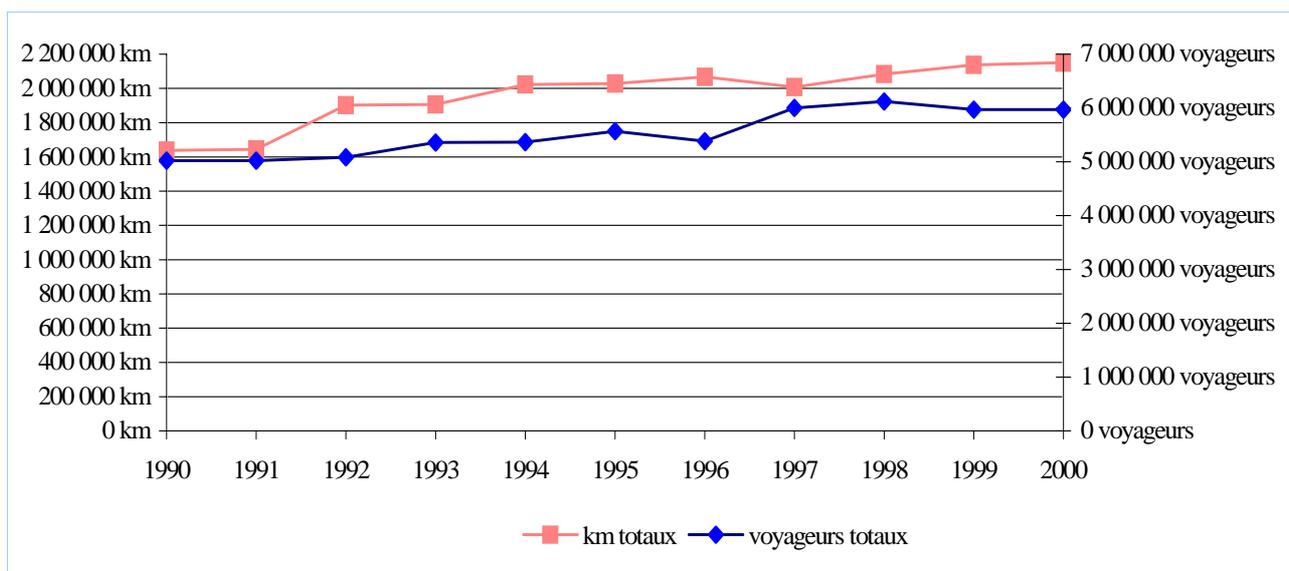


Tableau : Transport publics urbains - évolution 1990 - 2000 - Source : CUC- Administration générale

La desserte interne de l'agglomération par le réseau *Zéphir Bus*, qui reste accessible à 95 % de la population communautaire grâce à ces 8 lignes régulières, paraît relativement satisfaisante, Par contre, la desserte de la couronne périurbaine a fortement chuté passant de 68 % de la population régulièrement desservie avant 1980 à 38% en 1999, et seules les communes situées le long des grands axes, de communication vers Valognes, Les Pieux ou sur le littoral conservent des liaisons régulières.

Ce qui a pour effet, la périurbanisation aidant, de renforcer l'utilisation de l'automobile comme moyen de déplacement depuis la périphérie vers la ville-centre avec comme principale conséquence l'occupation croissante d'espaces publics par la voiture.

6.5 - Les déplacements

6.5.1 - Les déplacements externes

L'agglomération de Cherbourg dispose d'une attractivité importantes liée :

- d'une part à la concentration des principaux équipements publics (poste, lycées collèges, perceptions, centre de secours, gendarmerie) et à son équipement commercial (hypermarchés et plateau piétonnier de Cherbourg-Octeville) et culturel (11 salles de cinéma et ses 5 théâtres);
- d'autre part aux déplacements domicile-travail dont les plus éloignés proviennent des cantons de Barneville-Carteret, Saint-Sauveur le Vicomte et Montebourg,

L'autre fait marquant, réside dans la forte mobilité vers le centre d'activité de la Hague qui constitue l'axe de mobilité quotidien le plus important depuis l'agglomération vers l'extérieur avec 4 850 déplacements par jour. Cette mobilité profite d'un réseau de transport collectif directement organisé par la société *COGEMA* principal employeur du site de la Hague.

6.5.2 - Les déplacements internes

Les déplacements des habitants à l'intérieur de l'agglomération ont été analysés dans le cadre d'une enquête ménage réalisée par la communauté urbaine en 1994. Cette étude a permis de caractériser les habitudes de déplacements des résidents, l'usage des différents modes de transport, le nombre de déplacements effectués par les résidents sur un jour moyen.

Les modes de déplacements

Près de 330 000 déplacements sont réalisés sur un jour moyen de semaine, par tous les habitants de la communauté urbaine âgés de plus de 5 ans. Plus de 80 % des déplacements sont réalisés en voiture, contre 6 % en transport collectif.

modes de déplacements	nombre de déplacements	part de marché	part de marché sur l'ensemble des modes mécanisés
voiture particulière	194 393	59.4%	83.4%
transports en commun	14 131	4.3%	6.1%
autres transports en commun	4 853	1.5%	2.1%
deux roues	17 161	5.2%	7.4%
autres modes mécanisés	2 569	0.8%	1.1%
ensemble mécanisés	233 107	71.2%	100.0%
à pied	94 371	28.8%	
tous modes	327 478	100%	

Tableau 4 : Modes de déplacements - Source enquête ménage CUC - CETE 1994

La part de marché des transports urbains sur l'ensemble des modes mécanisés est de 6 %. Cette part de marché est relativement faible par rapport à d'autres agglomérations.

Les déplacements des habitants de la CUC

La ville de Cherbourg émet et attire un tiers des déplacements mécanisés et près de 50 % des déplacements effectués en transports collectifs. Hors Cherbourg, les flux de déplacements entre les communes sont faibles. Les habitants de l'agglomération se déplacent en moyenne 3,8 fois par jour tous modes confondus.

- 71 % des déplacements sont effectués en mode motorisés dont 59 % pour la seule voiture (en tant que conducteur ou passager);
- 78 % des ménages possèdent une voiture (54 % ont une voiture, 24 % ont deux voitures);
- 29 % des déplacements s'effectuent à pied;
- parmi les transports motorisés la voiture prédomine avec 83,4 %;

Le taux de motorisation de la CUC est de 1,04 voiture par ménage il varie de 0,86 à Cherbourg en raison de la faible taille des ménages et de la population plus âgée, pour atteindre 1,33 à Tourlaville.

Les deux roues motorisés (7,5 %) représentent un poids important supérieur aux transports publics urbains 6 %.

La bicyclette reste le mode de déplacement le plus utilisé parmi les 2 roues.

Orientations : rendre compatible les différents modes de déplacements dans l'agglomération

- en limitant l'emprise et la pression de l'automobile sur l'espace urbain;
- en développant l'attractivité des transports en commun;
- en développant les pistes cyclables;
- en favorisant le développement de zones d'extension urbaine qui ne nécessitent pas de modifications importantes du réseau de transports publics urbains pour optimiser l'utilisation de ce mode de transports.

7 - Les services d'infrastructure

7.1 - L'eau potable

□ Production de l'eau

Les 6 millions de m³ d'eau distribuée actuellement sur la Communauté Urbaine proviennent essentiellement d'eau de surface :

- la Divette (60%) traité à la Fauconnière - Cherbourg-Octeville;
- le Lucas (15%) traité au Moulin Pontus – Tonneville.

Le reste prélevé dans les nappes souterraines est traité à :

- la Traisnellerie (8%) – Tonneville;
- Saint-Jean (11%) – Tourlaville;
- l'Asselinerie (6%) - La Glacerie.

Les eaux de surface (4 597 940 m³ / an) sont traitées dans deux usines : l'usine de la Fauconnière (Cherbourg), construite en 1937 sur la Divette, qui n'apparaît plus aujourd'hui adaptée, et l'usine de Tonneville (Tourlaville), construite dans la même période sur le Lucas, encore opérationnelle bien que vétuste.

La production d'eau potable nécessite une modernisation des ouvrages et un renforcement des ressources notamment en prévision d'années sèches, c'est pourquoi un projet de renouvellement des installations de production d'eau est en phase de réalisation.

Le complément est apporté par les eaux souterraines (1 505 483 m³ /an) à partir de 6 sites de captage et 7 sites de forage, situés pour la plupart en dehors du territoire de la communauté urbaine. Ces eaux sont traitées suivant les processus de neutralisation, filtration et désinfection dans trois stations : Saint Jean (Tourlaville), La Traisnellerie (Equeurdreville-Hainneville), et L'Asselinerie (La Glacerie).

Ces trois stations de traitement des eaux souterraines, Saint Jean, la Traisnellerie, et l'Asselinerie seront conservées, par contre les deux usines de traitement des eaux de surface (la Fauconnière et Tonneville) seront abandonnées.

La nouvelle usine plus performante, en construction sur la Divette, à proximité du Pont Cosnard (commune de Cherbourg-Octeville) fut mise en service est prévue au 1^{er} semestre 2006, Elle sera alimentée par les eaux de la Divette (eaux de surface) et les eaux de la Saire (eaux de surface et transfert d'eau brute) et ultérieurement en secours par transfert des eaux de la Saire.

Sa capacité de 26 000 m³ par jour qui permet de couvrir les besoins actuels pourra être étendue à 39 000 m³ par jour.

Son coût prévisionnel est de 21,5 M€(HT). Sa mise en service est prévue début 2004.

□ Distribution aux usagers

Les 25 000 abonnés sont desservis par 395 Km de conduites dont les diamètres sont compris entre 40 et 600 mm.

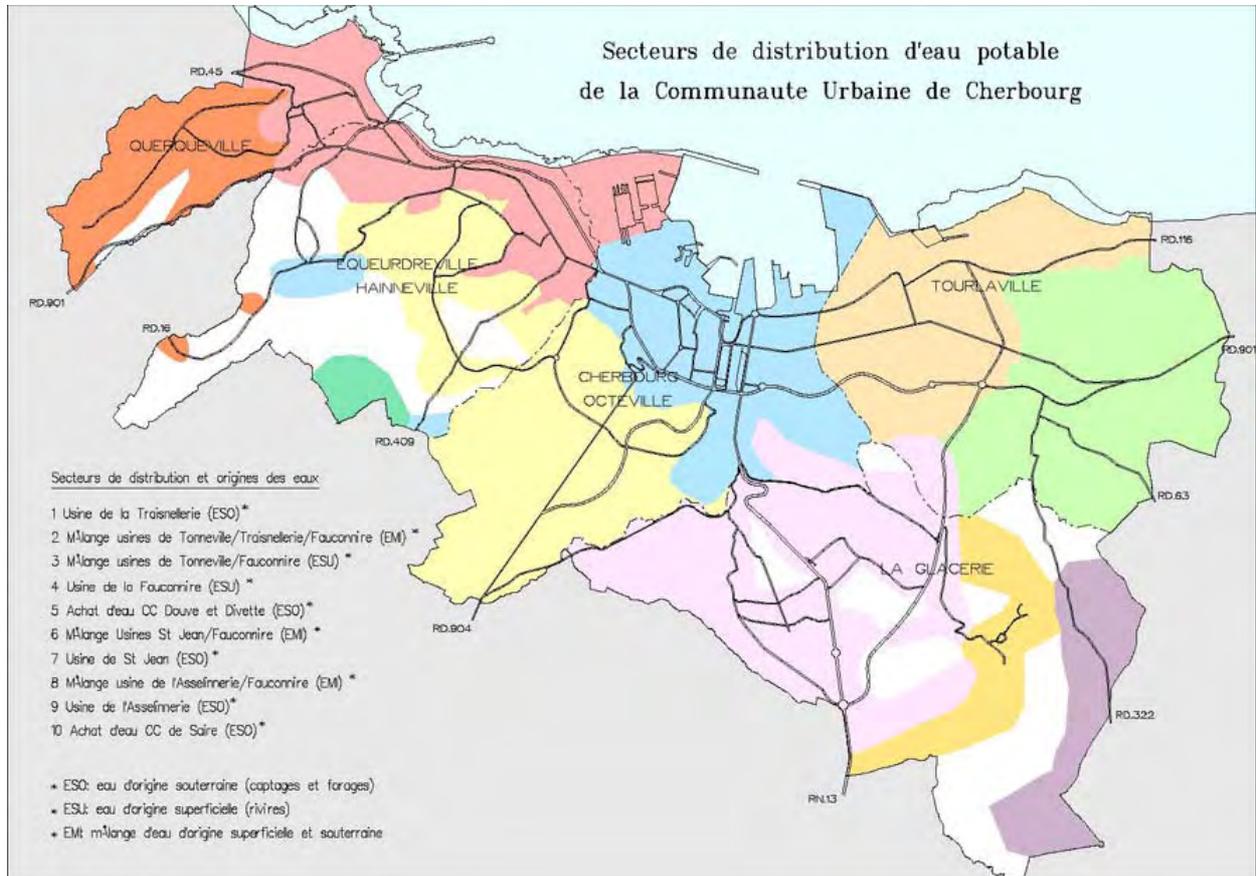
Le service produit chaque année un rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement mis à disposition du public dans les mairies conformément au décret du 6 Mai 1995.

L'eau potable est stockée dans 25 réservoirs situés à des altitudes différentes comprises entre la cote 38 et la cote 198 représentant un volume total de 30 000 m³ soit environ une fois et demi les besoins journaliers moyens de la CUC.

Les secteurs de distribution sont organisés autour des usines : le secteur ouest, autour du réservoir de Tonneville et la Traisnellerie, le secteur centre, autour des réservoirs de la Fauconnière (Cherbourg-Octeville), le secteur est autour de l'usine Saint Jean (Tourlaville) et le secteur sud autour de l'usine de l'Asselinerie (La Glacerie).

□ Les principales prévisions

Le remplacement des châteaux d'eau de la Banque à Genêts (La Glacerie) dont le volume actuel (renouvelé quatre fois par jour au lieu d'une fois et demi correspondant au volume de sécurité), et du Clos Bouquette qui a atteint le plafond de ses capacités de desserte (Cherbourg-Octeville) figurent parmi les priorités de la communauté urbaine à l'horizon de la réalisation de plan local d'urbanisme.



Carte 4 : Secteur de distribution d'eau potable

7.2- L'assainissement

7.2.1 - Les eaux usées

L'assainissement collectif de l'agglomération géré en régie directe par la communauté urbaine, assure la desserte de 91% des habitants de la Communauté. 308 Km dont 25km de réseau unitaire de collecteurs dont le diamètre est compris entre 150 et 800mm et 13 postes de pompage drainent chaque jour 16 000 m³ d'eaux usées vers trois stations d'épuration :

- l'une située à Tournaville reçoit environ les 2/3 des effluents;
- l'autre située à Equeurdreville-Hainneville traite le tiers restant;
- la station de La Glacerie ne reçoit que les rejets du village de la Verrerie.

Le système de collecte séparatif est dominant, mais il existe encore quelques sections de réseaux d'eau usées et d'eaux pluviales unitaires, en particulier à l'ouest à Equeurdreville-Hainneville et Querqueville.

Les eaux usées sont collectées suivant deux réseaux principaux qui les entraînent vers deux stations d'épuration :

-La station Ouest (27 000 équivalents-habitants) située à l'Ouest du Hameau de la Mer, traite les eaux usées de Querqueville et Equeurdreville-Hainneville. Le réseau est resté unitaire dans les secteurs anciens, mais les zones d'urbanisation récentes sont équipées de façon séparative.

-La station Est (96 000 équivalents-habitants) « Les Flamands » (sur Tournaville) traite les eaux usées des autres communes. Ce réseau qui couvre près de deux tiers de la CUC, est un réseau séparatif, à l'exception de quelques secteurs.

Il existe une troisième station d'épuration, à La Glacerie, dont la taille est beaucoup plus restreinte puisqu'elle ne traite que le village de l'Église – 500 équivalents-habitants. Elle rejette les effluents traités dans le Trottebecq, en aval de ce village ; cette station sera supprimée en 2005, après raccordement du réseau à la station Est via la voie verte départementale de la vallée du Trottebecq.

Plusieurs types de problèmes provoquant la pollution des eaux de surface (rivière et mer) sont rencontrés dans les réseaux :

- les raccordements défectueux déversant les eaux usées dans le réseau des eaux pluviales (en particulier dans le secteur Est);
- l'existence d'un réseau unitaire encore significatif;
- l'absence de traitement collectif de certains secteurs;
- le rejet de déversoirs d'orages, dont l'existence se justifie par l'absence de réseau séparatif et/ou la surcharge de certaines canalisations d'eaux usées;

- l'intrusion d'eaux parasites, en particulier dans le secteur Est.

Des travaux sont envisagés dans les années à venir avec plusieurs objectifs :

- Limiter les rejets directs grâce à la mise en œuvre de nouveaux collecteurs d'eaux usées là où il n'en existe pas et la mise en conformité des branchements des particuliers aux réseaux collectifs;
- Eviter ou limiter les déversements d'eaux usées lors de pluies grâce à la création de réseaux séparatifs sur certains secteurs actuellement en unitaire et l'augmentation des capacités de transfert du réseau Est, permettant de supprimer certains déversoirs d'orage, ou de restreindre leur fonctionnement;
- Améliorer l'épuration des eaux grâce à la modernisation des stations d'épuration, et l'amélioration des rejets d'eaux pluviales, par la mise en place de séparateurs dessableurs à l'exutoire des collecteurs les plus importants ou présentant le plus de risques de pollution accidentelle.

7.2.2 - Eaux pluviales

Les ruissellements pluviaux sont collectés par 235 Km de réseaux séparatifs (eaux usées et eaux pluviales séparées) ou unitaires (eaux mélangées) dont les diamètres sont compris entre 150 et 3000 mm.

Pour les réseaux unitaires (25 km), des déversoirs d'orage dirigent les effluents vers la station d'épuration par temps sec et vers la mer lors des épisodes pluvieux.

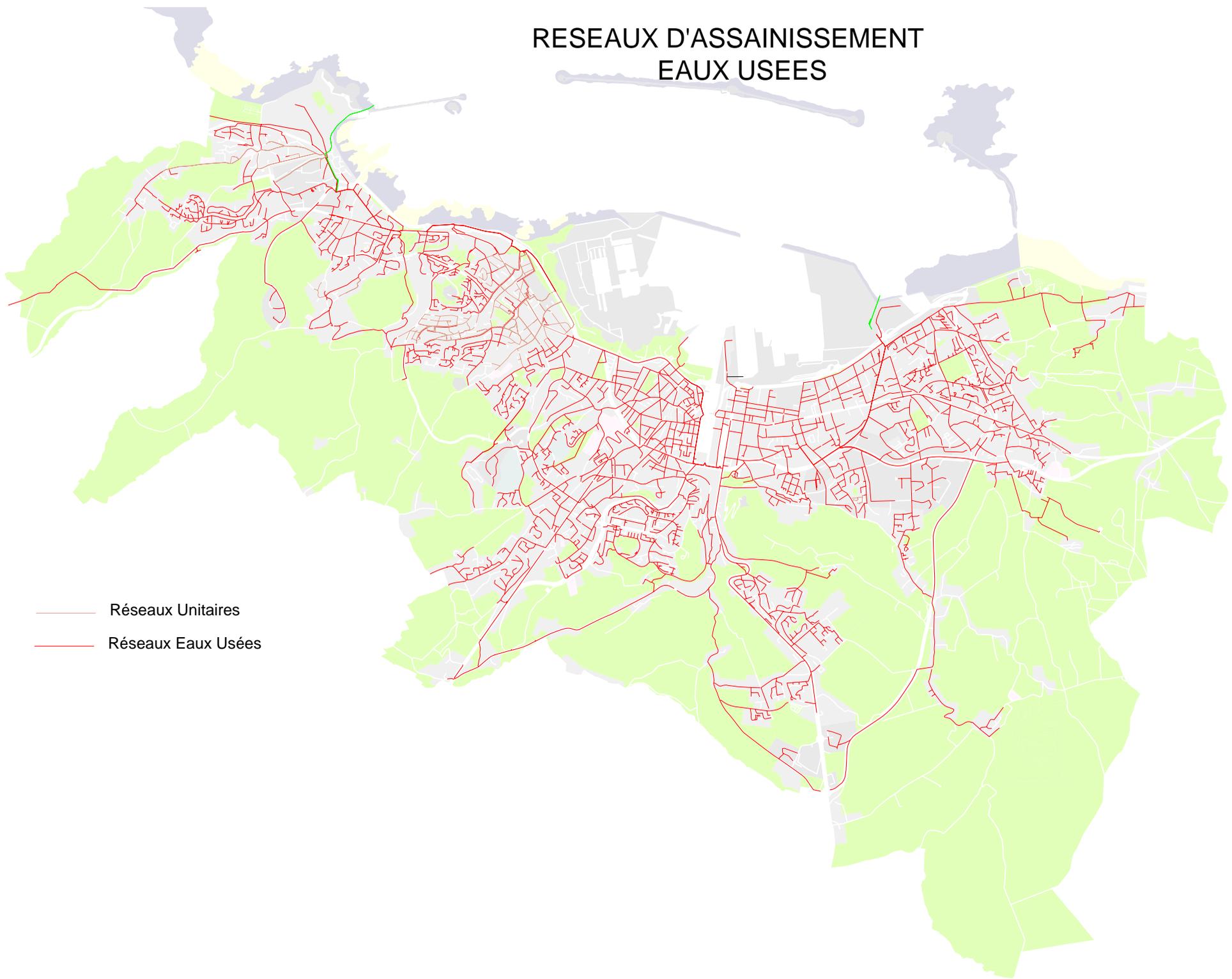
Toutefois une partie de ces rejets pluviaux (1500 m³) est contenue dans un bassin enterré et dirigée à faible débit vers la station d'épuration.

Lorsque le réseau est séparatif, les eaux pluviales sont drainées sans traitement vers les exutoires naturels que sont les cours d'eau, ou vers des émissaires qui les rejettent directement en mer.

L'amélioration quantitative et qualitative de la collecte et des rejets dans le milieu naturel fait partie des préoccupations de la communauté urbaine.

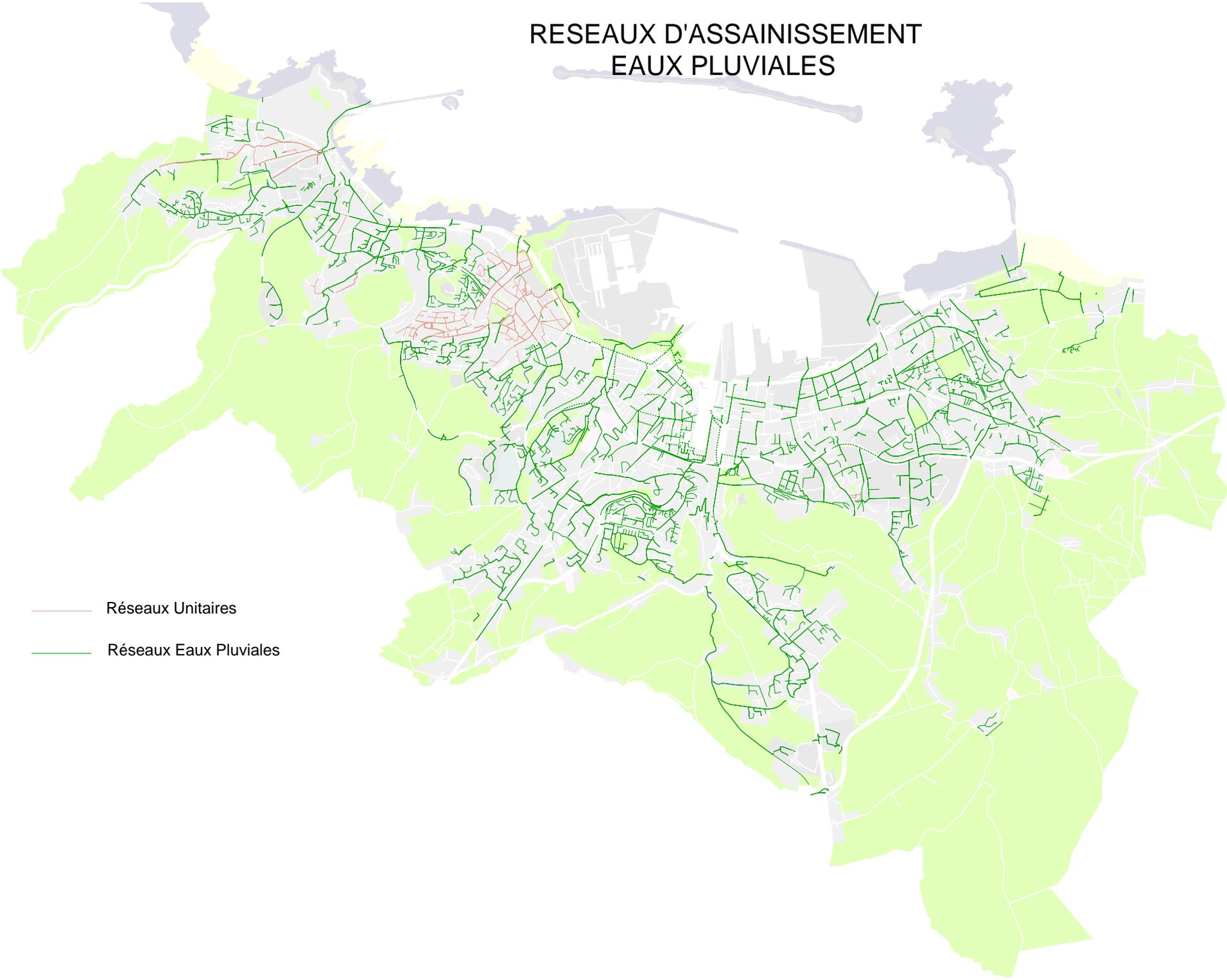
La prise en compte des risques d'inondations liés aux apports d'eau d'imperméabilisation dans les réseaux, a été étudiée en 2003 par la communauté urbaine. La réservation de terrains destinés à la création de bassins d'orage figure parmi les prévisions du PLU.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES



- Réseaux Unitaires
- Réseaux Eaux Usées

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES



— Réseaux Unitaires

— Réseaux Eaux Pluviales

7.2.3 - Les déchets

La communauté urbaine est divisée en 3 secteurs :

- le secteur Ouest, équipé de bacs roulants collectés les mardi, jeudi et samedi de 5h00 à 13h00;
- le secteur Est, équipé de bacs roulants collectés les lundi, mercredi et vendredi de 5h00 à 13h00;
- le secteur de l'hypercentre est quant à lui équipé de sacs à déchets bleus et jaunes. Les fréquences de collecte varient de 3 à 6 fois par semaine pour les déchets recyclables et non recyclables. La collecte se fait de 19h00 à 24h00.

Pour les secteurs Est et Ouest, les collectes des mercredi et jeudi sont réservées aux bacs contenant les déchets recyclables.

En parallèle de la collecte en porte à porte des déchets, réalisée par les services de la CUC, ont été mis en place des équipements de collecte par apport volontaire :

- les déchèteries de Turlaville, de Cherbourg-Octeville et de Querqueville où sont collectés les déchets végétaux, le gros électroménager, les pierres et terres, etc.
- 15 conteneurs à huile de moteurs usagées;
- 134 conteneurs à verre.

Le prétraitement ou traitement de l'ensemble des déchets sont assurés à l'aide des équipements suivants :

- site de transfert du Becquet;
- centre de tri du Becquet;
- plate-forme de compostage du Becquet.

	tonnage	%
Déchets ménagers collectés non recyclables	32 000 t	39%
Déchets apportés au site de transfert	11 120 t	14%
Déchets en provenance du nettoyage	1 400 t	2%
Déchets en provenance de l'assainissement	4 850 t	6%
Apports en déchèteries	21 140 t	26%
Déchets recyclables collectés et reçus sur le centre de tri	6 400 t	8%
Déchets recyclables reçus sur la plate-forme de compostage	5 157 t	6%

	tonnage	%	sous-total en %
<i>DECHETS NON VALORISES</i>			79,75%
Centre d'enfouissement technique d'ordures ménagères	65430	79,73%	
Centre de destruction spécifique pour déchets ménagers spéciaux	20	0,02%	
<i>DECHETS VALORISES</i>			20,25%
Centre d'enfouissement de gravats	4950	6,03%	
Emmaüs	1070	1,30%	
Compost CUC	4925	6,00%	
Recyclage issu du centre de tri	4200	5,12%	
Recycleurs verriers	1422	1,73%	
Recycleurs d'huiles	50	0,06%	

Tableau 5 : Origines et destinations des déchets - année 2002

Centre de tri et déchetteries

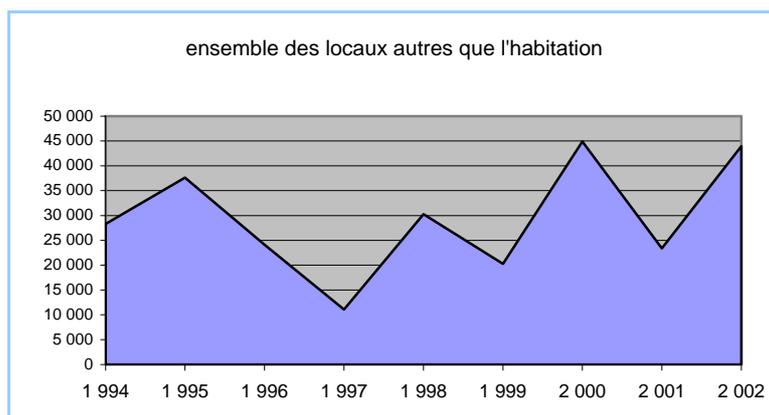


 Déchetterie

 Centre de tri

8. Evolution des constructions autres que l'habitation

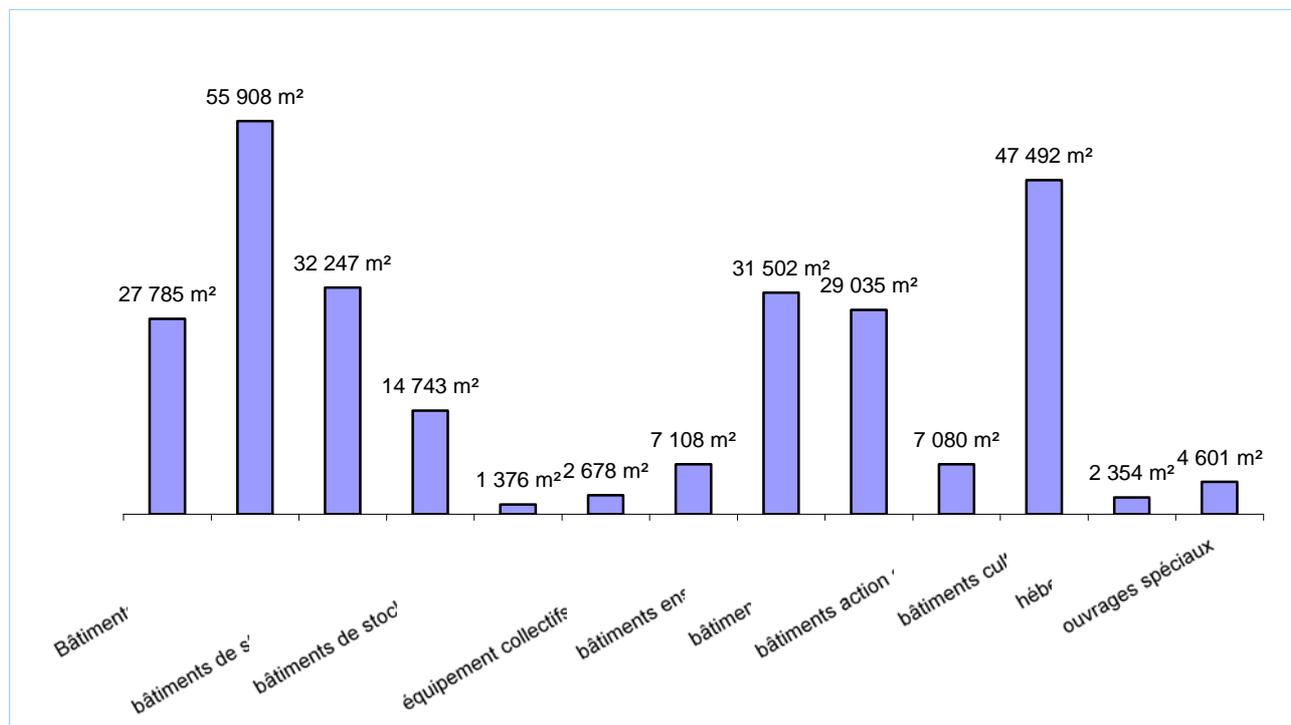
Les statistiques présentées portent sur la période 1994-2002. La surface moyenne de plancher autorisée est de 29 323 m² par an toutes catégories confondues, elle est inférieure à la moyenne des surfaces des locaux autorisés au cours de la période 1980-1990 de près de 13 000 m² période dominée par la création principaux des centres commerciaux de l'agglomération à La Glacerie, Querqueville et Tourlaville.



Graphique 1 : Ensemble des locaux autres que l'habitation - Source Sitadel - exploitation urbanisme CUC

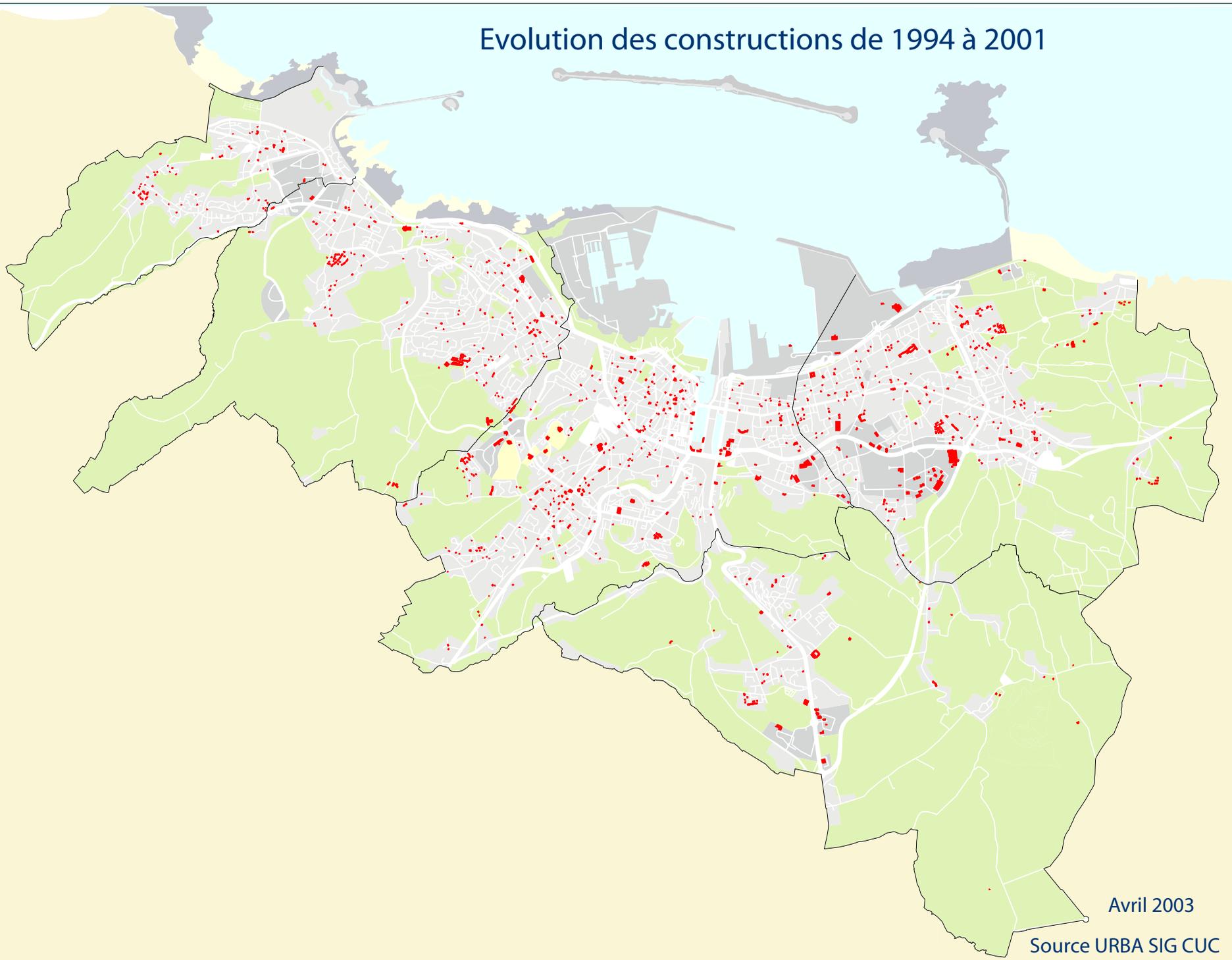
Les constructions les plus importantes concernent les locaux commerciaux avec près de 56 000 m² puis les bâtiments culturels qui comprennent aussi bien les constructions du musée de la *Cité de la Mer*, du *théâtre des Miroirs* à La Glacerie que les halles sportives comme la piscine d'Equedreville-Hainneville. Les bâtiments d'enseignement correspondent aux constructions de locaux destinés à l'enseignement supérieur sur le site universitaire ainsi qu'aux établissements scolaires.

Dans le domaine de la santé sont notamment concernés d'une part la polyclinique du Cotentin autorisée en 1996 (6822 m²) et les travaux d'extension du centre hospitalier Louis Pasteur autorisés en 2001 (15 579 m²) comprenant le transfert de la blanchisserie rue Louis Lumière.



Graphique 2 : Surfaces autorisées par type de construction - Source Sitadel - exploitation urbanisme CUC

Evolution des constructions de 1994 à 2001



Avril 2003

Source URBA SIG CUC

9. La consommation d'espace

La consommation de l'espace générée par la croissance urbaine de l'agglomération est un exercice difficile à appréhender de manière exhaustive dans la mesure où un nombre non négligeables de constructions ont été implantées à l'intérieur d'espaces urbanisés. Le report graphique des autorisations d'urbanisme, l'observation des ventes de terrains à bâtir dans le cadre du droit de préemption urbain, permettent toutefois d'approcher la réalité :

- La consommation d'espaces destinés aux activités économiques est de l'ordre de 35 ha dont 22 ha de terrains communautaires ce qui représente un besoin moyen annuel de 3,5 ha de terrains;
- La consommation destinée à l'habitat est de l'ordre soixante dix hectares dont 40 ha pour l'habitat individuel pavillonnaire qui consomme en moyenne 4 ha de terrain par an en zone urbaine ou en zone d'extension urbaine pour une occupation moyenne approchant les 15 logements par hectare représentant une capacité de logement individuel de 60 logements par an;

De façon simplifiée et en croisant les données statistiques relatives aux autorisations de nouveaux logements avec les données du recensement, on peut considérer globalement que 2000 logements nouveaux ont été livrés durant cette décennie.

Pour permettre cette croissance du parc, environ 70 hectares d'espaces nouveaux affectés à l'habitat auront été nécessaires, ce qui représente environ:

- 340 m² de terrain par logement;
- ou 30 logements par hectare.

Ces ratios statistiques ne traduisent pas la réalité physique des densités d'opération dans la mesure où beaucoup de constructions ont pu être réalisées au sein des espaces déjà urbanisés, soit par comblement de dents creuses, soit par opérations de substitution. Il constitue cependant une référence intéressante pour quantifier les espaces nouveaux à réserver en fonction des besoins futurs en logements.

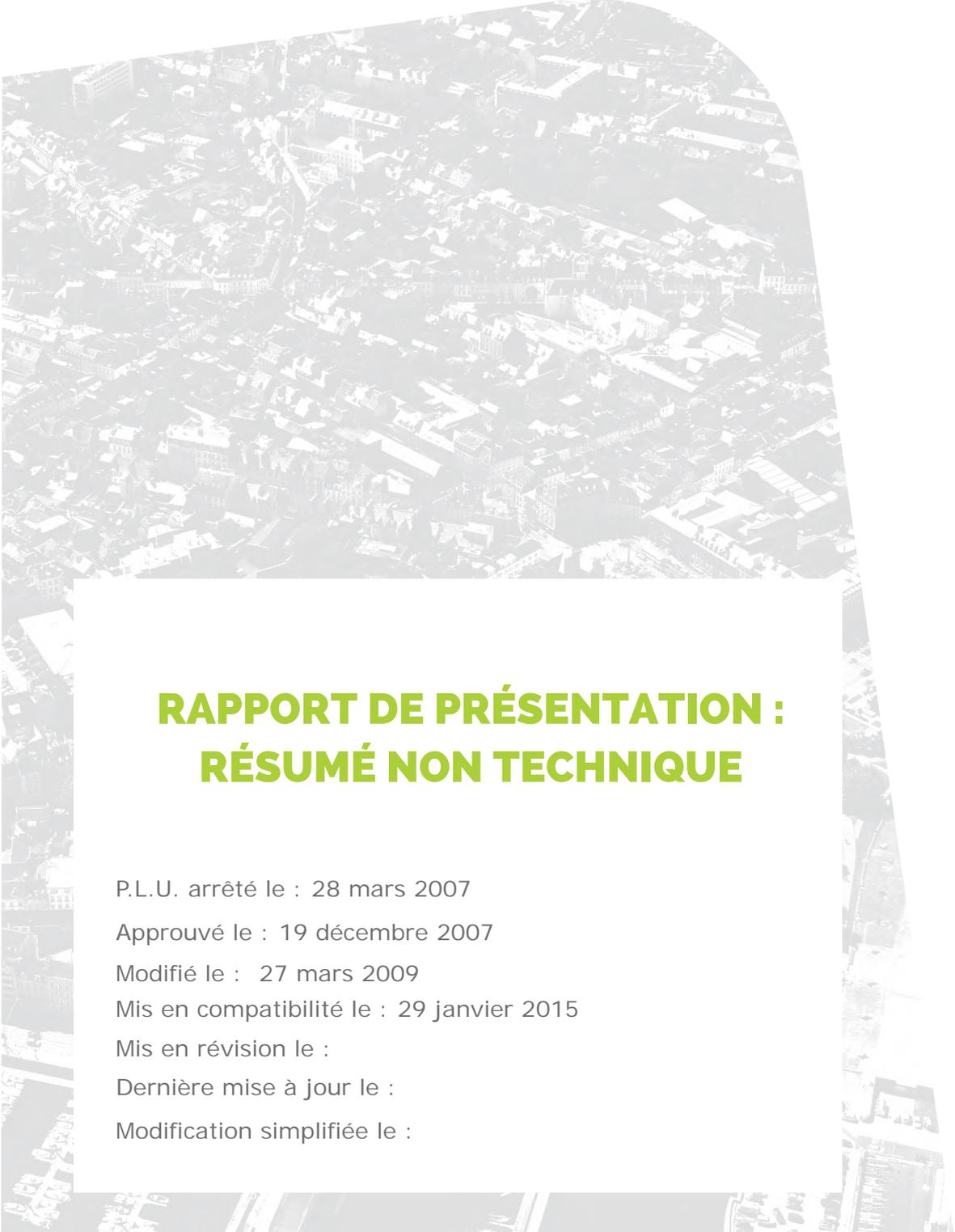
Enfin et bien qu'il n'y ait pas une corrélation systématique entre développement de l'habitat et développement des activités et des équipements, il faut observer que le déficit démographique n'a pas fait pour autant disparaître des besoins nouveaux de consommation et une demande supplémentaire en matière d'équipements publics.

Sur la décennie passée, en plus des 70 hectares consommés pour l'habitat, 35 ha hectares de zones nouvelles pour l'activité économique auront été utilisés. Les équipements publics structurants comme les parcs urbains de Collignon 25 ha, et de l'arrière plage de Querqueville 7 ha auxquels il y a lieu d'ajouter équipements culturels et sportifs, scolaires et universitaires, l'usine des eaux communautaire (6 ha) ou le nouveau cimetière de Querqueville (1,2 ha) auront nécessité environ 50 hectares de foncier.

Cette consommation d'espace est toutefois sensiblement en deçà de celle de la décennie 80-90 ; elle atteint en effet le tiers de la consommation urbaine de la période précédente qui avait utilisé 236 ha pour l'habitat, 100 ha pour les activités et 90 ha pour les équipements divers de collectivités.

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME

An aerial photograph of the city of Cherbourg, France, showing a dense urban area with many buildings and streets. The image is semi-transparent and serves as a background for the text.

RAPPORT DE PRÉSENTATION : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

P.L.U. arrêté le : 28 mars 2007

Approuvé le : 19 décembre 2007

Modifié le : 27 mars 2009

Mis en compatibilité le : 29 janvier 2015

Mis en révision le :

Dernière mise à jour le :

Modification simplifiée le :

1.B.1. RESUME NON TECHNIQUE

⇒ **Contexte du projet et évaluation environnementale**

La communauté urbaine de Cherbourg est composée de cinq communes : Querqueville, Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, La Glacière et Turlaville. Une procédure a été lancée visant à remplacer les plans d’occupation des sols (POS) communaux de ces communes par un plan local d’urbanisme (PLU) unique pour l’ensemble du territoire de la communauté urbaine de Cherbourg. Ce document d’urbanisme constitue l’un des principaux outils locaux de planification urbaine et rurale.

Avec l’ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004, les décrets n°2005-608 du 27 mai 2005 et n°2012-995 du 23 août 2012, la constitution des dossiers de PLU doivent, en raison de leurs incidences sur l’environnement, faire l’objet d’une évaluation environnementale soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas par l’autorité administrative de l’Etat désignée à cet effet.

La présente étude a pour objectifs de rendre compte de l’articulation du PLU avec les documents d’urbanisme, plans et programmes environnementaux avec lesquels il doit être compatible ou qu’il doit prendre en considération.

L’étude environnementale du PLU doit dresser un état des lieux de l’environnement sur l’ensemble du territoire de la communauté urbaine de Cherbourg. Elle doit permettre de définir quels seront les impacts potentiels de la mise en œuvre du PLU sur l’environnement existant. Elle doit également préciser quelles seront les mesures envisagées pour réduire, compenser ou éviter ces impacts.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document fera l’objet d’une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l’environnement, au plus tard à l’expiration d’un délai de dix ans à compter de son approbation.

Un ensemble de cartes permet d’illustrer chaque partie et thématique abordée.

⇒ **Etat initial de l’environnement**

L’analyse de l’état initial a porté sur les quatre grandes thématiques suivantes, dont les caractéristiques et conclusions relatives à chacun de ces milieux sont présentées ci-après :

- le milieu physique : géomorphologie, climat, hydrogéologie, hydrologie, risques naturels ;
- le milieu naturel : zones naturelles, biotopes, axes de migration et corridors biologiques ;
- le patrimoine historique et paysager ;
- le milieu humain et la santé publique : démographie, urbanisation, activités socio-économiques, équipements et services d’infrastructures, réseaux de desserte, qualité des eaux, qualité de l’air, bruit, déchets, risques et sécurité.

♦ **Milieu physique**

Caractéristiques liées à la géologie, à l’hydrologie et à l’hydrogéologie

La communauté urbaine de Cherbourg se trouve au sud et au centre d’une côte rentrante. Elle s’étend sur d’anciennes terrasses marines et sur des alluvions, sur 2,5 km de large au maximum et 13 km de long. Au sud, elle s’étire sur les versants des collines, partant du niveau de la mer pour atteindre jusqu’à 170 m d’altitude.

Ce secteur est concerné par des nappes d’eau souterraines captives ou semi-captives localisées dans les grès, armoricain et cambrien. La circulation de l’eau souterraine se fait par une perméabilité de fissures ; les nappes d’eau souterraines sont relativement vulnérables.

On compte sur le territoire deux bassins versants drainés par deux cours d’eau majeurs : la Divette et le Trottebecq, auxquels s’ajoutent le Lucas et le Vaublât, situés à l’ouest du territoire et formant deux petits bassins versants.

L’alimentation en eau potable de la CUC est assurée par les eaux souterraines (25 %) par les eaux de surfaces (75 %). Le territoire est concerné par différents périmètres (rapproché, intermédiaire et éloigné) de protection des captages d’alimentation en eau potable (AEP.).

Climat

Le secteur bénéficie d’un climat océanique tempéré, caractérisé par une amplitude thermique faible. Les vents dominants sont de secteur ouest à ouest/sud-ouest.

Risques naturels

Le territoire de la CUC est concerné par les risques naturels suivants, pour lesquels on recense plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles :

- inondations (phénomènes de crue ou ruissellement des eaux pluviales) ;
- submersion marine (commune de Tourlaville seule concernée) ;
- mouvements de terrain.

♦ **Milieu naturel**

Zones naturelles d’intérêt reconnu

Sur le pourtour du territoire de la communauté urbaine de Cherbourg, il existe quatre zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 :

- Les landes autour de Tourlaville, caractérisées par une lande haute à ajoncs et fougères, lande sèche à bruyères et callunes, une avifaune riche et diversifiée, comptant notamment nombre de passereaux rares, et un site d’hibernation pour les chauves-souris ;
- Les landes de la montagne du Roule : dénivelé de 100 m de lande à Bruyère cendrée, fréquentation du grand Corbeau et nidification de la fauvette pitchou ;
- Les bois et marais du Mesnil-du-Val : bois, landes et prairies humides para-tourbeuses qui présentent des espèces rares à très rares ;
- Les dunes et marais de Collignon, caractérisés par trois milieux : cordon de galets, massif dunaire et marais arrière-littoral. Richesse floristique avec présence d’espèces peu communes à rares. Richesse faunistique avec présence de batraciens et d’oiseaux (site de nidification).

On recense également une ZNIEFF de type 2 :

- La vallée du Trottebecq, caractérisée par la présence de nombreuses bryophytes et fougères dont certaines sont rares à très rares, d’hépatiques et de mousses rares. Présence également d’une graminée protégée. Avifaune intéressante.

L’ensemble de ces cinq ZNIEFF s’inscrit dans le cadre d’un continuum écologique extra-territorial s’étirant vers l’est, le sud et l’ouest.

Biotopes du territoire

Le territoire de la CUC est caractérisé par différents milieux naturels que sont le bocage - prairies représentées de façon majoritaire, les parcelles cultivées - habitat artificiel et anthropisé concentré essentiellement sur les plateaux, les zones humides - habitats particulièrement riches privilégiés pour l’avifaune migratrice, les landes - milieu naturel le plus intéressant (Cf. les deux ZNIEFF présentée ci-dessus) et les boisements - d’intérêt écologique mais rares et inégalement répartis sur le territoire.

Axes de migration et corridors biologiques

Le territoire de la CUC est traversé d’est en ouest par un axe de migration pour les oiseaux. Il peut être qualifié d’axe primaire de migration dans la mesure où une grande majorité des déplacements se fait le long de la côte maritime.

Le bocage et les zones humides associés à la façade maritime peuvent constituer des sites préférentiels pour les haltes migratoires de l’avifaune.

♦ **Caractéristiques des secteurs susceptibles d’être touchés par la mise en œuvre du PLU**

Les secteurs de développement urbain sont les secteurs susceptibles d’être touchés, du point de vue environnemental, par la mise en œuvre du PLU.

Chacun de ces secteurs, dont la description écologique et paysagère spécifique est présentée dans le rapport d’évaluation environnementale, a été classé en fonction des enjeux écologiques qu’il représente, selon une classification à trois niveaux : enjeu fort, enjeu moyen et enjeu faible.

Une grande partie des sites étudiés (environ une trentaine) présente des enjeux moyens, le reste présente des enjeux faibles. Aucun site ne se trouve dans un secteur d’intérêt majeur.

♦ **Patrimoine historique et paysager**

Patrimoine historique

Vingt-trois monuments, inscrits ou classés au titre des monuments historiques, ont été recensés sur le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg, répartis sur les cinq communes.

Paysage

On identifie sur le territoire de la CUC trois entités paysagères majeures.

Les plaines littorales de Collignon et de Querqueville dessinent un paysage de façade littorale où se développe un ensemble de prairies pâturées. Ces plaines encadrent l’ensemble urbain de la baie de Cherbourg, situé sur les basses plaines maritimes et sur les coteaux.

Le paysage de coteaux et de vallées se compose de deux vallées principales (la Divette et le Trottebecq) sensiblement parallèles, qui entaillent les plateaux et creusent des coteaux au maillage bocager dense qui encerclent la baie. En amont des vallées, l’arbre est un élément important du paysage, qui devient plus ponctuel au fur et à mesure qu’on se rapproche des plaines littorales. Les vallées supportent des axes de communication importants. La vallée du Trottebecq est plus habitée que la vallée de la Divette, et de nombreux hameaux jalonnent son cours, présentant un bâti homogène de grès et ardoise.

Les vallées de la Divette et du Trottebecq supportent un réseau dense de petits affluents qui sculptent les reliefs des plateaux bocagers de la frange sud de l’agglomération, formant un paysage de plateaux vallonnés et bocagers. Les replis concaves et convexes des coteaux qui entourent ces petits ruisseaux construisent un paysage à la structure complexe renfermant de nombreux vallons. La typologie du bocage qui surplombe les plateaux est variable ; le plateau de Caplain présente un maillage étroit et dense des pâturages, un bocage arbustif au maillage large s’étend sur les plateaux d’Octeville, le plateau de la Glacerie débouche sur le vallon du Nardouet tandis que le plateau de Querqueville et d’Equeurdreville, fortement ondulé, se compose de nombreux cours d’eau et sur lequel les arbres surplombent des murs empierrés.

Enfin, différents types de haies composent la construction des paysages bocagers, surmontant souvent des talus qui renforcent la verticalité et la massivité des haies. La grande richesse des essences offre une variation de teintes et de couleurs suivant le rythme des saisons.

♦ **Environnement humain et santé publique**

Démographie, urbanisation, activités socio-économiques et réseaux

La communauté urbaine de Cherbourg compte 88 588 habitants (recensement de 1999), répartis sur les cinq communes : Cherbourg-Octeville (42 318 habitants), Equeurdreville-Hainneville (18 173 habitants), La Glacerie (5 401 habitants), Querqueville (5 145 habitants) et Tourlaville (17 551 habitants). Avec un solde naturel positif (+ 0,79) et un solde migratoire négatif (- 1,21), la communauté urbaine de Cherbourg a perdu 3 457 habitants en 10 ans.

Le nombre de logements implantés sur le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg a augmenté de 5,3 % en 10 ans pour atteindre, en 1999, 39 639 habitations.

Les activités économiques au sein de la CUC se répartissent principalement entre les activités portuaires, les activités industrielles, les activités commerciales et l’agriculture.

La desserte de la CUC est assurée via les réseaux routier, ferroviaire et maritime.

Qualité des eaux

Concernant les eaux usées, la qualité des effluents collectés puis rejetés dans le milieu naturel est moyenne pour la station ouest, mauvaise pour la station est. Des travaux sont entrepris pour aboutir à une réduction de la pollution rejetée, à une augmentation des volumes d’eaux usées traitées et à une diminution des apports d’eau parasite.

L’équipement d’assainissement individuel sur le territoire de la CUC concerne 18 % des logements.

La qualité des cours d’eau en ce qui concerne les paramètres bactériologiques est moyenne à bonne sur la Divette, moyenne sur le Trottebecq. Elle est satisfaisante pour les paramètres azotés et phosphorés.

Les eaux de baignades bénéficient quant à elles d’une qualité jugée « bonne ».

Qualité de l’air

La surveillance de la qualité de l’air sur le territoire de la CUC s’effectue dans un site de fond urbain, par le biais d’une station de mesure située en centre-ville de Cherbourg-Octeville. D’une manière générale, les années offrent des résultats variables entre elles et entre polluants, et les années de suivi sont trop récentes et peu nombreuses pour dresser une tendance.

Ambiance sonore

La principale source de nuisance sonore identifiée dans l’agglomération provient des infrastructures de transport routier. Les voies les plus bruyantes correspondent aux voies de liaison nord-sud et est-ouest de l’agglomération.

Déchets

Depuis 1997, 100 % de la population de la communauté urbaine de Cherbourg bénéficie de la collecte sélective.

En 2005, la CUC a produit 57 380 tonnes de déchets non valorisables et 6 338 tonnes de déchets à trier, dont 4 000 tonnes ont été valorisées.

Risques et sécurité

Les communes de la CUC sont inscrites dans la liste des communes concernées par le risque nucléaire. Elle est d’autre part inscrite dans le périmètre de 2 km du plan particulier d’intervention (PPI) du port militaire de Cherbourg.

Enfin, 160 installations classées sont recensées sur le périmètre de la communauté urbaine de Cherbourg.

⇒ **Articulation du projet avec les documents, plans et programmes**

L’annexe au décret 2005-613 du 27 mai 2005 définit les plans, programmes et documents ayant une incidence sur l’environnement, et avec lesquels le PLU doit être compatible lorsqu’ils sont applicables au territoire de la communauté urbaine de Cherbourg.

Le PLU a ainsi été défini en suivant les orientations de ces plans, programmes et documents suivants :

- Schéma directeur de la région de Cherbourg, qui définit les orientations de développement territoriale ;
- Programme local de l’habitat de la communauté urbaine de Cherbourg, qui définit la politique du logement de l’intercommunalité ;
- Plan de zonage d’assainissement collectif et non collectif, qui définit les meilleures orientations possibles des techniques d’assainissement ;
- Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux de Basse-Normandie (SDAGE), qui dans un objectif de développement durable, vise à obtenir les conditions d’une meilleure économie de la ressource en eau et le respect des milieux aquatiques ;
- Schéma départemental des carrières ;

- Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées, qui constitue des orientations de gestion des forêts privées en tenant compte des orientations forestières régionales.

En revanche, les dispositions prévues dans certains de ces plans, programmes et documents applicables à la communauté urbaine de Cherbourg ne concernent pas les documents du PLU, à savoir :

- Plan régional d’élimination des déchets industriels spéciaux ;
- Plan national d’élimination des déchets spéciaux dangereux ;
- Schéma départemental de gestion des déchets des chantiers du bâtiment et de travaux publics ;
- Plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés ;
- Le schéma régional des infrastructures des transports.

⇒ **Incidences sur l’environnement et mesures prises**

♦ **Milieu physique**

Les impacts relatifs à l’érosion attendus du fait la mise en œuvre du PLU sont faibles et devraient ne concerner que la période de travaux. Toutefois, étant donnée l’emprise au sol des diverses opérations d’aménagement envisagées dans le PLU, il faudra, pendant la phase de travaux, veiller à limiter le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail. Après les travaux, il sera nécessaire de niveler les terrains perturbés pour lui donner une forme régulière et un drainage adéquat.

Tout problème de tassement des couches géologiques superficielles, de stabilité des bâtiments et de protection des nappes d’eau souterraines pourra être évité par des études spécifiques de mesures géotechniques et de faisabilité.

Des impacts sont attendus en ce qui concerne les eaux pluviales et de ruissellement. Les mesures préventives seront à baser, pour chaque projet, sur les préconisations du dossier de déclaration au titre de la législation Eau.

Le principal risque naturel sur le secteur est lié au risque inondation. Celui-ci sera minimisé par le respect des prescriptions du PPRI.

♦ **Milieu naturel**

Aucun secteur d’extension urbaine localisé à proximité de zones naturelles d’intérêt reconnu n’abrite d’habitats naturels pour lesquels ces zones ont été inventoriées. Par ailleurs, aucun des sites étudiés ne joue de rôle déterminant dans le fonctionnement des écosystèmes de ces zones : aucun corridor biologique ou dépendance écologique déterminant pour ces zones ne sera affecté.

Concernant les milieux naturels voués à l’urbanisation, l’impact sur des sites à enjeu écologique fort est nul puisque aucun site de ce type n’a été recensé. Aucune mesure n’est donc envisagée.

Les impacts attendus concernant les sites à enjeu écologique moyen sont principalement la destruction d’habitats naturels et des perturbations sonores et visuelles de la faune et potentiellement des milieux connexes pendant les travaux et pendant le fonctionnement quotidien de la zone urbanisée. L’ensemble de ces impacts aura une expression à l’échelle locale uniquement. Des mesures pourront être prises pour réduire significativement ces impacts, notamment la conservation des infrastructures naturelles (haies, bosquets, ruisseaux...) à l’intérieur et en bordure de site pour le maintien d’un espace « tampon » entre les futures zones anthropiques et les milieux connexes.

Les sites à enjeu écologique faible subissent déjà une pression anthropique importante (cultures, friches nitrophiles, parcs et jardins). L’impact attendu est donc considéré comme faible à l’échelle locale. Toutefois, afin de ne pas induire de baisse supplémentaire de la biodiversité alentour, il sera recommandé d’effectuer les travaux entre septembre et mars, c’est-à-dire hors période d’activité de la faune. Les haies plantées dans les secteurs à urbaniser pourront l’être avec des essences locales favorables à l’avifaune.

♦ **Paysage**

Les impacts visuels attendus sur le paysage sont tout d’abord l’impact visuel des aménagements urbains, qui peut être néanmoins limité par des critères qui en donnent une limite : la distance, la topographie du site et les obstacles visuels (masses boisées, haies, éléments bâtis...). Il est donc important de conserver les caractéristiques de la trame bocagère et de la mettre en valeur.

L’accoutumance du regard porté sur les aménagements, et donc l’impact, est variable en fonction de la sensibilité de chacun.

Les projets vont transformer les sites dans lesquels ils s’inscrivent, et vont par là même créer un nouveau paysage. La rupture créée par la transformation rapide du paysage sera intégrée progressivement par l’observateur comme nouvel élément référent dans son environnement, et pourra d’autre part être atténuée par la mise en œuvre d’un projet paysager qui harmonisera de manière cohérente ces nouvelles parties de ville avec le milieu paysager connexe.

♦ **Milieu humain**

Démographie, urbanisation, activités socio-économiques et réseaux

L’impact attendu sur les réseaux est nul, hormis quelques dérangements temporaires possibles pendant les phases de travaux, qui seront toutefois évités autant que possible par une étroite concertation avec les gestionnaires.

L’impact sur le transport routier sera temporaire, lié aux perturbations du trafic routier pendant les phases de chantiers, et pourra être minimisé par le choix d’itinéraires privilégiés des engins de chantiers. Il sera permanent pour ce qui concerne une augmentation du trafic routier à destination des nouvelles zones urbaines. En revanche, les transports publics urbains ne seront que peu impactés par la

mise en œuvre du PLU puisque les nouvelles zones urbaines prévues se situent à proximité des points de dessertes déjà en place sur le territoire.

Les impacts du PLU attendus sur les activités économiques et l’enseignement sont positifs, avec une redynamisation de la démographie, la confortation des commerces locaux et le développement de ZAC, apport de population qui doit permettre de rétablir le taux de fréquentation des écoles, développement du site universitaire, une amélioration des secours par une nouvelle répartition géographiques des secours... Aucune mesure compensatoire n’est donc envisagée.

Les aménagements prévus dans le cadre du PLU ont un impact négatif sur l’activité agricole, avec une prévision de consommation de 117 ha. C’est pourquoi l’acquisition de terrains nécessaires à l’urbanisation envisagée dans le PLU sera réalisée en étroite concertation avec l’Etablissement public foncier de Normandie, qui a conclu une convention avec la SAFER de Basse-Normandie dans la perspective de mener des actions de compensation foncière aux fins de préservation des exploitations et activités agricoles en place.

Eaux usées

Dans le contexte de ce PLU qui a pour objectif de maintenir la démographie et non de l’augmenter, l’impact attendu sur les eaux usées est considéré comme négligeable. Aucune mesure compensatoire n’est donc envisagée.

Qualité de l’air

L’augmentation du trafic routier aura une incidence négative sur la qualité de l’air étant donné que les nouveaux secteurs seront aménagés dans des secteurs agricoles ou naturels. Des études de trafic prévisionnel pour ces secteurs permettront de quantifier plus spécifiquement l’incidence de la croissance du trafic dans ces secteurs.

Les aménagements intégrés afin de limiter ces impacts sont principalement la création de cheminements piétonniers dans la zone.

En parallèle, des actions peuvent être menées, telles que :

- favoriser les plans de déplacements-entreprises pour les nouvelles activités ;
- développer les énergies renouvelables dans les projets.

Ambiance sonore, risques et sécurité

Les impacts sur le bruit et sur la sécurité seront également liés à l’augmentation du trafic routier dans les nouveaux secteurs urbanisés.

De manière générale, le respect de la réglementation en vigueur permettra de limiter les impacts sonores et les risques.

Déchets

Attendu que le PLU n’a pas pour vocation d’augmenter le nombre d’habitants mais de le stabiliser, la production de déchets ménagers ne devrait pas se voir augmenter par la mise en œuvre du PLU. Seul le circuit de collecte des ordures ménagères couvrira un itinéraire plus long.

Les phases de travaux (matériaux inertes) généreront quant à elles des déchets de chantiers dont la production pourra être réduite en limitant les décaissements et en favorisant la construction réduisant la production de déchets.

1.B.2. ARTICULATION DU P.L.U. AVEC LES DOCUMENTS D’URBANISME, PLANS ET PROGRAMMES

L’élaboration du PLU doit prendre en considération les orientations des plans, programmes et documents ayant une incidence sur l’environnement et qui sont applicables à la communauté urbaine de Cherbourg, conformément à l’annexe au décret 2005-613 du 27 mai 2005.

Parmi les documents plans ou programmes certains ne concernent pas le territoire communautaire et partant le PLU. Il s’agit :

- du schéma de mise en valeur de la mer prévu par l’article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ; *il n’existe pas de SMVM applicable au territoire de la communauté urbaine de Cherbourg ;*
- du plan de déplacements urbains prévus par les articles 28, 28-2-1 et 28-3 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d’orientation des transports intérieurs *ce type de document est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants ;*
- du plan départementaux des itinéraires de randonnée motorisée prévus par l’article L. 361-2 du code de l’environnement ;
- du schéma d’aménagement et de gestion des eaux prévus par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l’environnement ; *il n’existe pas de SAGE applicable au territoire de la communauté urbaine de Cherbourg ;*
- du plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés prévus par l’article L. 541-14 du code de l’environnement : *le plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés de la Manche approuvé le 19 juillet 1996 et révisé par arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2001 a été annulé par décision du tribunal administratif de Caen le 7 octobre 2003, ce document a été mis en révision par la commission consultative départementale le 27 septembre 2004, sa publication est attendue pour le premier semestre 2007, au stade actuel de son élaboration ce document ne comporte pas d’indication concernant le PLU communautaire ;*

- du plan régional d’élimination des déchets industriels spéciaux prévu par l’article L. 541-13 du code de l’environnement : *le plan régional d’élimination des déchets industriels spéciaux publié par arrêté du préfet de région Basse-Normandie le 31 janvier 1996 ne comporte aucun élément concernant le PLU communautaire ;*
- des plans nationaux d’élimination de certains déchets spéciaux dangereux prévus par l’article L. 541-11 du code de l’environnement : *selon la DRIRE, le seul document connu concerne le plan national de décontamination et d’élimination des appareils contenant des PCB et PCT. Il a été publié par arrêté ministériel du 26 février 2003. Il dresse un diagnostic de la situation en France et définit les différentes orientations à l’horizon du 31 décembre 2010. Ce document s’adresse en priorité aux détenteurs d’appareil contenant ce type de produits dangereux. Ce document ne comporte aucun élément concernant le PLU communautaire ;*
- du programme d’action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates prévus par le décret n° 2001-34 du 10 janvier 2001 relatif aux programmes d’action à mettre en oeuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d’origine agricole. *Le territoire de la CUC n’est pas concerné par ce programme ;*
- de la directive régionale d’aménagement des forêts domaniales prévues par l’article L. 4 du code forestier. *Le territoire de la CUC n’est pas concerné par ces directives ;*
- des Schémas régionaux d’aménagement des forêts des collectivités prévus par l’article L. 4 du code forestier. *Le territoire de la CUC n’est pas concerné par ces schémas ;*
- des programmes situés à l’intérieur du périmètre d’un site Natura 2000 visés à l’article R. 214-34-1 (d) du code de l’environnement. *Le territoire communautaire n’est pas situé à l’intérieur du périmètre d’un site Natura 2000.*

De plus, le schéma départemental de gestion des déchets des chantiers du bâtiment et de travaux publics pris par arrêté préfectoral du 21 janvier 2004 qui ne figure pas dans l’annexe du décret susvisé a été consulté, ce document est sans incidence sur la mise en oeuvre du PLU communautaire.

Enfin, le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées prévu par l’article L. 4 du code forestier (loi d’orientation forestière du 9 juillet 2001) qui concerne le territoire communautaire est actuellement en cours d’élaboration par le Centre régional de la propriété forestière de Normandie (CRPF).

Ce document comprend, pour chaque région naturelle ou groupe de régions naturelles :

- l’étude des aptitudes forestières, la description des types de forêts existantes et l’analyse des principaux éléments à prendre en compte pour leur gestion ;
- l’indication des objectifs de gestion et de production durable des biens et services dans le cadre de l’économie régionale et de ses perspectives de développement, ainsi que l’exposé des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts ;
- l’indication des essences recommandées, le cas échéant, par grand type de milieu.

Le PLU de la communauté urbaine de Cherbourg prendra en considération ce document dès sa publication.

1.B.2.1. Le schéma directeur de la région de Cherbourg : une référence

Le schéma directeur de la région de Cherbourg a été approuvé le 26 novembre 1998. Son périmètre concerne 70 communes réparties selon une diagonale allant de Surtainville en son extrémité sud-ouest à Gatteville au nord-est.

➤ Rappel des orientations fondamentales du schéma directeur

Les choix de positionnement du schéma ont permis la définition de 6 grandes orientations

1^{ière} orientation : densifier les interdépendances dans une structure multipolaire

S'appliquant sur un territoire composé de sous-ensembles très différents, organisés autour de plusieurs pôles urbains, le Schéma Directeur doit assurer la cohérence de l'ensemble du territoire.

Par une répartition équilibrée des grandes fonctions et des vocations dominantes dans le Nord-Cotentin le projet permet d'optimiser les ressources existantes et de bien répartir les ressources nouvelles.

4 objectifs d'aménagement facilitent la mise en oeuvre de cette orientation :

- organiser les grands réseaux entre la CUC et sa périphérie ;
- répartir les grands équipements et assurer des collaborations fonctionnelles entre l'agglomération et les pôles d'équilibre du Nord-Cotentin, Beaumont-Hague, Les Pieux et Saint-Pierre Eglise ;
- conduire des stratégies touristiques concertées entre les différentes parties du territoire ;
- maintenir les services publics au niveau du pays du Nord-Cotentin.

2^{ième} orientation : modérer les extensions urbaines

La maîtrise de l'urbanisation garantit le maintien des identités urbaines et facilite le développement des complémentarités entre différentes parties du territoire du Schéma Directeur.

L'optimisation des ressources urbaines disponibles permet de développer la mixité des fonctions, de répartir harmonieusement le peuplement et de limiter la consommation de l'espace agricole.

4 objectifs d'aménagement pour assurer cette maîtrise de l'urbanisation :

- à l'intérieur de la CUC, "refaire la ville ", plutôt qu'en l'étendant sur de nouveaux espaces ;
- dans la première couronne de l'agglomération, organiser des coupures vertes, maintenir les identités et développer les complémentarités ;
- dans les trois pôles d'équilibre, consolider et densifier l'urbanisation, en continuité de l'urbanisation existante ;
- dans les bourgs et villages, soutenir l'offre d'habitat et son volet services et commerces.

3^{ème} orientation : organiser l'armature des infrastructures en les hiérarchisant

Les infrastructures qui desservent le Nord-Cotentin doivent répondre à plusieurs niveaux de besoins et sont donc à hiérarchiser en conséquence.

Un bon positionnement sur les grands flux de circulation européens, axe de valorisation par ailleurs du Port, exige des liaisons adaptées aux nouveaux modes de transport. Le désenclavement du Nord-Cotentin doit se poursuivre et les raccordements aux grandes voies de communication, notamment Est-Ouest sont essentiels.

Les options d'équilibre du territoire retenues dans le parti d'aménagement imposent, au-delà du désenclavement, une armature d'infrastructures routières reliant les pôles entre eux sans traverser nécessairement l'agglomération.

4 objectifs d'aménagement déclinent cette orientation :

- maintenir les exigences externes du désenclavement du Nord-Cotentin ;
- mettre en oeuvre le parti Est-Ouest d'équilibre du territoire ;
- assurer la desserte du Port de Cherbourg ;
- moderniser les accès à l'aéroport de Maupertus.

4^{ème} orientation : permettre le redéploiement économique

L'impact des activités industrielles nucléaires et navales dans l'économie locale est très forte, et a permis le développement dans le tissu local des savoir-faire de pointe, directement ou indirectement mobilisés par ces activités.

Le Nord-Cotentin dispose par ailleurs de ressources de la mer, agricoles et touristiques importantes. S'appuyant sur ses activités traditionnelles et sur le port, le redéploiement économique est à opérer à partir de ces atouts.

5 objectifs d'aménagement assurent la mise en oeuvre de cette orientation :

- opérer des choix compatibles avec l'évolution des grands secteurs de productions ;
- s'assurer des disponibilités foncières permettant d'accueillir de nouvelles activités ;
- faire du tourisme un secteur d'activité à part entière ;
- prévoir le développement des activités de plaisance ;
- développer des stratégies d'alliance externes.

5^{ème} orientation : assurer l'équilibre protection - valorisation des patrimoines

Devenue primordiale, la préoccupation de transmettre aux générations futures un patrimoine préservé se traduit dans les options d'aménagement. Il s'agit bien de concilier le développement économique et social avec l'utilisation économe et rationnelle des ressources disponibles.

5 objectifs d'aménagement traduisent cette exigence :

- assurer la gestion du cycle de l'eau, de la ressource au traitement des effluents ;
- assurer la gestion des déchets ;
- maîtriser les évolutions des paysages urbains ruraux et du littoral ;
- construire les articulations entre agriculture, aquaculture, tourisme et vie urbaine ;
- protéger et valoriser les ouvrages maritimes en assurant leur fonction économique.

6^{ème} orientation : conforter les solidarités internes

Le développement des solidarités entre collectivités sur l'aire du schéma directeur est essentiel pour assurer les équilibres économiques et financiers permettant de réussir le parti d'aménagement.

Une organisation et des outils adaptés sont à mettre en place.

3 objectifs d'aménagement pour cette orientation

- partager les ressources en compétences disponibles ;
- se doter des institutions permettant de moduler sur le territoire l'allocation des ressources financières ;
- mettre en place des outils adaptés aux projets à conduire au niveau du schéma.

Prévisions de la première phase de réalisation du schéma directeur

La première phase de réalisation du schéma est prévue autour de trois axes essentiels :

1. soutenir les actions structurantes engagées à travers notamment la réalisation des grands équipements d'infrastructure (contournement routier de l'agglomération cherbourgeoise, modernisation

de la desserte ferroviaire du port, les programmes d'amélioration du réseau routier départemental), les grandes opérations d'urbanisme en cours (ZAC de Bassins et Cité de la Mer à Cherbourg, achèvement du Port Diélette) et les actions relatives à de enjeux essentiels d'assainissement, de protection de l'environnement, de traitement des déchets et de politique touristique ;

2. poursuivre les réflexions ouverte pendant la révision du schéma notamment en ce qui concerne la problématique des transports en commun dans l'agglomération élargie, l'élaboration d'un schéma d'assainissement et de gestion des eaux dans les bassins versants de la Divette et du Trottebecq ainsi que l'évolution des modalités d'affectation des ressources sur les projets ;

3. préparer la mise en place des nouveaux points d'appui de développement notamment en ce qui concerne le positionnement stratégique du port de commerce, la création d'un nouvel accès ferroviaire au port de Cherbourg en lien avec le réseau ferré européen, les études préalables à la création de la zone d'activité de Collignon à Tourlaville, de la définition du tracé de la rocade Sud-Ouest, ainsi que le rééquilibrage du développement économique à l'Est avec la création d'une première zone opérationnelle à Maupertus en synergie avec l'aéroport.

Ces orientations sont traduites graphiquement par le schéma directeur dans la carte de destination générale qui fait apparaître :

- les espaces de protection naturels sites et paysages selon 4 catégories les sites naturels majeurs à protéger, les sites à sensibilité paysagère très forte, les espaces agricoles ;
- l'aire urbaine (espaces urbanisés à la date d'approbation du schéma directeur) ;
- les espaces majeurs de redéploiement urbain (quartiers des Bassins, Cité de la Mer) ;
- les sites stratégiques à vocation économique comprenant les sites existants (arsenal de Cherbourg et le site industriel de la DCN) et les futures zones d'activités prévues par le schéma (ZAE de Collignon) ;
- les sites d'extension de l'urbanisation (zones à urbaniser) ;
- les coupures d'urbanisation (loi littoral) ;
- l'affectation des espaces portuaires (commerce, militaire, pêche, plaisance).

Articulation et prise en considération des orientations du schéma directeur par le PLU

La première orientation et la sixième orientation posent la question :

- d'une part de l'organisation des transports et des réseaux à l'échelle de l'agglomération et des communes de la première couronne. Cette orientation n'a pas d'incidence directe sur le parti d'aménagement du PLU (cf chapitre 1.C et pièce 2 PADD). Par ailleurs des conventions passées entre la communauté urbaine et les communes voisines en matière d'assainissement participent à la mise en œuvre de cet objectif.
- d'autre part de l'organisation des solidarités à l'intérieur du périmètre du schéma, qui ne concerne pas directement le parti d'urbanisme du PLU mais qui influera nécessairement sur sa

mise en œuvre à travers notamment les projets portés par le syndicat mixte du Cotentin depuis sa création en 2001 (désenclavement et modernisation du port, développement du pôle universitaire, modernisation de l’abattoir ...).

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième orientations concernent plus directement le parti d’urbanisme du PLU. La justification de leur prise en considération est développée dans le chapitre **1.C.**

La justification de la compatibilité du PLU avec ces orientations figure dans le rapport de présentation (cf. infra « spatialiser les orientations du schéma directeur de la région de Cherbourg »).

1.B.2.2. Programme local de l’habitat de la communauté urbaine de Cherbourg

La communauté urbaine de Cherbourg est concernée par le programme local de l’habitat (PLH). Le PLH est un document de programmation qui définit la politique du logement de la structure intercommunale. Il fixe des objectifs et décide des actions visant à répondre aux besoins de logements et de renouvellement urbain. Le PLH concerne tous les types d’habitat, mais vise en particulier à répondre à l’objectif de mixité sociale en favorisant une répartition équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire de la communauté.

Le projet programme local de l’habitat arrêté par le conseil de communauté urbaine du 20 décembre 2006 a défini à partir d’un diagnostic partagé avec les communes identifiant les besoins en matière d’habitat de l’agglomération pour les six prochaines années les grandes orientations communautaires suivantes :

- Orientation n°1 :
 - Relever le défi démographique en freinant le départ des jeunes ménages vers la première couronne et en favorisant les flux positifs issus des phénomènes de décohabitation de la frange périurbaine
- Orientation n°2 :
 - Renouveler et diversifier le parc social dans une logique de diversification de l’offre
- Orientation n°3 :
 - Développer un parc de logements adaptés aux besoins des populations spécifiques
- Orientation n°4 :
 - Requalifier le parc privé ancien & intensifier l’éradication des îlots insalubres dans les centres anciens

- Orientation n°5 :
 - Favoriser le développement durable dans l’habitat

- Orientation n°6 :
 - Mettre en place un dispositif opérationnel de suivi-évaluation de la politique locale de l’habitat

Le projet de PLU fait figurer ces orientations dans les documents suivants :

- Rapport de présentation ; (cf. infra « Définir les besoins en habitat et les capacités d’accueil des zones urbaines et de zones à urbaniser ») ;
- Le projet d’aménagement et de développement durable (orientation 2) ;
- Les orientations d’aménagement des secteurs (pièce n°3) ;
- Le règlement : mise en œuvre de la servitude de mixité sociale.

1.B.2.3. Schéma multimodal de services collectifs de transport

Le schéma multimodal des services collectifs de transport en vigueur pour la communauté urbaine de Cherbourg a été abrogé par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cette loi réécrit certaines dispositions de la loi d’orientation des transports intérieurs (LOTI) de 1982 afin d’assurer la cohérence régionale et interrégionale des itinéraires à grande circulation et de leurs fonctionnalités dans une approche multimodale. Elle fait obligation à la Région d’élaborer un schéma régional des infrastructures de transports comprenant un volet « Transports de voyageurs » et un volet « Transports de marchandises ».

Le dernier schéma régional des transports collectifs de voyageurs date d’octobre 1998. Une étude sur le transport de fret a été réalisée en juillet 1999.

La réalisation de ce schéma régional des infrastructures de transports permettra de valoriser certaines approches plus ambitieuses :

- ~ abandonner l’approche sectorielle avec un schéma route et un schéma transport public (ferroviaire, autocar) qui s’ignorent pour une approche multimodale (un seul schéma route, ferroviaire, véloroute, voire même aérien) ;
- ~ abandonner l’approche du « toujours plus d’infrastructures » pour mettre l’accent sur une approche en termes de services rendus, confrontant la demande et son évolution à la

consistance des réseaux et à leurs performances. Rechercher la meilleure utilisation des réseaux existants avant d'envisager de nouvelles infrastructures, de toute façon de plus en plus contestées (exemple de Caen-Flers) et/ou de plus difficiles à financer. Il s'agit donc de rechercher l'utilisation maximale de l'existant et d'adopter une approche intermodale ;

- ~ fédérer dans le schéma régional les initiatives prises isolément par les départements dans leurs schémas départementaux routier et/ou transport public interurbains de voyageurs, par les Pays dans les volets déplacements des contrats de pays, par les Agglomérations dans leur plan de déplacements urbains.

L’élaboration du schéma régional des transports est actuellement en cours, au stade de la définition des orientations. Sa mise en application est prévue pour l’été 2007.

A l’heure actuelle, aucun document n’est disponible. Cependant, les dispositions de ce plan ne concerneront pas les documents du PLU.

1.B.2.4. Plan de déplacement urbain

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg n’est pas concerné par ce type de document. Toutefois, son élaboration figure parmi les prévisions de la communauté urbaine.

1.B.2.5. Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg n’est pas concerné par ce type de document.

1.B.2.6. SDAGE

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg est concerné le schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux (Sdage) de Basse-Normandie. C’est un outil de l'aménagement du territoire qui vise à obtenir les conditions d'une meilleure économie de la ressource en eau et le respect des milieux aquatiques, tout en assurant un développement économique et humain en vue de la recherche d'un développement durable.

Dans l’unité hydrogéographique du nord Cotentin, les problèmes locaux sont essentiellement liés :

- ~ à des pollutions domestiques et industrielles,
- ~ à un aspect quantitatif limité des ressources pour l’alimentation en eau potable (AEP),
- ~ aux inondations et ruissellement notamment dans la région de Cherbourg.

L’enjeu consiste donc à :

- ~ renforcer, diversifier et gérer les ressources pour l’AEP,
- ~ assurer la salubrité des eaux littorales,
- ~ lutter contre les inondations,
- ~ améliorer les ressources pour assurer un niveau de sécurité et de développement satisfaisant.

Les orientations du SDAGE ont été prises en compte par les documents du PLU (rapport de présentation, PADD, orientations d’aménagement des secteurs, règlement articles 4 et 5).

1.B.2.7. SAGE

Il n’existe pas de SAGE applicable au territoire de la communauté urbaine de Cherbourg.

1.B.2.7.1. Programmes d’action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg n’est pas concerné par ce type de document.

Les dispositions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) qui concernent les documents du PLU ont été prises en considération.

1.B.2.8. Schéma de mise en valeur de la mer

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg n’est pas concerné par ce type de document.

1.B.2.9. Plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés

Le plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés est à l’heure actuelle en cours d’élaboration.

La procédure de révision a été lancée en septembre 2004. L’ensemble des acteurs sociaux et économiques se sont réunis en groupes de travail entre septembre 2004 et mars 2006. Tous les participants au groupe de travail apportent leurs avis, remarques, demandes au nom des personnes qu’ils représentent. Leur participation engage la structure à laquelle ils appartiennent à respecter les conclusions qui seront présentées devant la Commission consultative qui les validera par un vote.

Quatre groupes de travail se sont répartis les thématiques suivantes :

- ~ Groupe de travail n°1 : Limitation de la production à la source des déchets.

Le but de ce groupe de travail était de définir la stratégie, les outils et les moyens à développer pour atteindre des objectifs de réduction de la production des déchets dans le département de la Manche.

- ~ Groupe de travail n°2 : Optimisation des filières de traitement de déchets ultimes.

Le but de ce groupe de travail était d’établir les conditions technico-économiques permettant la création, à plus ou moins long terme, d’unités pérennes de traitement de déchets sur le département

- ~ Groupe de travail n°3 : Harmonisation des conditions d’accueil des déchets d’entreprise sur les installations de gestion des déchets

Le but de ce groupe de travail était d’optimiser les investissements publics et privés et rationaliser leur fonctionnement dans la prise en charge des déchets non ménagers.

- ~ Groupe de travail n°4 : Optimisation des collectes sélectives et de la valorisation des déchets non ménagers

Le but de ce groupe de travail était de définir des objectifs de collecte et de valorisation matière des déchets non ménagers issus des artisans, commerçants, industriels, agriculteurs, conchyliculteurs, maraîchers afin d’orienter un maximum de déchets vers les filières de valorisation pour accroître la durée de vie des centres de stockage de déchets ultimes et de répondre aux procédures judiciaires, engagées par des associations de protection de l’environnement, tendant à faire condamner des exploitants pour enfouissement non réglementaire de déchets valorisables.

Une commission consultative de validation a été organisée fin septembre 2006. L’approbation du plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés est prévue pour le 1^{er} trimestre 2007. Toutefois, les dispositions prévues dans ce plan ne concernent pas les documents du PLU.

1.B.2.10. Plan régional d’élimination des déchets industriels spéciaux

Le plan régional d’élimination des déchets spéciaux de Basse-Normandie a été approuvé le 31 janvier 1996. Il dresse un bilan de la production de déchets spéciaux dans toute la région et mène une réflexion sur leur devenir (volume et destination) à moyen et long terme.

Des propositions d’actions ont ainsi découlé de ces réflexions. Elles sont orientées autour des grandes thématiques suivantes :

- ~ la limitation de la production de déchets ;
- ~ l’amélioration de la gestion et du tri des déchets ;
- ~ le développement et l’amélioration des collectes, notamment pour les DTQD (déchets toxiques en quantités dispersées) des déchets de l’agriculture, des déchets ménagers spéciaux et des déchets d’activités de soins ;
- ~ la favorisation du recyclage et de la valorisation matière et énergétique ;
- ~ le recensement des sites et sols pollués et des sites propices à la réception de déchets de marée noire ;

- ~ la création d’un nouveau centre d’enfouissement des déchets dangereux pour 2006 ;
- ~ l’information et la sensibilisation des différents acteurs.

Les dispositions de ce plan ne concernent pas les documents du PLU.

1.B.2.11. Plans nationaux d’élimination de certains déchets spéciaux dangereux

Le seul plan national d’élimination de certains déchets spéciaux dangereux concerne les PCB et PCT : « Plan national de décontamination et d’élimination des appareils contenant des PCB et PCT ». Il a été approuvé le 26 février 2003. Il dresse un diagnostic de la situation en France et définit les différentes orientations envisagées pour atteindre l’objectif au 31 décembre 2010.

Ce document concerne avant tout les détenteurs de tels appareils. Aussi les dispositions de ces plans ne concernent pas les documents du PLU.

1.B.2.12. Schéma départemental de gestion des déchets des chantiers du bâtiment et de travaux publics.

Le schéma départemental de gestion des déchets des chantiers du Bâtiment et de Travaux Publics a été approuvé le 21 janvier 2004. Son objectif est de :

- ~ Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets ;
- ~ Organiser et limiter le transport de déchets ;
- ~ Assurer l’information du public sur les effets pour l’environnement et la santé publique des opérations d’élimination des déchets ;
- ~ Limiter la mise en décharge aux seuls déchets ultimes.

Pour cela, il dresse un état des lieux et un bilan des pratiques de gestion des déchets du BTP, développe les orientations et recommandations pour cette gestion, présente les équipements existants ou en projet et planifie ceux à développer.

Ce schéma mentionne en 2002 un projet d’usine d’incinération des ordures ménagères (UIOM) attendu pour 2006, et dont la zone potentielle d’implantation concerne partiellement la communauté urbaine de Cherbourg. Toutefois, ce projet n’est plus à l’ordre de jour actuellement.

Les dispositions de ce schéma départemental ne concernent pas les documents du PLU de la Communauté urbaine de Cherbourg.

1.B.2.13. Schéma départemental des carrières

Le Schéma départemental des carrières de la Manche a été approuvé le 13 août 1999. A l’échelle du département, ce document rassemble l’ensemble des données sur les matériaux de carrières, les besoins à moyen terme, les utilisations, les ressources disponibles, les impacts des extractions et les valeurs environnementales ou réglementaires.

Il a pour objectif de cadrer une politique cohérente et à long terme des extractions de matériaux en affichant :

- ~ des orientations générales d’implantation des carrières,
- ~ des recommandations devant permettre de limiter l’impact des carrières durant leur phase d’exploitation,
- ~ des recommandations de remise en état visant une meilleure intégration des carrières dans leur environnement.

Le schéma départemental des carrières encadre les conditions d’ouverture et d’exploitation des carrières. Les procédures d’autorisation s’effectuent dans le respect des orientations de ce document.

Ce document fait état de l’exploitation de la carrière du Roule (76,8 ha) par la Société des Carrières de Cherbourg et du Cotentin, autorisée le 7 mai 1996 pour une durée de 30 ans à raison d’une production nominale plafonnée à 400 000 tonnes/an. En revanche, il n’aborde pas spécialement les gisements des carrières de schistes clairs : ni celui du Costil du Bas du But (2,2 ha), dont l’exploitation à caractère artisanal plafonnée à 5 000 tonnes/an, est autorisée jusqu’au 22 janvier 2010, ni du gisement inexploité de l’ancienne carrière du Val Joli (1,6 ha).

Le PLU de la communauté urbaine de Cherbourg fait apparaître les carrières autorisées. Le gisement du Val Joli, site potentiel d’ouverture d’une nouvelle carrière de schiste clair, est également pris en compte à titre prévisionnel.

Ces prévisions sont compatibles avec les orientations du schéma départemental des carrières susvisé.

1.B.2.14. Directives régionales d’aménagement des forêts domaniales

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg n’est pas concerné par ces directives.

1.B.2.15. Schémas régionaux d’aménagement des forêts des collectivités

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg n’est pas concerné par ces schémas.

1.B.2.16. Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées

Les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) ont été créés par la Loi d’orientation forestière du 9 juillet 2001. Ils constituent des orientations de gestion pour la forêt privée, tenant compte des orientations régionales forestières. Il est élaboré par le Centre régional de la propriété forestière de Normandie (CRPF).

Le schéma régional de gestion sylvicole de Basse-Normandie est actuellement rédigé, dans l’attente de son approbation.

Le SRGS comprend, pour chaque région naturelle ou groupe de régions naturelles :

- ~ l’étude des aptitudes forestières, la description des types de forêts existantes et l’analyse des principaux éléments à prendre en compte pour leur gestion ;
- ~ l’indication des objectifs de gestion et de production durable des biens et services dans le cadre de l’économie régionale et de ses perspectives de développement, ainsi que l’exposé des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts ;
- ~ l’indication des essences recommandées, le cas échéant, par grand type de milieu.

Le PLU de la communauté urbaine de Cherbourg doit prendre en considération ce document.

Un avis technique est attendu de la part du centre régional de la propriété forestière (CRPF)¹.

¹ Une demande d’avis sollicité le 29 septembre 2006, renouvelée le 24 novembre 2006.

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME



RAPPORT DE PRÉSENTATION : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

P.L.U. arrêté le : 28 mars 2007

Approuvé le : 19 décembre 2007

Modifié le : 27 mars 2009

Mis en compatibilité le : 29 janvier 2015

Mis en révision le :

Dernière mise à jour le :

Modification simplifiée le :

1.B.3. ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

1.B.3.1. Milieu physique

1.B.3.1.1. Sol et sous-sol

1.B.3.1.1.1. Qualité du sol

Les sols de la communauté urbaine de Cherbourg sont recouverts d’un dépôt limoneux d’épaisseurs très variables et de qualités diverses.

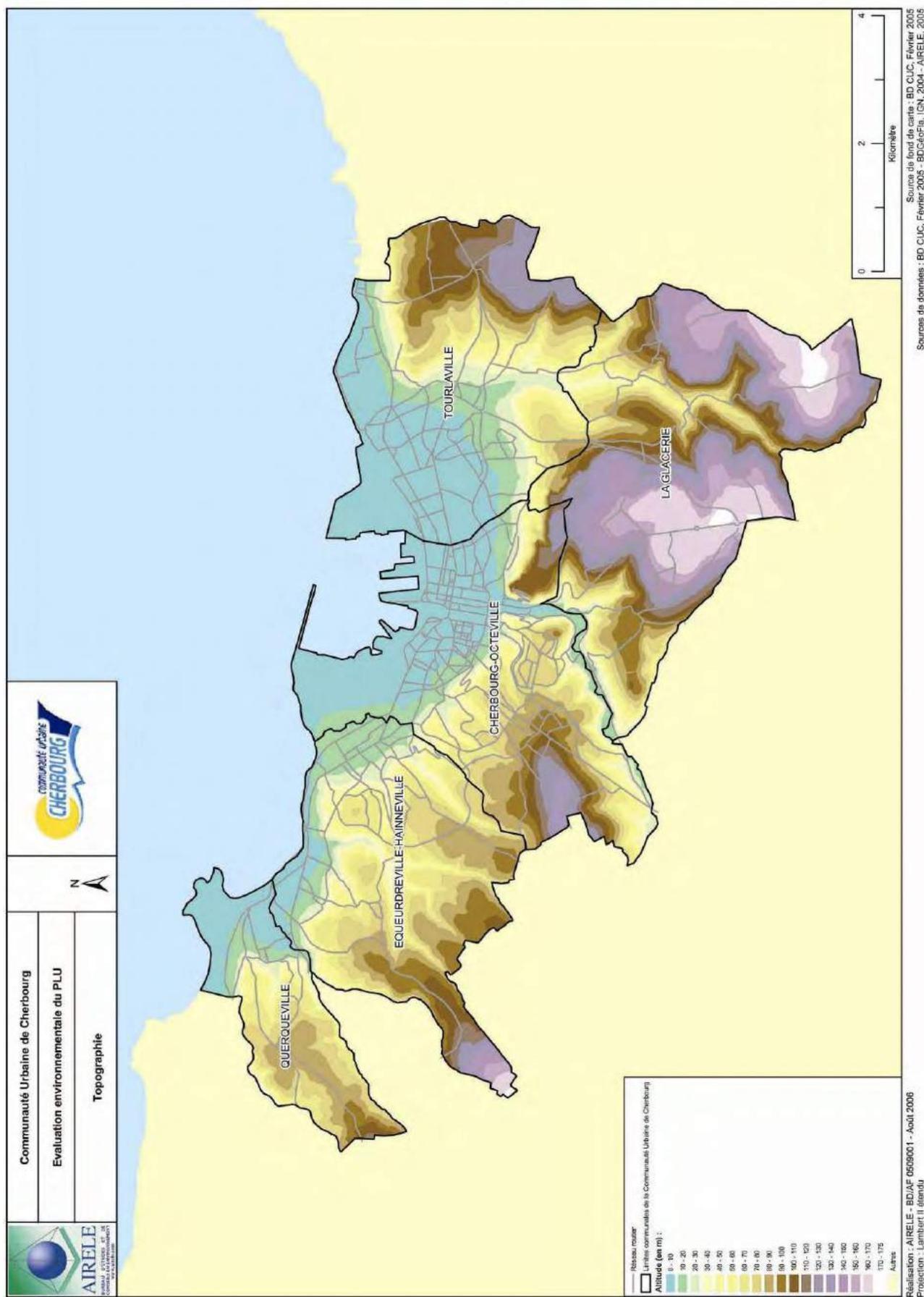
D’après la carte départementale des terres agricoles, ils ne sont en général pas très riches : les seules terres de bonne productivité se trouvent sur les coteaux droits des vallées du Vaublet et de la Blonde, ainsi qu’en partie agglomérée de Tourlaville et du Becquet.

1.B.3.1.1.2. Topographie et géologie

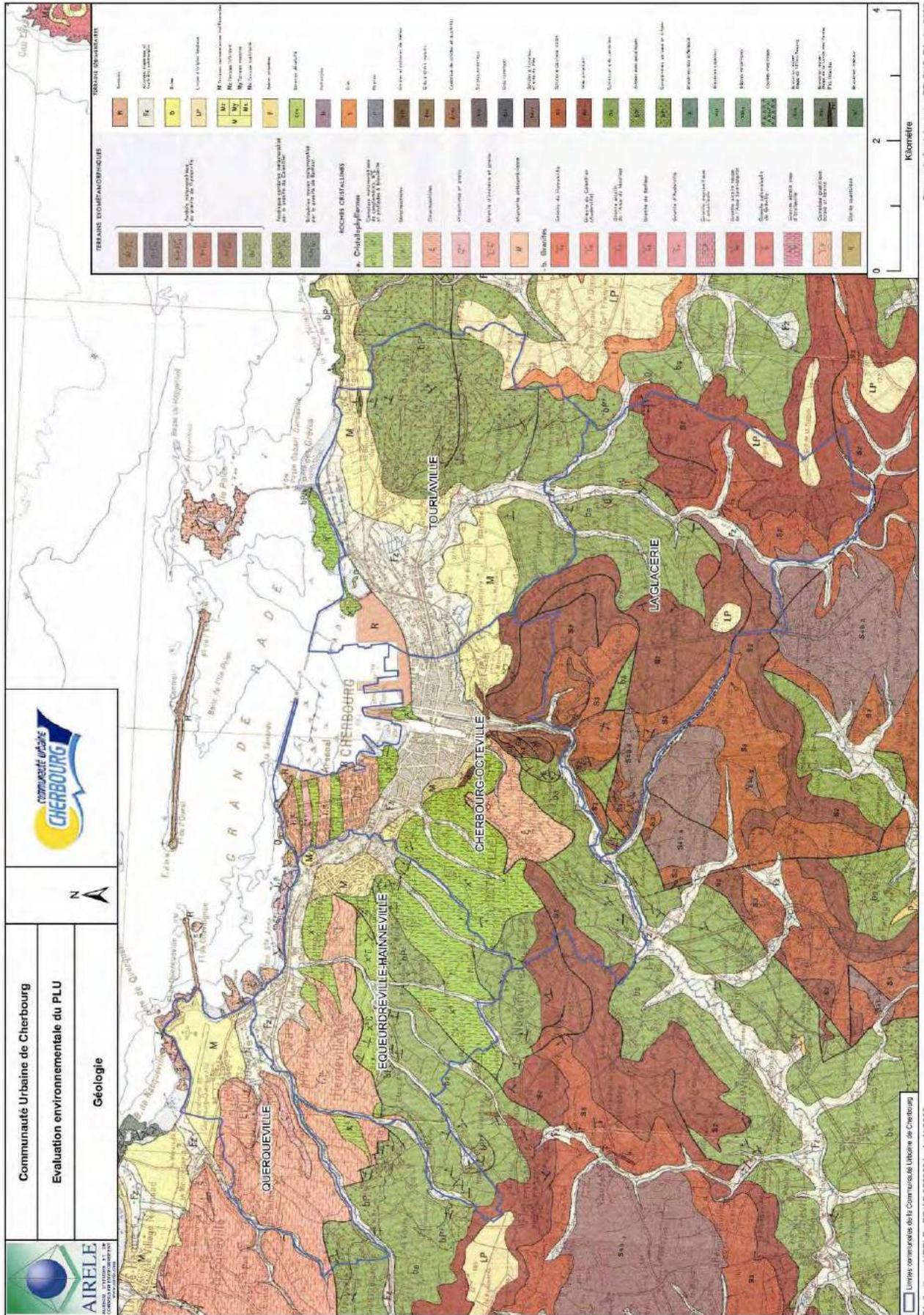
Le relief du nord Cotentin est un relief diversifié. Du sud vers le nord, c’est en premier lieu un relief plan, puis se dessine un ensemble de collines allongées qui offre un relief moutonné et sans grande structure. De multiples cours d’eau cisailent cet espace en vallées encaissées : vallée du Voublat, vallée de Quincampoix où coule la Divette, vallée du Nardouet, vallée du Trottebecq...

La structure géologique du secteur est dominée par le contact entre le Paléozoïque et les terrains plus vieux du Massif Armoricain.

Les terrains paléozoïques forment les synclinaux de Jobourg-Siouville et de Rauville-la-Bigot. Le flanc nord du synclinal est chevauché par des granites, gneiss, micaschistes, phyllades du Briovérien (formations précambriennes). Les mouvements qui ont provoqué ces plis ont été relativement modérés, ils ont engendré une tectonique de couverture, alors que les mouvements postérieurs sont issus d’une tectonique de fond, d’où, avec la rigidité des formations, l’apparition de cisaillements, écaillages, chevauchements, charriages et failles.



Carte 1 : Topographie



Carte 2 : Géologie

Les terrains secondaires forment, en bordure du massif ancien, les limites du Trias et du Lias inférieur. Le tracé de la côte résume la résistance de la roche affleurante et son érosion différentielle. Le dessin des côtes est une alternance entre côtes saillantes et rentrantes. En grande partie, les côtes sont aussi régularisées par des terrasses littorales normanniennes ou des cordons littoraux flandriens. En arrière de ces cordons se sont formées des tourbières. Une nette tendance transgressive se fait sentir et peut être constatée sur les périodes protohistoriques et historiques.

La communauté urbaine de Cherbourg se trouve au sud et au centre d’une côte rentrante, entre les deux côtes saillantes de la Hague et de Barfleur. Elle s’étend sur d’anciennes terrasses marines (terrasses normanniennes) et sur des alluvions, pour une bande de 2,5 km de large au maximum et environ 13 km de long. Au sud, elle quitte la terrasse pour s’étirer sur les versants des collines qui la surplombent, partant du niveau de la mer jusqu’à 170 m d’altitude au droit de l’hippodrome.

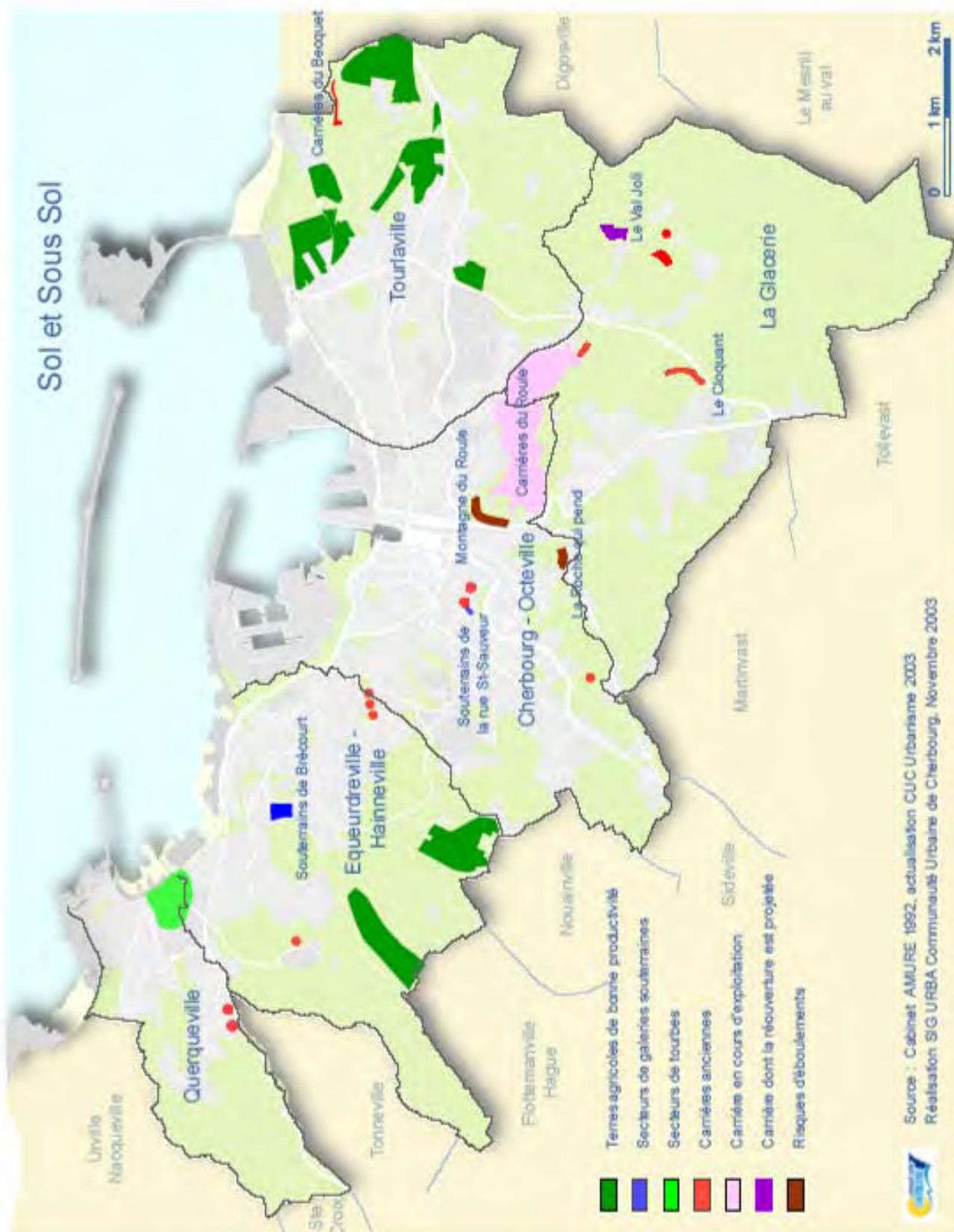
1.B.3.1.1.3. Ressources minières et carrières

Le sous-sol de la communauté urbaine de Cherbourg a fait, par le passé, l’objet d’un certain nombre d’exploitations, pour la production de matériaux nécessaires à la construction ou à l’empierrement :

- le granite écrasé (Querqueville au nord de la RD 901) et les arkoses (le Becquet au sud de la RD 116) : moellons, dalles pour escalier, balcons ou puits, blocs équarris pour linteau ;
- les schistes verts (Octeville, La Glacerie, Tourlaville) : dalles de couverture, dalles pour escalier, balcon ou puits, blocs équarris pour linteau ;
- le quartzite (le Roule) : moellons et gravillons.

Aujourd’hui, seule cette dernière formation est encore exploitée sur la façade nord-est de la Montagne du Roule. Les potentialités du site permettent d’envisager encore 100 à 150 ans d’exploitation. L’autorisation d’exploitation de la carrière du Roule a été renouvelée le 7 mai 1996 pour une durée de 30 ans.

Il y a lieu de noter la recherche de nouveaux sites d’extraction du schiste pour la réhabilitation des constructions traditionnelles et les monuments historiques dans le secteur de l’ancienne carrière du Val Joli à La Glacerie. Celui de la « Chaumière Normande » en limite des communes de La Glacerie et Tourlaville, après une mise en exploitation d’une dizaine d’années, semble abandonné.



Carte 3 : Sol et sous-sol de la communauté urbaine de Cherbourg

1.B.3.1.1.4. Stabilité des terrains*Effondrement des roches*

Des problèmes de stabilité des sols sont apparus à la fin des années 80, au nord-ouest de la montagne du Roule et ont fait l'objet d'un suivi à l'issue de travaux de confortement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Marine nationale, en 1988 dans la partie nord de la Montagne du Roule et en 1989 dans la partie ouest. Des études ont démontré que ceux-ci provenaient plus de l'érosion naturelle que de la présence de la carrière du Roule.

Une nouvelle série d'études a été commandée par la Marine en décembre 1997 et par la ville de Cherbourg en mars 1998, suite à un éboulement constaté dans la partie nord de la montagne du Roule dans un secteur qui dispose d'une fosse de réception aménagée haute de 4 m. Ces études ont conclu à la réalisation d'une nouvelle campagne de travaux de confortement (blocs de béton, tirants d'ancrage, grillages...) des secteurs les plus exposés proches des parties habitées et la création d'un merlon de protection au niveau de l'école Sainte-Marie du Roule par la ville de Cherbourg-Octeville en 2001. Aujourd'hui, il ne semble plus y avoir de problème. Mais l'avancement du front de taille entraînera peut-être, dans le futur, d'autres désordres.

Plus récemment en 2001-2002, dans le secteur de la Roche qui Pend à Cherbourg-Octeville, Presqu'île Habitat a démoli 10 logements HLM menacés par des risques d'éboulements identifiés après une reconnaissance technique par une société spécialisée.

La déchetterie communautaire de Querqueville située sur le site d'une ancienne carrière a fait l'objet de travaux de confortement en 2003 suite à des éboulements ponctuels du front de taille.

Glissement ou compression des terrains

Il existe des problèmes de stabilité des terrains dans les secteurs tourbeux et en particulier près du Lucas et en bordure de mer à Querqueville et Equeurdreville-Hainneville. Des fondations spéciales doivent être mises en place, entraînant des surcoûts de construction.

Il faut également noter la présence, dans le secteur de la Villa Rocca à Octeville, de galeries creusées autrefois par la Marine nationale et situées à 12 mètres de profondeur.

Le site de l’ancienne décharge à Collignon pose également des problèmes de compression de sol qui nécessitent des fondations spéciales pour les constructions. Par ailleurs, la présence de gaz provenant de la décomposition des déchets entraîne l’obligation de purges préalables à tout projet de construction ou d’aménagement comme cela a été le cas pour la voie de contournement est.

Richesses archéologiques

La communauté urbaine de Cherbourg recèle de nombreuses richesses archéologiques qu’il convient de protéger. La législation applicable à l’archéologie préventive a été modifiée en 2001 et 2003. Elle a défini de nouvelles règles de gestion et prise en charge des travaux d’archéologie entre l’Etat qui ordonne les travaux, l’aménageur qui les finance et l’opérateur qui les réalise. Elle a également introduit un régime de participation obligatoire perçue sur les dossiers d’aménagement supérieurs à une certaine superficie (terrains de plus de 3 000 m²) qu’ils fassent ou non l’objet de recherches archéologiques aux fins de mutualiser les fonds nécessaires au financement de la recherche archéologique et confirmé la mise à la charge des aménageurs les travaux de diagnostic et de fouilles archéologiques.

De plus, la loi prévoit la délimitation (par arrêté du préfet de région) de zones et de seuils de surfaces à l’intérieur desquels l’ensemble des dossiers relatifs à certaines procédures d’aménagement du territoire sera automatiquement transmis au préfet.

Parmi les 117 sites archéologiques recensés sur l’agglomération par le Service régional de l’archéologie, 62 bénéficient d’une localisation. Certains sont susceptibles de faire l’objet d’un zonage archéologique avec pour conséquence la transmission de l’ensemble des dossiers de demandes d’autorisation d’urbanisme ainsi que les projets de travaux d’aménagement qui modifient le sol et le sous-sol pour examen par le préfet de région.

La liste des sites qui figurent dans les documents du PLU ne peut être considérée comme exhaustive. Elle ne fait mention que des vestiges actuellement recensés.

Des découvertes fortuites sont possibles au cours de travaux². Cette liste rend compte d’occupations :

² Conformément aux dispositions de l’article L. 531-14 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques doivent impérativement être déclarées au maire lequel doit sans délai saisir le Préfet qui avise l’autorité administrative compétente en matière d’archéologie (service régional de l’archéologie de la DRAC de Basse Normandie). Ils ne doivent en aucun cas être aliénés ou détruits avant l’examen par des spécialistes mandatés par le directeur régional de l’archéologie. Tout contrevenant est passible des peines prévues à l’article L. 544-4 du code du patrimoine (emprisonnement de deux ans et d’une amende de 4 500 Euros). Le montant de l’amende peut être porté au double du prix de la vente du bien. La juridiction peut, en outre, ordonner la diffusion de sa décision dans les conditions prévues par l’article 131-35 du code pénal.

- préhistoriques notamment sur la façade littorale de d’Equeurdreville-Hainneville (du paléolithique à l’âge des métaux environ 26 % des sites recensés) ;
- historiques avec une concentration importante dans le centre historique de Cherbourg où la présence d’un castrum (camp fortifié) est attestée sur la rive gauche de la Divette (62 % des sites recensés depuis l’occupation romaine à l’époque moderne).

Ces sites sont repérés sur la carte des sites et secteurs archéologiques page suivante

1.B.3.1.2. Climatologie

Le secteur bénéficie d’un climat océanique tempéré. Il reçoit en moyenne 906 mm de pluie par an dont plus de la moitié part en évapotranspiration. L’ensoleillement de près de 1 700 heures par an y est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Les courants et des vents marins modèlent les variations diurnes et saisonnières des températures. Elles connaissent toutefois une amplitude faible, avec pour l’année 2001 :

- Température maximale : 21° C
- Température minimale : 5° C
- Température moyenne : 12,3° C

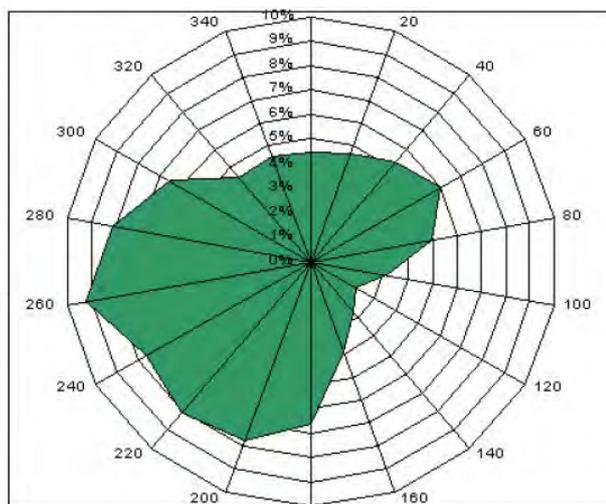


Figure 1 : Rose de vents de la station de Cherbourg

La vitesse moyenne mensuelle des vents est de 5,24 m/s (station de Cherbourg - période 1990 – 1999). Les statistiques indiquent que les vents sont majoritairement de secteur ouest à ouest/sud-ouest.

1.B.3.1.3. Hydrogéologie

1.B.3.1.3.1. *Description*

Le Paléozoïque est imperméable dans son ensemble. De fait, les sources y sont médiocres. L’eau circule seulement dans les fractures et discontinuités géologiques. Le débit des sources varie avec le climat en raison de la forte réactivité et du très faible pouvoir tampon des nappes. Sur les granites de Barfleur et de Flamanville, il existe des nappes phréatiques, à la limite des arkoses de décomposition et du granite franc. Pour les autres granites, écrasés et fissurés, le problème est plus complexe. Les sources apparaissent surtout aux contacts grès sur schistes, dans les vallées.

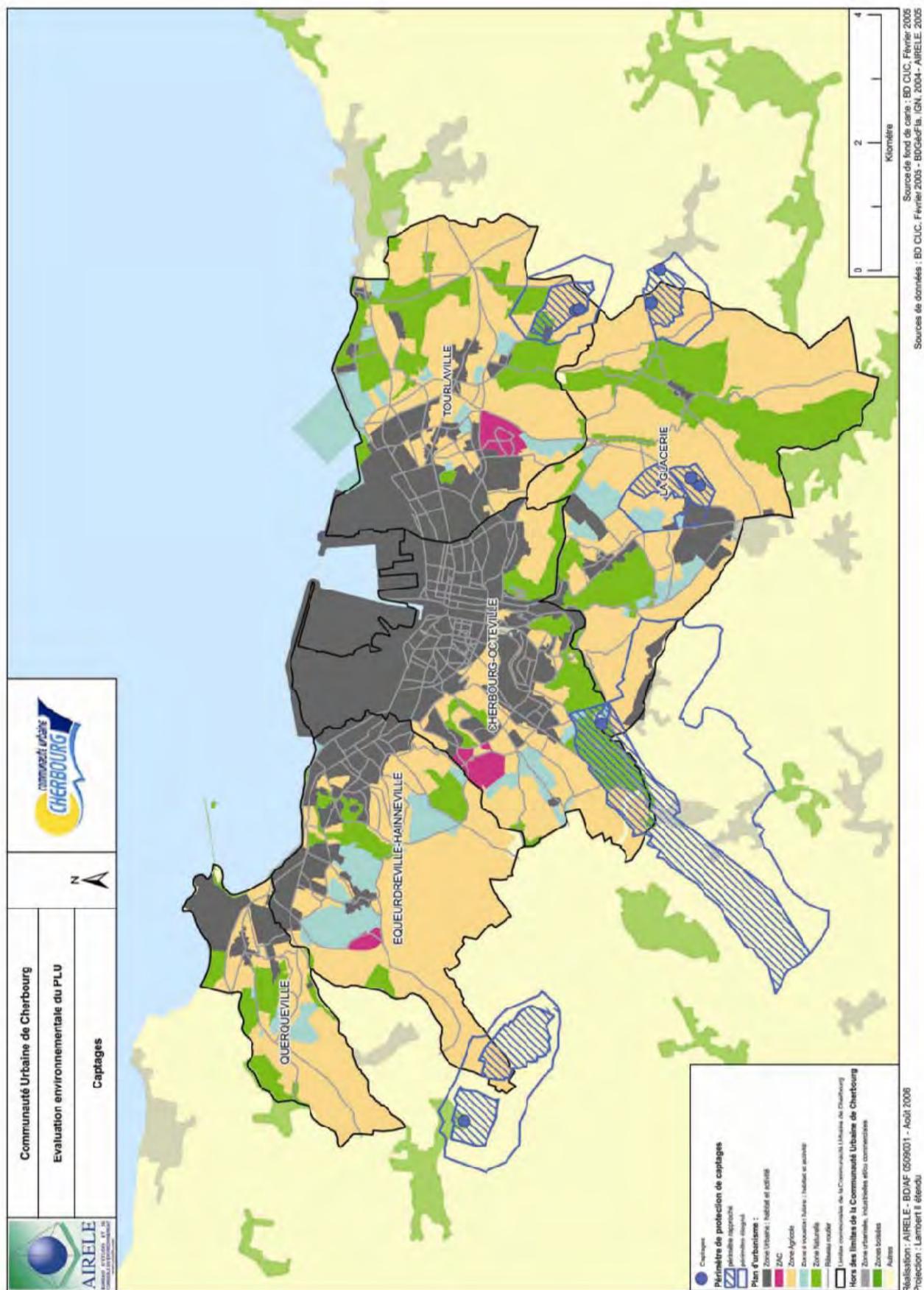
1.B.3.1.3.2. *Usage des eaux souterraines*

Pour satisfaire ses besoins en eaux, la communauté urbaine de Cherbourg a recours majoritairement aux eaux de surface en raison de la faible productivité des aquifères (schistes et grès paléozoïques). Les eaux souterraines sont sollicitées par l’intermédiaire de quelques captages mais leur productivité reste limitée. Cet usage demeure toutefois intéressant sur le plan quantitatif en période d’été.

Les caractéristiques des forages utilisés par la communauté urbaine de Cherbourg sont les suivants :

Forage	Commune	Aquifère exploité
Forages de l’Asselinerie (3)	La Glacerie	Zones de fractures affectant les grès armoricains (nappe captive)
Forage de la Roussellerie	Flottemanville-Hague	Grès armoricain
Forage de Simonerie	Equeurdreville - Hainneville	Grès cambrien
Forage de Bréquéal	Tourlaville	Formation gréseuse, semi captive alimentée par drainance
Forage des Charmettes	Tourlaville	
Forage de la Roquette	Digosville et La Glacerie	Grès armoricain très fracturé au contact des schistes sous-jacents

Tableau 1 : Usage des eaux souterraines de la communauté urbaine de Cherbourg



Carte 5 : Captages

1.B.3.1.3. *Vulnérabilité des nappes*

Les sols de la communauté urbaine de Cherbourg sont recouverts de dépôts limoneux d’épaisseur très variable et de qualités diverses. Globalement la texture limoneuse, lorsqu’elle n’est pas compactée ou qu’elle n’a pas subi une battance trop forte, autorise une bonne infiltration de l’eau. De plus, la circulation souterraine de l’eau se fait par une perméabilité de fissures. Les nappes sont donc en relation rapide avec les eaux fraîchement infiltrées. Il semble donc que les nappes de la communauté urbaine de Cherbourg soient relativement vulnérables.

1.B.3.1.4. Hydrologie

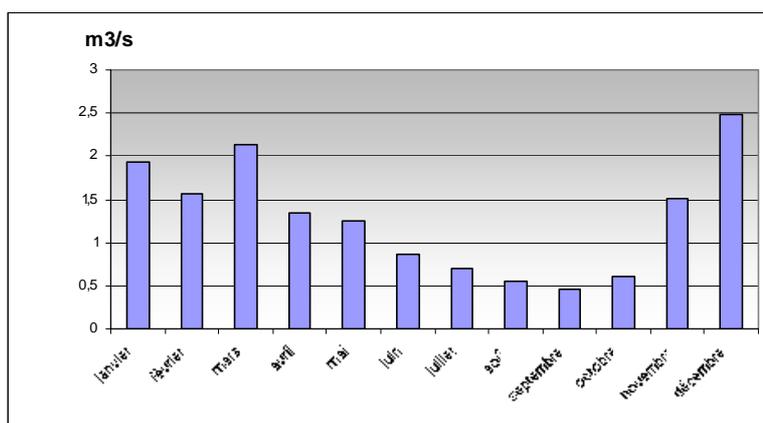
1.B.3.1.4.1. *Bassin versant et réseau hydrographique*

Bassin versant de la Divette

La communauté urbaine Cherbourg comprend deux bassins versants principaux, drainés chacun par un cours d’eau majeur : le ruisseau de la Divette et le ruisseau du Trottebecq. A ces deux cours d’eau majeurs s’ajoutent le Lucas et la Bonde, deux autres ruisseaux situés à l’ouest du territoire et formant également deux petits bassins versants.

Le bassin versant de la Divette s’étend sur 102 km². Le débit moyen annuel de ce fleuve côtier est de 1,3 m³/s à Octeville (à proximité de son exutoire). La Divette prend de l’importance au droit de Teurthéville-Hague. Elle reçoit à ce niveau les eaux de plusieurs gros affluents qui viennent grossir son débit. Sa vallée s’élargit significativement jusqu’à la commune de Martinvast (quartier du Pont). Elle se resserre ensuite progressivement et tend à s’encaisser jusqu’à la mer. La Divette se jette dans l’avant-port de Cherbourg en empruntant un secteur aménagé sur l’emplacement de l’ancien canal de retenue.

Figure 2 : Débit moyen de la Divette à Octeville (Source : Base de données Hydro)



La Divette possède des saisons hydrologiques bien marquées, avec des débits faibles en été. Ces débits avoisinant les $0,5 \text{ m}^3/\text{s}$ correspondent à un étiage important. A l’opposé en hiver, saison la plus humide, les débits sont multipliés par 5 et atteignent jusqu’à $2,5 \text{ m}^3/\text{s}$.

Bassin versant du Trottebecq

Le Trottebecq est le deuxième cours d’eau majeur du secteur. Il possède un bassin versant de $14,8 \text{ km}^2$, il est donc bien inférieur à celui de la Divette. La différence se retrouve dans le débit, puisque son débit moyen annuel à La Glacerie (proche de l’exutoire) est de $0,193 \text{ m}^3/\text{s}$. Le Trottebecq emprunte une vallée étroite jusqu’aux portes de l’agglomération de Tourlaville. Il traverse ensuite une zone fortement urbanisée, dont une partie s’est construite sur d’anciens marécages. Son lit majeur est alors souvent tronqué par les aménagements urbains qui l’ont fortement bouleversé. Le lit majeur du Trottebecq rejoint également l’avant-port de Cherbourg. Situé à un niveau inférieur aux plus hautes eaux marines connues, seule une partie du Trottebecq rejoint l’avant-port de Cherbourg. Le reste est dirigé vers le port des Flamants par le biais d’une dérivation aménagée à proximité de la mairie de Tourlaville.

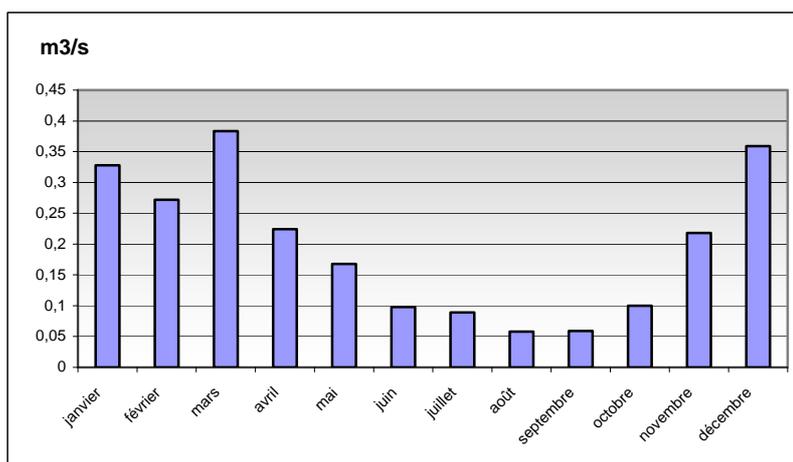


Figure 3 : Débit moyen annuel du Trottebecq à La Glacerie (Source : Base de données Hydro)

Le Trottebecq se caractérise aussi par des saisons hydrologiques tranchées, où étiage et hautes eaux vont du simple au quintuple, caractéristiques des régimes torrentiels.

Les deux cours d’eau sont donc très réactifs aux volumes précipités. Les faibles qualités aquifères des nappes ne parviennent pas à lisser le débit moyen au cours de l’année.

1.B.3.1.4.2. Usage des eaux de surface

Pour faire face aux exigences toujours plus grandes de qualité et pour suivre l'évolution constante de la réglementation concernant les eaux destinées à la consommation humaine, la CUC a construit une nouvelle unité de production, au lieu-dit « le Pont-Cosnard » dans la vallée de Quincampoix. Sa capacité de 26 000 m³ par jour qui permet de couvrir les besoins actuels pourra être étendue à 39 000 m³ par jour.

Les 6 millions de m³ d'eau distribués sur la communauté urbaine proviennent essentiellement d'eau de surface et ont pour origine :

- la Divette (80 %) traité à l'usine des eaux de la Divette, vallée de Quincampoix - Cherbourg-Octeville, entrée définitivement en service en septembre 2006 ;
- le Lucas (15 %) traité au Moulin Pontus – Tonneville. Cet équipement cessera d'être utilisé fin 2007.

Le reste est prélevé dans les nappes souterraines et est traité à :

- la Traisnellerie (6 %) – Tonneville ;
- Saint-Jean (9 %) – Tourlaville ;
- l'Asselinerie (5 %) - La Glacerie.

Les eaux de surface (4 597 940 m³/an) seront traitées en totalité dès la fin 2007 par l'usine des eaux de la Divette.

Le complément est apporté par les eaux souterraines (1 505 483 m³/an) à partir de six sites de captage et sept sites de forage, situés pour la plupart en dehors du territoire de la communauté urbaine. Ces eaux sont traitées suivant les processus de neutralisation, filtration et désinfection dans trois stations : Saint-Jean (Tourlaville), la Traisnellerie (Equeurdreville-Hainneville), et l'Asselinerie (La Glacerie). La production d'eau potable nécessite une modernisation des ouvrages et un renforcement des ressources, notamment en prévision d'années sèches. Les trois stations de traitement des eaux souterraines, Saint-Jean, la Traisnellerie, et l'Asselinerie seront conservées.

1.B.3.2. Milieu naturel

1.B.3.2.1. Contexte écologique général

La communauté urbaine de Cherbourg se caractérise par un bandeau urbanisé qui longe la mer. La partie sud du territoire forme quant à elle à un bandeau rural.

L’élément caractéristique des cinq communes de la communauté urbaine de Cherbourg (Querqueville, Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, La Glacerie et Tourlaville) est la trame bocagère qui forme un réseau étroit de parcelles, découpant l’espace en une mosaïque dense d’îlots et concourant au développement de la biodiversité.

Les autres biotopes présents (landes, boisements, vallées, zones humides et littoral) favorisent de surcroît cette biodiversité.

Plusieurs sites remarquables ont été détaillés :

- à partir de l’inventaire des ZNIEFF³ de la DIREN⁴ ;
- à partir des observations du GON⁵ ;
- à partir d’études et d’observations sur le terrain.

Ils sont référencés à l’aide d’un numéro sur la carte « faune-flore » présentée en page suivante.

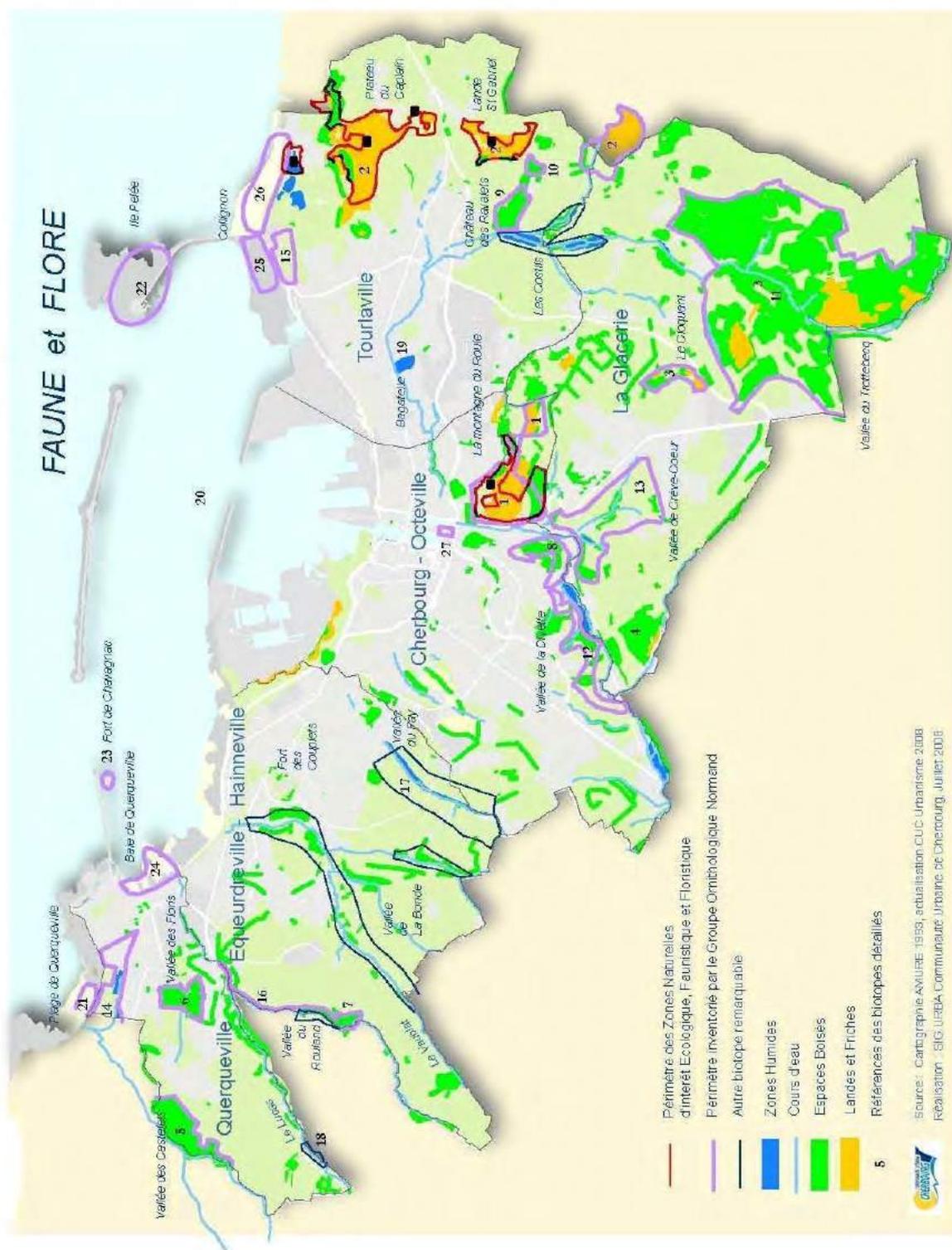
Les espèces aviaires citées comme hivernantes séjournent généralement entre octobre et mars (à l’exception des grives litornes et mauvis, qui hivernent de novembre à février) ; mais de nombreuses espèces signalées comme hivernantes séjournent en fait toute l’année à l’exception de la période de nidification (avril - août).

Les espèces nicheuses sont présentes généralement d’avril à août, mais certaines d’entre elles séjournent toute l’année. Les espèces migratrices fréquentent le site en septembre- octobre, puis en mars et avril.

³ Zone naturelle d’intérêt écologique faunistique ou floristique

⁴ Direction régionale de l’environnement

⁵ Groupe ornithologique normand



Carte 7 : Les biotopes

1.B.3.2.2. Présentation des biotopes

1.B.3.2.2.1. Le bocage



Photographies 1 et 2 : Prairies bocagères

La zone agricole présente la forme d’un bocage. Celui est représenté de façon majoritaire sur le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg. En effet, cette entité écologique constitue une part très importante des surfaces de la communauté urbaine, et ce malgré l’urbanisation grandissante.

Le relief marqué du territoire favorise la présence de prairies de fauche et de prairies pâturées qui sont majoritaires comparativement aux parcelles cultivées (maïs et céréales sur les pentes faibles). La déprise agricole se manifeste par l’abandon de l’exploitation agricole sur les parcelles en forte pente généralement colonisées par des fougères.

Les vergers de pommiers couvrent de petites parcelles. On les trouve surtout dans la vallée du Trottebecq.

D’un point de vue floristique, le bocage reflète le type de prairies largement répandues dans la région. La flore est cependant plus pauvre sur les parcelles cultivées.

L’intérêt écologique de ces prairies bocagères est fortement accru par la présence des haies bocagères, plus ou moins composées d’arbres de haut-jet et de lisières qui viennent contre-balancer la rareté des véritables boisements qui subsistent sur le territoire.

Les haies sont constituées d’une strate arbustive, et d’une strate arborescente plus ou moins présente et haute. Elles se développent sur des talus ou des murs de pierre. Leur densité varie d’un secteur à l’autre : elle est plus forte sur la commune de La Glacière. D’une façon générale, l’aubépine est

présente dans la plupart des haies en strate arbustive associée au noisetier, au troène, au houx. Le chêne et le hêtre sont les espèces les plus fréquentes en strates arborescentes.

Les autres espèces varient en fonction des conditions écologiques :

- à l’emplacement d’anciennes landes, les haies sont constituées principalement d’ajoncs, de genêts et de bouleaux ;
- sur les versants à proximité du littoral, ce sont les érables blancs, frênes, ormes, prunelliers, sureaux qui se développent ;
- plus en retrait de la côte ou dans les endroits abrités, le chêne, le hêtre, le houx, le néflier, l’aubépine, l’orme, le prunellier et le frêne dominant ;
- en fond de vallée, le saule, l’aulne, l’érable plane les remplacent.

Les haies constituent des lieux de refuge, de nidification pour de nombreuses espèces animales, les prés constituant souvent les lieux de nourrissage :

Insectivores : hérisson, taupe, musaraigne couronnée, musaraigne pygmée, musaraigne musette ;

Carnivores : renard, blaireau, fouine, belette, lièvre, lapin de garenne, écureuil, muscadin, campagnol roussâtre, campagnol des champs, campagnol agreste, rat des moissons, surmulot, souris grise ;

Espèces nicheuses : pigeon ramier, coucou, faucon crécerelle, tourterelle turque, chouette hulotte, chouette effraie (espèces remarquables) en périphérie des espaces urbanisés, hibou des marais (espèce remarquable) en périphérie de l’agglomération, alouette des champs, pipit farlouse, bergeronnette grise, troglodyte, accenteur mouchet, rouge-gorge, merle noir, grive musicienne, fauvettes sp (espèces remarquables), pouillot véloce et pouillot fitis, mésange bleue, mésange charbonnière, bruant jaune, pinson des arbres, verdier, chardonneret, linotte mélodieuse, serin cini, bouvreuil pivoine, moineau domestique, étourneau sansonnet, pie bavarde, choucas des tours, corneille noire.

Espèces hivernantes : buse variable, traquet pâtre, grive littorne, grive mauvis, grive draine (espèce remarquable), corbeau freux, corneille noire.

Espèces se nourrissant ou trouvant refuge : martinet noir (nichant en ville), pinson du nord, bécasse des bois, goélands (espèces remarquables), mouette rieuse⁶.

La préservation des haies est nécessaire pour le maintien des équilibres écologiques, la sauvegarde d’une diversité animale et végétale, l’harmonie des paysages. En effet :

- elles jouent un rôle très important dans la régulation des eaux, la fixation des sols, la lutte contre le lessivage des sols et la filtration des eaux,

⁶ Source : inventaire de Groupe ornithologique normand (GON)

- elles constituent des écrans très efficaces contre le vent,
- elles protègent et favorisent le développement des cultures et prairies,
- elles sont un lieu de nourrissage, de nidification, de repos pour un très grand nombre d’espèces animales,
- elles caractérisent également le paysage régional, créent des mosaïques, structurent les paysages, isolent des espaces intimes et pittoresques.

On distingue plusieurs types de haies qui dépendent de la composition et de la structure du sol, mais aussi du type d’entretien qui permet d’obtenir un panel de haies (haie basse taillée sans arbre, haie arborescente...).

Contrairement aux parcelles cultivées, les prairies bocagères présentent un réel intérêt biologique. D’une grande richesse, elles servent de refuge aux oiseaux et aux mammifères tout en permettant l’exploitation des parcelles agricoles. De part sa structure multipliant les zones d’ombre et de lumière, le bocage entretient la biodiversité. Les vents violents sont brisés, ce qui protège le bétail.

Elles jouent également le rôle de « corridors biologiques », créant de véritables zones de transition entre les boisements du secteur : la faune transite entre ces différentes zones biologiques en empruntant ces couloirs « naturels ».

Enfin on notera qu’avec l’extension des zones, le bocage joue également un rôle régulateur dans le ruissellement des eaux. Les arbres et les haies fixent l’eau, prévenant les risques d’inondations dans les vallées. Le ruissellement est ralenti et l’infiltration ainsi favorisée.

Cependant, la suppression des haies était jugée alarmante en 1991 où elles représentent 25 260 km de « forêt linéaire » sur l’ensemble du département⁷, alors qu’elles représentaient 46 982 km en 1975. Elles ont donc été réduites de presque la moitié en 12 ans, sans parler des élagages excessifs.

La communauté urbaine est touchée par la disparition des haies, notamment dans les secteurs d’extension urbaine où les espèces locales sont abandonnées au profit des thuyas, laurier ornemental... Les P.O.S. en vigueur ont protégé certains chemins remarquables ainsi que les haies les plus

⁷ Source : inventaire forestier national, Agreste ministère de l’agriculture et de la forêt de 1980 et 1991 sur les bases des recensements agricoles de 1975 et 1987, celui de 1999 n’a pas traité cette donnée qui est directement analysée par l’IFN à partir de photos satellites et dont la méthode de collecte et d’analyse des données ne permet pas de dégager d’indications sur l’évolution de la forêt linéaire dans le département et la région du nord-Cotentin par rapport aux périodes précédentes : selon l’IFN la forêt linéaire représenterait 17 833 km dans le nord-Cotentin et 50 555 km dans le département de la Manche en 2001.

remarquables en les inscrivant en espaces boisés classés. De plus le règlement donne la faveur aux espèces locales dans les secteurs périurbains. Ces dispositions seront maintenues et renforcées.

1.B.3.2.2.2. Les parcelles cultivées

Cet habitat artificiel et anthropisé se retrouve essentiellement sur les plateaux du territoire. Les parcelles cultivées (généralement maïs et autres céréales) sont de taille plus importante que les prairies mais n’ont pour autant pas perdu leurs haies, ce qui leur procure un intérêt écologique notoire. En effet, différentes espèces d’oiseaux et de micro-mammifères peuvent alors trouver refuge et site de nidification.

1.B.3.2.2.3. Les landes

Les landes constituent le milieu naturel le plus intéressant de la CUC et leur conservation est nécessaire. En ce sens, deux secteurs ont été classés en ZNIEFF 1 (Cf. paragraphe 1.B.3.2.3.).

Il est nécessaire d’insister sur le grand intérêt écologique des landes, résultat de l’action du climat sur l’évolution de la végétation. Les grands vents, les embruns... empêchent la forestation. La formation végétale est en équilibre avec le climat, elle évolue très peu.

Les landes sont soit rases (10 à 40 cm), composées de bruyères et callunes..., soit plus hautes et denses, composées d’ajoncs, bruyères, ronces, fougère-grand aigle... en fonction du substrat.

La conservation des landes est impérative. Leur protection grâce à l’acquisition foncière (par le département, le conservatoire du littoral) ou l’arrêté de biotope est tout à fait souhaitable.

Parmi les landes les plus intéressantes, certaines ont été recensées à l’inventaire des ZNIEFF (Cf. § 1.B.3.3.). Elles y sont répertoriées de façon individuelle en zone de type 1 parce qu’elles correspondent à des espaces à préserver du fait de la présence d’espèces floristiques et faunistiques protégées et/ou remarquables, à des zones de nidification... Elles sont inscrites comme ZNIEFF de type 2, de façon globale, sous le titre générique de « landes de l’anse du Brick à Cherbourg », parce qu’elles constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, aux potentialités biologiques importantes.

N° 1 La lande de la montagne du Roule (Cherbourg-Octeville)⁸

⁸ D’après Provost, Lecointe 1982-85, inventaire des landes et des pelouses calcicoles du Calvados et de la Manche – DIREN Basse-Normandie – C.R.E.P.A.N.

Ce site d’un dénivelé pouvant atteindre 100 mètres, d’une superficie d’environ 90 ha, présente une grande diversité d’espèces (plus de 57 espèces végétales recensées en 1982/84). Il s’agit d’une lande basse mésoxérophile à bruyère (*Erica cinerea*) très bien conservée malgré la proximité de la ville. L’ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) lors de la mise à jour de 1999. Le grand corbeau (*corvus corax*) et la fauvette pitchou (*sylvia undata*). Sa nidification y a été observée récemment.

N° 2 Les landes de Tourlaville et La Glacerie⁹

Trois unités couvrant une superficie d’environ 1 216 ha, localisées à une altitude comprise entre 89 et 128 m, ont été recensées :

- celle des Couplets située au-dessus du hameau du Becquet,
- celle de Saint-Gabriel autour de l’ancien hippodrome,
- celle de Panverse à proximité de l’émetteur de radio-télédiffusion (majoritairement localisée dans la commune de Digosville), elle se situe en limite des communes de Tourlaville et La Glacerie entre l’ancien hippodrome de Tourlaville et le bois des Roches.

Cet ensemble morcelé en trois zones présente en fonction de la topographie, du type de sol et de l’hydromorphie, plusieurs types de landes : lande haute à Ajoncs d’Europe (*Ulex Europaeus*), ajonc de Le Gall (*Ulex Gallii*), espèce hyperatlatique, classique en Bretagne, limitée à la Hague et au nord-Cotentin pour la Basse-Normandie. Le Millepertuis à feuilles linéaires (*Hypericum Linarifolium*), rare, a été recensé au niveau de la falaise de Tourlaville.

Enfin, l’intérêt patrimonial de cette ZNIEFF a récemment été réactualisé par le conservatoire botanique de Brest qui a signalé la présence d’une plante protégée au niveau régional : l’agrostide à soie, ou agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii* Kerguelen) sur la lande des Couplets. Cette lande, à proximité du littoral, a subi des modifications importantes sur ses abords sud, résultant du franchissement de la falaise par la route de desserte du port de Cherbourg. Elle est concernée par un projet de création de centre routier lié à l’activité portuaire qui ne figure pas dans les prévisions du PLU actuel.

Les différentes hauteurs de végétation sont favorables à une avifaune riche et diversifiée, comptant notamment nombre de passereaux rares : engoulevent d’Europe (*Caprimulgus europaeus*) et fauvette pitchou (*Sylvia undata*). Le grand corbeau (*corvus corax*) est également présent. Les blockhaus de la lande des Couplets sur le plateau du Caplain servent de site d’hibernation pour les chiroptères en particulier le grand rhinolophe (*Rhinolopus ferrumequinum*).

La lande des Couplets est la plus étendue, son intérêt est renforcé par la proximité du littoral.

⁹ Observations de Lecointe et Provost (1982-85), Rungette 1989

La lande Panverse doit être signalée. Bien qu’appartenant à la commune de Digosville, elle se situe en limite des communes de Tourlaville et La Glacerie, entre l’ancien hippodrome et le bois des Roches, elle s’enrichit des boisements en son extrémité ouest.

Une quatrième lande à bruyère, des carrières du Cloquant s’est développée à La Glacerie.

Ces landes constituent des milieux naturels de protection qui figurent parmi les espaces naturels à sensibilité paysagère très forte du schéma directeur de la région de Cherbourg.

1.B.3.2.2.4. Les boisements

Les boisements sont rares dans le département de la Manche, département le moins boisé de France (22 000 hectares). Ils ne représentent que 3,6 % du territoire alors que le taux de boisement national est de 25,6 % en 1987.

Les massifs boisés du territoire sont pour la majeure partie des écosystèmes d’intérêt écologique. De petite taille, reliés les uns aux autres de manière parfois quasi-ininterrompue, ils recèlent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques formant une biodiversité exemplaire.

A l’exception de quelques massifs plus importants, les boisements sur la communauté urbaine de Cherbourg revêtent la forme de lanières d’environ 50 m de large ; le hêtre, l’érable, le noisetier et le chêne dominant.

Faune

Mammifères : musaraigne bicolore ; chauves-souris : sérotine, oreillard roux, rongeurs, écureuil, mulot gris ;

Espèces aviaires rencontrées sur l’ensemble des boisements : pic vert, pic épeiche, mésange longue queue, mésange nonnette, mésange noire, stiell torche pot, grimpeur des jardins, geais des chênes, pigeon ramier, tourterelle des bois (espèce remarquable), roitelet huppé, et roitelet trois bandeaux, pinson du nord.

Leur rareté rend ces biotopes très importants.

Les boisements remarquables

N° 3 Les boisements du Trottebecq

Le bassin versant du Trottebecq est remarquable par la diversité et la richesse de ses milieux¹⁰ : bois, prés humides, nombreux affleurements rocheux, vallons et cours d’eau qui favorisent le développement d’une végétation riche et diversifiée avec quelques spécimens rares à très rares de fougères comme l’Hyménophyllum de Tonbridge (*Hymenophyllum tunbridgense* – espèce protégée) et de mousses (*hyocomium armoricum* et *Heterocladium heteropterum*) ainsi qu’une graminée protégée au niveau régional : l’agrostide à soie, (*Agrostis curtisii* Kerguelen).

La mosaïque de bois, taillis et landes correspond aux reliques de l’ancienne forêt de Brix, totalement détruite (pour les besoins de la manufacture de glace) au XVIII^{ème} siècle. Elle a été inventoriée en tant de ZNIEFFF pour 5 000 ha environ, dont près de 1 000 ha sur La Glacerie.

Une campagne d’enrésinement a été menée dans les années 1880. Plus tard, la végétation a souffert durant la guerre de 1940, entraînant dans les années suivantes de nouveaux enrésinements. Cette tendance se poursuit de nos jours au détriment de la diversité écologique et de la qualité des paysages.

Il est nécessaire d’insister sur le besoin de préserver les boisements sur les flancs du massif du bois des Roches, dont le rôle écologique se double d’un rôle de fixation des sols, en particulier sur le versant sud où ils peinent à fixer les éboulis secs.

Le projet d’extension du golf des Roches devra être l’occasion de réaliser de plantations de feuillus autochtones pour préserver ce massif.

N° 4 Le boisement du Nardouet environ

La vallée du Nardouet est surplombée par un ensemble de taillis et boisement d’environ 25 ha qui constituent une unité intéressante.

N° 5 Bois du Château de Nacqueville¹¹

¹⁰ la vallée du Trottebecq, a été inventoriée en ZNIEFF de type 2 pour 549 ha environ ; cette ZNIEFF est à l’intérieur du périmètre plus vaste de la Vallée du Trottebecq inscrit à l’inventaire des sites pittoresques en 1983.

¹¹ Les bois font partie du site classé à l’inventaire des sites pittoresques en 1969.

Situés sur le versant nord-ouest du Vallon du ruisseau des Castelets, sur la commune de Querqueville, ces bois, composés d’essences locales (chênes pédonculés, hêtres, frênes, érables, peupliers), ont la particularité de proposer de vastes massifs de rhododendrons à proximité du château.

Y a été observée la nidification d’oiseaux suivants : buse variable, épervier (espèce remarquable), chouette hulotte, fauvettes sp (espèces remarquables), mésange huppée (espèce remarquable), ainsi que le transit du Bec croisé des sapins.

N° 6 Le Bois de Querqueville

Trois unités sont à signaler :

- le bois privé de la Chesnaie, à l’est de l’agglomération de Querqueville ;
- le bois municipal des Châtaigniers au sud de la mairie ;
- le bois du moulin du Lucas aux environ du moulin de la Roque.

Après les gros dommages de la tempête de 1987, le bois des châtaigniers a été reconstitué par de nombreuses plantations. Ces bois servent principalement à la nidification de la chouette hulotte et des fauvettes sp (espèces remarquables).

N° 7 Le bois du Vallon du Rouland à Equeurdreville-Hainneville

Ces bois feuillus permettent la nidification de l’épervier (espèce remarquable), de la chouette hulotte, des fauvettes sp (espèces remarquables). La commune projette d’y aménager un espace de loisirs. L’intérêt écologique de ce boisement recommande de réduire les espaces fréquentables durant la nidification.

N° 8 Les Bois de la Fauconnière (Cherbourg-Octeville)

Ils sont constitués à la fois du jardin botanique du docteur Favier qui recèle de nombreuses espèces exotiques et des boisements formant une couronne sur les versants sud de la colline. Ce milieu très particulier, enrichi par les abrupts rocheux, les arbustes, les jardins environnants, permet la fréquentation d’oiseaux spécifiques, dont la nidification du grand corbeau.

La réalisation de la promenade prévue tout autour de la Fauconnière entraînera une fréquentation humaine plus importante. Il serait souhaitable d’associer des spécialistes des milieux naturels au projet, afin de suspendre, éventuellement, la fréquentation de certains espaces durant la nidification du grand corbeau, espèce très rare.

N° 9 Les bois du Château de Tourlaville

Cette belle futaie de hêtres a été presque totalement détruite par la tempête de 1987. Elle a été reboisée en espèces autochtones (hêtres, frênes, bouleaux, acacias, aulnes) dans le cadre d’une action pédagogique conduite par la ville de Cherbourg-Octeville avec les enfants des écoles en 2000. Elle forme un ensemble avec la rivière et les prés, propice à la nidification d’espèces comme l’épervier (espèce remarquable), la chouette hulotte, le pic vert, le pic épeiche, la poule d’eau…

N° 10 Le Bois des Charmettes (au sud de la Lande Saint-Gabriel)

Ces bois de feuillus permettent en particulier la nidification de l’épervier et de la chouette hulotte.

Autres boisements

D’autres boisements de moindre superficie ont un intérêt écologique : le vallon du ruisseau de la Bonde, le vallon du ruisseau du Pont de la Bonde, la vallée de Quincampoix, le bois de la « Villa Marguerite » (au sud de la gare SNCF à Cherbourg-Octeville), les boisements aux abords de l’étang du Bu (Ferme Normande).

Il est très important de protéger les zones boisées, puisque peu nombreuses, dans leur intégralité et de reboiser les zones affectées par la tempête de 1987.

L’extension de l’urbanisation pourrait être contrebalancée par la plantation d’arbres sur les parcelles abandonnées par l’agriculture, ainsi que sur les espaces verts communaux (espaces acquis ou à acquérir).

1.B.3.2.2.5. Les vallées et zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l’eau. Elles sont le lieu des étapes essentielles du cycle de la vie et constituent des habitats privilégiés pour l’avifaune migratrice notamment.

Les vallées et zones humides constituent des biotopes particulièrement riches : du fait de la présence de l’eau, le nombre des espèces y est plus important que dans les autres types de biotopes, tant au point de vue flore qu’au point de vue faune. Ces milieux recèlent, de plus, des espèces spécifiques souvent rares ou remarquables.

Marqué par deux grandes vallées qui entaillent les plateaux de la pointe nord du Cotentin - vallée du Trottebecq et vallée de la Divette, le territoire présente plusieurs zones humides favorables à une grande diversité faunistique et floristique.

N° 11 La Vallée du Trottebecq

La vallée du Trottebecq, inventoriée aux ZNIEFF pour 549 ha environ, comprend, outre le ruisseau du Trottebecq, de nombreux affluents et présente un intérêt écologique certain, compte tenu de la coexistence de zones boisées, zones humides, bocage, landes...

Sont en particulier intéressants tous les prés humides du Trottebecq (à proximité du Château de Tourlaville, de l’étang du Bu, des Costils, du Moulin Ingouf, du Moulin de la Banque...).

N° 12 La Vallée de Quincampoix

La Divette présente de nombreux méandres et serpente au milieu de prés humides d’intérêt écologique certain. Il convient de protéger ces derniers, d’autant plus que l’alimentation en eau potable d’une grande partie de la communauté urbaine de Cherbourg se fait (et continuera de se faire) par la prise des eaux brutes de la Divette.

N° 13 La Vallée de Crève-Cœur, le Chant des Oiseaux

Ce vallon, bien qu’enserré dans l’urbanisation, présente encore un aspect naturel. Il est constitué de prés bocagers entourés de haies denses comportant de nombreux arbres.

N° 14 Les marais de Querqueville

Il est important de signaler la zone humide tourbeuse située à proximité du littoral, sur la commune de Querqueville, au niveau de l’arrière-plage. La continuité avec les marais (plus vastes) d’Urville-Nacqueville a été supprimée par des remblais, constitués de gravats et boues de curage de bassins de rétention mis en oeuvre jusqu’en 1989. Malgré ces atteintes à l’environnement, ce secteur continue à être fréquenté par une avifaune remarquable.

N° 15 Les zones humides de Collignon

Le site de la Mare, à Tourlaville, a été presque totalement comblé par l’ancienne décharge, elle est aujourd’hui traversée par la route nouvelle de desserte portuaire.

A l'est de cet ancien site naturel remarquable, la ville de Tourlaville a aménagé une base de loisirs ainsi qu'un ensemble de plans d'eau destinés à la reconstitution d'un marais arrière-littoral au nord de la rue des Algues. Cet espace naturel aménagé par la commune jouxte la mare dite « des Goélands » qui fait partie de la zone d'intérêt faunistique et floristique des « Dunes et marais de Collignon »¹².

Cette ZNIEFF d'une superficie de 3,64 ha se compose de trois milieux principaux juxtaposés : un cordon de galets, et un petit massif dunaire prolongé à l'intérieur des terres par un marais arrière-littoral.

Cet ensemble enserré par des zones urbanisées et anthropisées possède un grand intérêt écologique au regard des espèces végétales et animales présentes. Parmi elles, le chou marin (*Crambe maritima*), espèce nationale protégée, occupe le cordon de galet en abondance, l'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), espèce nationale protégée et l'Orge maritime (*Horeum marinum*), espèce régionalement protégée, occupent le massif dunaire artificiel. La zone marécageuse est favorable à un grand nombre de batraciens parmi lesquels le crapaud calamite (*Bufo calamita* – rare) et le crapaud accoucheur (*Alytès obstetricans*). Sur le plan ornithologique, cette zone humide accueille des espèces à valeur patrimoniale comme l'engouvent d'Europe, la fauvette pitchou, le grand corbeau, la bécassine des marais. Un inventaire de peuplement d'insectes a été réalisé par la commune de Tourlaville sur ce site en mai 2002.

N° 16 La Vallée du Rouland

En aval du barrage désaffecté, et jusqu'au hameau Le Breton, la vallée du Rouland présente un intérêt biologique certain. Y a notamment été observée la nidification de l'épervier, de la poule d'eau, de la bergeronnette des ruisseaux (espèces remarquables), des fauvettes sp, de la rousserolle effarvate, le refuge du chevalier guignette, le nourrissage du martin pêcheur (espèce remarquable et de l'hirondelle de cheminée ...

N° 17 La Vallée du Fay

Cette vallée, composée de prés humides (joncs), de haies, de pacages..., se trouve de plus en plus menacée. Son aménagement en espace vert de loisirs pourrait être une forme de préservation, à la condition que les structures sportives (terrains de tennis, surfaces stabilisées, locaux...) s'en trouvent exclus, que la zone d'activité située à l'est n'y rejette aucune de ses eaux usées, que ses limites en soient réduites sur le versant est de la vallée.

¹² ZNIEFF de type 1 inventoriée en 1998 à l'issue d'une étude de projet de réserve naturelle volontaire de la commune de Tourlaville.

La partie sud de la vallée du Fay, jusqu’aux sources qui alimentent la rivière, doit être préservée de l’urbanisation.

N° 18 Le Manoir

Le manoir, à proximité de Tonneville, au sud-est du château du Bigard et de la RD 901, sur Querqueville, présente des prés humides, milieu naturel remarquable.

N° 19 Les jardins de Bagatelle

A proximité du lycée d’enseignement professionnel de Sauxmarais, des salles sportives et de loisirs de Bagatelle, ces terrains sont entièrement enserrés dans le tissu urbain suite à la récente mise en oeuvre du lotissement des « Jardins du Poète ». Le site bénéficie de la proximité du Trottebecq au nord. Ces terrains ont été partiellement remblayés (à 40 % de leur superficie). Ils présentent toutefois un reliquat de zone humide comprenant des mares, une saulée, une jonçai. L’avifaune comporte des espèces communes variées : poule d’eau, merle noir, rouge-gorge, fauvettes pouillots, mésanges bleues, bouvreuils moineaux, chardonnerets linottes et verdiers. Ces terrains figurent en emplacement destiné à la création d’un espace public naturel aménagé par la ville de Tourlaville.

De grand intérêt écologique, et de plus en plus rares, les zones humides doivent être absolument conservées. Ceci est d’autant plus important que la plupart d’entre elles ont le plus souvent été comblées par l’apport de remblais.

1.B.3.2.2.6. Le littoral

La communauté urbaine de Cherbourg possède une façade littorale importante. La courantologie qui ménage des zones abritées et des zones battues explique la présence de formations caractéristiques de ces deux modes d’exposition et la diversité écologique qui en découle : 92 espèces floristiques ont été inventoriées par la Marine nationale en 1983¹³.

Quant à la faune, 163 espèces ont été recensées. La Manche, au large de Cherbourg, est fréquentée par des mammifères marins remarquables tel que le dauphin commun, le globicéphale noir (dauphin pilote), le phoque gris, le marsouin (très sensible à la pollution, et qui a tendance à disparaître).

De nombreux oiseaux marins remarquables fréquentent en particulier les sites suivants :

¹³ Cf. : Etude de site du Port de Cherbourg, Faune et Flore marines 1983, Marine nationale – Groupe d’Etudes Atomiques.

N° 20 La Rade

- espèces hibernantes : grèbe huppé grèbe esclavon et grèbe cou noir, grand cormoran, cormoran huppé, parfois bernache cravant, tadorne de Belon, bécasseau violet, mouette mélanocéphale, goélands sp, pingouin torda, guillemot de Troil, pitpit maritime ;
- espèces en migration : bruant des neiges.

N° 21 La Plage de Querqueville

- espèces hibernantes : grèbe huppé, mouette mélanocéphale, espèces en migration : bruant des neiges ;
- refuge ou repos : cormoran huppé, tadorne de Belon, bernache de cravant
- migrations : mouette mélanocéphale.

N° 22 L'île Pelée

Située au large de Tourlaville, sur le territoire communal de Cherbourg-Octeville, cette île sert de zone de repos pour les oiseaux suivants :

- grand cormoran et cormoran huppé (espèces remarquables), héron cendré (espèce remarquable), une centaine de spécimens ont été évalués en 1990, courlis cendré, bécasseau violet (espèce remarquable), goélands sp (espèces remarquables) ;
- l'Huîtrier-pie y trouve refuge et y hiverne ;
- Les goélands sp (espèces remarquables) y nichent.

N° 23 Le Fort de Chavagnac

Située au sud de la digue de Querqueville, le fort sert de refuge aux goélands qui y nichent, de lieu de repos au grand cormoran (espèce remarquable), au cormoran huppé (espèce remarquable).

N° 24 Les rochers de la rade à Querqueville (rochers, vase)

- refuge ou repos bernache de cravant, la bergeronnette grise, le tadorne de Belon ;
- la mouette mélanocéphale s'y alimente.

N° 25 Les rochers de Collignon

- la bernache cravant s'y réfugie et s'y alimente.

N° 26 La plage de Collignon

Ce site sert de transit du bécasseau sanderling.

N° 27 Le toit du centre commercial du quai de l’Entrepôt

Ce site pourtant urbain permet la nidification des goélands sp (espèces remarquables) et le repos de la bergeronnette grise.

Les espaces verts urbains

Le climat de type océanique de la région, caractérisé par l’abondance des précipitations, la douceur des températures et la faiblesse des amplitudes saisonnières ont permis l’acclimatation de nombreuses espèces tropicales dans des parcs et des jardins publics ou privés.

A l’encontre de Cherbourg-Octeville, les autres communes de la communauté urbaine possèdent peu d’espaces verts urbains. Il faut dire que ce type d’équipement ne se justifiait pas il y a quelques années lorsque le tissu urbain et le milieu rural s’interpénétraient. Aujourd’hui, le développement de la ville est tel que les habitants sont de plus en plus éloignés de la campagne. Il devient nécessaire de prévoir la réalisation d’espaces verts au cœur du tissu urbain.

A cet effet, les terrains de Bagatelle à Tourlaville présentent un potentiel pour créer un jardin public dans lequel l’affleurement des eaux présente un intérêt écologique réel.

1.B.3.2.2.7. Le milieu marin¹⁴

Plusieurs études réalisées par la Marine nationale (1983) et Intechmer (1989) ont permis d’établir un inventaire floristique et faunistique du macrobenthos et des poissons dans les rades de Cherbourg.

Le domaine benthique s’étend depuis la ligne de rivage jusqu’aux fosses profondes. On parlera :

- d’épifaune ou épibenthos pour des organismes vivant sur le substrat,
- d’endofaune ou endobenthos (faune endogée) pour les organismes enfouis dans le substrat meuble. Le macrobenthos regroupe les organismes dont la taille est supérieure à 1 mm.

Peuplements de substrats meuble dans la petite Rade

¹⁴ Extrait du rapport d’Etude d’impact valant dossier « Loi sur l’eau » - Port de Cherbourg - Projet Fastship. BCEOM – Chambre de commerce et d’industrie de Cherbourg Cotentin – Mai 2000.

En fonction de la dominance des espèces, trois faciès faunistiques ont pu être déterminés :

- Faciès dominé par les vers vivant dans des tubes ou annélides tubicoles comme les Hermelles (*Sabella sp.*). Elles constituent 40 à 85 % du nombre des espèces présentes. Sont fréquents au sein de ce faciès : des annélides polychètes errantes du genre *Nephtys* (*Nephtys sp.*) (56 ± 90 ind/m²), des bivalves à coquille plus ou moins allongée du genre *Nucula* (*Nucula sp.*) (50 ± 90 ind/m²), ou *Pandore* (*Pandora sp.*) (55 ± 76 ind/m²). Ce faciès s’étend des digues centrales jusqu’au port de commerce.
- Faciès dominé par les bivalves comme les *Nucules* (*Nucula sp.*), espèce dominante représentant 50 à 94 % des espèces recensées, soit 260 ± 160 ind/m². Elle est associée à trois autres organismes : vers marin comme *Nephtys sp.* (22 ± 29 ind/m²), ver vivant dans un tube formé d’agrégats sableux et coquilliers comme *Lanice conchilega* (3 ± 17 ind/m²) et des bivalves à coquille allongée comme *Pandora sp.* (28 ± 3 ind/m²). Ce faciès s’intercale à l’ouest de la précédente zone jusqu’à la digue de Querqueville.
- Faciès à vers marins vivant dans des tubes comme *Lanice conchilega* (750 ± 500 ind/m²) associée à d’autres vers marins comme *Nephtys sp.* (18 ind/m²) et à des bivalves comme *Nucula sp.* (125 ind/m²). Il est fractionné en deux zones : la première à l’ouest de la rade, à l’aplomb de la digue de Collignon, la deuxième à l’ouest au droit de la digue de Querqueville.

Le cortège faunistique peut être complété par la présence d’autres espèces endogées plus rares, telles que les bivalves comme les Coques (*Cerastoderma edule*), les Vénus (*Venus sp.*), les Couteaux (*Solen sp.*), les Scrobiculaires (*Scrobicularia sp.*), des Crustacés décapodes comme les *Gebia sp.*. Des populations plus importantes de Crépidules (*Crepidulata fornicata*) ont été recensées dans le centre de la rade.

De plus, la rade de Cherbourg contient un stock assez important de Coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) particulièrement abondantes le long de la digue centrale. De nombreux poissons pénètrent dans l’enceinte des digues ; les Plies (*Pleuronectes platessa*) de grande taille y sont abondantes. En hiver, de gros spécimens de Calmars (*Loligo sp.*) peuvent pénétrer dans la rade au moment de leur reproduction.

Signalons également la présence de Saumons (Salmonidés) d’élevage le long de la grande digue ouest.

Peuplements benthiques dans le secteur est (des Flamands à Collignon)

Il comporte 54 espèces différentes d’algues macrophytes réparties dans 15 ordres distincts. Ces espèces sont toutes classiquement présentes sur les côtes de la Manche.

Les algues sont toutes fixées sur les roches ou les digues. Le platier, relativement important au droit du port des Flamands, est un support idéal pour les macrophytes.

L’inventaire faunistique est moins important. Seules 23 espèces sont identifiées. Parmi elles, ce sont les gastéropodes brouteurs qui semblent les mieux représentés. Ils trouvent sous la couverture algale dense une nourriture adéquate et abondante. Aucune espèce remarquable n’est apparue dans ces analyses (1983 et 1989).

Dans le port des Flamands

Les formations algales typiques, déjà rencontrées précédemment, ont colonisé les zones dures. Par marée basse, les ceintures algales s’étagent le long de la digue reproduisant les différents faciès rencontrés sur un estran.

Sur le haut de la digue, les plantes herbacées, recevant parfois les embruns, colonisent les interstices des quais. Puis un mètre plus bas, les lichens suivis des algues vertes (*Enteromorpha sp.*, *Prasiola stipitata*) forment un ourlet brun-vert sur le quai. Les algues brunes (*Fucus sp.*, *Codium tomentosum*) entre autres colonisent les zones les plus basses. Les quais se prolongent par des empierrements divers, eux-mêmes supportant des algues brunes. L’exutoire du Trottebecq se signale par la présence importante d’algues vertes autour et dans le radier.

La faune accompagnatrice est composée principalement par les espèces adaptées à ces milieux portuaires comme les bigorneaux, les littorines, les patelles et les balanes que l’on rencontre en colonies sur les ouvrages existants (digue, pontons). Toutes ces espèces sont typiques des milieux portuaires riches en matière organique et sont peu sensibles aux pollutions bactériennes.

Analyses biologiques réalisées en 1999

Des analyses ont été réalisées en juillet 1999 sur cinq stations de la rade de Cherbourg. Elles ont porté sur les peuplements benthiques et le phytoplancton.

Les analyses benthiques réalisées mettent en évidence :

- la pauvreté des peuplements benthiques de la rade de Cherbourg,

- une potentialité relativement faible du milieu à accueillir des peuplements plus riches,
- l’absence d’incidence à long terme du dragage effectué en 1980 sur ces peuplements.

A l’inverse, les analyses phytoplanctoniques révèlent une qualité des eaux de la Rade pouvant être qualifiée de bonne, au regard uniquement de ces indicateurs.

Conclusion

La pauvreté faunistique du benthos observé dans la petite Rade, mais également sur la zone est, est certainement liée à une médiocre qualité des eaux portuaires. Les individus répertoriés peuvent être classés comme résistants ou ubiquistes. Ils ne présentent pas de spécificité écologique. Seules les Coquilles Saint-Jacques peuvent présenter une spécificité de type commercial.

L’inventaire floristique présente une grande diversité spécifique, les algues bénéficiant d’importantes zones de support tant par les enrochements de la petite Rade et des quais du port des Flamands que par le plateau rocheux au droit du port des Flamands.

Des espèces présentes sur les sites étudiés, celles inféodées au platier rocheux et dans le port des Flamands sont quantitativement plus importantes que dans les autres espaces portuaires (port de commerce). Elles sont très communes et sans valeur économique. Aucune entité remarquable n’a été déterminée. Toutefois, elles représentent une forte biomasse algale qui sert à la fois de nourriture et d’abri à toute une faune associée. La faune et la flore benthiques se caractérisent par leur faculté d’adaptation aux conditions environnementales difficiles (pollution, richesse en matière organique pour le port, agitation et hydrodynamisme pour l’estran rocheux).

1.B.3.2.3. Zones naturelles d’intérêt reconnu

1.B.3.2.3.1. Préambule

Ces espaces sont recensés à partir des données fournies par la Direction régionale de l’environnement (DIREN) Basse-Normandie.

Sous le terme de « zones naturelles d’intérêt reconnu » sont regroupés les espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel :

⇒ **Les espaces protégés au titre du patrimoine naturel**

Sont notamment concernés les périmètres de protection : réserves naturelles régionales, réserves naturelles nationales, sites amenés à faire partie du réseau Natura 2000 (Sites d’importance communautaire et Zones de protection spéciale), Arrêtés de protection de biotope... :

– **Arrêté de protection de biotope**

L’arrêté de protection de biotope est pris d’une manière générale afin de protéger des milieux peu exploités par l’homme et abritant des espèces végétales ou animales sauvages protégées.

Les objectifs de cet arrêté sont la préservation de biotopes nécessaires à la survie d’espèces protégés et plus généralement l’interdiction de toutes actions pouvant porter atteinte à l’équilibre biologique des milieux.

– **Réserve naturelle régionale**

La réserve naturelle volontaire est constituée à l’initiative du (ou des) propriétaire(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) ou à l’initiative du président du Conseil régional. Un dossier scientifique et un projet de réglementation sont joints à la demande d’agrément.

Une Réserve naturelle régionale (articles L332-2 et suivants du Code de l’environnement) est un espace protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée. Le territoire classé est géré à des fins conservatoires et de manière planifiée par un organisme local spécialisé et par une équipe compétente. Il s’agit également d’un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de la nature et d’éducation de l’environnement.

L’acte de classement de la réserve établit la liste des actions et des activités estimées préjudiciables à la préservation du patrimoine naturel de la réserve ainsi que celle des mesures conservatoires (temporaires ou permanentes).

– **Site d’importance communautaire**

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » est un instrument législatif communautaire qui définit un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d’intérêt communautaire. Elle prévoit la mise en place d’un réseau appelé Natura 2000, constitué de Zones spéciales de conservation (ZSC) et de Zones de protection spéciale (ZPS) - désignées au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d’intérêt communautaire ». Les ZSC sont désignées à partir des Sites d’importance communautaire (SIC) proposés par les états membres et adoptés par la Commission européenne.

La Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite « Directive Oiseaux » a pour objectif d’assurer la protection de toutes les espèces d’oiseaux sauvages sur le territoire européen. Chaque pays de l’Union a charge d’inventorier sur son territoire les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Parmi celles-ci, les plus appropriées à la conservation des espèces de l'annexe I de la Directive sont désignées en Zones de protection spéciale (ZPS).

Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés.

⇒ **Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel**

Sont notamment concernés les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), Parc naturels régionaux (PNR)... :

– **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique**

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

Deux types de zones sont définis, les zones de type I, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone en tant que ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Et si une jurisprudence rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement, en revanche, c'est un élément révélateur d'un intérêt biologique important pouvant constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

– **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

La Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite « Directive Oiseaux » a pour objectif d'assurer la protection de toutes les espèces d'oiseaux sauvages sur le territoire européen. Chaque pays de l'Union a charge d'inventorier sur son territoire les Zones importantes pour la conservation des oiseaux.

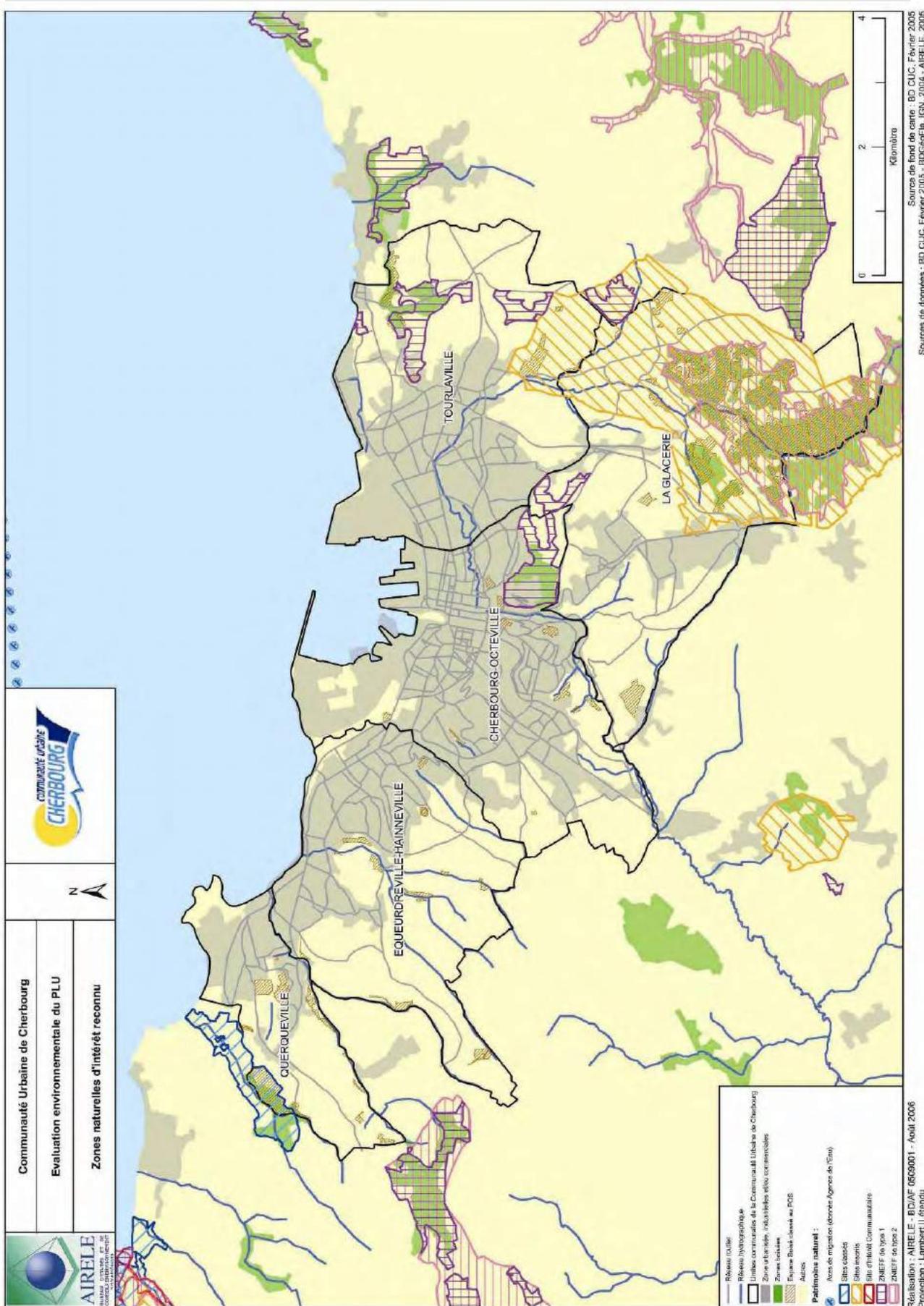
1.B.3.2.3.2. Espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel

⇒ **Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique**

Parmi ces espaces inventoriés, les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) concernent le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg.

Il existe quatre ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sur le pourtour du territoire de la communauté urbaine de Cherbourg. Elles sont très proches les unes des autres et forment un continuum presque ininterrompu (Cf. carte page suivante).

Les informations relatives à ces quatre ZNIEFF sont détaillées dans le tableau pages suivantes.



Carte 8 : Zones naturelles d'intérêt reconnu

N° ZONE	TYPE DE ZONE	NOM DE LA ZONE SUPERFICIE	INTERET ECOLOGIQUE
0000-0209	ZNIEFF 1	Landes autour de Tourlaville	<p>Intérêt floristique : Lande haute à Ajonc d’Europe (<i>Ulex europaeus</i>), Ajonc de Le Gall (<i>Ulex gallii</i>) ou Fougère grand-aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), landes sèches, mésophiles et mésohygrophiles à bruyères et callunes. Espèce protégée : agrostide de Curtis.</p> <p>Intérêt faunistique : Les différentes hauteurs de végétation sont favorables à une avifaune riche et diversifiée, comptant notamment nombre de passereaux rares, parmi lesquels l’Engoulevent d’Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) et la Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>), tous deux étant des espèces caractéristiques des landes, estivante pour la première et sédentaire pour la seconde. Le grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>) fréquente également le site et sa nidification est possible.</p> <p>En période hivernale, les blockhaus situés dans la lande la plus au nord constituent un site d’hibernation pour les chiroptères, notamment pour le grand Rhinolophe (<i>Rhinolopus ferrumequinum</i>).</p>
0000-0210	ZNIEFF 1	Landes de la montagne du Roule	<p>Ce site d’un dénivelé pouvant atteindre 100 mètres constitue un très bel exemple de lande xérophile à Bruyère cendrée (<i>Erica cinerea</i>). Le site est régulièrement fréquenté par le grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>) et la fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>). Sa nidification y a été observée récemment.</p>
0034-0007	ZNIEFF 1	Bois et marais du Mesnil-au-Val	<p>Cette zone composée de bois, landes et prairies humides para-tourbeuses, présente de nombreuses espèces rares à très rares dont certaines sont protégées au niveau national ou régional.</p>
0000-0211	ZNIEFF 1	Dunes et marais de Collignon	<p>3 milieux principaux sont juxtaposés : un cordon de galets et un petit massif dunaire prolongés vers l’intérieur des terres par un marais arrière littoral.</p> <p>Intérêt floristique : Richesse floristique du site. Bon nombre d’espèces peu communes à rares sont notées. Certaines d’entre elles bénéficiant d’une protection nationale ou régionale.</p> <p>Intérêt faunistique : La zone marécageuse est favorable à un grand nombre de batraciens recensés ici, parmi lesquels le rare Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) et le Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>). Sur le plan ornithologique, la nidification du petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>) est observée aux abords du plan d’eau. Celle de la Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) et du Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) est notée dans la phragmitaie.</p>

N° ZONE	TYPE DE ZONE	NOM DE LA ZONE SUPERFICIE	INTERET ECOLOGIQUE
0028-0000	ZNIEFF 2	Vallée du Trottebecq	<p>La vallée du Trottebecq est profondément creusée dans les schistes et les grès primaires. Les flancs de la vallée sont boisés ou couverts de landes.</p> <p><u>Intérêt floristique</u> : La densité du réseau hydrographique, l’humidité constante et les nombreux affleurements rocheux sont autant de conditions favorables à la présence de nombreuses bryophytes et fougères dont certaines sont rares à très rares, d’hépatiques et de mousses rares. Enfin, ce site renferme une graminée protégée au niveau régional : l’Agrostide à soie (<i>Agrostis curtisii</i>).</p> <p><u>Intérêt faunistique</u> : La diversité des milieux rencontrés est à l’origine d’une avifaune intéressante.</p>

Tableau 2 : Description des ZNIEFF de la communauté urbaine de Cherbourg

Il est à noter que l’ensemble de ces cinq ZNIEFF s’inscrit dans le cadre d’un continuum écologique extra-territorial s’étirant vers l’est, le sud et l’ouest.

1.B.3.2.3.3. Axes de migration et corridors biologiques

Le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg est traversé de part en part par un axe de migration pour les oiseaux recensé par la DIREN. Cet axe traverse le territoire d’est en ouest. Il peut être qualifié d’axe primaire de migration dans la mesure où une grande majorité des déplacements se fait le long de la côte maritime.

Les complexes bocagers et les zones humides présents dans les vallées, associés à la façade maritime, sont à mettre en relation avec cet axe de migration dans la mesure où ils peuvent constituer des sites préférentiels pour les haltes migratoires de l’avifaune.

1.B.3.3. Caractéristiques des secteurs susceptibles d’être touchés par la mise en œuvre du P.L.U.

1.B.3.3.1. Généralités

Les secteurs de développement urbain sont les secteurs susceptibles d’être touchés, du point de vue environnemental, par la mise en œuvre du PLU.

Ces sites sont décrits principalement au niveau écologique et paysager dans les fiches de synthèse des pages suivantes.

Ces fiches reprennent chacun des sites selon la commune concernée et la destination dans le zonage du P.L.U. L’occupation du sol et les enjeux sont décrits. Des photographies caractérisant les sites sont également présentées en illustration.

Leur localisation géographique est représentée par la carte en page suivante.

Légende de la carte suivante :

Commune de Querqueville

- N°1 Secteur de la rue Messent
- N°2 Secteur de la rue des Mesliers
- N°3 Secteur du Chemin Rossol
- N°4 Secteur du Chemin des Vignières - Chemin de la Cavée
- N°5 Secteur du Chemin des Vignières - Vallée des Floris

Commune d'Equedreville Hainneville

- N°6 Secteur Chemin de la Plaine Mesline
- N°7 Secteur Ouest Hainneville Chemin du Gast
- N°8 Secteur Hainneville-Haut
- N°9 Secteur Chemin du Mont Brûlant
- N°10 Secteur des Noires Mares - rue Dubost
- N°11 Secteur du Tôt
- N°12a Secteur du Tôt Sud
- N°12b Secteur des Margannes

Commune de Cherbourg Octeville

- N°13 Secteur de Grimesnil
- N°14 Secteur de Monturbet
- N°15 Secteur de la Lande, la Praiterie
- N°16 Secteur du Loup Pendu
- N°17 Secteur du Blanc Ruisseau

Commune de la Glacerie

- N°18 Secteur de la Loge
- N°19 Secteur de la Mare à Canards
- N°20 Secteur rue Schweitzer / le Cloquant
- N°21 Secteur de La Motterie
- N°22 Secteur de la Fieffe

Commune de Turlaville

- N°23 Secteur Hameau Quevillon
- N°24 Secteur du Village du Caplain chemin des Catelets
- N°25 Secteur de Chasse Garden / rue Chardine
- N°26 Secteur sud rue Hôtel Giffard
- N°27 Secteur nord rue Hôtel Giffard
- N°28 Secteur chemin du Quenot avenue de Verdun

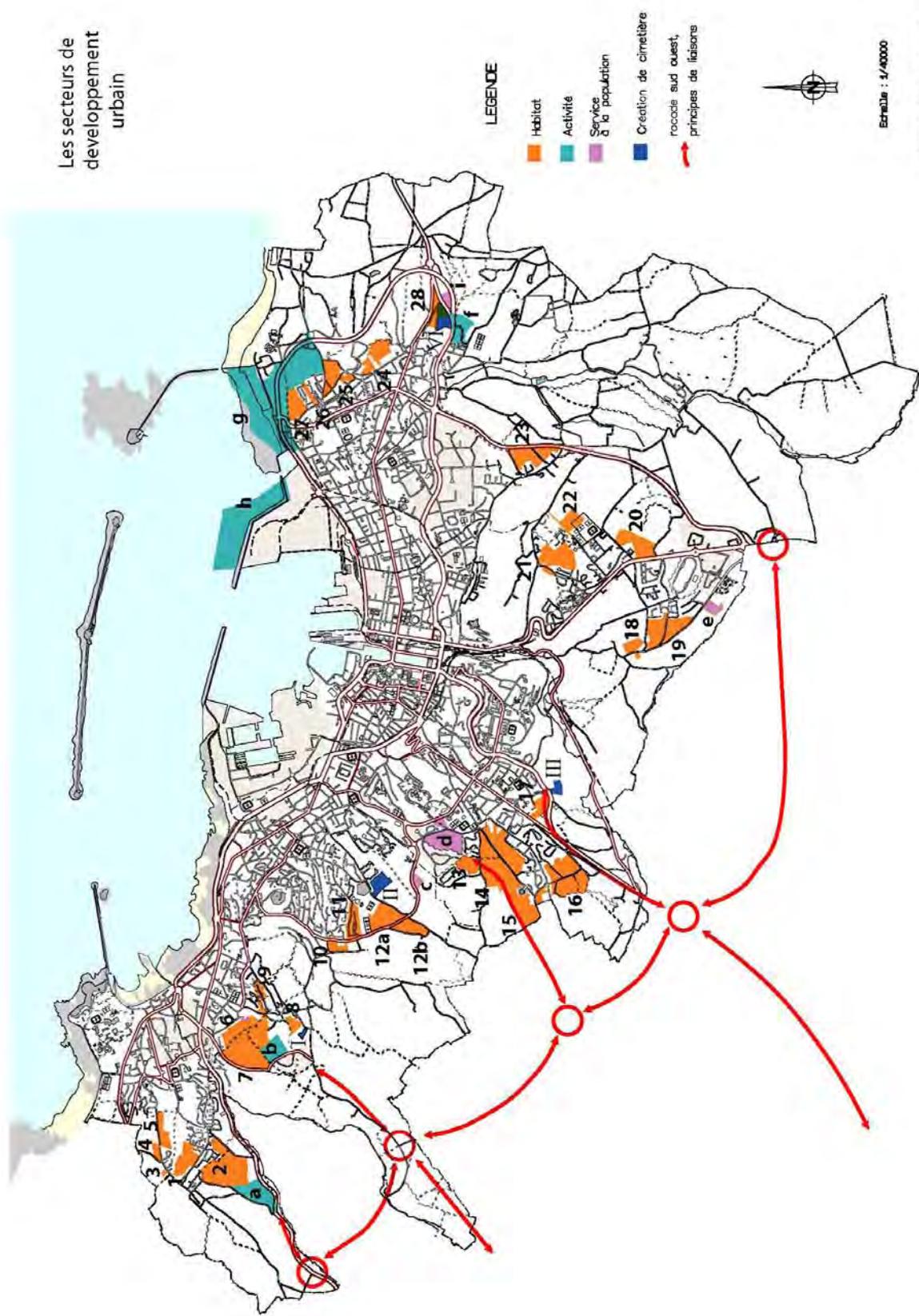
Cimetière

- I La croix du Cocard (Hainneville)
- II Le Tôt
- III Les Ragotins
- IV Chemin du Quenot

Zones d’activités et de services à la population

- a Chemin des Moulins à Huile – D 901
- b Extension ZAC de Bénecère
- c Secteur de l’avenue Thivet
- d Secteur des Fourches
- e Secteur des Genêts
- f Secteur de Bréquecal
- g Zone d’activité de Collignon
- h Terre –plein des Flamands
- i Secteur de la Bâte

Les secteurs de développement urbain



Carte 9 : Secteurs de développement urbain

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CHERBOURG



CARACTÉRISATION DE L'ÉTAT INITIAL

SECTEURS CONCERNÉS PAR DE L'ESPACE BOCAGER

	<u>DESTINATION HABITAT</u>		<u>DESTINATION ACTIVITÉS</u>	<u>DESTINATION SERVICES À LA POPULATION</u>	<u>DESTINATION CIMETIÈRE</u>
<u>QUERQUEVILLE</u>	- SITE N°1 – Secteur de la rue Messent - SITE N°2 – Secteur de la rue des Mesliers - SITE N°3 – Secteur du chemin du Rossol	- SITE N°4 – Secteur de la rue des Vignières – Ch. de la Cavée - SITE N°5 – Secteur du Val Floris	- SITE a : Ch. des Moulins à huile – R.D.901		
<u>EQUEUDREVILLE – HAINNEVILLE</u>	- SITE N°7 – Secteur du Chemin du Gast - SITE N°8 – Secteur Hainneville - Haut - SITE N°9b – Secteur du ch. du Mont Brûlant - SITE N°10 – Secteur de la rue Dubost Les Noires Mares	- SITE N°11 – Secteur du Tôt - SITE N°12a – Secteur sud du Tôt - SITE N°12b – Secteur des Margannes	- SITE b : Extension de ZAC de Bénéçère		- SITE de la Croix du Cocard - SITE du secteur du Tôt
<u>CHERBOURG – OCTEVILLE</u>	- SITE N°13 – Secteur de Grismesnil - SITE N°14 – Secteur de Monturbet - SITE N°15 – Secteur de La Lande et de la Praiterie	- SITE N°16 – Secteur du Loup Pendu - SITE N°17 – Secteur de la rue Jack Meslin		- SITE c : TERRAIN SDIS AV. ENUE DU THIVET - SITE d : ZAC DES FOURCHES	
<u>LA GLACERIE</u>	- SITE N°18 – Secteur de La Loge - SITE N°19 – Secteur de La Mare à Canards - SITE N°20 – Secteur du Haut Cloquant	- SITE N°21 – Secteur de La Motterie - SITE N°22 – Secteur de La Fieffe		SITE e : SITE HOSPITALIER LES GENÊTS	
<u>TOURLAVILLE</u>	- SITE N°23 – Secteur du Hameau Quevillon - SITE N°24b – Village du Caplain – Ch. Des Catelets			SITE I : SECTEUR DE LA BÂTE	

Occupation du sol : L'ensemble de ces sites est caractérisé par la prédominance d'un bocage au réseau de haies relativement dense. La majeure partie de la surface en herbe est pâturée (bovins, équins, ovins). On distingue plusieurs types de haies qui dépendent de la composition et structure du sol, mais aussi du type d'entretien qui permet d'obtenir un panel de haies (haie basse taillée sans arbre, haie arborescente...). La majorité des haies sont cependant pluristrates sur la zone. Le bocage est régulièrement parsemé de sources permettant la présence de nombreux ruisseaux, et dépressions plus ou moins humides. Quelques sites sont concernés par des espaces cultivés et des friches de surface minoritaire au regard du bocage.

Illustrations :



Site n°4 : Secteur de la rue des Vignières – Ch. de la Cavée



Site n°5 : Secteur du Val Floris



Site n°7 : Secteur du Ch. du Gast



Site n°9b : Secteur du chemin du Mont Brûlant



Site n°20 : Secteur du Haut-Cloquant



Site n°24b : Village de Caplain – Ch. des Catelets

Enjeux : D'un point de vue floristique, le bocage reflète le type de prairies largement répandues dans la région. La flore est cependant plus riche que sur les parcelles cultivées. L'intérêt écologique de ces prairies bocagères est accru fortement par la présence des haies bocagères, plus ou moins composées d'arbres de haut-jet et des lisières, qui viennent contre-balancer la rareté des véritables boisements qui subsistent sur le territoire. Du point de vue faunistique, et contrairement aux parcelles cultivées, les prairies bocagères rencontrées présentent un réel intérêt biologique. Elles servent de refuge aux oiseaux ou aux mammifères tout en permettant l'exploitation des parcelles agricoles. De part sa structure multipliant les zones d'ombre et de lumière, le bocage entretient la biodiversité. Les vents violents sont brisés, ce qui protège le bétail. Les haies jouent également le rôle de « corridors biologiques », créant de véritables zones de transition entre les boisements du secteur : la faune pouvant transiter entre ces différentes zones biologiques en empruntant des couloirs « naturels ». Le bocage joue également un rôle régulateur dans le ruissellement des eaux. Les arbres et les haies fixent l'eau, prévenant les risques d'inondations dans les vallées. Le ruissellement est ralenti et l'infiltration est ainsi favorisée.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CHERBOURG



CARACTÉRISATION DE L’ÉTAT INITIAL

SECTEURS CONCERNÉS PAR DE L’ESPACE URBANISÉ



	<u>DESTINATION HABITAT</u>	<u>DESTINATION ACTIVITÉS</u>	<u>DESTINATION SERVICES À LA POPULATION</u>	<u>DESTINATION CIMETIÈRE</u>
<u>QUERQUEVILLE</u>				
<u>EQUEUDREVILLE – HAINNEVILLE</u>	- SITE N°9a : Secteur du Chemin du Mont Brûlant			
<u>CHERBOURG – OCTEVILLE</u>				
<u>LA GLACERIE</u>				
<u>TOURLAVILLE</u>	- SITE N°24a : Village du Caplain – Ch. des Catelets - SITE N°28 : Secteur du Chemin Quenot	- SITE f : Bréquecal		- SITE IV du Chemin Quenot

Occupation du sol : Ces sites sont caractérisés par une urbanisation de type zone d’activités, habitations, ou encore tel que sur le site n° 24, par des enclos pour les équins, à proximité des bâtiments. Ces zones sont parfois concernées par des petits espaces de friche ou de prairie relictuelle, particulièrement le site du Chemin Quenot, dont une partie est déjà urbanisée tandis que l’autre partie est encore à l’état de bocage.

Illustrations :



Site n°9a : Secteur du Ch. du Mont Brûlant



Site n°24a : Village du Caplain – Ch. des Catelets



Site n°24a : Village du Caplain – Ch. des Catelets



Site f : Bréquecal

Enjeux : Ces espaces possèdent un enjeu écologique qualifié de faible au vu de l’absence d’habitat naturel stable permettant l’installation durable d’un cortège floristique et faunistique d’intérêt patrimonial. La partie bocagère, notamment sur le secteur du Chemin Quenot, tient lieu de transition entre le tissu urbain et le secteur bocager.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLU DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG



CARACTERISATION DE L'ETAT INITIAL

SECTEURS EN COURS D'AMENAGEMENT

	<u>DESTINATION HABITAT</u>	<u>DESTINATION ACTIVITES</u>	<u>DESTINATION SERVICES A LA POPULATION</u>	<u>DESTINATION CIMETIERE</u>
<u>QUERQUEVILLE</u>				
<u>EQUEUDREVILLE – HAINNEVILLE</u>	- SITE N°6 : Secteur du Chemin de la Plaine Mesline			
<u>CHERBOURG – OCTEVILLE</u>				
<u>LA GLACERIE</u>				
<u>TOURLAVILLE</u>		- SITE g (partie sud) : Zone d'activité de Collignon		

Occupation du sol : Ces secteurs sont caractérisés par la présence d’un chantier d’aménagement de type habitations (site n°6) ou de parc d’activités (site e). Par ailleurs, quelques espaces de prairie résiduelle (site n°6) ou de friche (site e) peuvent être encore observés. Il est à noter que le site e est également caractérisé par un espace marin dans sa partie nord (cf. fiche suivante).

Illustrations :



Site n°6 : Secteur du Ch. de la Plaine



Site n°6 : Secteur du Ch. de la Plaine Mesline



Site g : Zone d'activité de Collignon



Site g : Zone d'activité de Collignon

Enjeux : Ces espaces possèdent un enjeu écologique jugé faible au vu de la destruction d’une partie des habitats présents, au vu des activités anthropiques en cours (chantier d’aménagement), induisant un dérangement visuel et sonore à même d’empêcher l’installation et le développement optimal d’un cortège écologique.



	<u>DESTINATION HABITAT</u>	<u>DESTINATION ACTIVITES</u>	<u>DESTINATION SERVICES A LA POPULATION</u>	<u>DESTINATION CIMETIERE</u>
<u>QUERQUEVILLE</u>				
<u>EQUEUDREVILLE – HAINNEVILLE</u>				
<u>CHERBOURG – OCTEVILLE</u>				
<u>LA GLACERIE</u>				
<u>TOURLAVILLE</u>		<ul style="list-style-type: none"> - SITE g (partie nord) : Zone d’activité de Collignon - SITE h : projet du terre-plein des Flamands 		

Occupation du sol : Ces deux secteurs sont concernés par une petite partie sur le front de mer (digue, rochers, sable). L’essentiel de leur superficie est toutefois marine.

Illustrations :



Site h : Projet du Terre-plein des Flamands

Enjeux : Le bord de mer constitue l’habitat de nombreuses espèces animales et végétales typiques et pouvant être d’intérêt patrimonial. Cependant, l’influence des activités anthropiques relativement proches (routes, entreprises, centre-ville, ...) induit une contrainte forte au niveau écologique et notamment au niveau faunistique.

1.B.3.3.2. Hiérarchisation des sites

Selon les enjeux écologiques qu’ils représentent, les sites ont fait l’objet d’une classification à trois niveaux :

1. Enjeu fort : couleur rouge

Il s’agit des sites abritant des habitats naturels d’intérêt patrimonial fort (ex : landes, tourbières...) pouvant potentiellement abriter des espèces d’intérêt patrimonial notoire.

2. Enjeu moyen : couleur orange

Les sites à enjeu moyen sont concernés par des habitats naturels d’intérêt écologique notable (abritant une biodiversité moyenne et des espèces potentiellement d’intérêt patrimonial) (ex : pâtures en surpâturage et réseau bocager dégradé, prairies de fauche non extensives, haies et bosquets, ...) mais ces sites sont couramment répandus dans le secteur d’étude, ses alentours ou son département.

3. Enjeu faible : couleur jaune

Il s’agit des sites caractérisés par une faible à très faible biodiversité (cultures, friches nitrophiles, parcs et jardins...). Le nombre d’espèces est souvent faible et leur intérêt patrimonial est systématiquement faible (espèces banales, fortement répandues, etc.). Des activités anthropiques intenses sont souvent à l’origine de cet état.

	DESTINATION HABITAT	DESTINATION ACTIVITÉS	DESTINATION SERVICES À LA POPULATION	DESTINATION CIMETIÈRE
QUERQUEVILLE	<ul style="list-style-type: none"> - SITE N°1 : Rue Messent - SITE N°2 : Rue des Mesliers - SITE N°3 : Ch. du Rossol - SITE N°4 : Rue des Vignières – Ch. de la Cavée - SITE N°5 : Vallée des Floris 	<ul style="list-style-type: none"> - SITE a : Chemin des Moulins à Huile – D901 		
EQUEUDREVILLE – HAINNEVILLE	<ul style="list-style-type: none"> - SITE N°6 : Ch. de la plaine Mesline - SITE N°7 : Ch. du Gast - SITE N°8 : Secteur Hainneville-Haut - SITE N°9 a et 9 b : Chemin du Mont Brûlant - SITE N°10 : Rue Dubost – Les Mares Noires - SITE N°11 : Secteur du Tôt - SITE N°12a : Secteur du Tôt sud - SITE N°12b : Secteur des Margannes 	<ul style="list-style-type: none"> - SITE b : extension de la ZAC de Bécénère 	<p>SITE c : site de l’avenue du Thivet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SITE de la Croix Cocard - SITE du secteur du Tôt

	DESTINATION HABITAT	DESTINATION ACTIVITÉS	DESTINATION SERVICES À LA POPULATION	DESTINATION CIMETIÈRE
CHERBOURG – OCTEVILLE	<ul style="list-style-type: none"> - SITE N°13 : Grismesnil - SITE N°14 : Monturbet - SITE N°15 : La Lande et la Praiterie - SITE N°16 : Le Loup Pendu - SITE N°17 : Blanc Ruisseau 		- SITE d : ZAC des Fourches	- SITE III Les Ragotins
LA GLACERIE	<ul style="list-style-type: none"> - SITE N°18 : La Loge - SITE N°19 : La Mare à Canards - SITE N°20 : Le Haut-Cloquant - SITE N°21 : La Motterie - SITE N°22 : La Fieffe 		- SITE e site des Genêts	
TOURLAVILLE	<ul style="list-style-type: none"> - SITE N°23 : Hameau Quevillon - SITE N°24 a et 24 b : Village du Capelain – Ch. des Catelets - SITE N°25 : Chasse Garden / Rue Chardine - SITE N°26 : Sud Hôtel Giffard - SITE N°27 : Nord Hôtel Giffard - SITE N°28 : Chemin Quenot 	<ul style="list-style-type: none"> - SITE f : Bréquecal - SITE g partie nord : Collignon - SITE g partie sud : Collignon - SITE h : Projet EMR de terre-plein des Flamands 	- SITE i : de la Bâte	- SITE du Chemin Quenot

Il y a lieu de remarquer qu’une grande partie des sites étudiés présente des enjeux moyens ; les sites restants ne présentent que des enjeux faibles. Aucun site ne se trouve dans un secteur d’intérêt majeur.

1.B.3.4. Patrimoine historique et paysager

1.B.3.4.1. Patrimoine historique et sites remarquables

1.B.3.4.1.1. *Monuments historiques*

Seuls les monuments et sites faisant l’objet d’une inscription ou d’un classement au titre des monuments historiques (M.H.) ont été répertoriés. La source d’information utilisée est la base de données « Mérimée » relative au patrimoine architectural français consultable sur le site internet du ministère de la Culture. L’état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date de décembre 2005.

Communes	Monuments historiques	Type de protection en vigueur au titre des Monuments Historiques M.H.
CHERBOURG-OCTEVILLE	Ancien hôtel Atlantique	Inscrit (MH)
	Ancienne abbaye Notre-Dame-du-Vœu (à Octeville)	Classé (MH)
	Ancienne gare maritime	Inscrit (MH)

Communes	Monuments historiques	Type de protection en vigueur au titre des Monuments Historiques M.H.
	Ancienne église abbatiale Notre Dame-du-Vœu (élément du jardin)	Classé (MH)
	Basilique Sainte-Trinité	Inscrit (MH)
	Batterie du Roule	Classé (MH)
	Hôtel de ville de Cherbourg	Inscrit (MH)
	Hôtel de l’ancienne douane	Inscrit (MH)
	Elément du jardin botanique de la Roche Fauconnière	Inscrit (MH)
	Théâtre municipal	Classé (MH)
	Eglise Notre-Dame-du-Vœu	Inscrit (MH)
	Statue de Napoléon 1 ^{er}	Inscrit (MH)
	Statue Armand de Briqueville	Inscrit (MH)
	Statue J-F. Millet	Inscrit (MH)
	Eglise Saint-Martin	Inscrit (MH)
EQUEURDREVILLE-HAINVIEVILLE	Ancienne redoute des Couplets	Inscrit (MH)
	Ancienne redoute du Tôt	Inscrit (MH)
	Rampe de lancement du V1de Bécourt	Classé (MH)
LA GLACERIE	Manoir de la Fieffe	Inscrit (MH)
QUERQUEVILLE	Chapelle Saint-Gemain	Classé (MH)
	Domaine de Nacqueville	Inscrit (MH)
	Manoir de la Coquerie	Inscrit (MH)
TOURLAVILLE	Domaine du château de Tourlaville	Classé (MH)

Tableau 3 : Monuments historiques de la communauté urbaine de Cherbourg

1.B.3.4.1.2. Patrimoine architectural

Les communes du bord de mer possèdent en commun les équipements défensifs construits sur la mer : rade, grande rade, digues, forts..., qui présentent un intérêt et donnent à la communauté urbaine sa spécialité.

Les communes présentent encore aujourd’hui des villages aux constructions typiques, en schistes bleus, groupées autour de l’église, ainsi que de nombreuses fermes, moulins, lavoirs... témoins du passé.

Le centre de Cherbourg offre l’intérêt exceptionnel de ses grandes surfaces de bassins et de ses nombreux jardins publics ou privés dans lesquels, grâce au microclimat, poussent des espèces exotiques.

De nombreuses constructions remarquables, protégées au titre des monuments historiques ou non, ont été repérées sur la carte paysages et sites remarquables.

1.B.3.4.1.3. Sites remarquables

➤ **La vallée du Trottebecq** : 1 200 ha environ inscrits à l’inventaire des sites remarquables (loi de 1930).

Sa protection se justifie par la richesse de ce secteur : zones boisées importantes, bocage au maillage relativement dense, nombreuses collines offrant de belles perspectives en vis-à-vis sur l’ensemble des vallées et vallons, relief accidenté, abondance des cours d’eau... Les éléments bâtis sont généralement réalisés en schiste bleu et présentent un intérêt architectural.

➤ **Le site du Château de Nacqueville** : site classé.

➤ **Le jardin botanique de la Roche Fauconnière** : site inscrit à l’inventaire.

➤ **Autres**

D’autres sites, non protégés au titre de la loi de 1930, présentent toutefois un intérêt paysager indéniable dont l’importance est d’autant plus grande que l’urbanisation est proche. Ils constituent les espaces verts nécessaires à l’équilibre des populations urbaines.

➤ **Paysage de vallée :**

Querqueville	Vallée des Floris (à l’ouest de la mairie).
Equeurdreville-Hainneville	Vallée du Rouland.
	Vallée du Fay jusqu’au Val l’Abbé.
	Vallée du Vaublet et vallée de la Bonde.
Octeville	Vallée de Quincampoix.
La Glacerie	Le Chant des Oiseaux et Crève-Cœur.
	Parties de la Vallée du Nardouet.
	Vallée de Quincampoix.

Paysage de bocage : sud de la commune d’Equeurdreville

Paysage de forêt : bois des châtaigniers à Querqueville, Montagne du Roule...

1.B.3.4.2. Paysages¹⁵

1.B.3.4.2.1. Contexte

Le massif armoricain supporte une partie de la Basse-Normandie. Dans le département de la Manche, ce massif s’étire du nord au sud, façonnant des paysages variés. Depuis le relief des falaises du Cotentin aux ondulations souples du sud de la Manche, un paysage rural de bocage s’étire et crée l’unité des paysages de ce département.

Le sous-sol composé de roches métamorphiques et cristallines se reflète dans le paysage au travers des constructions disséminées sur l’ensemble du département formé de grès armoricain, schistes verts et granite.

La communauté urbaine prend place au centre de la façade littorale du cotentin. Les alluvions des vallées du Trottebecq et de la Divette ont permis l’établissement d’une vaste baie. Cherbourg puis son agglomération se sont étendues sur ce site remarquable sculpté par le relief, offrant ainsi à cet ensemble urbain un visage à la fois maritime et rural.

La communauté urbaine de Cherbourg se positionne dans l’unité paysagère de la côte du Val-de-Saire. Au-delà de cette unité s’étendent les paysages du bas Val-de-Saire.

1.B.3.4.2.2. La construction du paysage

La construction du paysage définit une vision d’ensemble des éléments constitutifs d’un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, exprime l’histoire d’un lieu et retranscrit l’activité humaine afin de définir l’identité d’un site. Les composants du paysage appartiennent autant à la nature qu’à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d’une interface nature/culture.

La mise en évidence des entités paysagères du territoire de la CUC permet de définir les typologies de territoire propres à la communauté. Toutefois, elle ne peut se restreindre aux seules limites administratives régissant l’organisation du territoire. Ainsi, chacune des entités paysagères décrites ci-après ne se réfèrent pas aux territoires communaux mais à la lecture des continuités écologiques et paysagères.

¹⁵ Ce chapitre reprend notamment l’étude du Plan de Paysage de la communauté urbaine de Cherbourg – Agence Brunet et Agence Folléa – Gautier, juin 1999.

1.B.3.4.2.3. Les fondements géographiques

Les grands traits du site dans lequel s'inscrit le développement de l'agglomération cherbourgeoise sont donnés par le relief, la relation à la mer et par les formes de l'occupation du sol. Ces facteurs se combinent pour participer à la définition d'entités homogènes.

Le relief, un cirque naturel qui charpente le paysage

Le site de Cherbourg se situe en position centrale sur la côte rocheuse du nord-Cotentin, au débouché de deux grandes vallées (vallées du Trottebecq et de la Divette) qui, par leurs dépôts d'alluvions successifs ont créé une large baie, la baie de Cherbourg. Sur cette côte, c'était le seul endroit propice à l'installation d'une ville. C'est la confrontation d'une falaise morte largement entaillée et d'une baie, cette organisation en amphithéâtre qui donne au site de Cherbourg toute sa force paysagère.

La plaine littorale ne se limite pas à la seule baie de Cherbourg. De nombreux petits vallons cisailent perpendiculairement la côte rocheuse créant, par les dépôts alluvionnaires auxquels se sont ajoutées des accumulations d'origine marine, une bande littorale étroite et longue qui s'étaie depuis le hameau de Landemer, à l'ouest, jusqu'à la pointe de l'anse du Brick, à l'est, « reculant » en quelque sorte la falaise du bord de mer et lui donnant le statut de « falaise morte ».

Ces différentes petites entailles ont dessiné des avancées et des pointes dans la falaise rocheuse (pointe du Caplain, pointe du Roule, pointe des Couplets ou pointe de Querqueville). Ces points culminants marquent le territoire et délimitent clairement les différents quartiers de l'agglomération, faisant apparaître notamment une nouvelle petite baie entre la pointe de Querqueville et la pointe des Couplets (baie de Querqueville). Ces points hauts seront aussi des points stratégiques pour la défense de la ville et justifieront l'installation de forts de l'armée.

Une géographie marine modelée par l'action humaine

L'occupation humaine a considérablement transformé la morphologie de la baie de Cherbourg. Cherchant à se protéger des invasions venant d'outre-Manche et cherchant à profiter d'un site propice, les hommes ont « fermé » la baie par une grande digue protectrice, dont la construction entreprise en 1778 dura plus d'un siècle, depuis la pointe de Querqueville jusqu'à l'île Pelée. Ils ont ainsi créé une gigantesque mer « intérieure » : la grande rade. Puis, pour faire de cette ville un grand port, ils ont creusé des bassins pour l'arsenal et inversement gagné sur cette mer pour l'installation de la darse transatlantique, du port des Flamands et du port Chantereyne, créant un nouveau plan d'eau : la petite rade, reliée aux bassins de commerce au cœur de la ville, eux-mêmes placés dans l'exutoire des rivières de la Divette et du Trottebecq. Cette imbrication terre/mer rencontre entre des forces contraires mais constitue un élément déterminant et permanent pour la valorisation de ces paysages.

Un site perçu globalement

Un paysage maritime immédiatement perceptible : l'agglomération cherbourgeoise fait partie de ces rares agglomérations dont le visage vient davantage du site qui les modèle que des monuments qui les décorent. Le paysage de Cherbourg et de son agglomération, c'est la rade. Cherbourg jouit d'un site, tout à la fois cadre paysager et ouvrage historique, qui l'ancre parmi les villes-paysages les plus remarquables.

Un paysage terrestre d'une grande complexité : ce paysage est organisé par la présence dans l'axe médian de la faille principale que constitue le débouché de la Divette, faille mise en valeur par la colline qui en fait l'arrière-plan immédiat. Son aspect très naturel contraste fortement avec les autres collines qui sont urbanisées. Les hauteurs sont soulignées par la présence des forts qui ont souvent imposé de laisser les sommets découverts. Le fort du Roule apporte une note dramatique par la force que dégagent les pans de grès rougeoyants que la pente laisse à nu.

Les quartiers hauts sont souvent dominés par un château d'eau. Les châteaux d'eau font signal, pour ces quartiers neufs, de la même façon que le font les clochers dans les noyaux anciens. Cette structure est perceptible depuis tous les points bas (tant qu'un premier plan ne la masque pas). C'est là encore un paysage commun à l'ensemble de l'agglomération. Il est plus général que le précédent puisque partout des pentes urbanisées sont visibles, par lesquelles les quartiers se regardent les uns les autres.

1.B.3.4.2.4. Les fondements historiques

La perception actuelle de la ville est déterminée par des facteurs qui se sont inscrits dans le territoire par la permanence de leurs effets tout au long de l'histoire récente de la ville (tout au moins depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle). Au-delà des tracés urbains qui, ici comme ailleurs, donnent la trame de base de lecture de la ville, deux grandes catégories d'infrastructures ont suffisamment perduré pour donner aujourd'hui un caractère original à l'agglomération cherbourgeoise. La première est la nature de l'infrastructure économique-militaire, la seconde est l'infrastructure routière.

La formation de la ville de Cherbourg s'est faite dans un premier temps de manière concentrique autour de l'ancien château, à l'ouest de la Divette. L'urbanisation a franchi ce cours d'eau dans le milieu du XIX^{ème} siècle avec le développement de l'activité industrielle et militaire. Les salines contribuaient à la fabrication de poudre à canon en transformant le varech, de grosses entreprises de chaudronnerie s'y établirent aussi pour répondre à la demande de l'arsenal. L'avancée sur la mer des installations portuaires modifiant le régime naturel d'évacuation des rivières côtières, la Divette et le Trottebecq, un ouvrage hydraulique, le canal de retenue, fut réalisé dès la fin du XVIII^{ème} siècle, pour limiter l'envasement du port. Cet ouvrage fonctionne au moyen de chasses provoquées par la libération à marée basse des eaux apportées par la Divette et le Trottebecq et stockées dans le bassin de retenue. Il a servi par la suite au vieillissement des bois d'œuvre destinés à l'arsenal.

Ce système ne garantissait pas les quartiers bas des inondations avant que le Trottebecq ne soit dévié vers la mer par un chemin plus direct dans Tourlaville, via un aqueduc.

La ville a ainsi été totalement remodelée à partir du XVIII^{ème} siècle jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle avant de connaître une extension importante dans les années 1970-1980. Depuis cette période, le quartier industriel situé à l'est du bassin du Commerce a été progressivement abandonné du fait des effets de la concentration industrielle, du fait aussi des nuisances qui, au fil du temps, ne furent plus tolérées en centre-ville. L'hypermarché a ainsi été construit sur l'emplacement d'anciens abattoirs et d'une usine d'incinération. Cette évolution a permis d'envisager une conversion totale de la fonction du quartier des bassins, conversion concrétisée par la création de la ZAC des Bassins dont l'objectif est de permettre le développement de l'habitat, du commerce et des bureaux.

Les communes de l'agglomération ont été progressivement intégrées. Octeville avait acquis dès le début du siècle le statut de banlieue ouvrière. Tourlaville, par contre, conservera plus longtemps son caractère maraîcher. Equeurdreville-Hainneville, Querqueville et La Glacerie seront les dernières à être intégrées à l'agglomération (après la deuxième guerre mondiale).

Une ville historiquement projetée sur l'extérieur

Cherbourg est une ville projetée sur une aire géographique beaucoup plus vaste que la région qui l'accueille. Si, autrefois, elle avait l'Angleterre comme horizon immédiat, elle a eu ensuite, tout au long de l'épopée transatlantique, New York. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne reste très présente du fait du tourisme transmanche, du fait aussi de la proximité des îles anglo-normandes. Si la ligne transatlantique rapide et si le développement d'escales de croisières touristiques deviennent une réalité, ce caractère, qui indéniablement disparaissait avec les dernières lignes transatlantiques, reprendra vie. Témoignent de ce passé prestigieux la gare maritime transatlantique, l'hôtel de l'Atlantique.

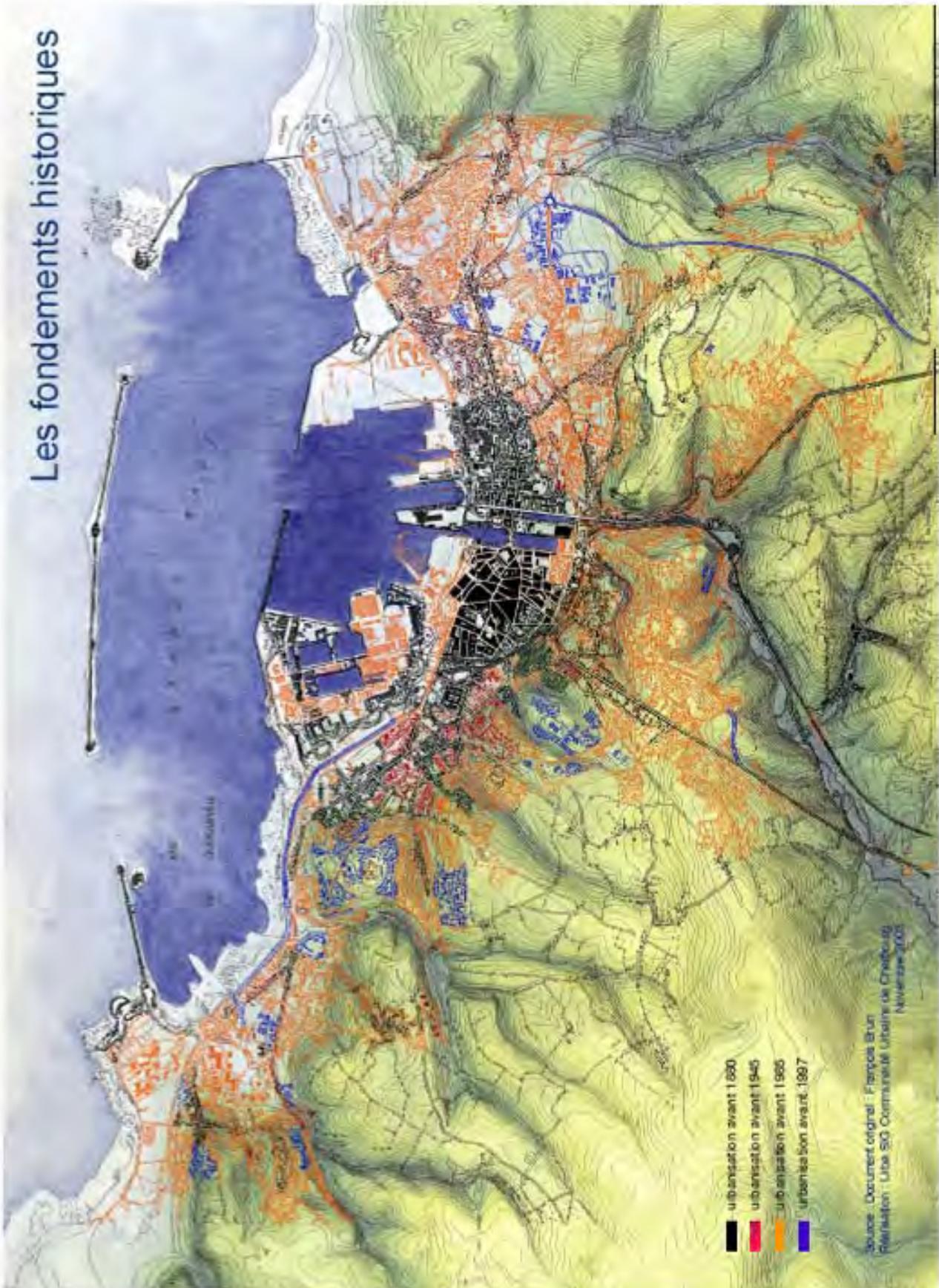
L'autre facette de cette ville ouverte aux influences du monde extérieur, ce sont les jardins, souvent mentionnés comme faisant partie intégrante du patrimoine cherbourgeois. Les jardins sont très vite devenus des collections de végétaux exotiques ou rares. Cet héritage botanique est circonscrit dans les jardins (jardin de Montebello, jardin E. Liais, jardin public, jardin de la Roche Fauconnière) et reste peu courant dans les espaces publics. Seule l'entrée de l'hôpital maritime montre une végétation exotique significative.

Une ville aux grandes infrastructures économiques⇒ **Un port, militaire d'abord, transatlantique ensuite**

La première chose que l'on sait de Cherbourg avant de l'avoir vue, c'est qu'il s'agit d'un port. La force de cette image s'explique largement par l'histoire de la ville. Ville de peu d'importance, elle a trouvé les raisons de son développement dans la construction d'une rade et d'un port qui puissent offrir une relâche sûre et facile d'accès à une flotte française toujours sous la menace d'une flotte anglaise beaucoup mieux pourvue en abris divers.

Cherbourg est donc, à dater de l'ère moderne, un port tout autant qu'une place forte militaire. Ceci explique que l'architecture portuaire est indissociable très souvent d'une architecture militaire. Les ports se glissent au pied de fortifications à l'épreuve des boulets de canon. Les hauteurs sont parsemées de forts semi-enterrés qui ont été développés au XIX^{ème} siècle pour répondre aux progrès des armements.

Ces constructions sont moins visibles. Elles sont aujourd'hui des éléments qui jalonnent les quartiers sans être de vrais repères urbains (les blockhaus sont relativement discrets eu égard à l'importance stratégique qu'avait le port à l'époque).



Carte 12 : Les fondements historiques

La construction de la rade puis le développement de l'arsenal concomitant de la réalisation de la voie ferrée créeront une ville moderne qui, lorsque se posera le problème du choix d'un port d'escale pour les transatlantiques, montrera des atouts décisifs. Quand le trafic voyageur par bateau sera supplanté par l'avion, le trafic par ferries entre la France et l'Angleterre perpétuera sur un mode moins fastueux cette vocation de port d'embarquement pour le trafic voyageur.

Le développement de la plaisance donnera une nouvelle envergure au port lors de la création du port Chantereyne. Cette activité a une image assez différente des précédentes puisque la terminologie elle-même change. On ne parle plus d'activités maritimes mais nautiques.

La compétition entre les différents ports est importante et passe par l'organisation ou le soutien à différentes compétitions qui assurent le renom de la place. L'adjonction d'une valeur patrimoniale avec l'intérêt croissant pour les "vieux gréments" donne à ce secteur une vocation culturelle beaucoup plus large qui en multiplie l'impact auprès du public.

⇒ **Des industries étatiques**

L'histoire du développement économique de la ville, c'est aussi (en oubliant La Glacière royale qui n'a laissé qu'une toponymie en souvenir de son importance passée) l'arsenal, qui tout au long du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle sera l'un des principaux employeurs de la ville. Cette activité toute entière conduite par l'action de l'État est dorénavant, du fait de la réduction des budgets militaires, en relative régression. La COGEMA assure une fonction très largement conditionnée par l'action de l'État.

A ces grands ensembles économiques se sont ajoutées des installations industrielles qui sont, soit à l'origine liées à des commandes militaires (Construction mécanique de Normandie), soit résultant des décisions de l'État dans les années 60 (CIT ALCATEL à Querqueville et THOMSON à Cherbourg). Ces grands ensembles industriels ont eu longtemps un développement plutôt endogène qui n'a pas créé les conditions favorables au développement d'une activité de petite et moyenne industrie. Cette caractéristique qui perdure encore largement explique pour une bonne part le caractère urbain de Cherbourg.

Ceci explique vraisemblablement la nature de la relation nouée entre la ville et son environnement. On pourrait la caractériser comme suit : la ville se développe sur l'espace agricole par une extension de l'habitat et des services publics à l'exclusion, jusqu'aux périodes très récentes, de tout développement industriel. L'habitat ne subissant pas une obsolescence aussi rapide que celle que subit en permanence l'infrastructure industrielle, ces franges périphériques n'ont pas connu le sort de nombreuses périphéries

urbaines, devenir des friches déqualifiées qui les déprécient et les offrent en proie facile aux activités commerciales le plus souvent peu valorisantes.

Conséquence secondaire de ce caractère de l'économie locale, la bourgeoisie commerçante et industrielle semble être restée à la fois peu nombreuse et discrète. Aucun quartier résidentiel ne semble avoir concentré cette catégorie sociale ni par conséquent avoir été façonné à son image. Seul le front bâti sur le port témoigne de la puissance économique de la ville (mais ce sont souvent des bâtiments administratifs). Une bourgeoisie liée à la présence administrative s'est épanouie au cours du XIX^{ème} siècle et a sans doute présidé à la création de certains équipements de la ville qui ont laissé un souvenir bien ancré. On citera par exemple le théâtre et le casino.

Une ville qui hérite d'un passé prestigieux

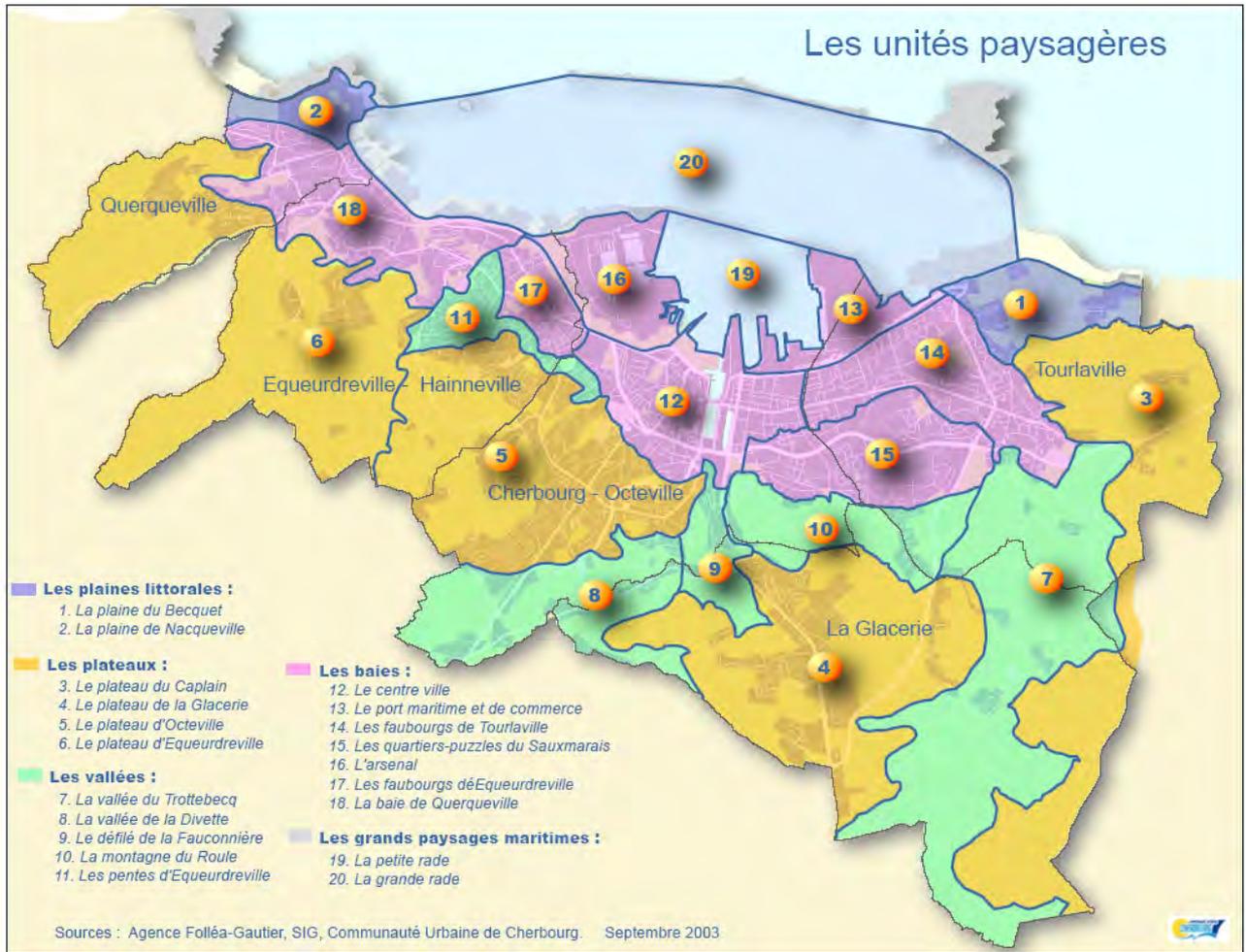
Cherbourg est une ville qui « pèse » plus qu'elle ne pèserait par sa seule démographie. Là encore, le souvenir de la ligne transatlantique reste fort et assoit ce caractère dans la durée. La taille des navires, l'investissement affectif qui caractérisait le voyage dont la ville était l'origine lui a donné une densité toute particulière.

Cette densité est aussi présente dans la fonction de l'arsenal, il s'agissait ici de construire les outils d'une dissuasion militaire qui garantissait l'intégrité du territoire national. On sent bien que la ville qui a accueilli cette fonction ne peut pas être anodine. Le caractère sensible et la dimension tout à fait inhabituelle de l'usine de la Hague contribuent encore à ce constat : si la ville de Cherbourg et son agglomération ne pèsent que cent mille habitants, les fonctions qu'elle remplit ou qu'elle a rempli en font une ville qui se situe sous cet aspect dans une autre catégorie, celles des « grands ports ».

1.B.3.4.2.5. Les unités de paysage

La carte fait apparaître trois grands types d'unités paysagères,

- les paysages de la campagne normande : ce sont les plus nombreux, ils se situent en amphithéâtre tout autour de la baie de Cherbourg (en vert) ;
- les paysages urbanisés : ils se regroupent dans la plaine littorale. L'un d'entre eux, le plateau d'Octeville, est en partie un paysage de campagne normande (en rouge) ;
- les paysages maritimes : ils s'associent aussi à des paysages urbanisés et des paysages de campagne (en bleu).



Carte 13 : Les unités paysagères

Ainsi on identifie, sur le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg, trois entités paysagères majeures qui suivent le découpage suivant :

Entité paysagère	Unités paysagères répertoriées dans le plan paysage de la CUC
La façade littorale	La plaine de Becquet
	La plaine de Nacqueville
	La baie de Cherbourg
Les vallées et les coteaux	La vallée du Trottebecq
	La vallée de la Divette
	Le défilé de la Fauconnière
	La montagne du Roule
	Les pentes d’Equeurdreville
Les plateaux bocagers	Le plateau du Caplain
	Le plateau de La Glacerie
	Le plateau d’Octeville
	Le plateau d’Equeurdreville

Tableau 4 : Unités paysagères répertoriées dans le plan paysage de la CUC

Les plaines littorales

Deux grandes plaines littorales caractérisent les paysages du site de Cherbourg : la plaine du Becquet et la plaine de Nacqueville. Le territoire qui caractérise chacune de ces entités paysagères déborde largement le périmètre de la communauté urbaine de Cherbourg, s’étendant aussi bien vers Bretteville-en-Saire que vers Urville -Nacqueville. Situées de part et d’autre de la grande rade, elles forment la bande littorale de la Manche. De nombreuses et longues plages de sable les accompagnent. Leur paysage, très ouvert sur la mer, offre dans l’ensemble une image naturelle, avec quelques hameaux ou villages en développement.

Une nouvelle dynamique d’urbanisation se dessine à présent par l’attrait du bord de mer qui a vu ces espaces naturels progressivement occupés par des installations et constructions liées d’une part à leur fréquentation par le public (aires de jeu, camping caravaning), mais aussi grignotage de l’urbanisation par la construction d’habitations destinées à l’école des Fourriers à Querqueville, la création d’un parc résidentiel de loisirs à Tourlaville. Enfin la création de voie de contournement routier est à Tourlaville a profondément modifié le paysage de la plaine de Collignon en offrant de nouvelles vues spectaculaires vers la mer :

- entre le Becquet et Bretteville, tendant à raccorder les deux hameaux en une longue bande urbanisée ;
- en continuité de l’agglomération cherbourgeoise, en limite ouest de Tourlaville, là où aucune délimitation « naturelle » ne peut aider à stopper le grignotage urbain aux dépens de l’espace agricole.

Les plateaux

Au bout du massif armoricain, les quatre plateaux du Caplain, de La Glacerie, d’Octeville et de Querqueville se situent à une altitude variant entre 100 et 170 m NGF. Leur relief est doux et ondulé par le passage de nombreux ruisseaux, notamment le Trottebecq et la Divette qui façonnent puissamment le paysage. A leur extrémité nord, ils s’affaissent brutalement pour former un cirque autour des deux baies de Cherbourg et de Querqueville. Les pentes abruptes de ces plateaux surplombent largement la ville, la grande rade et la mer.

Quand ils ne sont pas urbanisés (Equeurdreville-Hainneville, Querqueville, le Caplain à Tourlaville), les plateaux offrent une image de campagne préservée formant une limite naturelle à l’urbanisation. Les débouchés naturels des vallons qui entaillent le plateau créent des liens directs entre la campagne et l’urbanisation en formant des coupures d’urbanisation plus ou moins valorisées comme la Bonde ou le Lucas.

Le plateau urbanisé d’Octeville offre à son extrémité nord des vues exceptionnelles sur la ville et la rade. L’urbanisation a remonté les pentes d’Octeville et d’Equeurdreville dont les crêtes ont été investies par des lotissements pavillonnaires. De nombreux petits vallons naturels orientés vers la mer assurent la permanence du lien de la campagne et de la baie.

Celui de La Glacerie entre la Divette et le Trottebecq, vestige de la forêt de Brix, s’avance jusqu’à la montagne du Roule. Il accueille une urbanisation diffuse et hétérogène liée au passage de la route nationale 2013 (route Caen-Paris, principal accès vers l’agglomération). Les parties urbanisées éloignées de l’agglomération cherbourgeoise offrent parfois des coupures brutales marquées par l’absence de plantation d’accompagnement, notamment autour du centre commercial et des secteurs résidentiels en collectif.

Les vallées

Deux grandes vallées entaillent les plateaux cristallins de la pointe nord du Cotentin : la vallée du Trottebecq et la vallée de la Divette. Toutes deux, orientées sud-nord, finissent leur parcours dans la baie de Cherbourg. Par leur dimension, ces vallées offrent des paysages de grande ampleur dont le périmètre dépasse largement le territoire de la communauté urbaine.

⇒ **La vallée du Trottebecq (La Glacerie et Tourlaville)**

Prenant sa source au bois de l’Ermitage, non loin de Brix, le Trottebecq s’écoule vers le nord et s’achève aux confins de l’agglomération de Tourlaville, au niveau du franchissement de la RD 901, pour s’ouvrir dans la baie de Cherbourg.

Inscrite pour 1 200 ha environ à l’inventaire des sites remarquables (loi de 1930), elle offre deux visages :

- un amont très forestier jusqu'au hameau des Sorbiers, composant un paysage relativement resserré autour d'un fond de vallée étroit ;
- un aval entièrement cultivé ou pâturé sur un parcellaire serré et bocager. Les haies très arborées vers le sud s'amenuisent au fur et à mesure que l'on approche du débouché de la vallée pour devenir arbustives. Parcouru par le ruisseau du Trottebecq, le fond de la vallée est plat et inondable, occupé par de belles prairies de pâture.

La vallée du Trottebecq abrite de nombreux hameaux, surtout dans sa partie aval, bien dissociés les uns des autres (Hameau Truffert, Hameau St-Jean, Les Sorbiers, Hameau Baudet) et un vrai village, le village de la Verrerie. Le bâti n'est pas très homogène : il est constitué de fermes assez importantes, de bâtisses anciennes aux toits de lauze de schiste, de lotissements et de pavillons récents (hameau de Luce et Croix Luce). Le village de la Verrerie, installé à flanc de coteau, révèle une organisation tout à fait particulière en cercles concentriques autour de l'église.

Le château des Ravalet à Turlaville, monument historique inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques dans sa totalité avec ses parties : serre, ancienne avenue d'accès, système hydraulique de l'étang des Costils et du bief, présente un grand intérêt architectural. Son emplacement au débouché de la vallée lui donne une valeur stratégique : il renforce l'image de campagne de la vallée jusqu'aux portes de la ville, il en est le « verrou ». C'est un ensemble architectural et paysager (château et parc), que l'on découvre depuis la RD 322 par une succession de points de vue. Alors qu'on n'y trouve aucun grand axe routier, de nombreux chemins ou routes parcourent la vallée, gardant le profil de chemin creux typique de cette région normande. L'ambiance préservée et très naturelle de cette vallée prend d'autant plus de valeur qu'elle s'offre aux portes de la ville, dans une transition nette et franche.

⇒ **La vallée de la Divette (Cherbourg-Octeville et La Glacerie)**

Prenant sa source dans les hauteurs de Bricqueboscq, à plus de 10 km de Cherbourg, la Divette a creusé une large et profonde vallée (2 km de large et 100 à 120 m de dénivelé), orientée sud-ouest / nord-est. Formant un coude à l'approche de l'agglomération, la vallée se resserre, emprunte le défilé étroit de la Fauconnière, puis s'ouvre dans la baie de Cherbourg (dans l'axe du bassin du commerce). Cette partie plus étroite de la vallée compose un paysage spécifique décrit plus loin.

Sur toute sa longueur, la vallée offre un paysage cultivé ou pâturé dans un bocage arboré et serré laissant percevoir un environnement plus boisé qu'il ne l'est en réalité. Le fond de la vallée est large et plat, occupé par de belles prairies inondables où sinue la Divette. Quelques ripisylves accompagnent le cours d'eau donnant un aspect très pittoresque aux lieux. Les coteaux d'aspect boisés sont sillonnés par des chemins creux descendant des plateaux de La Glacerie et d'Octeville. Comme la vallée du Trottebecq, elle reste peu construite avec quelques hameaux ou villages égrenés le long du cours d'eau ou sur les pentes. En revanche, la vallée sert de passage à des voies d'accès importantes : RD909, RD900 et voie de chemin de fer, passages qui s'imposent de plus en plus à mesure que la vallée se resserre, notamment dans le défilé de la Fauconnière jusqu'à prendre le devant sur l'image naturelle de la vallée.

Cette vallée constitue un site naturel dont la valeur est d'autant plus grande pour les habitants qu'elle se situe aux portes du centre-ville et à proximité immédiate des plateaux urbanisés. Elle participe en outre à la mise en scène de l'arrivée dans Cherbourg par le train. C'est l'une des entrées de ville pour Cherbourg, dont les abords de l'agglomération ont été malheureusement un peu délaissés.

⇒ **Le défilé de la Fauconnière (Cherbourg-Octeville et La Glacerie)**

La vallée de la Divette se prolonge après le coude de la Jouennerie dans un défilé haut et étroit, jusqu'à la baie de Cherbourg. Dominé par la Montagne du Roule où culmine le fort d'un côté et par le parc de la Fauconnière de l'autre, il forme un goulet d'étranglement avant l'ouverture sur la baie. De part et d'autre, les pentes raides accueillent une végétation très dense et quelques immeubles récents du quartier de l'Amont-Quentin. C'est un passage très « fort » d'entrée de ville. Sa position axiale par rapport à la baie, renforcée par l'implantation des bassins (bassin du commerce, avant-port, bassin de retenue) en font un lieu capital dans la composition de la ville. Cette géométrie et l'effet naturel de resserrement accentué par le passage des deux principaux moyens d'accès dans l'agglomération donnent à ce défilé une qualité scénographique remarquable ; il annonce la ville. Peu de villes, en France, peuvent se targuer d'avoir une entrée naturelle aussi exceptionnelle. Cette mise en scène est malheureusement affaiblie au débouché sur la mer par les mauvaises implantations de l'hypermarché, du bâtiment de la Criée, de l'étendue de la gare et du carrefour routier sur l'avenue Jean-François Millet. Depuis la ville, en des lieux précis et rares, le défilé de la Fauconnière se perçoit, avec au fond le coteau verdoyant de la Loge et constitue une échappée visuelle vers la campagne normande.

Les pentes

Façonnées par la cassure des plateaux au contact de la mer, ces pentes s'orientent toutes au nord, formant un cirque autour de la baie de Cherbourg. Suivant leur relief, certaines sont habitées (les pentes d'Equeurdreville), d'autres sont naturelles (la Montagne du Roule).

⇒ **La Montagne du Roule (Cherbourg-Octeville)**

La Montagne du Roule constitue un événement naturel et spectaculaire dans le paysage de Cherbourg. Son point culminant, occupé par le fort militaire du même nom, domine le centre de Cherbourg. Elle matérialise la limite du plateau de La Glacerie et s'étend au-dessus de la ville basse en un long ruban dont les boisements et les affleurements de grès lui donnent une couleur vert sombre.

Cette « muraille » verte signe comme un repère ou un phare l'identité même de la ville portuaire. La végétation qui s'y développe est celle d'une lande sauvage. Cette ligne boisée et non construite est cependant interrompue par la tache claire de la carrière.

Par son relief abrupt, peu de routes parcourent la Montagne (en dehors de la montée des Résistants). Par contre, de nombreux chemins permettent sa découverte, mais ils sont difficiles d'accès et peu connus.

⇒ **Les pentes d'Equeurdreville (Cherbourg-Octeville et Equeurdreville-Hainneville)**

Les pentes d'Equeurdreville s'étendent entre les lacets de la RD 3 et la face est du fort des Couplets, et dominent les faubourgs. Globalement orientées au nord, ces pentes se complexifient par des orientations différentes dues aux entailles des petits vallons affluents.

L'urbanisation s'est développée sur ce relief, en petits groupements pavillonnaires à partir des années 60 suivant les courbes de niveaux, dessinant une trame viaire tout à fait particulière. Puis dans les années 80, des lotissements plus homogènes et plus compacts ont conquis les pentes, sans doute par l'attrait récent de la vue sur la mer. Les plantations dans les jardins sont de nature très différente en fonction des époques de construction. Des jardins potagers ou des vergers accompagnent souvent les maisons antérieures aux années 1980, alors que la végétation devient de plus en plus décorative au-delà de cette période.

L'ensemble des pentes est aujourd'hui urbanisé et l'on voit se dessiner une nouvelle dynamique de construction qui tend à conquérir les plateaux et les fonds de vallons risquant de « gommer » la logique et la lisibilité de l'organisation du bâti dans le paysage.

Cet attrait récent pour la vue sur la mer ouvre une nouvelle dynamique d'urbanisation qui peut mener à une surenchère des hauteurs des constructions : la vue depuis l'espace public sur la baie de Cherbourg et sur la rade risque de disparaître au profit de leur privatisation.

Les baies.

Elles sont au nombre de deux : la baie de Cherbourg et la baie de Querqueville, séparées par l'avancée de la pointe du fort des Couplets. La baie de Cherbourg s'ouvre sur la petite rade et la baie de Querqueville, sur la grande rade. Même si elles diffèrent par leur taille, ces baies offrent les mêmes grandes caractéristiques : terrain plat entièrement urbanisé, large ouverture sur le paysage maritime, rempart de coteaux semi-circulaire. Les paysages urbains qui s'y développent ne sont, par contre, pas semblables. D'origine plus ancienne, l'urbanisation de Cherbourg se compose de quartiers à caractères urbains organisés autour du centre-ville, alors que la baie de Querqueville, dont l'urbanisation est plus récente, revêt plutôt des ambiances de village, moins structuré, moins hiérarchisé, avec des extensions sans rapport avec le centre.

La baie de Cherbourg : sept unités paysagères se différencient dans la baie de Cherbourg, entre la grande rade et l'amphithéâtre des contreforts des plateaux d'Octeville, de La Glacerie, du Caplain et couronnées par une série de fortins et de points culminants. Elles occupent les terrains plats au niveau de la mer et forment la ville basse de Cherbourg même si elle englobe plusieurs communes, regroupant aussi bien des paysages urbains (le centre-ville, les faubourgs de Turlaville, les quartiers de Sauxmarais, etc.), que des paysages maritimes (la petite rade, le port commercial, l'arsenal). La baie de Cherbourg se situe au centre géographique de l'agglomération cherbourgeoise.

Centre ancien, faubourgs du XIX^{ème}, bassins et zones portuaires forment la ville basse. Ils mêlent l'habitat à l'activité, l'espace ouvert à l'espace saturé, la terre à la mer dont le cœur s'organise autour d'un axe matérialisé par les bassins entre la gare maritime et la gare ferroviaire. Tous ensembles, ils forment une vraie ville dans un site géographique fort.

Les paysages maritimes.⇒ **La petite rade**

Cernée de toutes parts par des constructions et des quais, elle forme potentiellement une mer intérieure à l'échelle de la ville basse tout comme l'était l'avant-port pour le centre ville. D'un côté l'arsenal totalement inaccessible aux visiteurs, de l'autre le port de commerce lui aussi peu accueillant pour les piétons, en restreignent l'accès. Seule la digue du port Chantereyne, et la pointe du môle de la gare maritime transatlantique offrent un accès très limité sans véritable ouverture urbaine.

C'est pourtant sur cette « mer » qu'ont eu lieu les départs des transatlantiques et c'est encore là qu'arrivent chaque jour de très nombreux ferries venant d'outre-Manche et qu'arrivent les paquebots de croisière.

C'est donc un lieu essentiel, économiquement et culturellement, pour la ville de Cherbourg-Octeville qui a engagé une importante réflexion sur la valorisation urbaine et maritime des espaces portuaires allant de la Cité de la mer à l'arsenal.

⇒ **La grande rade**

C'est un paysage maritime construit. L'immense étendue d'eau qu'elle renferme est soulignée par une mince ligne de pierre la digue du large et ses forts : monument le plus important de Cherbourg mais aussi le plus inaccessible uniquement interrompu aux passes de l'est et de l'ouest.

Trois digues imposantes dont la construction entreprise en 1778 dura plus d'un siècle, forment dans un renforcement à peine marqué du rivage, une gigantesque rade de 1 500 ha accessible depuis la mer par deux larges passes à l'est et à l'ouest.

Les forts et les digues qui la cernent, sous contrôle militaire, sont inaccessibles et peu entretenus. Pour autant, ce patrimoine militaire suscite un intérêt croissant parmi la population. Ainsi, le fort de Querqueville avec son immense batterie de 48 casemates en hémicycle, très visité dans le cadre des visites annuelles des portes ouvertes du patrimoine, devrait prochainement entrer dans le patrimoine de la commune de Querqueville qui envisage une valorisation de sa façade maritime depuis la plage jusqu'au port.

L'exploitation de la cité de la mer a relancé l'activité de promenade en mer.

Hors de la rade mais très liée à celle-ci, y compris d'un point de vue historique, sous la falaise de la pointe du Caplain, se trouve le port du Becquet. Petit port d'échouage, créé pour le chargement des matériaux de construction de la digue de la grande rade, il tire son originalité de sa digue en maçonnerie de moellons de schiste posés sur champ et à sec à l'identique de celle du petit port de l'Epi à Cherbourg.

Ce site remarquable montre un bel ensemble architectural avec les constructions qui l'entourent, témoin de l'habitat du bord de mer formé de vieilles maisons de pêcheurs.

1.B.3.4.2.6. Synthèse thématique des paysages

A la lecture des paysages de la communauté urbaine de Cherbourg; apparaissent des unités bien différenciées avec des caractéristiques identitaires qui leur sont propres. Quatre critères fondamentaux distinguent et hiérarchisent ces paysages.

La morphologie du site

Malgré l'occupation du sol, la morphologie reste encore très lisible dans les paysages. Grâce à elle, les paysages se délimitent en six grands groupes :

- les plaines alluviales
- les plateaux
- les vallées
- les pentes
- les baies
- les paysages maritimes

L'occupation du sol

A partir de ces grands regroupements, les paysages se distinguent par l'occupation du sol, qu'elle soit urbaine ou rurale.

⇒ **Sol urbanisé**

Sur l'ensemble du territoire de la CUC, près de deux cinquièmes du sol sont aujourd'hui conquis par l'urbanisation, distinguant ainsi les paysages urbanisés des paysages de campagne. Dans cet ensemble des paysages construits, suivant une gradation qui mène du plus urbain au villageois, on trouve un échantillonnage de quartiers très variés :

- Des quartiers très urbains denses et très structurés comme le centre ancien de Cherbourg, le quartier du Val-de-Saire et le quartier de Saint-Sauveur. Ces quartiers mêlent des types architecturaux variés avec une hiérarchie des espaces publics et des pôles commerciaux.
- Des faubourgs en général, en périphérie des centres anciens, le long des voies d'accès. Ce sont les faubourgs de Tourlaville et d'Equedreville dans la ville basse, ceux d'Octeville sur le plateau autour de la RD 3 et ceux du Hameau de la Mer, dans la baie de Querqueville. Ils ont créé des petites centralités sur la voie principale sans que celle-ci puisse fédérer l'ensemble des faubourgs, tant leur superficie est grande.

- Des cœurs de villages anciens qui ont gardé leur composition urbaine simple. Ce sont les villages de Tourlaville, Querqueville, Hainneville et le Becquet. Ces deux derniers restent encore en dehors de l'agglomération.
- Des quartiers résidentiels parfois autonomes les uns des autres, sans centralité ni pôles commerciaux. Ils sont très nombreux et se regroupent sur les pentes d'Equedreuil, sur le plateau d'Octeville et les pentes de Querqueville (la Houlgate).
- Des quartiers d'activité quelquefois mêlés à des quartiers habités et de tailles très variées. Ce sont la ZA de Querqueville, la ZA de Sauxmarais, le port Chantereyne, le port de commerce, l'arsenal, le cœur de ville des bassins et de la gare Transatlantique.
- Des quartiers périurbains dissociés du reste de l'agglomération et créés uniquement à partir de la route. C'est le cas de l'ensemble des quartiers de La Glacière greffé sur la RN 2013 depuis le Pain de Sucre jusqu'à la zone commerciale de la Pierre Butée.

⇒ **Sol non urbanisé**

Les trois autres cinquièmes du territoire de la CUC sont des paysages ruraux. Le parcellaire, par les formes bocagères et la gestion agricole, permet de les distinguer.

Le Parcellaire est en général, de petite taille car il s'agit d'un bocage. On note cependant une nette tendance à l'augmentation de la taille des parcelles quand la culture (hors maraîchage) prédomine sur l'élevage. Le maraîchage littoral met en culture des parcelles d'une taille très réduite. La faible dimension des parcelles et la variété des cultures est en soi un motif paysager remarquable.

L'augmentation de la taille des parcelles est nette sur les plateaux et dans les parties le plus à l'écart de l'urbanisation.

La forme bocagère offre des visages très variés suivant son emplacement. On trouve plutôt des murets de pierres sèches dans les paysages de bord de mer, des petites haies arbustives sur le haut des plateaux, des haies plus arborées en s'éloignant vers le sud ou dans les fonds de vallées. Certaines haies sont dès lors suffisamment arborées pour donner une ambiance générale boisée.

La gestion agricole présente des cultures maraîchères, des cultures céréalières ou des pâtures avec des animaux. Mais on trouve aussi des espaces naturels de lande proches de la mer, ou des restes de forêts au fond de la vallée du Trottebecq.

Les routes et les parcours.

La taille des voies influe largement sur leur utilisation et sur le regard qu'elles permettent sur le paysage.

⇒ **Les grands axes routiers**

Ils sont rayonnants autour de Cherbourg et constituent les entrées de ville principales de l'agglomération. Les routes ont une caractéristique : elles n'utilisent pas les vallées pour amorcer la descente sur Cherbourg. A l'inverse, elles restent sur les plateaux pour basculer vers la plaine littorale au dernier moment ou presque. Ceci a pour conséquence de donner à ces voies des vues spectaculaires sur toute la rade de Cherbourg. La RN 2013, la route de Paris et entrée principale, ouvre des vues dans l'axe du défilé de la Fauconnière sur Cherbourg et la rade.

La RD 901, route de Barfleur, offre des vues panoramiques sur toute la baie de Cherbourg avec l'enfilade des coteaux qui la cernent.

La RN 13, nouvellement créée, descend sur la pente est la Montagne du Roule, dégagant des vues magnifiques sur la grande rade, l'île Pelée et la Manche.

La RD 3, route des Pieux, passant par Octeville, fait découvrir depuis ses lacets une vue panoramique sur la ville basse de Cherbourg.

⇒ **La ligne de chemin de fer**

Elle constitue, elle aussi, une entrée de ville principale de la communauté urbaine, très spectaculaire par le fait qu'après avoir traversé longuement la campagne bocagère, le train « s'enfonce » dans la vallée verdoyante du Quincampoix puis emprunte le défilé plus austère de la Fauconnière et arrive en gare sans que jamais on n'ait aperçu la ville. La ville apparaît au dernier moment.

⇒ **Les petites routes**

Elles sont très nombreuses et parcourent la campagne dans tous les sens. Elles suivent toutes les différences de relief et permettent de comprendre la complexité de la morphologie du site : les plateaux ondulés, les vallées, les coteaux, les vallons et les plaines. Elles sont le plus souvent bordées de haies ou d'arbres qui cadrent le paysage traversé. Certaines d'entre elles, les « Chasses », sont remarquables par leur tracé rectiligne et leurs plantations très serrées d'arbres de hautes tiges ; elles sont très fréquentes sur les plateaux.

⇒ **Les chemins**

Très nombreux, eux aussi, ce sont souvent des voies de desserte agricole. Ils permettent de parcourir et de découvrir les paysages de la campagne à pied ou en vélo et de rejoindre la ville sans prendre sa voiture. Ce sont des chemins en creux, très protégés du vent et bordés de haies arbustives. Leur inscription dans les itinéraires de promenades témoigne de leur intérêt auprès du public.

La relation terre/mer

Cette catégorisation englobe les relations, qu'elles soient directes, visuelles ou intellectuelles (appréhension de la cohérence d'un système géographique par exemple) entre les paysages maritimes et les paysages continentaux.

⇒ **Le contact direct terre/mer**

On dénombre quatre types de contacts différents dans ces paysages, en rapport avec les quatre types de mer que l'on trouve à Cherbourg.

Les plaines littorales avec leur plage et la Manche. De part et d'autre de la grande rade, la plaine du Becquet et la plaine littorale de Querqueville ouvrent largement leur paysage de campagne sur la mer. Le rapport est direct, c'est la plage. On peut craindre, dans ce cas-là, le passage d'une grande infrastructure qui transformerait définitivement cette relation terre/mer.

Les baies urbanisées et la grande rade. Si la baie de Querqueville s'ouvre généreusement sur la grande rade, il n'en est pas de même de la baie de Cherbourg. Le contact terre/mer est ici moins naturel et plus construit. Le rivage de la baie est empierré, il n'y a plus de plage et la route passe au bord de l'eau. Le contexte est un peu plus urbain que dans le cas précédent.

Les ports et la petite rade. Le port de commerce, l'arsenal, le port Chantereyne et la gare des transatlantiques bordent la petite rade. Le contact terre/mer est totalement construit avec un quai et un large dégagement autour. Le contexte est industriel.

Le centre-ville et les bassins. Les quartiers les plus urbains bordent ces différents bassins linéaires (bassin du commerce, canal de retenue, avant-port et port Chantereyne). Le contact terre/mer est aussi construit, avec un quai et un boulevard urbain où la promenade est possible. Le contexte est totalement urbain.

⇒ **La relation visuelle**

Le site tout entier de la communauté urbaine s'oriente sur la mer. Pourtant, quelques paysages seulement ont la vue sur la mer. Ce sont essentiellement les paysages de bord de mer dont nous avons déjà parlé (les plaines littorales), les pentes et les rebords de plateaux.

⇒ **La relation géographique**

Si leur vue ne s'ouvre pas sur la mer, les paysages peuvent signifier leur liaison avec la mer. Ce sont le cas des vallées (de Trottebecq et de la Divette) ou des vallons dont les rivières s'écoulent vers la mer.

1.B.3.4.2.7. Des caractéristiques propres à la communauté urbaine de Cherbourg

Six grandes caractéristiques ressortent comme des éléments fondamentaux des paysages de la communauté urbaine de Cherbourg.

Une ville et un port qui s'ignorent

Malgré l'imbrication des paysages maritimes et des paysages urbains (petite rade / centre-ville et ses bassins) la ville et les ports n'entretiennent aucune relation urbaine. Ils se juxtaposent les uns aux autres, délimitant leurs emprises et dissociant leurs fonctions.

Pourtant la vue sur le port de commerce (départ des ferries et gare maritime) depuis le centre-ville permet de comprendre les origines de Cherbourg, une ville qui s'est construite et qui continue de vivre de la mer.

Une ville peu ouverte sur le paysage maritime de la rade

C'est là toute l'ambiguïté de Cherbourg. Pourtant le site géographique de Cherbourg, toujours très présent, on l'a vu, s'ouvre totalement sur la mer avec ses deux baies, ses plaines littorales et son amphithéâtre de coteaux. Mais l'aménagement du port et de l'arsenal devant la façade de la ville a éloigné la mer qui n'est plus accessible qu'à la plage de la Saline dans la baie de Querqueville et au-delà de la limite est de la grande rade vers la plage de Collignon.

Au-delà de la baie de Cherbourg et de la ville basse, la ville des coteaux s'ouvre timidement sur la mer. L'orientation dominante au nord et à l'ouest a fortement contribué pendant de nombreuses années à cette non-recherche de la vue maritime, tant prisée partout ailleurs.

Aujourd'hui, les baies étant totalement urbanisées, les coteaux sont de plus en plus construits et la tendance s'inverse. On perçoit dans les nouvelles urbanisations cette volonté de s'ouvrir sur la mer.

Un large territoire urbanisé sans parc urbain à son échelle

Avec le regroupement des six communes, la communauté urbaine de Cherbourg forme une ville de taille moyenne d'environ 100 000 habitants sur près de 3 000 ha. Pourtant sur l'ensemble de cette aire urbanisée, on ne trouve aucun parc urbain à l'échelle de l'agglomération.

Ni la proximité de la mer - difficile d'accès dans le territoire urbanisé - ni la campagne bocagère proche ne peuvent exclure le besoin d'un grand espace de respiration et de détente dans la ville.

Les coteaux et le glacis du fort de l'Arsenal sont des lieux potentiellement riches pour la création de parcs.

Une agglomération étendue sur deux sites géographique : la baie de Cherbourg et la baie de Querqueville

Trop limitée dans la seule baie de Cherbourg, l'agglomération urbaine s'est étendue au-delà, « remplissant » peu à peu la deuxième petite baie de Querqueville - Equeurdreville.

Aujourd'hui, les deux baies sont totalement urbanisées mais leurs caractéristiques urbaines sont bien différentes du fait de leur processus de formation : la baie de Cherbourg avec ses quartiers anciens, centraux et ses faubourgs forment une ville composée, la baie de Querqueville avec ses quartiers juxtaposés et un centre de village excentré ne réussissent pas aujourd'hui à former une ville.

Le découpage communal n'est sans doute pas pour aider dans la formation d'un tissu urbain : Equeurdreville possède un grand territoire dans la baie de Querqueville alors que son centre se situe dans la baie de Cherbourg.

Un site aux arrivées spectaculaires

Victor Hugo décrivait son arrivée sur Cherbourg comme un plongeon dans la Manche. Aujourd'hui encore, les arrivées sur le site sont spectaculaires par leur effet soudain. D'un seul coup, la mer et la grande rade apparaissent sans que la ville ne se soit encore dévoilée.

Ces premières images du site marquent le visiteur et lui donnent une idée favorable de la ville à découvrir tant le paysage maritime est remarquable.

Avec la progression de l'agglomération sur le plateau et notamment le long des routes, cette vision soudaine et spectaculaire de la mer risque de perdre de sa superbe par un premier plan de pavillons ou de bâtiments d'activités.

Une ville en évolution vers la campagne normande

L'histoire de l'extension urbaine de Cherbourg et de la communauté urbaine a montré que la ville s'est d'abord installée dans la baie de Cherbourg, a gagné les coteaux, a franchi la baie pour investir dans l'anse de Querqueville, a rejoint et englobé les centres anciens des villages - Tourlaville, Octeville, Equeurdreville, Hainneville, Querqueville.

Aujourd'hui, la ville gagne les plateaux et peu à peu, elle s'installe dans la campagne normande, alors qu'elle était jusqu'à présent entièrement tournée vers la mer. C'est une nouvelle facette de cette agglomération qui se développe, une nouvelle richesse qui vient s'ajouter à la diversité déjà existante des paysages urbanisés.

Ce nouveau type d'extension ne doit pas, cela dit, ignorer ce dans quoi il s'implante. La campagne normande n'est pas un vide ; elle a ses structures végétales, sa composition et son parcellaire, sa trame viaire sans omettre son relief qui composent un paysage équilibré et harmonieux. L'urbanisation nouvelle doit savoir jouer de ce paysage et peut s'y insérer sans tout détruire, il y va de sa qualité urbaine et du bon cadre de vie de ses habitants.

1.B.3.5. Environnement humain et santé publique

Les thématiques relatives à la démographie, à l’habitat, aux activités socio-économiques, aux équipements et réseaux et aux services d’infrastructures sont traitées dans le diagnostic, au paragraphe 1.a. du présent rapport de présentation.

1.B.3.5.1. Eau : qualité et usages de la terre à la mer

L’hydrographie de la communauté urbaine est inscrite dans l’unité hydrographique du nord-Cotentin dans le schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Seine-Normandie en vigueur depuis le 29 juin 1995.

L’unité hydrographique du nord-Cotentin couvre une superficie de 450 km² et concerne une population d’environ 125 000 habitants. Elle est confrontée à trois types de problèmes :

- les pollutions domestiques et industrielles (activités nucléaires) ;
- la faiblesse des ressources pour assurer un niveau de sécurité et de développement satisfaisant ;
- les inondations et le ruissellement de Cherbourg et sa région.

A l’intérieur de cette unité hydrographique, l’agglomération d’une superficie de 69 km² regroupe près de 89 000 habitants. Son hydrographie est caractérisée par un ensemble de cours d’eau convergeant au nord vers la grande rade via la plaine littorale : vallées du Lucas, du Rouland, de la Bonde, du Vaublet, du Fay, la Divette et du Trottebecq.

La qualité globale des cours d’eau est appréciée par le croisement de la qualité physico-chimique avec la qualité des habitats et des populations aquatiques. Elle résulte d’une gestion du cycle de l’eau prenant en compte les activités humaines à l’œuvre à l’échelle de chacun des bassins versants et aux mesures prises pour limiter les rejets de polluants.

Les eaux superficielles sont soumises à des variations importantes de composition et de qualité. Elles sont sensibles aux pollutions diffuses d’origine agricole et/ou industrielle. Cependant elles sont pratiquement toujours conformes à celles requises en tant qu’eaux brutes pour la production d’eau potable destinée à la consommation humaine.

Le maintien et l’amélioration de qualité des cours d’eau constituent un enjeu de tout premier plan pour l’agglomération. Celles de la Divette appelées à couvrir 80 % des besoins en eau potable de l’agglomération ont motivé une attention accrue avec la création de servitudes de protection. De plus la qualité des cours d’eau permet également de satisfaire à d’autres usages comme la pêche (essentiellement de loisir) sur les cours d’eau et rivières et les activités de bord de mer (baignades, prise d’eau de mer destinée au mareyage, aquarium de la Cité de la Mer, école supérieure *Intechmer*).

1.B.3.5.2. La protection de l’eau destinée à la consommation humaine

La protection de la ressource est renforcée par la mise en place de périmètres de protection comme celui destiné à l’usine des eaux de la Divette annexé en servitude au PLU conformément à l’arrêté préfectoral du 14 décembre 2001 portant déclaration d’utilité publique l’établissement des périmètres de protection.

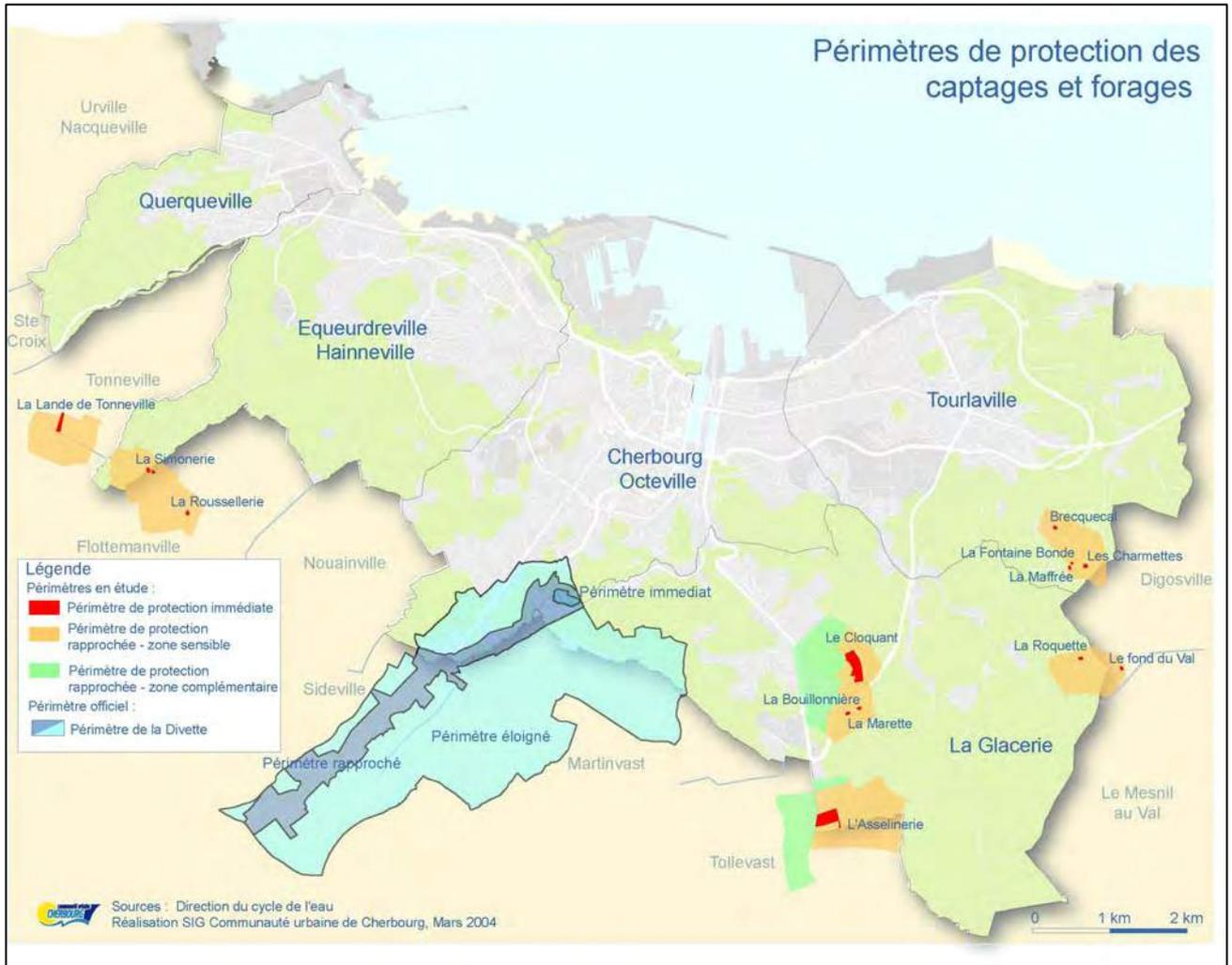
Trois périmètres de servitude touchant les communes de Cherbourg-Octeville, La Glacerie, Martinvast et Sideville sont à distinguer :

- le périmètre de protection immédiate, propriété de la CUC à Cherbourg-Octeville : 4,41 ha
- le périmètre de protection rapprochée : 170 ha
- le périmètre de protection éloignée : 776 ha

Une étude technico-économique relative aux activités agricoles a été menée par la Chambre d’agriculture de la Manche. Les agriculteurs dont les surfaces exploitées sont comprises dans le périmètre de protection rapprochée, devront, moyennant le versement d’indemnités, appliquer les prescriptions prévues dans l’arrêté préfectoral du 14 décembre 2001.

A l’intérieur du périmètre de protection éloignée, c’est la réglementation générale qui s’applique. De nouveaux périmètres de protection des captages d’eaux souterraines répartis sur cinq secteurs dépassant les limites administratives de l’agglomération ont été définis par arrêté préfectoral le 28 avril 2008 :

- secteur 1 - Tourlaville Digosville : captages de la Fontaine Bonde et de la Maffrée, forage des Charmettes et de Bréquecal ;
- secteur 2 - Digosville, La Glacerie, Le Mesnil au Val : captage du Fond du Val captage et forage de la Roquette ;
- secteur 3 - La Glacerie : captages de la Murette et de la Bouillonnière ;
- secteur 4 - Flottemanville-Hague, Tonneville, Hainneville : forages de la Simonerie et de la Rousellerie, captage de la lande de Tonneville ;
- secteurs 5 et 6 - La Glacerie : forages du Cloquant et de l’Asselinerie sont à l’étude.



Carte 14 : Périmètres de protection de la Divette et secteurs de captage d’eau à l’étude

Une phase technique, comprenant une étude hydrogéologique, une étude de vulnérabilité et l’intervention d’un hydrogéologue agréé a été réalisée. Elle précède la procédure administrative qui doit aboutir à la prise d’un arrêté de déclaration d’utilité publique qui sera suivi de l’inscription de servitudes dans les documents d’urbanisme¹⁶.

Leur prise en compte fait partie des objectifs de protection de la ressource inscrits au projet de PLU.

1.B.3.5.3. Les épisodes de sécheresse et leurs conséquences sur la sécurité de la ressource

La région a connu au cours de ces dernières années, en 1996 et 2003, des circonstances climatiques inhabituelles qui ont eu des conséquences sur le bilan des ressources disponibles pour les prélèvements.

¹⁶ Cette phase a été lancée en septembre 2003

Dans ces situations, la production et la distribution d’eau potable peuvent justifier des mesures de restrictions préfectorales¹⁷. Pour pallier certaines insuffisances, des transferts d’eau potable sont réalisés à partir d’un système d’interconnexion des réseaux de distribution des différents secteurs du réseau communautaire.

Au niveau des ressources superficielles, l’hypothèse d’une connexion avec les bassins versants voisins de la Douve et la Saire avait été émise aux fins de sécuriser l’approvisionnement en eau potable de l’agglomération et des syndicats voisins. Le schéma départemental de l’eau adopté en 2002 prévoit la possibilité de transfert d’eau brute depuis la Saire, lorsque les besoins de l’agglomération, estimés à 20 000 m³/jour, dépasseront les capacités de production nominales de l’usine des eaux de la Divette qui sont de 26 000 m³/jour.

Le débit minimal communément appelé « débit réservé » pour assurer l’équilibre biologique des cours d’eau doit être au moins égal au dixième des débits moyens interannuels, soit pour la Divette 142 litres seconde en période d’étiage (en 2003), sachant que le débit minimum relevé par la DIREN pour le mois d’août 2003 est de 496 litres¹⁸. Dans cette situation, le prélèvement maximum retenu pour l’usine des eaux d’environ 300 litres/seconde permettra de respecter cette norme.

L’arsenal dispose également d’un droit de prélèvement de 400 m³/jour (5 litres/seconde) dans la Divette en amont de la Fauconnière. Cette eau est destinée à l’alimentation d’une réserve incendie de 8 000 m³ au maximum.

1.B.3.5.4. La qualité des eaux

1.B.3.5.4.1. Eaux souterraines

La présentation des périmètres de protection est abordées précédemment au paragraphe 1.B.3.5.

¹⁷ Cf. : arrêté préfectoral du 7 août 2003 relatif à la limitation et à la suspension provisoire des usages de l’eau (interdiction d’arrosage des pelouses, de lavage des véhicules, de remplissage des piscines personnelles et des bassins de loisirs ...)

¹⁸ source : banque hydro Diren Basse-Normandie et site hydro internet du ministère de l’environnement.
<http://hydro.rnde.tm.fr/accueil.html>

1.B.3.5.4.2. Eaux de surface*Eaux usées et assainissement*

La qualité des effluents collectés puis rejetés après épuration dans le milieu naturel fait l’objet d’une auto-surveillance par le service communautaire de l’assainissement¹⁹ et de prélèvements et d’analyses réalisés par le Laboratoire départemental d’analyse de la Manche, conformément à la législation en vigueur. Les paramètres mesurés sont :

- pH : potentiel hydrogène
- MES : matières en suspension
- DCO : demande chimique en oxygène
- DBO₅ : demande biochimique en oxygène
- P₂ O₅ : anhydride phosphorique
- N Kjeldahl : N organique + N ammoniacal
- NO₃⁻ : nitrate
- NO₂⁻ : nitrite
- N global: N Kjeldahl + NO₃⁻ + NO₂⁻
- NH₄⁺ : ammoniacque

Ces résultats sont transmis au Service d’assistance technique pour l’exploitation des stations d’épuration de Basse-Normandie (SATESE). Ils montrent que la station ouest présente une qualité du rejet moyenne, la station est une mauvaise qualité des rejets. L’élimination des matières azotées et phosphorées n’est réalisée dans aucune des stations en l’absence d’équipement adapté à ce type de traitement.

Les études d’impact sur l’environnement des rejets de ces deux stations d’épuration réalisées en 1999 soulignent toutefois que la qualité des effluents rejetés reste compatible avec les usages existants sur le littoral, en raison de la forte capacité de dispersion de la mer aussi bien dans la grande rade qu’à l’extérieur.

Paramètres	Norme arrêté préfectoral du 7 décembre 2000	Pourcentage de conformité en sortie de station est	Pourcentage de conformité en sortie de station ouest
DBO ₅	70 %	39 %	70 %
DCO	75 %	43 %	100 %
MES	90%	61 %	100 %

Tableau 5 : Conformité des stations d’épuration de la CUC par rapport à la norme

L’objectif de réduction des flux de pollution a motivé la réalisation de nouveaux ouvrages de prétraitement à la station est en 2003. Ces ouvrages permettent également de lutter en partie contre les odeurs incommodantes pour les quartiers riverains de la station. Parallèlement à ces réalisations, la communauté urbaine a programmé la modernisation de l’ensemble de la station notamment pour respecter la réglementation relative aux zones sensibles en matière de rejet des paramètres azote et

¹⁹ La mise en place du système de management environnemental (S.M.E.), effectif depuis l’an 2000 a permis l’obtention de la certification ISO 14001 applicable à l’ensemble des réseaux d’eaux usées ainsi que les stations d’épuration est et ouest.

phosphore (amélioration du rendement épuratoire de l’eau) et des boues (valorisation des boues et des biogaz). Ces nouvelles installations doivent être mises en service en 2011.

Le volet qualitatif de l’étude de zonage des eaux pluviales a cependant permis d’en esquisser les insuffisances²⁰. Les points noirs qui subsistent sont essentiellement les suivants :

- Lucas : rejets d’eaux usées (E.U.) dans la partie aval de ce cours d’eau, liés à une collecte encore insuffisante dans la rue du Petit Port (Equeurdreville-Hainneville). La réfection des réseaux dans les rues drainées en aval par le collecteur de la rue des Claires et le rond-point de Querqueville doit régler ces problèmes de pollution liés à des rejets non conformes. En ce qui concerne le temps de pluie, un bassin d’orage est prévu à plus long terme pour mieux gérer les rejets par temps de pluie des réseaux unitaires de Querqueville ;
- Bonde : quelques raccordements restent à réaliser en amont (lieux-dits des Noires Mares et du Hameau Pilon). Le problème majeur reste situé complètement à l’aval, autour des rues J. Moulin, des Ecoles et Ferdinand Buisson. Comme précédemment, la réfection des réseaux dans les rues drainées en aval par le collecteur de la rue du Général de Gaulle doit régler ces problèmes de pollution liés à des raccordements non conformes ;
- Trottebecq et sa dérivation : l’optimisation du raccordement au réseau E.U. est déjà bien avancée, 90 % des travaux préconisés dans le programme d’assainissement ont été réalisés. Il reste à l’achever dans les secteurs du Hameau Vivier, de la rue A. Briand, de la rue du Haut-Mesnil, de la rue Jean Picquenot, et au Hameau de l’Eglise ;
- Divette : situation satisfaisante en amont de sa confluence avec le ruisseau du Ponceau, le long duquel des mises en conformité peuvent encore s’imposer ;
- Ruisseaux ayant pour exutoire l’anse de Chantereyne (ruisseaux de la Polle, de la Bucaille, du Fay...) : ils constituent globalement un rejet autorisé, objet d’un suivi effectué par le Service des Phares et Balises. En l’absence de quelques raccordements dans les secteurs de bâti ancien, les résultats de ce suivi, au vu des paramètres azotés, sont relativement corrects ; d’un point de vue bactériologique, la pollution reste significative.
- Secteur du Becquet : quelques mauvais raccordements subsistent sur les deux collecteurs d’eaux pluviales (E.P.) qui se rejettent dans le port. Le traitement des rejets issus du compostage de déchets verts à la déchetterie a été réalisé en 2003, et des restructurations de réseaux alliées à des mises en conformité de branchements devraient garantir à court terme la bonne qualité des eaux du ruisseau du Becquet.

²⁰ Cf. étude qualitative zonage d’eaux pluviales – *E-C eau 2003*.

Dans les secteurs des plages de Collignon et Querqueville, la bonne qualité des eaux de baignade semble confirmer l’absence de problème.

Bien que dominante, la mise en séparatif des réseaux E.U. / E.P. est poursuivie dans les secteurs unitaires, en particulier à l’ouest sur Querqueville et Equeurdreville-Hainneville. La mise en conformité de 6 000 branchements dans le cadre du Contrat d’Agglomération conclu par la communauté urbaine et l’Agence de l’eau Seine-Normandie porte progressivement ses fruits. Ce contrat, établi pour une durée de 9 ans et réalisé en 1998 prévoyait :

- la mise en conformité des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales,
- la création et le renforcement des réseaux de collecte en séparatif,
- la réhabilitation des réseaux,
- la réalisation de bassins d'orage sur les réseaux unitaires,
- la réalisation de décanteurs et de déshuileurs sur certains rejets d'eaux pluviales,
- la modernisation des prétraitements des stations d'épuration,
- la vérification de la conformité des branchements des particuliers.

Les travaux de réfection complète des réseaux du quartier des Mielles avec mise en séparatif des réseaux E. U. / E.P. a constitué le chantier le plus important de cette période.

Pour recouvrer toute son efficacité, la mise en conformité des réseaux est poursuivie. La mise en place de dispositifs de mesures permanentes du fonctionnement des points singuliers²¹ est actuellement en cours conformément la législation en vigueur. Cette auto surveillance permettra :

- une gestion de l'ensemble des réseaux,
- une mesure du rendement global du système d'assainissement,
- une mesure de l'impact des rejets dans les milieux récepteurs,
- une télésurveillance en continu des équipements.

²¹ Sont concernés : les déversoirs d’orage, les stations de pompage et de refoulement, les points de desserte des collectivités externes à la communauté urbaine de Cherbourg.

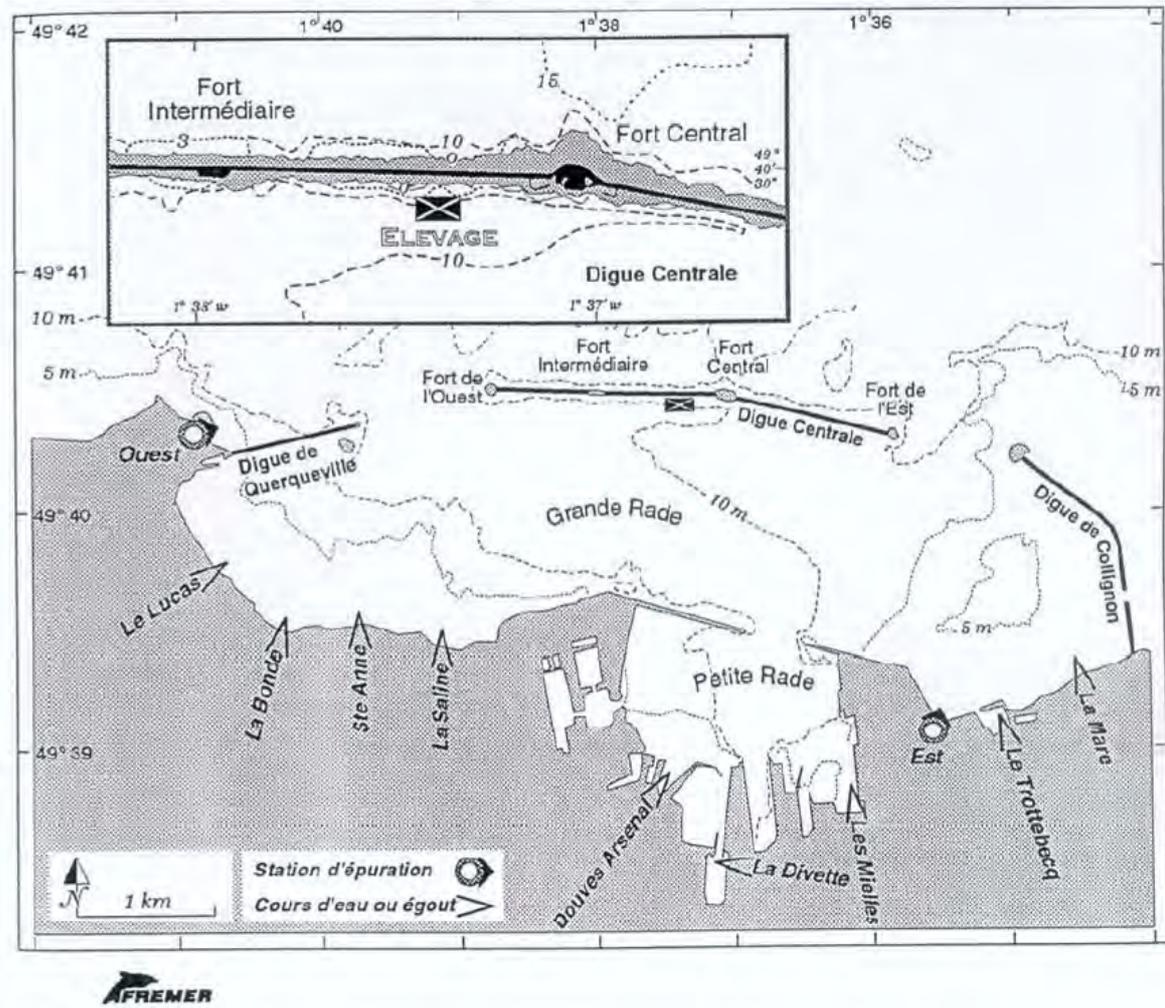
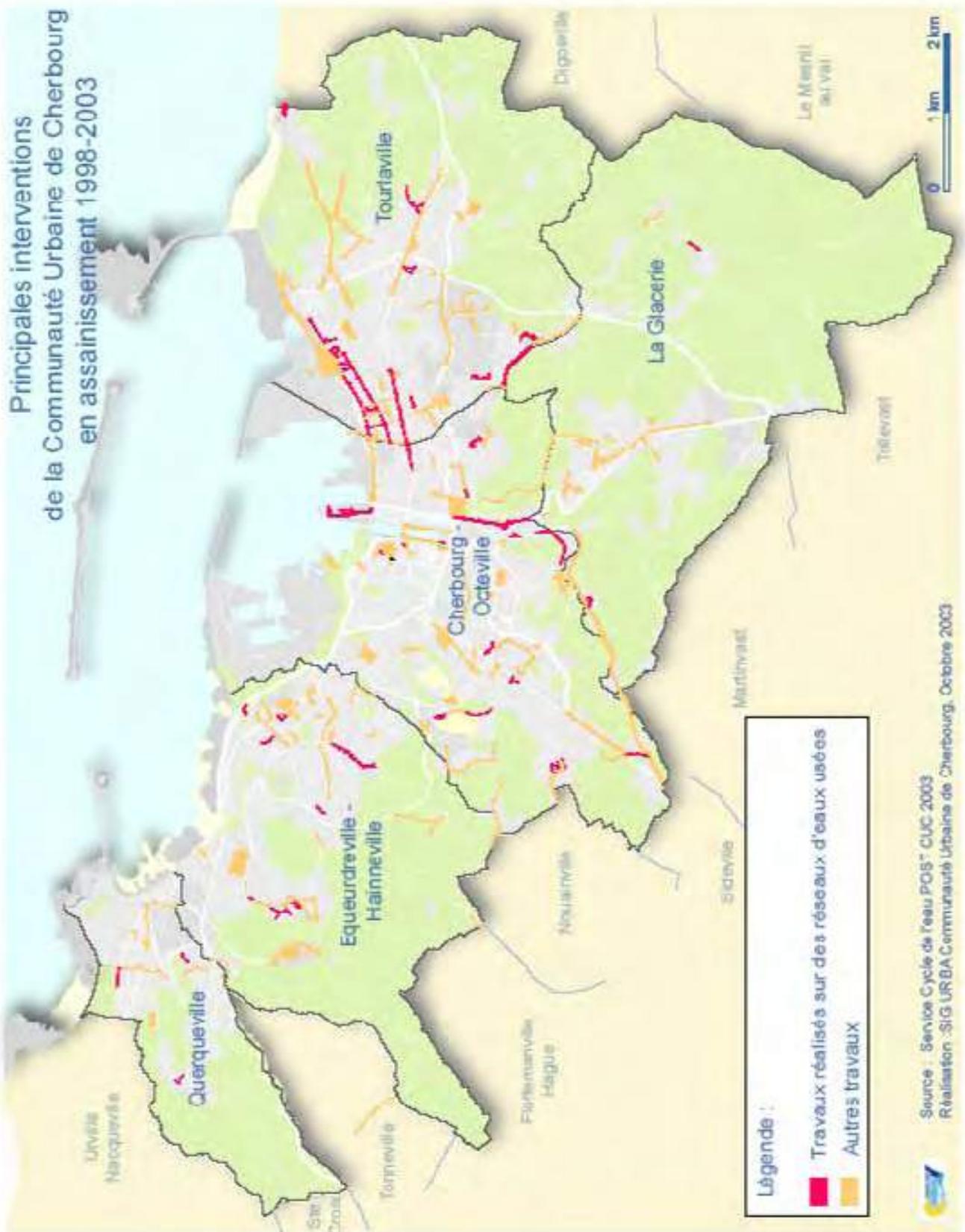


Figure 4 : Eaux usées et points de rejets dans le milieu naturel

A l’issue des contrats susvisés, les travaux entrepris devraient aboutir à une réduction de la pollution rejetée, à une augmentation des volumes d’eaux usées traitées aux stations d’épuration de 2,3 % à 8,6 % selon la pluviométrie et à une diminution des apports d’eaux parasites allant jusqu’à 490 m³/j par temps de pluie.

A ces améliorations viendront s’ajouter celles résultant de la suppression de la station de traitement du village de la Verrerie à La Glacerie. La petite taille de cette station ne lui permettra pas de répondre aux futures exigences de rejets requises pour la qualité du milieu récepteur (le Trottebecq).

L’émissaire de la station d’épuration de Tourlaville sera également rallongé dans le cadre du projet énergies marines renouvelables (EMR) des terre-pleins des Flamands.



Carte 15 : Principales interventions de la communauté urbaine de Cherbourg en assainissement 1998-2003

Assainissement non collectif

Environ 18 % de logements de l’agglomération ne sont pas raccordés au réseau collectif. Ces logements sont donc pour la plupart pourvus d’équipements d’assainissement individuel plus ou moins performants.

Toutefois, dans certains hameaux, des concentrations d’habitat importantes, conjuguées dans certains cas à des installations déficientes, causent des nuisances aux habitants et polluent le milieu récepteur. Ainsi, l’étude de zonage d’assainissement communautaire réalisée en 2000 a recensé 644 habitations ou activités traitées en assainissement non collectif réparties en deux groupes :

- 197 en habitat diffus comprenant moins de 4 habitations ;
- 447 en habitat regroupé distribué en 26 secteurs comprenant au moins 4 habitations.

Parmi ces logements, 17 % ne peuvent bénéficier d’un assainissement individuel en raison de leur configuration ou faute de disponibilités foncières.

A l’issue d’une approche multicritère intégrant l’aptitude des sols à l’assainissement individuel, la sensibilité du milieu (éloignement des habitations par rapport aux cours d’eau), le niveau des équipements existants et la configuration de l’habitat, l’étude a conclu à la nécessité de créer ou d’étendre les réseaux pour 42 % du parc, et défini des secteurs d’intervention prioritaires aussi bien en zone d’assainissement collectif qu’en zone d’assainissement non collectif aux fins d’assurer une bonne préservation du milieu.

Sont concernés les secteurs suivants :

- les écarts du Becquet à Tourlaville : assainissement collectif avec raccordement sur réseau ;
- les Charmettes à Tourlaville : assainissement individuel ;
- les Costils à Tourlaville et La Glacrie, assainissement collectif avec raccordement sur réseau ;
- le Hameau Luce à La Glacrie assainissement individuel ;
- le Hameau Truffert à La Glacrie assainissement collectif avec raccordement sur réseau ;
- le Hameau Quiévastre, rue Mézine à La Glacrie et Tourlaville assainissement collectif avec raccordement sur réseau ;
- la Maison Bertrand à La Glacrie assainissement individuel ;
- la Granchette à Equeurdreville-Hainneville assainissement individuel ;
- le Hameau Pilon à Equeurdreville-Hainneville : assainissement collectif avec traitement sur site ;
- le boulevard de la Hague à Querqueville, assainissement individuel.



Carte 16 : Aptitudes des sols à l'assainissement autonome

Eaux pluviales

Les usages et vocations du milieu récepteur contribuent pour une grande part à la détermination de la qualité des rejets dans le milieu récepteur²².

⇒ **Par temps sec**

Des analyses ont été pratiquées aux principaux exutoires du réseau pluvial, à chaque fois qu’un collecteur inspecté présentait par temps sec un écoulement. Ce bilan de temps sec a pu être complété par les données régulièrement acquises dans le cadre des suivis menés par la CUC sur le réseau hydrographique. On a constaté d’une façon très générale que :

- la pollution azotée des rejets effectués dans le cours naturel du Trottebecq, dans la Divette, dans la partie est de la grande Rade par la dérivation du Trottebecq, et sur la plage de Collignon par l’émissaire, est faible ; celle de certains des collecteurs se rejetant dans la Petite Rade ou dans le Lucas et la Bonde est plus sensible ;
- la pollution phosphorée paraît toujours plus significative ;
- la pollution bactérienne est souvent nette dès qu’il y a écoulement par temps sec, excepté dans les ruisseaux du Nardouet et de Crève-Cœur où elle demeure vraiment faible.

⇒ **Par temps de pluie**

Les résultats des analyses effectuées sur les prélèvements par temps de pluie sont rarement plus mauvais que ceux se rapportant au temps sec, hormis pour certains collecteurs du centre-ville qui peuvent recevoir des surverses provenant en temps de pluie du réseau EU.

Dans tous les cas, la pollution véhiculée par les eaux de ruissellement reste toujours limitée par rapport à celle identifiée par temps sec.

⇒ **Risques de pollutions agricoles**

Il n’y a pas d’importantes concentrations d’animaux susceptibles d’entraîner de gros problèmes de pollution bactériologique si on excepte un important élevage de bovins au hameau Truffert (La Glacerie). Par contre, il existe en dehors de la communauté urbaine des stabulations qui pourraient participer à la pollution de la Divette. La délimitation des périmètres de protection devrait faciliter la préservation de cette ressource.

²² Cf. étude de zonage des eaux pluviales de la l’agglomération conduite avec la DDASS 50 et de la DDE 50 chargés de la police de l’eau sur la zone d’étude.

En l’absence d’une valorisation agricole intensive (absence d’élevage hors sol intensif), la teneur en nitrate est faible (de 15 à 27 mg/l, inférieure à la norme européenne de 50 mg/l). Cependant, des concentrations plus fortes sont observées au cours des épisodes pluvieux automnaux qui correspondent généralement aux périodes d’amendement des sols.

Le développement de la culture de céréales, et en particulier le maïs, constitue également un risque pour la qualité chimique des eaux.

Pour lutter contre la pollution de la Divette, l’Agence de l’eau Seine Normandie, la direction départementale de l’agriculture et de la forêt (DDAF) relayées par les organismes professionnels ont mis en place des actions de protection du milieu naturel notamment à travers les contrats territoriaux d’exploitation agricoles (mise en conformité des bâtiments agricoles) et les plans de maîtrise des pollutions d’origine agricole (sensibilisation à l’utilisation raisonnée des fertilisants et des produits phytosanitaires).

⇒ **Risques de pollutions industrielles**

Les installations présentant des risques de pollution sont peu nombreuses mais certains accidents ont été recensés ces dernières années.

Le ruisseau des Dignes (Tourlaville) en particulier semble subir une pollution chronique notamment en hydrocarbures, avec des pointes importantes par intermittence.

Les enquêtes menées dans le cadre du contrat d’agglomération auprès des plus grosses industries pour vérifier leur bon raccordement au réseau favorisent une meilleure qualité de rejets.

Le Lucas et la Divette sont particulièrement exposées aux risques de pollutions dues aux accidents de la circulation (RD 901 et RD 900).

Un plan de secours associant la communauté urbaine, le service interministériel de défense et de protection civile, l’Agence de l’Eau, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales et la Direction départementale de l’agriculture et de la forêt a été mis en place en 1994 pour palier toute pollution importante.

Les polluants principaux sont :

- l’azote ammoniacal provenant du lessivage des effluents organiques des installations agricoles,
- les pesticides résultant des activités de désherbage agricole ou d’entretien des routes et voies ferrées ;
- le lessivage des voiries urbaines.

Le projet de captage de la Divette, en aval de sa confluence avec le Nardouet, ruisseau sur lequel un risque de pollution lié à l’exploitation de la pyrotechnie semble exclu en raison de la désaffectation du site par la Marine nationale, ne devrait pas a priori nécessiter de protection supplémentaire.

Par ailleurs, depuis quelques années, les résidus des pesticides, en particulier le diuron (herbicide utilisé en voirie) et le déséthylatrazine (métabolite de l’atrazine herbicide agricole), sont retrouvés au niveau des analyses réalisées.

Leur concentration inférieure au seuil de toxicité connu n’a jusqu’ici pas justifié de restriction de consommation²³.

Les efforts conjugués pour une meilleure pratique environnementale agricole et l’amélioration constante des rejets d’eaux usées urbaines (mise en séparatif des réseaux, campagne de mise aux normes des installations sanitaires et leur raccordement au réseau public) permettent à la population de l’agglomération de pouvoir bénéficier d’une eau de bonne qualité.

Qualité des cours d’eau

Les résultats des prélèvements qui sont régulièrement effectués par la CUC et la DDE 50 sur les cours d’eau, ainsi que ceux obtenus dans le cadre de l’étude de zonage d’eaux pluviales, ont permis de dresser un bilan de leur qualité :

- La qualité de la Divette est satisfaisante durant toute la traversée de l’agglomération pour les paramètres azotés voire même pour les paramètres phosphorés, et moyenne à bonne pour les paramètres bactériologiques. On ne perçoit pas vraiment d’écart entre temps sec et temps de pluie.

²³ Une information au public réalisée par la Cellule Santé environnement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales rendant compte de la qualité de l’eau distribuée par secteur est dispensée chaque année auprès des abonnés au moment de la facturation de l’eau destinée à la consommation humaine.

La qualité du Trottebecq est satisfaisante jusqu’au niveau de l’ouvrage de dérivation. Elle est moyenne vis-à-vis des paramètres bactériologiques à partir du Hameau Truffert²⁴. Le temps de pluie semble plutôt contribuer à l’améliorer. Le rejet de la station de l’Eglise de La Glacière est peut-être à l’origine de cette légère détérioration, sans conséquence d’un point de vue environnemental²⁵.

- Au niveau de l’exutoire du cours naturel du Trottebecq dans Cherbourg, la qualité bactériologique reste affectée, et les pollutions azotées et phosphorées significatives sans être pour autant très élevées.
- La Bonde et le ruisseau du Fay présentent des niveaux de pollution bactériologique qui témoignent de la nécessité de poursuivre la politique de remise en conformité des branchements, sans que pour autant la pollution physico-chimique soit vraiment élevée.
- Le Lucas est le ruisseau le plus affecté par les pollutions²⁶ liées à un assainissement défaillant, notamment dans son cours aval, mais aussi sur ses tronçons les plus en amont (pollution liée à l’habitat, voire aussi aux activités d’élevage).

Préservation de la vocation piscicole des cours d’eau

Deux cours d’eau présentent aujourd’hui des potentialités biologiques et un intérêt piscicole prioritaires :

- La Divette,
- Le Trottebecq, en amont de l’ouvrage de dérivation situé à proximité de la mairie de Tourlaville.

Outre la préservation de la qualité des eaux mentionnée ci-dessus, une possible reconquête d’une meilleure qualité des eaux du Trottebecq en aval de la dérivation est envisagée parallèlement au projet de promenades sur berges à Tourlaville et Cherbourg-Octeville.

La présence de Salmonidés dans ces cours d’eau nécessite en premier lieu le maintien de teneurs en oxygène dissous élevées, et de concentrations en ammoniacque faibles. Ces cours d’eaux seront donc à protéger en priorité vis-à-vis de tout rejet d’eaux usées et des « effets de choc » par temps de pluie, engendrés par des déversements riches en matière organique ou ammoniacque, c’est-à-dire par des mélanges eaux usées + eaux pluviales. Les rejets d’eaux strictement pluviales constituent une menace moindre que celles citées ci-dessus.

²⁴ Ce hameau n’est pas encore desservi par un réseau d’assainissement collectif.

²⁵ Cette station d’épuration est prévue être supprimée (2005/2010). Il sera profité de son raccordement au réseau EU de Tourlaville pour aussi y raccorder le hameau Truffert, voire le hameau Quiévastre.

²⁶ Bactériologique, mais aussi azotée et surtout phosphorée.

La préservation de la qualité piscicole des eaux du Trottebecq en amont de l’ouvrage de dérivation ainsi que de la Divette justifient une politique d’aménagement prioritaire en matière de dépollution des eaux de ruissellement.

Secteurs jugés prioritaires en matière de dépollution des eaux pluviales

Suite à l’inventaire des vocations et usages des milieux récepteurs concernés effectué dans le cadre de l’étude du zonage d’eaux pluviales²⁷, et à l’examen de leur qualité en situation actuelle, les secteurs pour lesquels une maîtrise de la qualité des eaux de ruissellement apparaît prioritaire ont été proposés.

Lorsque le réseau est séparatif, les eaux pluviales sont drainées sans traitement vers les exutoires naturels que sont les cours d’eau, ou vers des émissaires qui les rejettent directement en mer.

Outre les mauvais raccordements évoqués précédemment, le réseau d’eaux pluviales collecte les eaux provenant des gouttières et des ruissellements sur la chaussée. Il n’est donc pas exempt de charge, puisque les voies de circulation et les aires de stationnement constituent des facteurs de pollution des eaux.

L’axe nord-sud et la RN 13 possèdent des bassins de rétention avec décantation et déshuilage. Ces bassins se déversent dans le Nardouet et le Trottebecq, et constituent un risque de pollution réel pour la Divette.

Pour les zones d’activités existantes, les eaux, qu’elles soient pluviales ou usées, devraient être contrôlées plus souvent pour limiter les risques de pollution et mettre en demeure les éventuels pollueurs de traiter leurs eaux avant rejet.

²⁷ Cf. étude qualitative zonage d’eaux pluviales communautaire août 2003



Carte 17 : Secteurs prioritaires de maîtrise de la qualité des eaux de ruissellement

Milieu marin

⇒ Usage « Baignade »

A l’issue de la saison estivale, un classement des plages est établi à partir de l’ensemble des mesures enregistrées par la DDASS.

Au niveau national, le classement est exclusivement basé sur les paramètres microbiologiques et reprend les dispositions de la directive CEE du 8 décembre 1975.

Localisation Plage	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Equedreville-Hainneville : La saline	Green	Blue	Blue	Green	Green	Yellow	Green	Blue
Querqueville : plage face au camping de la Marine	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Tourlaville : Les Dauphins	Green	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Tourlaville : Collignon	Blue	Blue	Green	Green	Green	Blue	Blue	Green

Tableau 6 : Classement microbiologique des plages de la communauté urbaine de Cherbourg

Le classement est établi suivant quatre catégories

Eau de bonne qualité classée en catégorie A	<input type="checkbox"/> Au moins 80% des résultats en Coliformes totaux et en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux aux nombres guides;
	<input type="checkbox"/> et au moins 95% des résultats en Coliformes totaux et Escherichia coli sont inférieurs ou égaux aux nombres impératifs ;
	<input type="checkbox"/> et au moins 90% des résultats en Entérocoques sont inférieurs ou égaux aux nombres guides
Eau de qualité moyenne classée en catégorie B	<input type="checkbox"/> Au moins 95% des prélèvements respectent les nombres impératifs pour les Coliformes totaux
	<input type="checkbox"/> et Escherichia coli, les conditions relatives aux nombres guides n’étant pas, en tout ou en partie, vérifiées.
Les eaux classées en catégories A ou B sont conformes aux normes européennes	
Au moins 95% des résultats sur les paramètres physico-chimiques (huiles minérales, mousses, phénols) sont conformes aux critères impératifs définis	
Eau pouvant être momentanément polluée classée en catégorie C	<input type="checkbox"/> La fréquence de dépassement des nombres impératifs est comprise entre 5% et 33,3%
	<input type="checkbox"/> Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement des nombres impératifs sur un seul paramètre suffit pour entraîner le classement de la plage en catégorie C
Eau de mauvaise qualité classée en catégorie D	<input type="checkbox"/> Pour au moins un paramètre, les conditions relatives aux nombres impératifs sont dépassées au moins une fois sur trois.
	<input type="checkbox"/> Toutes les zones classées en catégorie D durant deux années consécutives doivent être interdites à la baignade, sauf si des améliorations significatives apparaissent
Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes aux normes européennes	
Moins de 95% des résultats sur les paramètres physico-chimiques (huiles minérales, mousses, phénols) sont conformes aux critères impératifs définis.	

Les suivis de la qualité des eaux de baignades montrent que l’eau est jugée « de bonne qualité » depuis plusieurs années pour les plages de Querqueville et Tourlaville-Les Dauphins. Elle est aussi généralement « de bonne qualité » pour Tourlaville-Collignon.

En ce qui concerne la plage de la Saline à Equeurdreville-Hainneville, située au droit du déversoir d’orage des réseaux unitaires de ce secteur, la qualité des eaux de baignade est très dépendante de la pluviométrie. La situation actuelle de la baignade sur l’ensemble du littoral de la CUC est jugée relativement satisfaisante par la DDASS 50. Cependant, afin qu’elle perdure, l’accent est mis sur la fiabilisation de la collecte des eaux usées (limitation maximale du fonctionnement des déversoirs d’orage), et sur une gestion optimale des réseaux unitaires d’Equeurdreville-Hainneville. L’objectif est à moyen terme de les convertir en séparatif.

⇒ **Pavillon Bleu du Port de Chantereyne**

Afin que le port de plaisance de Chantereyne puisse bénéficier du « Pavillon Bleu d’Europe »²⁸, 26 critères impératifs et 10 critères guides doivent être satisfaits.

La plupart de ces critères relèvent de l’assainissement des eaux usées de la collectivité ou du port. A leur égard, la situation actuelle est satisfaisante. L’impact des eaux pluviales ou de ruissellement peut par contre compromettre la satisfaction des certains critères ; en particulier, une limitation des rejets pluviaux susceptibles de fortement contribuer à d’éventuels apports significatifs d’hydrocarbures, métaux lourds, HAP et PCB.

⇒ **Prises d’eau**

Des prises d’eau utilisées pour l’alimentation d’activités de mareyage dans les secteurs de Collignon et du Becquet, ainsi que pour celle d’Intechmer, sont en usage. Le maintien des activités de mareyage dans la partie est de Tourlaville, évidemment soumises aux contrôles sanitaires imposés par la législation, démontre que la qualité des eaux situées à l’est de la Grande Rade est suffisante à leur pratique. La préservation de cette situation est donc impérative.

⇒ **Elevage de saumons**

Une activité d’élevage de saumon a récemment été développée à l’intérieur de la Grande Rade, en raison d’une courantologie et d’une qualité des eaux particulièrement favorables derrière la digue centrale (qui

²⁸ Pavillon obtenu en 2003.

délimite la pleine mer de la Grande Rade) ; le potentiel qu’elle représente nécessite la conservation de la qualité des eaux de la Grande Rade.

⇒ **Lutte contre l’eutrophisation des eaux intérieures de la Rade**

Des problèmes d’émissions d’odeurs liées à d’importants dépôts d’algues brunes et rouges sont apparus à plusieurs reprises dans la partie ouest de la Grande Rade, sous Equeurdreville et Querqueville.

Une eutrophisation des eaux de la Rade n’a pu être mise en évidence²⁹, les « apports du Lucas et de la Bonde semblent n’avoir qu’une faible incidence sur les concentrations en sels nutritifs du site ».

⇒ **Qualité des sédiments de la Petite Rade**

Les chenaux de la Petite Rade font épisodiquement l’objet de dragages, liés au nécessaire maintien de l’activité portuaire. La qualité des sédiments évacués, notamment au regard des métaux lourds et autres micropolluants, doit donc être suffisante pour que leurs destinations possibles ne soient pas compromises ou soumises à des contraintes technico-économiques inacceptables.

La situation qui prévaut aujourd’hui, établie à partir de la qualité des sédiments issus de l’avant-port et du bassin de Chantereyne, se traduit par des concentrations en micropolluants³⁰ qui méritent d’être élucidées, une contamination faible mais réelle étant constatée pour plusieurs paramètres, dont la provenance ne peut être imputée aux seules eaux de ruissellement.

Une limitation des rejets pluviaux susceptibles de contribuer à des apports significatifs de micropolluants au milieu portuaire doit donc être favorisée dans la mesure du possible.

1.B.3.5.5. Qualité de l’air

1.B.3.5.5.1. Mesures de la qualité de l’air

L’activité de l’homme introduit dans l’atmosphère des substances ayant des conséquences préjudiciables à la santé et à l’environnement. Ces substances sont émises par des sources fixes et mobiles : chaudières, activités industrielles, domestiques et agricoles, transport routier des personnes et des marchandises, etc.

²⁹ Etude des phénomènes d’eutrophisation en baie de Sainte-Anne, Intechmer, juin 1995.

³⁰ Pollutions significatives vis à vis du Cuivre et du Zinc, non négligeables vis à vis du Plomb, du Mercure, des TBT, des HAP, et des PCB... Hormis pour le Plomb et le Zinc, une origine principale de ces contaminations imputable aux seules eaux de ruissellement est peu plausible, notamment en ce qui concerne le cuivre et les TBT.

Ces polluants sont ensuite dispersés par le vent, dilués par la pluie ou bloqués lorsque l’atmosphère est stable.

Il est communément admis que l’air de l’agglomération cherbourgeoise n’est pas pollué parce que les vents emportent cette pollution. Toutefois, il convient de revoir cette position, car si la pollution est emportée par les vents, elle est bien émise, et c’est à une échelle supra-régionale qu’il faut raisonner vis-à-vis de l’émission des polluants atmosphériques. Par ailleurs, des seuils assez élevés de polluants tel l’ozone ont été décelés. Enfin, localement, l’impact de la pollution atmosphérique se fait ressentir plus en terme de gêne vis-à-vis d’odeurs liées à certaines activités.

L’ouverture de l’école des Fourriers à Querqueville a permis de supprimer les nuisances créées par les exercices au feu des élèves du Centre d’instruction navale sur le Lucifer³¹. D’autres nuisances comme le brûlage à l’air libre de déchets de jardins ou de déchets industriels (caisses de polystyrène des viviers à Tourlaville) sont le plus souvent signalées par des plaintes d’habitants incommodés. La mise en place de déchetteries et des politiques de traitement des déchets ont fortement permis de limiter ces pratiques.

Paradoxalement, l’amélioration du traitement des déchets, avec la montée en puissance des capacités des installations adaptées par la collectivité, a suscité de nouvelles plaintes contre ces installations. Cela est notamment le cas des stations d’épuration est et ouest, et de la plate-forme de compostage.

Les mesures de la pollution atmosphérique furent par le passé inexistantes, les seules informations existantes au début des années 1990 font qu’aucune pollution atmosphérique n’a jamais été décelée par le centre de secours de Cherbourg (cellule mobile d’intervention de la Manche). En dehors de cet établissement, tous les éléments pouvant être mesurés sur les installations équipées de points de mesure relèvent du secret-défense.

La mesure de la pollution atmosphérique sur l’agglomération cherbourgeoise est donc récente, puisqu’elle est liée à la régionalisation issue de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l’air et l’utilisation rationnelle de l’énergie, qui prévoit plusieurs dispositifs de prévention et de surveillance de la pollution atmosphérique. Cette régionalisation a transformé de l’ancienne association calvadosienne ESPAC, en association régionale de surveillance de la qualité de l’air dénommée Air C.O.M., C.O.M. faisant référence au trois départements normands Calvados, Orne et Manche. La communauté urbaine a adhéré à cette association le 20 mai 1999.

³¹ Bateau échoué dans la baie de Querqueville

1.B.3.5.5.2. Les paramètres de la qualité de l’air*Réglementation*

La qualité de l’air est déterminée par la mesure de polluants qui doivent être mesurés de manière réglementaire. Les critères nationaux de qualité de l’air résultent principalement :

- du décret n°2002-213 du 15 février 2002 relatif à la surveillance de la qualité de l’air et de ses effets sur la santé et sur l’environnement, aux objectifs de qualité de l’air, aux seuils d’alerte et aux valeurs limites.
- du décret n°2003-1085 du 12 novembre 2003 portant transposition de la directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2002 et modifiant le décret n°98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l’air et de ses effets sur la santé et sur l’environnement, aux objectifs de qualité de l’air, aux seuils d’alerte et aux valeurs limites.

Les paramètres contrôlés ne doivent pas dépasser les seuils indiqués dans le tableau suivant :

	Valeurs limites	Objectifs de qualité	Seuil de recommandation et d'information	Seuils d'alerte
Monoxyde d'azote NO	En moyenne annuelle : 30 µg/m ³ (protection de la végétation).			
Dioxyde d'azote NO ₂	En moyenne annuelle : 2006 : 48 µg/m ³ 2010 : 40 µg/m ³ En moyenne horaire : 2006 : 240 µg/m ³ Jusqu'au 31/12/2009 : 200 µg/m ³ A partir du 01/01/2010 : 200 µg/m ³	En moyenne annuelle : 40 µg/m ³ .	En moyenne horaire : 200 µg/m ³	En moyenne horaire : 400 µg/m ³ 200 µg/m ³ si dépassement de ce seuil la veille, et risque de dépassement de ce seuil le lendemain.
Ozone O ₃		Seuil de protection de la santé, en moyenne sur 8 heures : 110 µg/m ³ . Seuil de protection de la végétation, en moyenne sur 24 h : 65 µg/m ³ . en moyenne horaire : 200 µg/m ³ .	En moyenne horaire : 180 µg/m ³	En moyenne horaire : 1er seuil : 240 µg/m ³ dépassé pendant trois heures consécutives ; 2e seuil : 300 µg/m ³ dépassé pendant trois heures consécutives ; 3e seuil : 360 µg/m ³ .
PM10 (Particules fines Ø ≤ 10 µm)	En moyenne annuelle : à partir du 01/01/05 : 40 µg/m ³ . En moyenne journalière : à partir 01/01/2005 : 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an.	En moyenne annuelle : 30 µg/m ³ .		

	Valeurs limites	Objectifs de qualité	Seuil de recommandation et d'information	Seuils d'alerte
Oxyde de soufre SO ₂	En moyenne annuelle (pour les écosystèmes) : 20 µg/m ³ . En moyenne journalière : 125 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an. En moyenne horaire : A partir du 01/01/2005 : 350 µg/m ³ (décroissant <u>linéairement</u> tous les ans) à ne pas dépasser plus de 24 heures par an. En moyenne hivernale (pour les écosystèmes) : 20 µg/m ³ .	En moyenne annuelle : 50 µg/m ³ .	En moyenne horaire : 300 µg/m ³	En moyenne horaire sur 3 heures consécutives : 500 µg/m ³
Monoxyde de carbone CO	En moyenne sur 8 heures : 10 000 µg/m ³ .			

Tableau 7 : Objectifs de qualité de l'air

Indice ATMO

La qualité de l'air est déterminée par un indicateur journalier : l'indice ATMO. Cet indice a été créé pour synthétiser les données mesurées dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants et informer la population. L'indice ATMO est calculé à partir de la concentration dans l'air ambiant de quatre polluants mesurés en continu par des appareils automatiques des stations « urbaines » et des stations « périurbaines » :

- le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile
- le dioxyde de soufre (SO₂), dégagé principalement par les industries
- les poussières (PM 10), d'origine industrielle, automobile, anthropique
- l'ozone (O₃), d'origine photochimique

Pour chacune des stations de mesure participant au calcul de l'indice ATMO, on détermine pour chaque station la concentration horaire maximale du jour pour le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃) et la concentration journalière pour les poussières (PM10). Puis, pour chaque polluant, on calcule la moyenne des concentrations maximales de toutes les stations. Ces valeurs moyennes sont classées sur une échelle, spécifique à chacun de polluants, comportant dix paliers, dont les niveaux sont fixés par les réglementations françaises et européennes.

INDICES	ECHELLE PS moyenne journalière	ECHELLE SO ₂ moyenne horaire	ECHELLE NO ₂ moyenne horaire	ECHELLE O ₃ moyenne horaire
1	0 à 9 µg/m ³	0 à 39 µg/m ³	0 – 29	0 à 29 µg/m ³
2	10 – 19	40 - 79	30 – 54	30 – 54
3	20 – 29	80 - 119	55 – 84	55 – 79
4	30 – 39	120 - 159	85 – 109	80 – 104
5	40 – 49	160 - 199	110 – 134	105 – 129
6	50 – 64	200 - 249	135 – 164	130 – 149
7	65 – 79	250 - 299	165 – 199	150 – 179
8	80 – 99	300 - 399	200 – 274	180 – 249
9	100 – 124	400 - 599	275 – 399	250 – 359
10	sup à 125	sup à 600	sup à 400	sup à 360

Tableau 8 : Echelle de l’indice ATMO

Les premiers résultats des campagnes de mesure et de surveillance de la pollution atmosphérique.

A Cherbourg-Octeville, la surveillance de qualité de l’air s’effectue dans un site de fond urbain. Un site de fond urbain représente la qualité de l’air respiré par la majorité de la population d’une ville ou d’une agglomération. La station de mesure est située rue Paul Doumer. Le tableau ci-dessous donne les principales caractéristiques des concentrations de polluants surveillés par Air COM pour les années 2003 et 2004.

Polluant	Unité	Moyenne annuelle		Valeur journalière dépassée 1 jour sur 2		Valeur maximale journalière		Valeur horaire dépassée 2% du temps		Valeur maximale horaire	
		2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
NO	µg/m ³	7	5	4	3	83	38	83	31	461	244
NO ₂	µg/m ³	26	24	23	20	85	65	80	66	141	154
O ₃	µg/m ³	57 (non valide)	54	58	56	119	93	112	93	167	131
PM10	µg/m ³	19	17	16	15	55	41	51	39	137	79
SO ₂	µg/m ³	3	3	2	1	33	30	23	18	119	196
CO	mg/m ³	0,4 (non valide)	0,3	0,3	0,3	15	0,8	1,1	0,8	4,4	3,7

Tableau 9 : Concentrations en polluants mesurées sur Cherbourg-Octeville en 2003 et 2004

Les résultats de ces différentes campagnes ont notamment fait apparaître que :

- les concentrations en dioxyde d’azote (NO₂) les plus élevées, proches de 30 µg/m³, ont été observées au niveau des centres urbains denses de Cherbourg et Tourlaville, qui regroupent la plus grande densité de circulation, mais aussi au niveau des zones portuaires. Avec la diminution du trafic automobile apparaît un territoire périphérique assez étendu où les concentrations restent homogènes, autour de 20 µg/m³, et suivent les grands axes de circulation, en particulier dans les directions sud et sud-est, points d’arrivée des grandes routes nationales ;
- le pourtour des secteurs centraux reste dominé par de faibles concentrations, inférieures à 15 µg/m³, correspondant à des zones périurbaines dans lesquelles la circulation automobile est très limitée ;
- l’apparition de hautes concentrations en NO₂ sur les zones portuaires s’explique par la présence de vents dominants du secteur sud-ouest pendant toute la durée de cette session : ce vent dégage de la pollution le centre-ville de Cherbourg en la déportant vers les zones portuaires ;
- deux dépassements du seuil de protection de la végétation (65 µg/m³/j d’ozone O₃) ont été enregistrés en janvier 2000 avenue P. Mendès France, ces dépassements étaient de 10 jours sur 13 durant la campagne de 1998 avec 71 µg/m³/j d’ozone O₃.

L’échelle de temps est trop courte pour parler de tendance positive ou négative sur la qualité de l’air. Les années offrent des résultats variables entre elles et entre les polluants.

Des mesures pour limiter les odeurs

A la suite de plaintes d’habitants incommodés, des campagnes de mesures des odeurs ont été mises en place en 2002 par la communauté urbaine pour lutter contre les nuisances en provenance de la station de compostage du Becquet à Tourlaville.

⇒ **La réfection des unités de désodorisation des stations d’épuration est et ouest**

La réfection des ouvrages de prétraitement des effluents des deux stations d’épuration de l’agglomération mises en chantier en 2003 devrait être opérationnelle dans le courant de l’année 2004. Elle comprend notamment la construction d’un ensemble de désodorisation d’air en provenance des ouvrages producteurs de gaz pour la station est et le remplacement d’une unité de désodorisation pour les ouvrages de prétraitement de la station ouest. Les risques de dégagement d’odeurs en provenance des stations se localise essentiellement sur :

- les installations de relevage et de prétraitement ;
- les décanteurs et les bassins d’aération ;
- le traitement des boues.

Le bilan-diagnostic a permis d’identifier les installations à l’origine des nuisances olfactives :

- sur la station est, les ouvrages les plus odorants sont le poste de livraison des matières de vidange et l'épandeur primaire, et dans une moindre mesure le poste de relevage ;
- sur la station ouest, les concentrations des gaz malodorants sont globalement faibles sur l'ensemble des installations. Seuls le bassin primaire et le poste de relevage génèrent une quantité de composés volatils totaux potentiellement gênante. En effet, la station ouest dispose déjà d'une unité de désodorisation physico-chimique permettant le traitement de l'air vicié extrait du local biodisque et des ouvrages de la filière boue.

Les mesures réalisées sur chaque site ont conclu à la délimitation d'une zone de nuisance olfactive de :

- 90 mètres au sud-est de la station est ;
- 80 m au nord-est et 150 m au nord ouest de la station ouest.

Les vents dominants étant de secteur ouest/sud-ouest, les populations situées au nord-est sont fréquemment affectées par les émissions odorantes de la station ouest. En outre, compte tenu de la faible distance séparant les autres habitations des installations de traitement, une gêne est perçue par les riverains à certaines périodes de l'année.

Le projet de désodorisation des deux stations porte sur un rendement minimum de désodorisation 99,5 %, il devrait avoir pour effet de diminuer de manière sensible et significative d'éventuelles nuisances pour les populations riveraines.

Hydrogène sulfuré	0,1 mg/nm ³
Ammoniaque	0,5 mg/nm ³
Amines	0,1 mg/nm ³
Mercaptans	0,008 mg/nm ³

Tableau 10 : Définition des concentrations résiduelles en gaz malodorants prévues sur les deux stations d'épuration

⇒ **La campagne de mesure sur la plate-forme de compostage**

La plate-forme de compostage a été créée en 1994. Située en zone périurbaine, cette installation a une capacité autorisée par arrêté préfectoral de 5 000 tonnes par an de déchets végétaux et une surface de 7 800 m². La plate-forme est localisée en bordure de mer, dans une ancienne carrière, à côté d'une déchetterie. Adossée au front de carrière, elle domine les premières habitations du village du Becquet, situées à moins de 80 mètres.

Les déchets végétaux collectés (branchages, tailles) proviennent des apports volontaires des ménages dans les différentes déchetteries réparties sur l’agglomération et de l’entretien des espaces verts urbains. Les déchets sont valorisés par compostage en andains avec retournement durant une période de 6 à 8 mois. Le compost produit est épandu chez les maraîchers de la région.

Afin de répondre aux attentes des riverains, la communauté urbaine a organisé en 1997 des visites de l’installation et a engagé les premières actions correctives, actions qui ont permis de réduire les odeurs générées par les activités de la plate-forme :

- strict respect de la limitation de la production à 5 000 tonnes par an ;
- suppression de la pelouse dans le produit brut ;
- retournements des andains à des fréquences plus espacées et effectués au chargeur, en remplacement du retourneur mécanisé.

Ces différentes actions ont permis de réduire sensiblement les odeurs provenant de la plate-forme au cours de l’été 2001 et doivent être poursuivies.

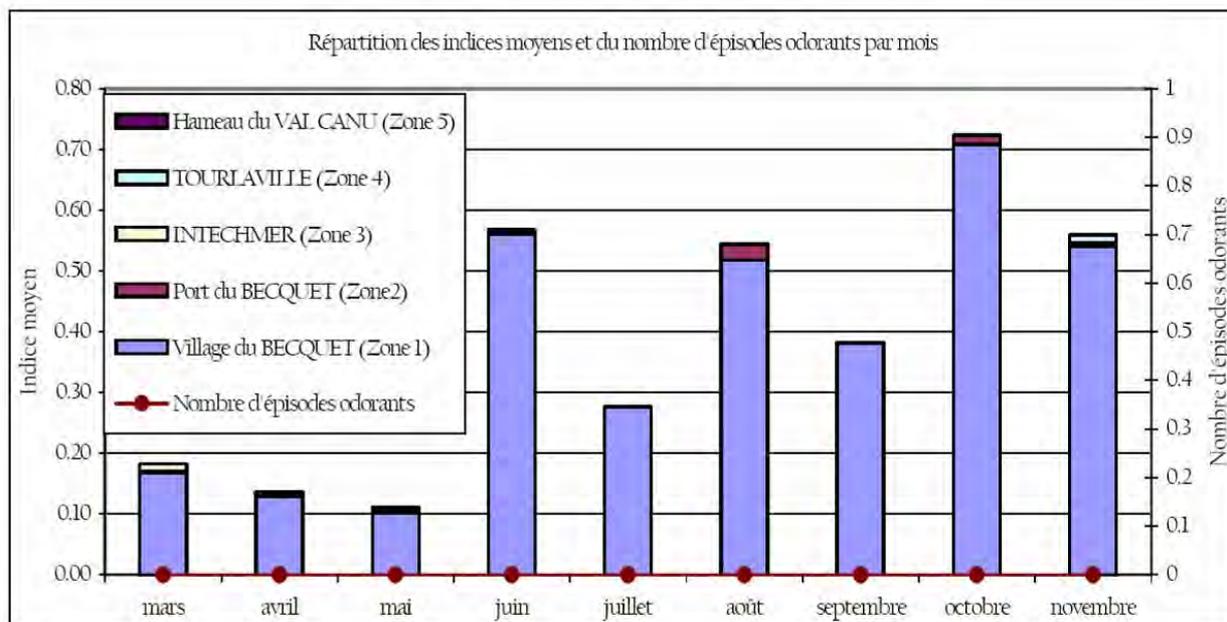
De plus, la plate-forme de compostage est équipée d’une station météorologique lui permettant d’ajuster son exploitation, notamment les retournements, en fonction des vents dominants.

Par la suite, trois campagnes de mesures associant les populations concernées ont été organisées aux mois de février, juin et septembre 2001. Elles ont permis de :

- caractériser les composés odorants émis par les activités de la plate-forme à partir de campagnes de mesures d’odeurs physico-chimiques et de campagnes de mesures olfactométriques ;
- évaluer les nuisances olfactives auprès des riverains par l’intermédiaire d’un observatoire des odeurs ;
- proposer des solutions adaptées ;
- étudier la propagation des gaz odorants par la mise en oeuvre d’un modèle de dispersion, en situation actuelle et en situation future.

Ces campagnes de mesures physico-chimiques et olfactométriques ont été mises en place sur le site afin d’identifier et de quantifier les odeurs produites par les activités de la plate-forme. Elles ont permis de confirmer que les odeurs émises sont produites par la fermentation et que les composés soufrés sont à l’origine des gênes observées plus que l’azote organique.

Figure 5 : Répartition des indices moyens et du nombre d’épisodes odorants par mois



Ce graphique met en évidence des gênes olfactives:

- plus importantes en période estivale ;
- perçues principalement au niveau du village du Becquet³².

Ces observations ont été complétées par des campagnes de mesure des poussières et des pollens dans l'atmosphère pour mesurer les impacts éventuels des activités de la plate-forme sur la santé.

Elles ont conclu d'une part au constat d'absence d'apports supplémentaires de spores éventuellement allergisantes produites par l'activité de compostage pour ce qui concerne les pollens et, d'autre part à l'innocuité des poussières dont les valeurs obtenues apparaissaient très inférieures aux valeurs limites recommandées par l'INRS et ne présentaient pas de risque significatif pour la santé.

Afin de réduire les émissions d'odeurs de la plate-forme et la gêne des riverains constatée par l'observatoire des odeurs, une étude comparée des différentes technologies envisageables a été réalisée :

- l'aération pilotée des andains ;
- la couverture des activités et le traitement de l'air extrait ;
- la neutralisation.

La mise en oeuvre de l'aération pilotée des andains qui est apparue comme la solution la plus satisfaisante a été retenue.

³² cf. : étude diagnostic qualité de l'air et des odeurs cabinet SETUDE 2001

⇒ **Les dépôts d’algues**

Des dépôts d’algues échoués sur les plages peuvent également provoquer des nuisances olfactives selon les époques de l’année, notamment dans l’anse de la Saline à Equeurdreville-Hainneville. Une étude réalisée par Intechmer avait préconisé comme mesure simple et peu onéreuse le ramassage régulier de ces algues.

Toute mesure visant à modifier le milieu pour modifier la dynamique de l’anse s’avèrerait coûteuse et nécessiterait des investigations complémentaires.

1.B.3.5.6. Ambiance sonore

1.B.3.5.6.1. Infrastructures de transport terrestre

La principale source de nuisance sonore identifiée dans l’agglomération provient des infrastructures de transport routier. Le classement du bruit des infrastructures de transports terrestres de l’agglomération cherbourgeoise a été défini par arrêté préfectoral du 26 octobre 2012 pris en application de l’article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et visées par le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995, et l’arrêté interministériel du 30 mai 1996.

Cette nouvelle législation se substitue à celle qui était basée sur l’arrêté du 6 octobre 1978 qui disposait pour ce qui concerne le territoire communautaire, le report d’une bande d’isolement acoustique de 100 m de part et d’autre de la route nationale 13.

Ce classement a pour but d’assurer une information systématique des constructeurs sur la potentialité de gêne due aux transports terrestres par report des secteurs affectés par le bruit dans les documents d’urbanisme. L’arrêté préfectoral annexé au PLU définit (articles 4, 5, 6 et 7) des méthodes de détermination de l’isolement acoustique nécessaire pour se protéger du bruit selon :

- la catégorie de l’infrastructure,
- la nature du bâtiment (habitation, locaux scolaires),
- la distance du bâtiment par rapport à la voie,
- selon l’occupation du sol entre le bâtiment et la voie.

Le classement est établi en prenant en compte à la fois les niveaux sonores supposés émis de jour et de nuit évalués notamment en fonction du trafic moyen journalier annuel et du pourcentage de poids lourds.

Les voies sont classées en 5 catégories, la plus bruyante est classée en catégorie 1, la moins bruyante en catégorie 5, ce qui permet une meilleure précision dans la détermination de l'isolement requis. Les largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des voies sont calculées de façon à couvrir l'ensemble de la zone où la contribution sonore de l'infrastructure dépasse 60 dB(A) dans des conditions de propagation maximaliste (sol plan et réfléchissant, pas d'obstacle). Elle est de 300 mètres en catégorie 1, de 250 mètres en catégorie 2, de 100 mètres en catégorie 3, de 30 mètres en catégorie 4 et de 10 mètres en catégorie 5.

Ces bandes d'isolement constituent des distances maximales qui peuvent être adaptées en fonction de l'existence d'un profil de "rue en U", en zone urbaine dense où les façades des immeubles sur rue par leur construction en mitoyenneté offrent une continuité du tissu urbain, et forment un écran protecteur par rapport aux fonds arrières. Ce qui est généralement le cas en centre-ville et notamment à Cherbourg dans la rue Albert Mahieu.

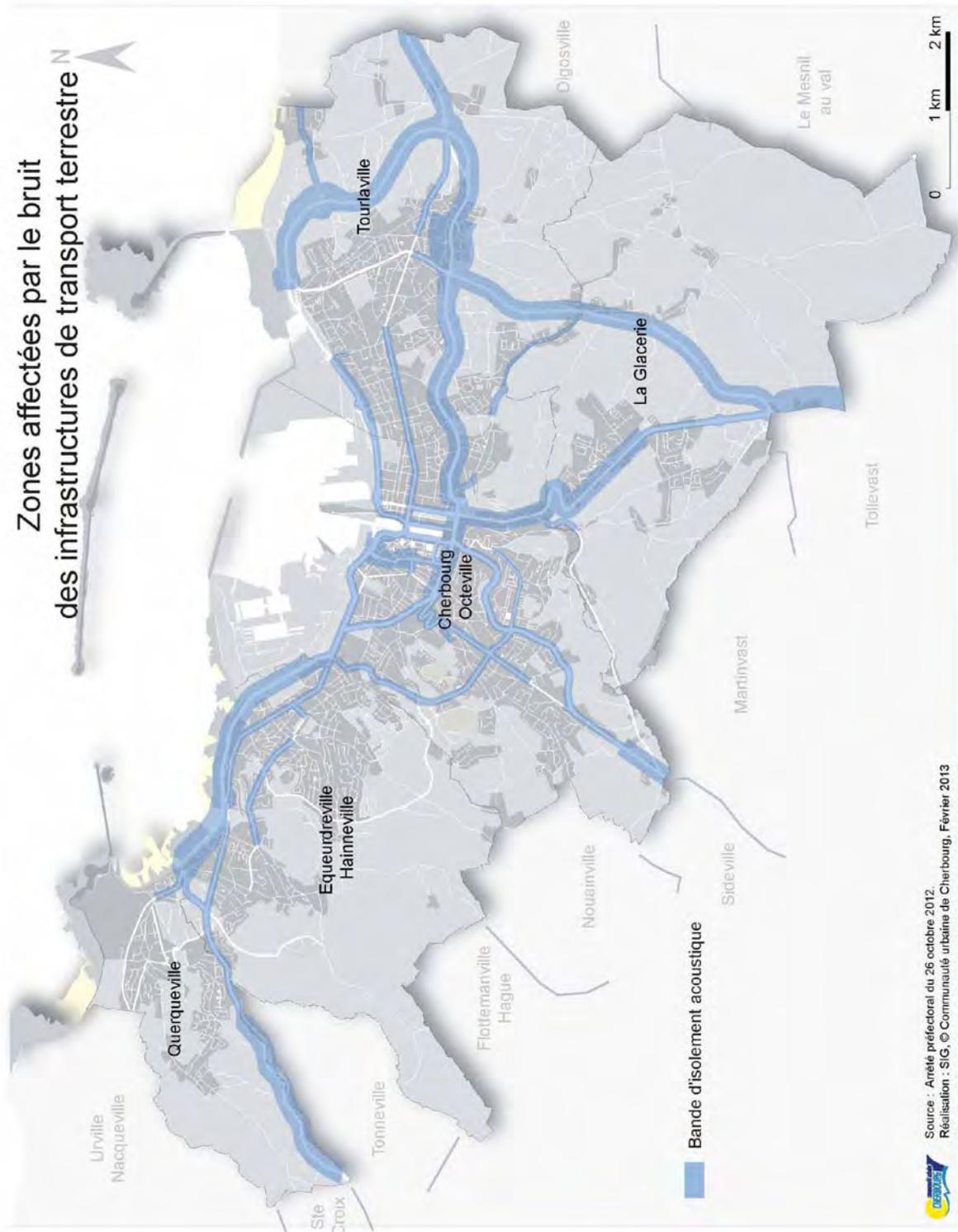
Les infrastructures concernées sont les routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour, les voies de chemin de fer inter-urbaines de plus de 50 trains par jour, les lignes de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour, les lignes de transports en commun en site propre de plus de 10 autobus ou rames par jour.

Les niveaux de trafic retenus sont des trafics moyens journaliers annuels prévus à long terme (environ 20 ans) en fonction de leur évolution constatée ou prévue pour ce qui concerne les infrastructures en projet, comme la voie de desserte portuaire qui a fait l'objet d'une prise en compte conformément à la législation.

Les bâtiments concernés sont les bâtiments nouveaux à usage d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins, et d'action sociale, les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2012 classe les infrastructures de transport de l'agglomération en quatre catégories : 2, 3, 4 et 5, qui définissent des bandes d'isolement au bruit respectivement de 250, 100, 30 et 10 mètres à l'intérieur desquelles des normes de correction acoustique applicables aux constructions doivent être respectées conformément à la législation en vigueur.

Les voies les plus bruyantes correspondent aux voies structurantes de liaison nord-sud et est-ouest de l'agglomération.



Carte 18 : Zones affectées par le bruit des infrastructures de transport terrestre

1.B.3.5.6.2. Autres sources de bruits

Les plaintes enregistrées en mairie ou en préfecture sont peu nombreuses et intéressent le plus souvent des problèmes de voisinage (musique, animaux, tondeuses à gazon...) ainsi que certaines activités comme les bars ou les discothèques.

1.B.3.5.7. Les déchets**1.B.3.5.7.1. Aspect quantitatif**

L’ensemble du territoire de la communauté urbaine de Cherbourg est desservi par le service de collecte, à l’exception de quelques lieux-dits, qui du fait de leur éloignement, ne bénéficient pas du service de ramassage des ordures ménagères.

La collecte des déchets ménagers sur le territoire de la CUC est sélective depuis 1991. Depuis 1997, 100 % de la population de la communauté urbaine bénéficie de la collecte sélective en porte-à-porte. La collecte sélective se fait dans des bacs ou sacs bleus et jaunes. Les récipients bleus servent à recevoir les déchets non recyclables, les jaunes les déchets recyclables.

Le territoire se découpe en deux zones pour ce qui concerne la collecte sélective : une première zone dite « centre-ville de Cherbourg » et une seconde zone qui correspond à l’ensemble du territoire de la CUC à l’exception de la première zone.

La quantité journalière collectée sur la zone dite « centre ville de Cherbourg » est de :

- 3,5 tonnes de déchets recyclables (papiers, cartons, emballages métalliques et plastiques),
- 14 tonnes de déchets non recyclables.

La quantité journalière collectée sur le reste du territoire de CUC est de :

- 53 tonnes de déchets recyclables (papiers, cartons, emballages métalliques et plastiques),
- 90 tonnes de déchets non recyclables.

S’ajoutent à cette collecte en porte-à-porte la collecte déchets en apport volontaire. Les quantités collectées en 2005 dans les conteneurs mis à disposition de la population s’élèvent à :

- 59 tonnes d’huiles usagées de moteur,
- 1 910 tonnes de verre usagé.

La communauté urbaine de Cherbourg est dotée de 3 déchetteries situées à l’ouest (rue du Breton à Querqueville), au sud (le Fort Neuf à Octeville) et à l’est (le Becquet de Haut à Tourlaville) de l’agglomération. Elles reçoivent, par apport volontaire :

- 22 465 tonnes de déchets encombrants et spéciaux déposés en déchetterie.

Ces collectes sont complétées par la collecte des déchets non ménagers assimilables par leur composition aux déchets ménagers, produits plus particulièrement par les établissements publics, les entreprises et les professions libérales.

1.B.3.5.7.2. Gestion et valorisation

L’ensemble des déchets non valorisables, après avoir transité par le site de transfert, est transporté et déposé en centre d’enfouissement technique. Celui-ci, situé sur la commune du Ham, a reçu de la CUC 57 380 tonnes en 2005.

Les déchets valorisables issus de la collecte sélective en porte-à-porte sont envoyés au centre de tri rue du Becquet. Le bilan d’activité du centre de tri pour l’année 2005 indique que sur 6 338 tonnes de déchets à trier, près de 4 000 tonnes ont été valorisée (emballages plastiques, cartons, métal et journaux, revues et magazines) et les 2 340 tonnes restantes ont pris la filière classique de destruction, soit la mise en décharge.

La gestion et la valorisation des déchets issus des collectes par apport volontaire pour l’année 2005 sont présentées dans le tableau suivant :

Type de déchets	Quantité collectée	Destination	valorisation
Huiles usagées de moteur	59 tonnes	Unités de régénération	Servent à produire à nouveau des huiles de moteur
Verre	1 910 tonnes	Collectées et revendues à une verrerie (33)	Transformation en calcin afin d’être refondues
Déchetterie			
Papiers cartons	345 tonnes	Emmaüs qui se charge du tri du conditionnement	Envoyées vers différentes unités de recyclage
Ferrailles	1364 tonnes		

Pierres et terres	6 455 tonnes	Carrière de Brix	Remblaiement du site
Huiles alimentaires	2,6 tonnes	Usines de destruction	-
Bois	1 367 tonnes	société de tri, broyage et expédition du bois valorisable	Chaudières industrielles (1 357 tonnes valorisées en 2005)
Pneumatiques	31,5 tonnes	Unités de recyclage	-
Végétaux	4 072 tonnes	-	2 043 tonnes de compost expédiées dont 200 données au service espace vert des villes de la CUC.

Tableau 11 : Bilan de la valorisation et du traitement des déchets issus des collectes par apport volontaire pour l’année 2005

1.B.3.6. Risques naturels et technologiques

1.B.3.6.1. Les risques naturels

1.B.3.6.1.1. Les risques d’inondation

Le territoire de la communauté urbaine a été touché à plusieurs reprises par des inondations. Les vallées de la Divette et du Trottebecq ont notamment été concernées au cours du mois de janvier 1995, au moment des fêtes de Noël 1999 où plus d’une quarantaine d’habitations a été touchée au niveau de la dérivation du Trottebecq à Tourlaville. Plus récemment, en décembre 2000 dans le secteur de l’hôpital, le phénomène de crue de la Divette et du Trottebecq était conjugué avec des cotes de marées importantes qui ont provoqué des inondations dans les quartiers situés au-dessous des plus hautes mers (rues Vintras, de l’Ermitage, du Trottebecq, et Guynemer dont l’altimétrie est à environ un mètre en-dessous des plus hautes mers). Enfin plus récemment encore, le 2 août 2001, le ruisseau du Fay est sorti de son lit et a provoqué des inondations en milieu urbain à Equeurdreville-Hainneville. Ces phénomènes d’inondation récents ont été répertoriés sur l’atlas régional des zones inondables. Ils concernent les communes de :

- Cherbourg-Octeville et de La Glacière, vallée de la Divette ;
- Equeurdreville-Hainneville, vallées du Fay et de la Bonde ;
- Querqueville, vallée du Lucas entre la rue d’Allmendingen et Dixmude ;
- Tourlaville, vallée du Trottebecq, secteur de l’avenue des Prairie et de Pontmarais.

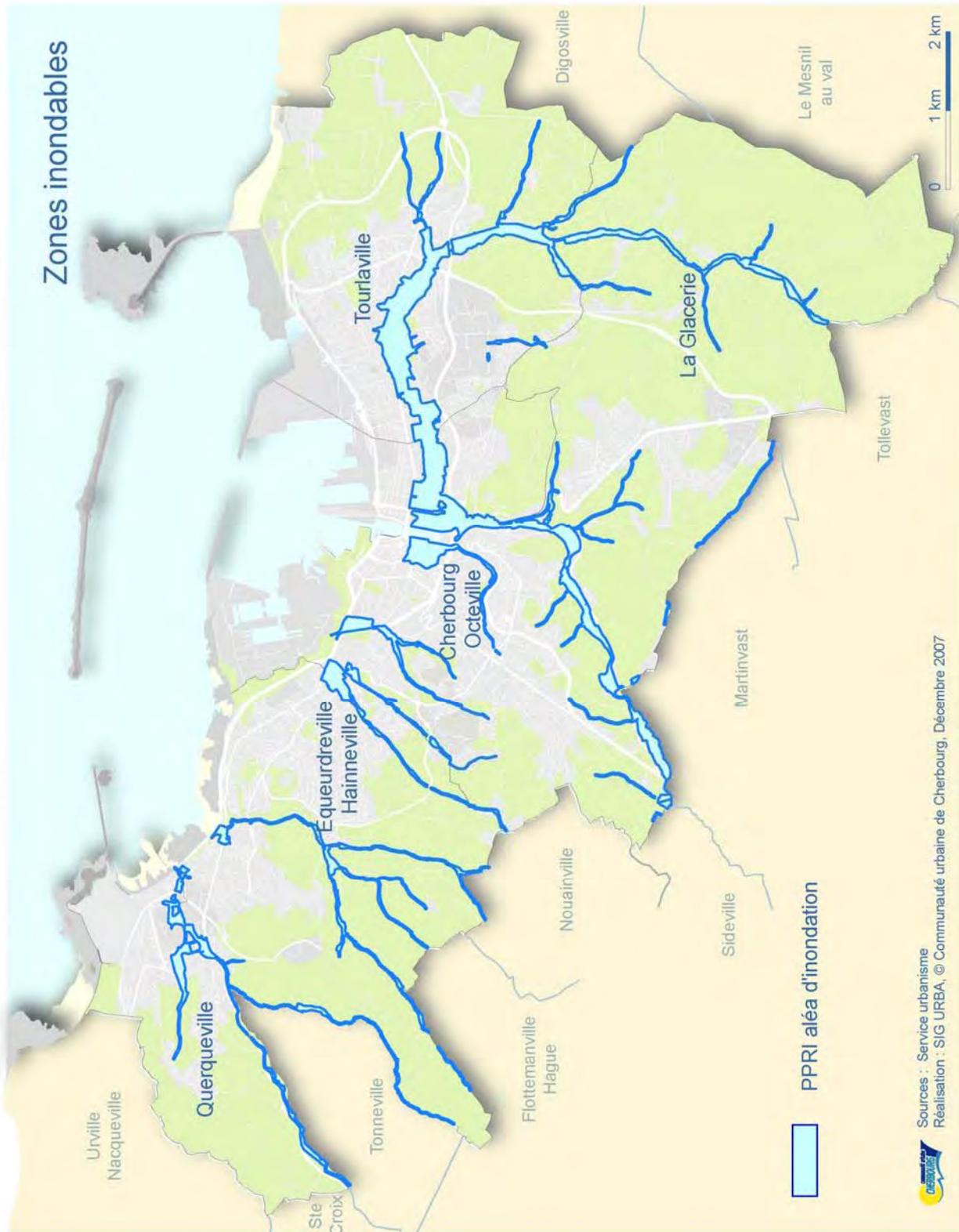
Deux types de risques sont à distinguer :

- ceux en provenance des cours d’eaux qui traversent l’agglomération ;

- ceux résultant du ruissellement des eaux en secteur urbain où l’imperméabilisation des sols génère à l’occasion d’épisodes pluvieux importants des débits supérieurs aux capacités des réseaux.

Un plan de prévention des risques d’inondation (PPRI) sur les bassins versants de la Divette, du Trottebecq et des cours d’eau de l’agglomération a donc été mis en œuvre par l’arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2000 : ce document, institué par la loi du 2 février 1995, délimite les zones directement exposées aux risques ainsi que les zones non directement exposées dans lesquelles certaines occupations ou usages du sol pourraient aggraver des risques identifiés ou en provoquer de nouveaux.

Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2007. ce document qui a valeur de servitude d’utilité publique a été incorporée dans le PLU (Règlement et annexe, Cf. 1.C.1.6.5 : la prise en compte des risques d’inondation).



Carte 19 : Zones inondables

1.B.3.6.1.2. Etat de la prise en compte des risques d’inondation de la Divette et du Trottebecq

L'étude de débits de la Divette, effectuée par la communauté urbaine, a mis en évidence un débit de crue séculaire de 80 m³/seconde (1949), déterminant une zone d'expansion de crue dont la délimitation a été reportée au plan de zonage de communes de Cherbourg-Octeville (POS d'Octeville) et de La Glacerie (2^{ème} révision de 1995) à titre d'information dans l'attente d'une délimitation précise qui reste à entreprendre en concertation avec les services de l'Etat compétents pour s'imposer par la suite comme une servitude d'utilité publique dans le cadre d'un plan de prévention des risques naturels. Cette délimitation s'accompagnait de dispositions réglementaires exigeant des constructeurs toutes mesures nécessaires pour que les bâtiments et constructions résistent aux pressions de la crue de référence, et qu'elles ne créent pas d'obstacle à l'écoulement des eaux, ni restreignent les champs d'inondation.

A la suite d'études de modélisation de la Divette et du Trottebecq dans les secteurs les plus exposés aux phénomènes d'inondations, conduites dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Bassins, la communauté urbaine a engagé, le 21 octobre 1994, la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement hydraulique de ces cours d'eau prévoyant :

- la création d'un collecteur pluvial de la place Jean Jaurès et de la place Divette le long du quai de l'Entrepôt (réalisé en 1995) ;
- la création d'une canalisation d'amené des eaux du Trottebecq vers la station de pompage de l'avenue Javin (réalisation 2000-2001) ;
- la création d'un canal à ciel ouvert d'évacuation gravitaire de la Divette venant se jeter par l'intermédiaire d'un émissaire dans l'avant-port ; dans ce canal, la rivière subira le marnage (mise en chantier prévue en janvier 2003).

Ce schéma hydraulique sépare les eaux de la Divette et du Trottebecq. Il permet d'empêcher durablement les inondations les plus fréquentes constatées jusqu'ici dans le secteur du quartier de l'hôpital et améliore les conditions d'écoulement de la Divette en période de crues. En effet, le système actuel qui utilise le canal de retenue pour contenir la Divette pendant les périodes de marées hautes ne permet pas de faire face aux crues d'un débit supérieur à 35 m³/seconde en période de marées de vives eaux (l'étude de débits de la Divette a mis en évidence un débit de crue séculaire de 75 m³/seconde (1949).

Le remplacement, entre le Pont de Carreau et la rue des Veuves, au droit de la rue Matignon, des aqueducs existants par un ouvrage d'écoulement gravitaire à ciel ouvert (dénommé « canal de la Divette »)

convenablement dimensionné, assurera l'évacuation des crues jusqu'à 40 m³/Seconde avec une haute mer à la cote 3,80 m. N.G.F. et 52 m³/seconde avec une haute mer à la cote 3,40 m. NGF.

Pour assurer l'écoulement des crues séculaires de 75 m³/seconde avec une haute mer à la cote 3,80 m, il restera à renforcer l'émissaire entre la rue des Veuves et l'avant-port.

1.B.3.6.1.3. Les risques d'inondations liées au ruissellement en milieu urbain

L'imperméabilisation croissante des sols avec l'urbanisation entraîne une augmentation des ruissellements lors des épisodes pluvieux importants. Les collecteurs d'eaux pluviales sont en général calculés pour recevoir les orages de fréquence décennale (probabilité de se reproduire tous les 10 ans) voire vicennale (20 ans) dans les quartiers où l'urbanisation est la plus dense. Mais, dans de nombreuses villes, les ouvrages les plus anciens qui ont été dimensionnés sur la base de l'urbanisation de l'époque s'avèrent aujourd'hui insuffisants.

Ce type d'inondation lié au ruissellement des eaux pluviales en secteur urbain a fait l'objet d'études de modélisation sur l'ensemble de l'agglomération entre 1994 et 1999. Elles ont pris en compte des périodes de retour d'évènements pluvieux à échéance de 1, 2, 5 et 10 ans, aux fins de mettre en évidence les insuffisances des ouvrages et les probabilités de débordement sur les voies ainsi que les parties enterrées des immeubles riverains. Pour les parties aval des émissaires, les conditions de rejet en mer ont été vérifiées pour des altitudes de marée différentes (entre 0,00 et 3,80 NGF), ce qui a permis de délimiter une zone d'influence de la marée.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence une insuffisance de 54 % des collecteurs de diamètre supérieur ou égal à 600 mm.

Des études de programmation d'amélioration qualitatives et quantitatives des réseaux d'eaux pluviales ont été menées en 2002 – 2003 par bassin versant sur l'ensemble de l'agglomération dans le but de diminuer les risques d'inondation des quartiers urbanisés et de limiter l'impact de la pollution apportée par les rejets d'eaux de pluies dans les milieux naturels les plus sensibles. Etaient concernés :

- le Trottebecq,
- la Polle,
- le Fay,
- la Divette,
- les rejets directs en mer
- la Bonde,
- la Bucaille,
- (centre ville),
- le Lucas.

Ces études ont permis d’établir d’une part un programme de travaux et d’autre part un plan de zonage des eaux pluviales. Ce plan de zonage qui sera annexé au PLU est assorti de dispositions réglementaires, opposables aux aménageurs et constructeurs, destinées à éviter l’aggravation des ruissellements et à maîtriser la qualité des rejets.

1.B.3.6.1.4. Les risques de submersion marine

Des risques de submersion marine ont été recensés par une étude du Conseil général de la Manche. Seule la commune de Turlaville est concernée. Cette dernière a réalisé des enrochements au droit de la zone de loisirs de Collignon, ainsi qu’au niveau du village du Becquet. Les secteurs non protégés correspondent aux terrains naturels arrière-littoraux des « Goélands », situés entre la rue Algues à l’ouest et le village du Becquet à l’est.

1.B.3.6.1.5. Les risques sismiques

Les risques sismiques sont considérés comme nuls dans le secteur d’étude, comme l’indique la carte ci-dessous.

	Risques avec vulnérabilité
	La vulnérabilité n'est pas encore clairement définie
	Aléa séisme sans vulnérabilité

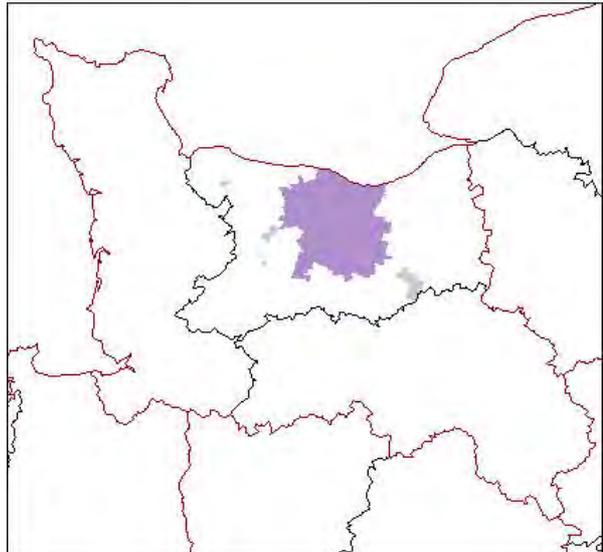


Figure 6 : Carte des risques sismiques sur le département de la Manche

1.B.3.6.1.6. Les risques de mouvements de terrains

Le risque de mouvement de terrain est présent sur la communauté urbaine de Cherbourg, comme l’atteste la carte ci-dessous, présentant les événements qui s’y sont déjà produits.

	Risques avec vulnérabilité
	La vulnérabilité n'est pas encore clairement définie
	Aléa séisme sans vulnérabilité

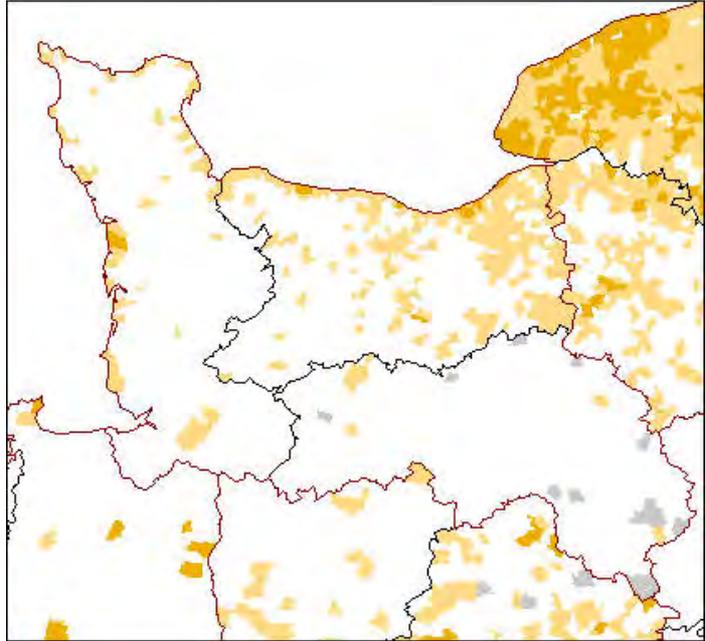


Figure 7 : Carte des risques de mouvement de terrain sur le département de la Manche

Cette problématique est traitée plus en détails dans le paragraphe 1.B.3.1.1.4.

1.B.3.6.1.7. Synthèse des risques naturels

On a ainsi pu recenser plusieurs évènements sur la communauté urbaine de Cherbourg rappelant la sensibilité du territoire aux risques naturels :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	Communes concernées				
					Cherbourg	Octeville	Equedreville - Haineville	Querqueville	Tourlaville
Inondation - Par submersion marine - Marée de tempête	22/11/1984	25/11/1984	14/03/1985	29/03/1985	x		x	x	
Mouvement de terrain - Glissement de terrain - Glissement	22/11/1984	25/11/1984	14/03/1985	29/03/1985	x		x	x	
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	22/11/1984	25/11/1984	14/03/1985	29/03/1985	x		x	x	
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/11/1984	25/11/1984	14/03/1985	29/03/1985	x		x	x	
Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987	x	x	x	x	x
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	17/01/1995	31/01/1995	03/05/1995	07/05/1995	x		x		x
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	03/05/1995	07/05/1995	x		x		x
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	01/01/1998	06/01/1998	15/07/1998	29/07/1998			x		
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	01/01/1998	06/01/1998	15/07/1998	29/07/1998			x		
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	x	x	x	x	x
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	x	x	x	x	x
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	x	x	x	x	x
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	08/02/2001	08/02/2001	23/01/2002	09/02/2002	x		x		x
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	08/02/2001	08/02/2001	23/01/2002	09/02/2002	x		x		x
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	28/06/2005	28/06/2005	16/12/2005	30/12/2005	x		x		x
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	28/06/2005	28/06/2005	16/12/2005	30/12/200	x		x		x

Source : www.prim.net

Tableau 12 : Catastrophes naturelles recensées sur le territoire de la CUC

1.B.3.6.2. Risques technologiques

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) ne mentionne pas la présence de risques industriels majeurs pour l’agglomération de Cherbourg.

1.B.3.6.2.1. Risque nucléaire

Le DDRM définit le risque nucléaire ainsi : « *Tout événement accidentel se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l’environnement* ». Selon le DDRM, les caractéristiques du risque nucléaire peuvent se résumer en trois qualificatifs : il est nouveau en raison du caractère récent des installations nucléaires industrielles, il est insidieux car les radiations sont totalement imperceptibles aux cinq sens, il est catastrophique (l’exemple de Tchernobyl est encore présent dans toutes les mémoires).

Il n’y a pas eu en France d’accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population. Toutefois, en raison de la présence du CNPE de Flamanville, de l’établissement COGEMA de la Hague, de l’arsenal de Cherbourg, le DDRM a établi une liste des communes concernées parmi lesquelles figure l’ensemble des communes de l’agglomération.

En cas d’accident nucléaire, il est prévu :

- une information préventive de la population autour des sites ;
- des plans de secours internes (PUI) mis en œuvre par l’industriel, coordonnés avec les plans d’urgence externes (PPI, PPA) élaborés et pilotés par le Préfet ;
- un réseau de surveillance et d’alerte autour du site, géré par les industriels et le ministère de la santé (DGS/OPRI).

Parallèlement aux mesures mises en place en cas de risques majeurs, il existe des mesures de suivi des rejets radioactifs dans l’atmosphère et les eaux littorales. Produits par les installations nucléaires, les rejets radioactifs liquides sont effectués dans le milieu marin dans les eaux soumises à un brassage et à un renouvellement important. Des contrôles réguliers sont réalisés sur l’eau de mer, les sédiments, les algues, les coquillages et les poissons.

Enfin, la commune de Cherbourg-Octeville est inscrite dans le périmètre (2 km) du plan particulier d’intervention (PPI) du port militaire de Cherbourg.

1.B.3.6.2.2. Autres risques encourus

A côté des installations nucléaires, on recense d'autres installations classées qui peuvent présenter un risque potentiel pour les populations et les milieux environnants. On dénombre près 160 installations classées sur le périmètre de la communauté urbaine.

Mais le classement ne recouvre pas de signification particulière par rapport au niveau du degré de pollution engendrée par ces entreprises.

Par ailleurs, le risque existe aussi lors du transport des matières dangereuses :

- au niveau du port avec l'important fret de produits chimiques ainsi que les matières nucléaires ;
- par la voie ferrée Caen-Cherbourg ;
- au niveau de la RN 13, avec le transport par camion entre Cherbourg et La Hague des matières nucléaires ;
- dans l'agglomération.